

UNIVERSITE DE FIANARANTSOA
-----***-----
ECOLE NORMALE SUPERIEURE
-----***-----

MEMOIRE DE FIN D'ETUDES
POUR L'OBTENTION DU DIPLOME D'ETUDES SUPERIEURES
SPECIALISEES EN EDUCATION ET FORMATION DES ADULTES
DESS/EFA

ImpactS de L'ALPHABETISATION FONCTIONELLE
sur la scolarité des enfants.

Cas de la Commune Rurale Ankadinondry - Sakay
Région de Bongolava

Présenté par : **MAHATSARA Justin**
8^{ème} promotion
« EZAKA » (2006 – 2008)

Président : **Pr RAZANADRAKOTO Lucien**

Directeur de Mémoire : **Dr RAKOROZAFY Harison**

Examineur : **Dr RAJAONESY Beby Vololona**

Coopération avec le



Session : 03 Septembre 2008

CURRICULUM VITAE

MAHATSARA JuSTin

**Chef de Service de Développement et de
coordination des Partenariats
Direction de l'Alphabétisation – MEN
*Complexe –Scolaire
Ampefiloha - Antananarivo***



1. ETAT CIVIL

Date et lieu naissance : 01 Janvier 1954 à Ambatofotsy / Ikongo
Nationalité : Malagasy
Situation familiale : Marié avec 5 enfants en charge
CNI n° : 209 991 009 853 du 24 Février 1972 à Mananjary
IM : 248 100
Corps : concepteur
Tél (contact) : 032 11 320 34
E-mail : mahatsarajustin@yahoo.fr

2. DIPLOMES ET ATTESTATIONS OBTENUS

- **DESS/EFA** : Diplôme d'Etudes Supérieures en Education et Formation d'Adultes, ENS - Université de Fianarantsoa : Septembre 2008 ;
- (**MSFD**) Maîtrise Spécialisée en Formation et Développement / ENS Université de Fianarantsoa : en 2006 ;
- **DPAEC / IMGAM** Antananarivo (Licence Professionnelle en gestion administration et financier) : en 2003
- **BTS** (Brevet de Technicien Supérieur) en Gestion administrative et financière : (LTC Antananarivo) ; en 2000
- **Baccalauréat Technique** – Génie Civil BTP - LTGC- Antananarivo : en 1978
- **Brevet de Technicien** – Génie Civil - BTP - LTGC Antananarivo : en 1978
- **Diplôme éducateur et formateur des jeunes et adultes**, à Moscou : en 1985
- **Diplôme éducateur et formateur des enfants**, à Moscou : en 1986
- **IMD : Attestation** de l'Ingénierie et Management des actions de Développement (**MASTERS II**), éducation d'Adultes, FFF MALAGASY MAHOMBY de Fianarantsoa : en 2007
- **Attestation de formation en matière de journaliste**, à Moscou : en 1988

3. EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

Chef de Service de Développement et de la Coordination des Partenariats - Direction de l'Alphabétisation / MEN : Depuis Janvier 2008

Chef de Division de Personnel et logistique, Direction de Développement des Curricula (DDC) – MEN : Février 2007 - Octobre 2007

Chef de bureau Personnel de la Direction de l'Inspection et de l'Encadrement (DIE) / MENRS : 2002-Janvier 2007.

Chef de Section de l'organisation et Matériel des examens de la Direction de l'Enseignement Primaire (DEP) / MINESEB : 1989-2001.

Prof de Mathématiques au Lycée Ikongo : en 1981 – 1983.

Service National Hors Force armé Populaire au Lycée Ikongo : en 1978

4. AUTRES ACTIVITES

Président de l'Association de la Structure de Développement (SD) du Fokontany Antohomadinika IIIG / Hangar, 1^{er} Arrondissement – Antananarivo : 2000 - 2004

Président FRAM du Collège Notre Dame du Rosaire à Antohomadinika – Antananarivo : 2001-2003.

5. CONNAISSANCE PRATIQUE

- Informatique (bureautique, Internet, Power Point).

6. CENTRES D'INTERET

- Musique : clavier, chanson et danse folklorique
- Sport : basket

Je déclare sur l'honneur l'exactitude et la sincérité de ces renseignements ci-dessus.
Antananarivo, le

DEDICACE

A la mémoire de mes Grands parents paternels et maternels,
A la mémoire de Papa et Maman,
Que vos âmes reposent en paix.

A ma famille entière, épouse et enfants, avec votre courage, votre affection et votre intelligence, vous m'avez apporté un vrai bonheur par patience et votre dévouement. Ma réussite est la votre en témoignage du profond amour qui nous unit.

A ma sœur Germaine VAO et sa famille, je vous remercie de votre support dans l'accomplissement de ce travail.

A mon ami JEAN Edmond, votre conseil et votre amour me soutiennent moralement et je vous remercie de votre aide pédagogique pendant toutes mes études.

A tout le membre de l'association « ZANTA » (Association *Zanak'Antangala*), à tous les originaires de l'Ikongo ici à Antananarivo, vous me soutenez sur tous les plans socio-économiques et culturel avec amour et affection, vous m'avez jamais hésité à m'offrir des secours surtout dans les moments difficiles.

REMERCIEMENTS

J'adresse mes vifs remerciements :

✓ à Monsieur Le Président de L'Université de Fianarantsoa, à Monsieur Le Directeur de l'Ecole Normale Supérieure et à tous les responsables de l'administration de l'école ainsi que à tous les Professeurs de la DESS/EFA ;

✓ à Monsieur Le Pr. RAZADRAKOTO Lucien, Président du Jury

✓ à Monsieur Le Dr RAKOTOZAFY Harson, Directeur du mémoire

✓ à Madame Le Dr RAJAONESY Beby Volona, Examineur

✓ au DVV International –Coopération inter régionale « Afrique du Sud et de l'Est ainsi que Madame RASAMOELY Violette R., responsable de cette ONG ici à Madagascar et à toute l'équipe de la Formation et Administration;

✓ A Monsieur Le Maire de la Commune Rurale d'Ankadinondry Sakay et Messieurs, ANDRIANARIVO ANDRIANARIJAONA Jean Jacques et RANAIVOSOA Jean Paul, adjoints au Maire et à Monsieur VALASOA Jean Noël, Organisme Promoteur (O.P.) des actions d'alphabétisation d'Ankadinondry.

✓ A Messieurs Les Chefs Fokontany de : Tsisoahoanirery, Bonara Tiafandrosoana, Fanjakamandroso, Ambohitromby, Ambatomainty et Ankadinondry – I.

✓ A Messieurs les Alphabétiseurs des sites cibles de la recherche :

○ Jean Raymond RAKOTOZAFINAMANDRAIBE, alphabétiseur du site « Fandrosoana » village Fiakarantsoa, FKT Antanetibe Tiafandrosoana ;

○ Mme Arilala MANJAKAMIADANA, alphabétiseur du site « Fanomezantsoa », FKT Bonara Tiafandrosoana ;

○ Prosper RANDRIAMIALINJAFY, alphabétiseur du site « Tanjona » FKT Ambohitromby ;

○ Jean Baptiste RAKOTOSOLOFO, alphabétiseur du site « Tafitsoa », village Manjakamiadana à Antanetibe – Sud,

○ Jean Martin RAKOTONARIVO, alphabétiseur site « Nambinina », FKT Ambatomainty ;

○ Et l'alphabétiseur du site de Fanjakamandroso. à tous les nouveaux alphabétisés de ses sites, les directeurs d'école et les notables des fokontany cibles de la recherche.

LISTE DES TABLEAUX

N° Tableau	Désignation	Page
1	Définition de l'Alphabétisme retenues par les organismes d'aide	8
2	Définition nationale de l'Alphabétisme de l'Analphabétisme	9
3	Taux de l'Alphabétisation des individus de 15ans et plus par ex- Province milieu et genre	10
4	Taux de l'Alphabétisation des individus de 15ans et plus, selon le quintile de consommation	11
5	Taux de l'Alphabétisation des individus de 15ans et plus, par région, milieu	11&12
6	Nombre d'apprenants AFISOD	27
7	Effectif annuel des Alphabétisations AFISOD	27
8	Organismes Promoteurs AFISOD	27
9	Résultats AFISOD par Région	28, 29,30
10	Répartition de la Population par Fonkotany	41
11	Répartition de la Population par tranche d'âge et sexe	42
12	Superficie cultivable et irrigable (riz)	42
13	Production cultures vivrières	43
14	Produit d'élevage	44
15	Fruits	45
16	Légumes	45
17	Quantité de produit à commercialiser	46
18	Les apprenants du site Fandrosoana	56 & 57
19	Effectif des élèves des années 2003-2008	58
20	Tableau des âges par sexe année 2007-2008	60
21	Redoublements années scolaires 2206-2007	60
22	Apprenants présents le pour de au village Bonara	71
23	Liste des apprenants participants	81 & 82

LISTE DES PHOTOS

N° Photo	Désignation	Page
1	Vue de l'entrée du chef lieu de la Commune rurale d'Ankadinondry -Sakay	38
2	Vue en Façade Ouest du village Ankadinondry	38
3	Bâtiment Mairie de la commune d'Ankadinondry	39
4	L'alphabétiseur Jean Raymond RAKOTOZAFIMANANDRAIBE	55
5	Les nouveaux alphabétisés du site « <i>Fandrosoana</i> » Fokontany Tsisoahoanirery	56
6	Photo de classe de l'Ecole Primaire Publique (EPP°) d'Antanetibe - Est	58
7	La directrice de l'EPP d'Antanetibe avec ses élèves	59
8	Les alphabétisés du site 'Fandrosoana' dans le petit village 'Fiakarantsoa'	65
9	Monsieur Pierre Jean Claude R. fabricant de « vovon-trondro et de harato »	66
10	Le petit village de 'Fiakarantsoa' , lieu d'implantation du site 'Fandrosoana'	67
11	Les transporteurs de la population en pirogue sur la rivière « Sakay »	68
12	La maison de l'alphabétiser en toiture de tôle ondulé	69
13	Les alphabétisés membres de la petite association de production d'agriculture	70
14	Photo de Madame Arilala, alphabétiseur du site 'Fanomezantsoa' de Bonara	71
15	Photo de souvenir de quelques alphabétisés de Bonara Tiafandrosoana	72
16	Monsieur Jean Fidel RAKOTOMALALA, directeur de l'école St Jean Baptiste	72
17	Photo de classe des alphabétisés du site 'Fanomezantsoa' à Bonara	77
18	Madame Veromalala HANITRINIAINA capitaine de foot féminine de Bonara	78
19	Rivière 'Sakay' d'Ankadinondry, région Bongolava	79
20	Monsieur Prosper RANDRIAMIALINJAFY, alphabétiseur d'Ambohitromby	81
21	Quelques représentants des apprenants d'Ambohitromby	82
22	Les membres de l'Association des alphabétisés d'Ambohitromby	85
23	Les enfants, fils des alphabétisés, étudiants à Ankadinondry	90



Les étudiants, **DESS/EFA** ENS - Université de Fianarantsoa
Promotion EZAKA , 8^{ème} promotion : 2006-2008

Debout, (de gauche à droite) :

- Mme **Marie Laure** (Prof CEG Mahamanina Fianarantsoa)
- M. **Martin** (CISCO Ambositra)
- M. **Sylvain** (directeur CEG à Tuléar)
- Mme **Jeannie** (DIDEC Tsiroanomandidy)
- M. **Joseph** (DREN Antsirabe)
- Mme **Sahondra** (MIN. Décentralisation)
- M. **RASOZA Frs de P.** (Directeur CEG Iakora)
- M. **MAHATSARA Justin** (chef service /DALPHA – MEN Antananarivo)

Assis, (de gauche à droite):

- M. **Eric.** (CISCO Maroantsetra)
- M. **Noël** (Adjoint pédagogique-CISCO Ambalavao Tsienimparihy)
- M. **Jean EDMOND** (inspecteur de travail, et administrateur civil MINFOP Anatananarivo)

INTRODUCTION

INTRODUCTION :

L'éducation fait partie des droits fondamentaux de l'homme. Non seulement, elle vise à promouvoir la qualité humaine mais encore elle fait partie du processus de socialisation, garant de l'intégration.

Partout dans le monde où l'éducation est prépondérante, on constate une nette amélioration des conditions socio-économiques et une augmentation des revenus par ménage. Par son adhésion aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (O.M.D.), (*voir annexe I*), Madagascar souscrit à l'éducation pour Tous (E.P.T.). Le gouvernement actuel a défini dans le Madagascar Action Plan (MAP) que l'Education fait partie des engagements prioritaires pour assurer un développement durable de la Nation. Mais ce qui attire l'attention, ce n'est pas tant la pertinence de l'éducation que la démarche à adopter car depuis des décennies, des actions d'éducation et d'alphabétisation ont été menées sans que des résultats probants aient été enregistrés.

Aujourd'hui, le système éducatif formel se heurte à la forte pression démographique, aux contraintes budgétaires qui posent les dilemmes de la conciliation entre la quantité et la qualité, au mode de financement du secteur. Par ailleurs, le scepticisme s'installe quant à la capacité du système à introduire une croissance économique élevée, génératrice d'emplois.

Dans l'enseignement primaire, la couverture scolaire semble commencer à s'améliorer (75 % en 2003) et cela se répercute sur l'indicateur du développement humain. La faible efficacité interne de l'enseignement primaire (le taux de redoublement reste supérieur à (30 %), le taux de réussite à l'examen CEPE (70 %) témoigne qu'un nombre encore très élevé d'élèves ne finit pas le cycle d'études primaires.

L'alphabétisme guette de ce fait la grande majorité des enfants déscolarisés, notamment du milieu rural. Enfin, la diminution en terme relatif et par élève des ressources allouées par l'Etat risque de ne pas donner l'impulsion nécessaire à l'amélioration de la couverture et de l'efficacité interne du système.

Outre l'insuffisance du budget réservé par l'Etat à l'Education ; les ménages les plus démunis ne consacrent qu'une somme relativement insignifiante par enfant.

Pour ce qui est de l'adéquation formation - emploi, l'enseignement et la formation ne sont pas encore bien adaptés à la demande des entreprises et du marché de l'emploi en général. L'enseignement et la formation agricoles qui touchent la majorité de la population restent en veilleuse. L'enseignement malgache dans son ensemble ne permet pas encore à la majorité des enfants démunis, qui s'arrêtent généralement après le primaire, de contrôler leur destinée en augmentant leurs potentialités individuelles et d'améliorer la productivité.

Aussi, les défis de l'éducation formelle demandent-ils à être centrés non seulement sur l'efficacité interne à savoir la couverture scolaire, la réussite aux examens, le rééquilibrage des cycles de l'enseignement, l'adaptation des programmes scolaires en fonction de la réalité économique, culturelle et sociale, régionale et internationale, mais aussi et surtout l'efficacité externe reposant sur l'adéquation formation /emploi.

Face à la faible portée de l'éducation formelle sur le développement humain, le rôle et la place de l'éducation non formelle gagnerait à être précisée (dans les faits). Plus de 6 millions de la population de « sans instruction » incluant les analphabètes adultes, hommes et femmes, sont concernés par l'éducation non formelle. Or, les résultats de l'Enquête Périodique auprès des ménages 2004 (*INSTAT janvier 2006*) ont montré que le niveau d'instruction constitue un facteur déterminant à l'amélioration du niveau des dépenses/revenu des ménages et des individus.

La Direction de l'Alphabétisation du Ministère de l'Education Nationale tient le principal rôle en matière d'éducation non formelle, surtout en matière d'alphabétisation. « L'alphabétisation n'est pas une fin en soi. Elle est un droit fondamental de tout être humain » (*Paolo Freire, Bataille 1976*). Néanmoins, l'insuffisance des moyens humains, matériels et financiers est flagrante, et les infrastructures minimales dont dispose la Direction sont dérisoires. En fait, les organisations non gouvernementales interviennent dans l'éducation non formelle avec l'aide des organisations internationales multi bilatérales.

La situation qui prévaut actuellement en matière d'alphabétisation des adultes en général, la formation des gens, n'incite pas à l'optimisme, faute de volonté politique, de stratégie et de programme à la hauteur du véritable enjeu qui est celui du développement humain.

Parmi les recommandations qui ressortent du 2^o Rapport National sur le développement humain ; on peut citer :

- Intégrer le secteur de l'éducation formelle dans les réalités économiques, sociales et culturelles pour favoriser la synergie entre l'école et le monde réel dans lequel elle évolue ;
- Concrétiser la volonté politique de l'Etat en matière d'alphabétisation, (éducation non formelle), en organisant et en développant le sous secteur, afin de promouvoir
 - le développement humain dans l'immédiat de plus de six millions d'individus, hommes et femmes d'âges actifs ;
 - Elaborer la politique, les stratégies et les programmes d'action en matière d'alphabétisation pour l'adoption au niveau du Gouvernement et soumission auprès des bailleurs de fonds pour financement, vu l'ampleur des besoins notamment en matière d'investissement ;

– Assurer le rééquilibrage des capacités institutionnelles, structurelles, managériales et financières pour la promotion de l’alphabétisation et de l’éducation formelle.

Depuis la Première République jusqu’à nos jours, malgré les efforts effectués par l’Etat et les différentes Associations, ONG, Institutions et Organismes étrangers, le taux d’alphabétisation à Madagascar laisse encore à désirer. Le taux de l’analphabétisme est estimé en 2006 à 40% de la population malgache selon le défi n°6, engagement n°3 du MAP. Or le taux à atteindre en 2012 sera à 20% du peuple malgache (*extrait MAP, 2007-2012, transformation de l’éducation défi 6 : mettre fin à l’analphabétisme, voir annexe 2*).

La question se pose, qu’est-ce qu’on devrait faire pour aboutir à l’Education Pour Tous visée, par l’Etat actuel ? Pourtant, tout le monde est persuadé qu’il n’y a pas de développement possible si le pourcentage d’analphabètes est encore très élevé dans notre pays. Ainsi, l’alphabétisation n’est pas seulement un outil indispensable de la lutte contre la pauvreté ici chez nous, mais s’inscrit comme un des besoins éducatifs fondamentaux de chaque personne, c’est-à-dire qu’il se situe au même titre que le besoin fondamental.

Devant cette situation, le DVV International Coopération inter régionale « Afrique du Sud, de l’Est » et l’Ecole Normale Supérieure de l’Université de Fianarantsoa, coopèrent d’une façon partenariale, à la recherche actions au niveau académique sur les pratiques de l’éducation formation des adultes, année 2007, ayant comme Objectif Global : « Valorisation des bonnes pratiques de l’éducation d’adultes ». Ainsi, étant donné qu’étudiant chercheur de l’ENS de l’Université de Fianarantsoa, notre thème s’intitule: « **Impacts de l’alphabétisation fonctionnelle (l’AFISOD et de l’AFI-D) sur la scolarité des enfants** » cas de la Commune Rurale d’Ankadinondry-Sakay, région de Bongolava.

Alors, la question se pose : « Quels sont les impacts de l’alphabétisation sur la scolarité des enfants des nouveaux alphabétisés et de la population qui habitent dans les fokontany où l’on a implanté des sites d’alphabétisation dans la Commune d’Ankadinondry, qui ont déjà de niveau de performance satisfaisante avant 2007 ? C’est-à-dire, qu’est-ce que l’alphabétisation, apporte sur la vie de la population des fokontany en général et surtout aux personnes ressources, nouvellement alphabétisées dans la commune rurale de Sakay, lieu cible de la recherche ».

Hypothèse :

La réduction de l'analphabétisme constitue réellement une priorité et pour les dirigeants et pour les populations ciblées, tant dans les milieux urbains que ruraux ; dans l'atteinte des objectifs de développement

En effet, devant ce fait, il est préférable d'avancer les hypothèses suivantes qui pourraient être les impacts de l'alphabétisation à la scolarisation des enfants à la Commune cible de la recherche :

1. **L'augmentation de taux des enfants qui fréquentent l'école à l'âge scolaire ;**
2. **Le taux de réussite des élèves à l'examen ;**
3. **Les efforts apportés par les parents d'élèves devenus modèles devant la communauté, en matière de la scolarisation de leurs enfants et qui pratiquent surtout d'activité socio-économique pour gagner de quoi à assumer leurs responsabilités devant leurs enfants.**

Méthodologie :

Dans l'étude de ce thème, l'analphabétisme et l'illettrisme demeurent des phénomènes complexes, aussi estimons-nous que recourir à une méthode plurielle s'avère nécessaire. Est-il besoin de rappeler que les théories émises par les grands noms de la sociologie tels que **E. Durkheim, P. Bourdieu et J.C. Passerons** et beaucoup d'autres qui se sont penchés sur l'école, facteur d'intégration, de développement sociale, de démocratisation sociale, de reproduction des inégalités sociales ... font toujours autorité dans le système éducatif aussi bien formel que non formel. Ainsi, elles serviront implicitement à éclairer notre analyse.

La démarche méthodologique adoptée pour l'élaboration de ce mémoire comporte diverses étapes. Et la collecte des données et informations, a fait appel à deux techniques : la technique documentaire et la technique vivante.

La technique documentaire :

Choix des documents ; Compte tenu de notre objet d'étude, notre documentation est essentiellement axée sur l'analphabétisme et l'illettrisme sans minimiser l'intérêt des thèmes y afférents tels que la l'éducation, le développement en général, la pauvreté, l'évolution de la technologie, de information et de la communication...

Les sources documentaires sont diversifiées : des ouvrages généraux et spécifiques relatifs aux thèmes précités, des textes officiels, des articles de journaux.

La technique vivante :

Pour entreprendre notre étude, nous avons effectué des études de cas dans la Commune Rurale d'Ankadinondry-Sakay où un programme d'alphabétisation a été organisé à l'initiative de la Commune et de ses habitants.

Ainsi, faire une recherche exige une méthodologie d'approche adéquate, en vue d'une présentation scientifique et des résultats fiables. Par conséquent, nous choisissons au préalable des outils appropriés qui permettent d'atteindre les objectifs définis. La recherche nécessite des collectes des données auprès du groupe cible de chaque site d'alphabétisation dans la Commune rurale d'Ankadinondry-Sakay. Egalement, les collectes des données ont lieu auprès : des Adjoints au Maire de la Commune, de l'Organisme Promoteur (O.P) partenaire national, organisme ressource ou spécialisé en matière d'alphabétisation, des directeurs d'écoles et des notables du village dans le Fokontany où l'on a implanté des sites d'alphabétisation cibles de la recherche.

Des entretiens semi libres ont été menés auprès des différentes entités de la commune. Nous avons eu également l'occasion d'organiser un focus group auprès de la population d'enquête (Adjoints au Maire, Organisme Promoteur, alphabétiseurs, apprenants et quelques établissements scolaires). De même, un questionnaire a été élaboré à l'intention des apprenants dont certains nous ont aidés en remplissant ledit questionnaire de leurs camarades.

De ce fait, nous utilisons ***quatre outils méthodologiques de la recherche***, à savoir :

1. L'entretien et contact,
2. Les questionnaires pour obtenir le maximum de renseignements et d'informations, l'observation directe et indirecte.
3. L'observation directe sert à détecter la réalité dans le groupe cible (déroulement de la formation, impacts dans leur vie quotidienne et surtout leur participation en matière de la scolarisation des enfants.
4. Et l'observation indirecte, une recherche documentaire que nous utilisons tout au long de notre investigation (lecture des documents et ouvrages).

Quant aux problèmes rencontrés lors des analyses de groupe cible :

– il est difficile aux personnes ressources de fournir des informations chiffrées en matière de quantité de la production agricole source des activités financières des personnes nouvellement alphabétisées ;

– l'intervention coïncide avec la période où les paysans profitent de la saison de pluie pour terminer le repiquage des jeunes plants de riz et la semence de la culture terrestre. Par conséquent, la majorité de membre du groupe cible est toujours dans le champ de culture toute la matinée ;

– Et lors de la collecte des données secondaires auprès des services administratifs, la recherche coïncide avec la période de propagande électorale des Maires et des Conseillers du Pays, les responsables ne sont pas disponibles tous les jours mais il faut fixer un rendez-vous de bon matin pour faire la discussion.

Ce cheminement de raisonnement, que nous voyons aux pages ci-dessous, a conduit au plan suivant, avec leurs chapitres respectifs:

- **La première partie traitera le cadre général de la recherche et état des lieux ;**
- **La deuxième partie sera axée sur la particularité de chaque site, l'analyse des données collectées, leurs impacts et les suggestions.**

Première partie

CADRE GENERAL DE LA RECHERCHE
ET ETAT DE LIEUX

Première Partie : CADRE GENERAL DE LA RECHERCHE ET ETAT DES LIEUX

La présente recherche s'efforcera afin de connaître des conditions de vie des personnes ressources et leurs activités financières pour assurer l'éducation et la scolarisation de leurs enfants.

1. Chapitre I : DONNEES GENERALES :

Pour mieux comprendre le déroulement de ce problème, l'explication et la définition de quelques termes sont nécessaires (mots clés ou concepts clés).

1.1. *Eléments constitutifs des données générales :*

1.1.1. Définition des termes :

❖ *Illettrisme et analphabétisme :*

Initialement, l'illettré est celui « qui n'a point de connaissances en littérature. Dans les dictionnaires actuels, l'idée d'inculture, contenue dans le terme illettrisme, est supplantée par celle d'analphabétisme qui exprime en principe, l'incapacité de lire et d'écrire pour une personne qui n'a jamais appris ou qui a oublié.

Est-ce à dire qu'illettrisme et analphabétisme peuvent être employés indifféremment l'un pour l'autre ou y a-t-il une démarcation entre eux ? Dans leurs acceptations modernes, quoiqu'il ne soit pas toujours aisé de les différencier nettement, la nuance est quand même perceptible. En effet, compte tenu de leurs situations réelles, les pays développés préfèrent utiliser le vocable illettrisme à celui d'analphabétisme tout court qui s'appliquerait davantage aux pauvres.

En fait, le mot illettrisme est peut-être également adopté par analogie avec l'anglais « illiteracy » : dans les pays anglo-saxons ; ce mot désigne de façon élastique les divers degrés de l'insuffisance des connaissances de base, analphabétisme y compris.

❖ *Alphabétisation et alphabétisme*

Aucune définition internationale standard de l'alphabétisation et de l'alphabétisme, ne rend compte de tous les aspects de cette notion. Il y a, de fait, de nombreuses acceptions différentes de l'alphabétisme, dont certaines sont même contradictoires.

Tout en reconnaissant que les autres acceptions ? aident à éclairer les différentes dimensions, le présent rapport adopte comme définition pratique celle qu'a donnée l'UNESCO (1978) de l' « alphabétisme fonctionnel » : Une personne est alphabète du point de vue fonctionnel si elle peut se livrer à toutes les activités qui requièrent l'alphabétisme aux fins d'un fonctionnement efficace de son groupe ou de sa communauté et aussi pour lui permettre de continuer d'utiliser la lecture, l'écriture et le calcul pour son propre développement et celui de la communauté. »

Tableau 1 : Définitions de l'alphabétisme retenues par les organismes d'aide :

Organisme ou pays	Définition, de l'alphabétisme
. UNICEF	L'alphabétisme fonctionnel est la capacité d'utiliser la lecture, l'écriture et la numérotique pour le fonctionnement efficace et le développement de l'individu et de la communauté. L'alphabétisme est conçu conformément à la définition, de l'UNESCO, « <i>Une personne est alphabète si elle peut à la fois lire et écrire, en le comprenant, un énoncé simple et bref se rapportant à sa vie quotidienne</i> ».
. Département pour le développement international (Royaume-Uni) . Agence des Etats-Unis pour le développement international . Banque mondiale	L'alphabétisme est un ensemble de compétences fondamentales (lecture, écriture et calcul).
. Agence canadienne pour le développement international . Aide danoise au développement international . Agence néo-zélandaise pour l'aide internationale et le développement	L'alphabétisme est une des compétences que l'éducation de base devrait inculquer, ou une composante de l'éducation de base.
. Ministère allemand de la Coopération et du développement économique . Pays-Bas	L'alphabétisme est la capacité de lire et d'écrire ; il indique la capacité de poursuivre un apprentissage.
. Agence suédoise de coopération internationale au développement	L'alphabétisme, c'est apprendre à lire et à écrire (textes et chiffres) mais aussi à utiliser la lecture, l'écriture et le calcul pour apprendre d'autres choses, et enfin approfondir et utiliser ces compétences efficacement dans la vie quotidienne.

Source : équipe du Rapport mondial de suivi sur l'EPT

Par contre sur la base des données recueillies par l'Institut de statistique de l'UNESCO, le tableau ci-dessous indique les définitions de l'alphabétisme tirées de diverses évaluations, dont les enquêtes sur les effectuées dans les 105 pays de 1993 à 2004. Dans la plupart des cas, les données nationales proviennent d'évaluations indirectes fondées sur les déclarations des intéressés, les enquêtes sur les ménages ou les mesures d'approximation des niveaux d'instruction. Environ 80 % des pays cités définissent l'alphabétisme comme la capacité de lire et/ou d'écrire un énoncé simple dans une langue nationale ou une langue autochtone :

Tableau 2 : Définitions nationales de l'alphabétisme et de l'analphabétisme

« Aptitude à lire facilement ou difficilement une lettre ou un journal »	
	Angola, Bosni-Herzégovine, Burindi, Côte d'Ivoire, Guinée équatoriale, Kenya, Madagascar , RDC, Rwanda, République de Moldova, Soudan, Tchad, Togo, Zambie...
« Aptitude à lire et à écrire des phrases simples »	
Critères linguistiques	Algérie, Bahreïn, Bélarus, Bulgarie, Chypre, Colombie, Cuba, Maurice, Russie, Mexique, Nicaragua, Egypte, Equateur, Lesotho, Argentine, Cameroun, Sri Lanka, Turquie, Cambodge, Viet Nam, Sénégal, Tanzanie...
Critères d'âge	Thaïlande (plus de 5 ans) ; Arménie, Inde, et Turkménistan (plus de 7 ans) ; El Salvador (plus de 10 ans) ; Seychelles (plus de 12 ans) ; Bolivie et Jordanie (plus de 15 ans)

❖ **Alphabétisation :**

C'est l'enseignement de l'écriture, de la lettre et du calcul à des personnes analphabètes ayant comme méthode pédagogique employée par exemple : l'**AFISOD** (Alphabétisation Fonctionnelle Intégrée pour le Soutien au Développement), l'**AFI-D** (Alphabétisation Fonctionnelle Intensive pour le Développement), l'**ASAMA** ou **Ambohisoratra** (ces deux dernières, sont des méthodologies réservées à l'apprentissage d'alphabétisation pour les enfants analphabètes moins de 15 ans en vue de leur réinsertion à l'éducation formelle.

❖ **Analphabète :**

Qui ne sait ni lire, ni écrire et ni calculer ; ayant un synonyme « illettré ». D'après la déclaration de Dakar 2000, réduire de 50% le taux d'analphabétisme adulte d'ici 2015 et d'après le MAP, une réduction de 20 %. Un analphabète est défini comme quelqu'un qui ne

s'intègre pas dans la vie sociale à cause de ses difficultés par exemple à lire un panneau d'affichage dans la rue, sa prescription médicale, l'ordonnance etc...

❖ **Organisme Promoteur (O.P.) ou bien aussi animateur des sites:**

Est un organisme partenaire national, ressource ou spécialisé en matière d'alphabétisation qui est responsable du bon déroulement des sites installés dans une Commune.

1.1.2. Situation d'alphabétisation en général à Madagascar :

Tout d'abord, nous observons ensemble la situation de taux d'alphabétisation en général à Madagascar selon la statistique officielle.

Source : INSTAT / DSM / EPM 2005, Extrait du Rapport Principal sur l'Enquête Périodique auprès des Ménages (EPM) 2005 – Version Avril 2006.

Sous chapitre « IX-2 Alphabétisation3 Page 126 et 127 ;

Un individu est classé alphabète si :

- Il sait lire, écrire et faire un petit calcul, ou
- S'il fréquente l'école actuellement, il a atteint au moins la troisième année du primaire.

Le taux d'alphabétisation des individus âgés de 15 ans et plus est de 62 %. La proportion d'alphabétisés est de l'ordre de 75,9 % en milieu rural. Les Ex-provinces d'Antananarivo, Antsiranana et Toamasina présentent les meilleurs taux, tous supérieurs à 60 %. Dans toute l'île, et que ce soit en milieu urbain ou rural, les femmes sont moins alphabétisées que les hommes.

Tableau 3 : Taux d'alphabétisation des individus de 15 ans et plus, par ex-province, milieu et genre.

Ex-Province	Unité : %				
	Urbain	Rural	Hommes	Femmes	Ensemble
Antananarivo	84,1	75,1	80,8	75,5	78,1
Fianarantsoa	70,5	56,0	63,0	54,3	58,5
Toamasina	78,8	59,4	67,3	59,7	63,3
Mahajanga	70,7	54,8	64,6	52,7	58,5
Toliara	54,4	33,9	41,2	35,2	38,2
Antsiranana	81,0	63,7	71,8	61,7	66,6
Ensemble	75,9	58,9	66,8	59,3	62,9

Source : INSTAT/DSM/EPM 2005

La proportion d'analphabètes est plus élevée pour les quintiles les plus pauvres.

En effet, si le taux d'alphabétisation est de 77,5 % pour les plus riches, il n'est que de 47,3 % pour les plus pauvres.

Tableau 4 : Taux d'alphabétisation des individus de 15 ans et plus, selon le quintile de consommation

Unité : %

Les plus pauvres	47,3
Quintile_2	55,4
Quintile_3	61,3
Quintile_4	66,3
Les plus riches	77,5
Ensembles	62,9

Source : INSTAT/DSM/EPM 2005

Si on considère les différentes régions de Madagascar, en tête se trouvent les deux régions d'Analamanga et d'Itasy. Si l'on ajoute Amoron'i Mania, Boeny, Mahatsiatra Ambony, ces cinq régions présentent des taux d'alphabétisation dépassant le seuil de 70 %. Les deux régions les plus défavorisées se situent dans les régions de l'Androy et de l'Atsimo Adrefana pour lesquels les taux sont inférieurs à 40 %.

Tableau 5: Taux d'alphabétisation des individus de 15 ans et plus, par région, milieu.

Unité : %

Région	Urbain	Rural	Ensemble
Analamanga	85,3	88,5	87,0
Vakinankaratra	85,0	64,9	69,1
Itasy	79,8	70,9	72,1
Bongolava	66,7	60,4	61,7
Mahatsiatra Ambony	85,5	67,5	70,7
Amoron'i Mania	79,3	70,9	72,1
Vatovavy Fitovinany	58,8	41,6	44,3
Ihorombe	45,5	39,1	41,6
Atsimo Atsinanana	68,8	38,8	43,3
Atsiananana	80,0	57,5	63,4
Analanjoro	69,0	53,5	55,8

Alaotra Mangoro	82,4	65,6	68,3
Boeny	85,7	63,4	71,9
Sofia	74,8	54,0	56,0
Betsiboka	61,0	55,6	57,2
Melaky	45,0	36,5	40,2
Atsimo Andrefana	54,6	30,0	35,0
Androy	24,6	22,9	23,3
Anosy	69,4	35,4	41,8
Menabe	80,8	53,2	58,6
Diana	84,3	65,4	66,9
Sava	80,6	65,4	66,9
Ensemble	75,9	58,9	62,9

Source : INSTAT/DSM/EPM 2005

Si tels sont les différents taux d’alphabétisation des adultes d’après le statistique EPM, nous analysons tout de suite ce qu’on peut savoir sur la mise en œuvre exactement de la politique d’alphabétisation depuis notre indépendance, selon l’approche des trois Républiques qui succédés à Madagascar, c'est-à-dire depuis la première République (1960-1975), la deuxième (1975-1990) et la troisième (1990 jusqu’à nos jours).

1.1.3. Politiques et pratiques d’alphabétisation à travers les trois Républiques à Madagascar

Il a été déclaré que Madagascar connaît un pourcentage énorme d’analphabètes. A cet égard, divers politiques et programmes ont été mis en œuvre durant les différents régimes qui se sont succédé pour combattre l’analphabétisme.

A. Politique générale de l’Etat en matière d’alphabétisation :

A son accession à l’indépendance en 1960, Madagascar hérita de la période coloniale une scolarisation globalement faible, caractérisée par une minorité de population instruite inégalement répartie dans l’espace. A cette époque, plus proches des réalités locales, les fonctionnaires étaient plutôt des fonctionnaires communaux qui participaient à l’animation des villages, conformément à la politique du Gouvernement qui visait à réduire l’injustice sociale.

L'alphabétisation était ainsi considérée sous l'angle de l'animation rurale comme moyen d'ouverture du monde rural au progrès technique et au développement.

B. Les pratiques de l'alphabétisation :

Quant aux politiques, stratégies et modalités de mise en œuvre, la politique de l'alphabétisation sous la Première République visait à faire bénéficier le maximum de personnes des bienfaits de l'instruction. Madagascar est d'ailleurs choisi en 1968 pour faire partie des pays pilotes du Programme d'Expérimentation Mondiale de l'Alphabétisation (PEMA) avec l'assistance du PNUD et de l'UNESCO. A cette époque, l'alphabétisation était considérée comme essentiellement affaire d'Etat et était particulièrement concentrée sur le monde rural. Les campagnes annuelles et limitées étaient alors adoptées en tenant compte des contraintes du calendrier agricole, durant la saison morte qui coïncidait avec les vacances scolaires.

Deux structures différentes coexistaient pour la mise en œuvre de ces campagnes d'alphabétisation :

a) une structure de conception et de sensibilisation, dépendant des services de l'Etat, et opérant à travers un Bureau au niveau de chaque province avec un inspecteur et des moniteurs, qui réalisaient seuls la campagne d'alphabétisation à ses débuts ;

b) une structure de réalisation constituée d'une équipe villageoise d'alphabétiseurs composée de cinq personnes lettrées volontaires travaillant sous l'égide des moniteurs. Ce recours aux villageois lettrés montre l'impossibilité pour l'Etat de couvrir à lui tout seul les campagnes et également l'importance de la participation sociale dans la lutte contre l'analphabétisme.

➤ Réalisations :

 Au cours de la Première République, on peut distinguer deux parties distinctes dans les activités en matière d'alphabétisation :

❖ les campagnes d'alphabétisation organisées conjointement par les villageois et le moniteur principal, et réalisé particulièrement le soir et les jours considérés tabous, le mardi et le jeudi, où souvent les paysans ne travaillent pas la terre. Au début, les campagnes d'alphabétisation étaient organisées une fois par an et comprenaient généralement deux à trois niveaux.

❖ Les activités post campagnes consistant essentiellement en une continuation des actions d’alphabétisation au niveau des centres. Ainsi pour le maintien des acquis, différents supports tels que : le *journal* « **Roso isika** » traitant des thèmes relatifs aux réalités de la vie des paysans, *des brochures* ou *des affiches* renforcées par des émissions radiophoniques assuraient le rôle de post évaluation.

🇨🇩 **La deuxième République** voulait un République d’inspiration socialiste. Elle s’inscrivait dans le courant idéologique de plusieurs mouvements dits de libération nationale et axait les actions de développement dans le contexte de lutte contre toute forme de discrimination et de domination. Dans tous les domaines de la vie publique se rencontrait un interventionnisme très accentué de l’Etat.

La loi 78 040, première du genre depuis l’indépendance, définit le cadre général du système de l’Education et la Formation. Cette loi reconnut comme composante du système :

1. l’Education comportant quatre niveaux ;
2. la Formation Professionnelle comprenant deux degrés et destinés à ceux qui avaient fini les deux premiers niveaux ;
3. la Formation Permanente, destinée à pérenniser et à perfectionner les acquis de l’Education Formelle.

Aussi, les actions de l’alphabétisation ne semblaient-elles pas intégrées dans ce système. Etait-il possible d’en déduire, qu’officiellement, elles ne feraient pas partie du système de formation et d’éducation. Le Gouvernement tenait cependant à reprendre la politique d’alphabétisation de la Première République à partir de 1978 en lui donnant une Direction spécifique, la Direction de l’alphabétisation et de l’Education des Adultes, au sein du ministère chargé de la Population. Dès lors, le gouvernement fait avancer l’hypothèse selon laquelle la démocratisation de l’éducation de base, prônée par la politique de l’Etat, impliquait la considération de l’alphabétisation comme une situation provisoire et non pérenne, qui disparaîtrait normalement avec cette généralisation. L’alphabétisation à réinstaurer concernait surtout les adultes qui n’avaient pas bénéficié de cette généralisation.

- **Politiques, stratégies et modalités de mise en œuvre, sous la Deuxième République (1975-1990) :**

La politique prônée à l’époque avait comme objectif l’éradication de l’analphabétisme, considéré comme fléau national, et des campagnes de masse étaient institués dans ce sens. Mais devant les résultats mitigés de ces dernières, elles furent abandonnées à partir de 1983. L’approche sélective fut alors appliquée avec la nouvelle conception de la campagne d’alphabétisation comme composante d’un développement intégré, et notamment d’une

ouverture au partenariat institutionnel. D'où la mise en place d'une Direction spécialement chargée de l'alphabétisation, permettant l'examen régulier des stratégies adoptées et de leur évolution. A cet égard, trois périodes principales peuvent être identifiées :

1. la période de 1978 à 1982 :

Avec l'annonce officielle du choix de l'alphabétisation fonctionnelle, le Fokontany était également déclaré comme entité géographique et administrative de base de l'organisation des actions d'alphabétisation dont le programme était censé partir des réalités quotidiennes dudit fokontany. C'est à ce titre qu'un programme standard destiné à être adapté aux réalités de chaque structure de base concernée a été conçu avec la mise en place de quatre phases : *la pré alphabétisation, l'alphabétisation proprement dite* comportant deux niveaux A et B, *la post alphabétisation et l'évaluation finale* tendant à récompenser les adultes méritants et les fokontany performants dans le lutte contre l'analphabétisme.

2. la période de 1983-1987

Des programmes sur mesure, basés sur des micros projets de développement, et tenant compte du programme standard national, des spécificités du milieu ainsi que du micro projet, ont été élaborés. Parallèlement, une sorte de pacte pour responsabiliser toute la communauté a été établi et un comité local, comportant trois commissions (sensibilisation, pédagogie, suivi-évaluation) a été mis en place.

Au niveau central, la Direction prenait le nom de Direction de l'Education Populaire et de l'Alphabétisation pour en souligner l'importance, et l'accent a été mis sur la post alphabétisation. Le programme quant à lui s'est trouvé allégé et les deux niveaux ne sont plus différenciés.

3. la période après 1987 en articulation avec la Troisième République

Le changement de l'orientation de la politique du pays à partir de 1985, entraînait également des changements au niveau des pratiques de l'alphabétisation. Devenu une composante d'un projet concerté et intégré du développement, elle est devenue une action de promotion technique et culturelle intégrant *la formation professionnelle, la formation socio économique et la lecture écriture*.

A ce niveau, l'intégration des actions de la Direction dans des zones de développement où opèrent des partenaires (ONG et organismes internationaux) s'est avérée incontournable. L'approche sélective s'est alors imposée et l'existence d'un projet, dans lequel sont intégrées les actions d'alphabétisation, devient fondamentale dans la mesure où les stratégies adoptées en dépendent.

*Par ailleurs, cette période a été marquée par le recours aux jeunes accomplissant leur service national hors forces armées, qui suppléent parfois les alphabétiseurs villageois bénévoles. Et bien que le programme, tout comme les matériels didactiques, soit conçu au niveau central, avec l'aide de coordonnateurs au niveau des *Faritany* ainsi que les moniteurs au niveau de chaque *Fivondronana*, le *Fokontany* reste toutefois le point d'ancrage des actions d'alphabétisation.*

➤ **Réalisations :**

- **Au cours de la Deuxième République**, les activités se sont notamment distinguées par la consolidation des structures et le renforcement du personnel, quantitativement et par des formations. Celles-ci sont dispensées soit sous forme de stage à l'extérieur (Institut Panafricain de Douala) ou sous forme de séminaires.

Des matériels didactiques, comme le « *KAHIE BOKY* » élaboré dans les années 80 et qui servait à la fois de guide pédagogique pour l'alphabétiseur, de *livre d'apprentissage de la lecture et de cahier d'exercice d'écriture* pour l'apprenant, étaient produits. C'était également à cette époque que des brochures telles que : *le SOA FIANATRA, MALASO, ANDRANOVO* ou *TAKALO*, étaient conçues pour servir de post alphabétisation.

Les activités d'un centre d'alphabétisation qui se résument essentiellement, au début, en une pré alphabétisation portant sur la sensibilisation et une préparation matérielle se sont plus tard étendues à une étude du milieu et à la définition des différents objectifs jusqu'à la création d'un comité local, qui intervient dans l'élaboration des programmes.

- **La Troisième République** se caractérisait par une grande instabilité gouvernementale. En effet, plus d'une dizaine de ministères et autant de directions avaient succédé au ministère chargé de l'alphabétisation. Le ministère lui-même avait changé plusieurs fois d'appellation, donc de structure ; quant à la Direction, elle portait au début le nom de Direction de l'alphabétisation et de l'Education des Adultes pour se transformer un temps en Direction de l'Education Non Formelle.

La politique d'ouverture au partenariat, entreprise au cours des dernières années de la deuxième République se poursuivait suivant les projets et les localités. Des formations de moniteurs et de cadres responsables continuaient à être assurées par des partenaires privés. Mais faute de directives soutenues de la part de la direction centrale, ces moniteurs livrés à eux-mêmes, dans une certaine mesure, agissaient de leur chef dans la réalisation de leurs tâches.

Toutefois, dans l'ensemble, la liaison des actions d'alphabétisation à des microprojets restait la règle, et plus encore, la plupart de ces microprojets se rapportaient aux activités génératrices de revenus (AGR).

❖ **Les pratiques de l'alphabétisation sous la Troisième République :**

La suppression du service national a bouleversé les actions d'alphabétisation. Il fallait chercher un partenariat au niveau local et régional compte tenu de :

- la faiblesse des ressources, aussi bien humaines, financières que matérielles dont dispose la Direction ;
- la prise de conscience de certaines organisations œuvrant dans le développement rural et confrontés au problème de l'alphabétisation.

Aussi, le partenariat est-il revêtu de plusieurs formes :

- contributions financières, en ressources humaines, en matériels, en prestation de services, en formation de cadres ;
- et s'est faite à tous les niveaux, Direction centrale, Direction provinciale, Délégation du *Fivondronana*.

Ce partenariat s'étend également aux autres ministères, aux organismes internationaux, aux ONG nationales et internationales ou aux simples associations villageoises.

Durant les dernières années, on peut remarquer que la Direction n'a plus agi seule mais a toujours mené des actions en partenariat avec d'autres institutions.

➤ **Les différents mécanismes de réalisation pendant les 3 Républiques:**

Il est à noter qu'au début, c'était le Ministère de l'Agriculture qui se chargeait de l'organisation des actions d'alphabétisation. Et à partir de 1963, elle était placée sous l'autorité d'un Commissariat Général à l'Animation Rural et au Service Civique. Aussi, l'armée était-elle associée aux campagnes d'alphabétisation et des militaires faisaient fonction de moniteurs.

Au niveau central, ce Commissariat Général avait une division s'occupant de l'alphabétisation et de l'Education de Base et chargée de mettre en œuvre la politique nationale d'alphabétisation.

Par ailleurs, la création d'un centre d'alphabétisation se faisait après décision concertée entre la population du *fokontany* et les autorités locales.

A partir de 1987, avec l'ouverture à d'autres partenaires, les mécanismes institutionnels se sont simplifiés et ils se sont vus centralisés à la Direction centrale comportant trois services :

- **le service d'organisation, méthodes et recherches**, chargé de la conception et de l'élaboration des programmes ainsi que des méthodes d'enseignement.
- La programmation des campagnes, tout comme le suivi et le contrôle des activités d'alphabétisation et la phase post alphabétisation relèvent également de ce services ;
- **Le service de formation et de matériels didactiques** : création de centres d'alphabétisation, formation des formateurs sur les méthodes pédagogiques, conception et production des supports pédagogiques et répartition des matériels didactiques ;
- **Le service de gestion**, qui s'occupe de tout ce qui est gestion financière et administrative de l'alphabétisation.

Entre 1997 et 2001, l'importance de cette Direction s'est renforcée et elle s'est vu assigner le rôle du gouvernement dans la réalisation de l'Alphabétisation et de l'Education de Adultes, avec le concours de diverses organisations nationales et internationales. Elle est chargée, entre autres de :

- Définir la politique nationale en matière d'alphabétisation ;
- Concevoir et améliorer les méthodes selon les besoins de la population cible ;
- Faire un compte rendu général sur la marche et l'évaluation des activités.

Si elle comporte toujours trois services, les fonctions de ces derniers se sont renforcées comme suit :

- ***Le service de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes*** est chargé :
 - ✓ de définir la stratégie globale de la Direction et le système d'éducation en matière d'alphabétisation et d'éducation d'adultes ;
 - ✓ d'élaborer le programme en ces matières ;
 - ✓ planifier et organiser les différentes manifestations dans le cadre de l'alphabétisation ;
 - ✓ collecter les différentes données et évaluer la campagne d'alphabétisation ;
 - ✓ diffuser les informations à l'intention d'autres organismes.
- ***Le Service d'Appui Technique de Production de Matériels Didactique*** conçoit et vulgarise les outils pédagogiques, les fiches pédagogiques et les guides pour les alphabétiseurs, les panneaux, banderoles, manuels d'apprentissage de la lecture et du calcul ;

– ***Le Service de Suivi et d'évaluation***

- . Supervise la mise en œuvre des activités et l'atteinte des objectifs
- . Met en place un système de suivi évaluation des actions menées et avec le concours des partenaires ;
- . Fournit des éléments d'informations indispensables à une prise de décision.

➤ **Réalisation :**

Les activités de partenariat avec des organismes internationaux ont fortement marqué les activités d'alphabétisation sous la Troisième République. C'est à ce titre que l'UNESCO, le PNUD, l'UNICEF ou la DVV (Association allemande pour la formation des adultes) ont appuyé les formations du personnel de l'alphabétisation.

Les causes de l'analphabétisme

Particulièrement dans les pays en développement, l'analphabétisme devient un problème alarmant. En effet, parallèlement à l'explosion démographique, aux calamités naturelles et aux guerres civiles, on observe une recrudescence de l'analphabétisme, et ceci malgré les efforts réalisés tant sur l'Education Formelle que sur l'Education extra scolaire.

Ainsi, l'analphabétisme persiste et prend même actuellement plus d'ampleur. Madagascar n'est pas épargné par ce fléau.

Des études ont identifié les faits suivants comme sources principales représentant la précarité des conditions de vie manifestées par :

- le non scolarisation des enfants de certaines couches défavorisées de la population : zones rurales, zones marginales de grandes villes. Ces derniers vivent dans un environnement caractérisé par la pauvreté, la médiocrité de l'habitat et la ségrégation sociale et culturelle.
- la déperdition scolaire de beaucoup d'enfants qui n'ont pu achever le cycle complet de l'enseignement primaire et viennent fatalement grossir le rang des analphabètes. *C'est l'analphabétisme de retour.*
- l'absence d'un environnement socioculturel favorisant l'utilisation de l'écrit. Les acquis en savoir de base chez les adultes se perdent facilement. Les jeunes et adultes qui subissent cette situation présentent de forts pourcentages et constituent les néo-analphabètes. Ils sont victimes de l'analphabétisme de retour.
- la carence de l'information et de la mobilisation face au danger de l'analphabétisme. Ce qui entraîne l'exclusion d'une partie importante de la population active.

– l'enclavement géographique aggravé par les problèmes de sécurité et les cataclysmes naturels tels que : les cyclones, les inondations chroniques. Ces phénomènes sont à l'origine de la fermeture de beaucoup d'écoles ou même la désertion des instituteurs.

1.1.4. L'action d'alphabétisation : La didactique de l'alphabétisation

🚩 Méthodes et techniques :

Les préoccupations des adultes ne sont pas celles des enfants. L'apprentissage de la lecture est séparé de l'apprentissage de l'écriture grâce à l'utilisation des lettres mobiles.

La méthode est sélective, dans la mesure où elle cible dans un premier temps, tous ceux dont les responsables (pour lesquelles ils ont souvent été choisis) rendent nécessaire la maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ; intensive car elle propose aux adultes désireux de s'alphabétiser 4 sessions de travail de deux semaines, soit à raison de 6 jours par semaine et de 7 heures par jour, un peu plus de 300 heures de 'présence en salle'. Cette intensivité se fait au caractère extensif des méthodes traditionnelles où l'alphabétisation se fait le soir, pendant la seule saison sèche, le processus d'alphabétisation s'étale aussi sur deux, voire trois années entraînant un taux de déperdition important et un taux de réussite médiocre (moins de 10 % des adultes inscrits).

Il s'agit également d'une alphabétisation fonctionnelle, non au sens que les programmes de l'UNESCO donnaient à ce terme, résumé dans le slogan « S'alphabétiser pour mieux produire » mais parce qu'elle est centrée sur l'acquisition des compétences nécessaires à la gestion d'association à finalité économique. En ce sens, on dit qu'elle est à la fois une méthode d'alphabétisation et une méthode d'apprentissage d'une comptabilité simplifiée.

L'adulte a ses centres d'intérêt, son expérience, son histoire personnelle dont il faut tenir compte et auxquelles il faut faire appel pour une situation efficace. Il a besoin d'agir, de réaliser pour retenir. Il s'implique s'il se sent considéré et non jugé, utile et non utilisé.

➤ L'apprentissage de la lecture :

Il dure 2 semaines, soit 12 jours à raison de 7 heures par jour (84 heures)

Il s'agit dans un premier temps de séparer radicalement l'apprentissage de la lecture et celui de l'écriture. Ce choix repose sur les observations faites dans les centres d'alphabétisation. D'une part, l'apprentissage simultané de l'écriture et de la lecture retarde considérablement l'apprentissage de la dernière et donne le sentiment aux adultes ' qu'ils n'avancent pas ', ce qui est fait décourageant ; d'autre part, l'apprentissage de l'écriture, lorsqu'il se fait en public, est tout humiliant pour les adultes.

Au contraire, l'expérience a montré que lorsque les adultes ont d'abord appris à lire, ils s'exercent seuls à écrire et y parviennent beaucoup plus rapidement.

Par la suite, au moment de stage, on commence par l'apprentissage des syllabes les plus nombreuses (les linguistes disent les plus productives). En procédant de la sorte, dès que les adultes se sont familiarisés avec les syllabes les plus nombreuses, ils commencent à pouvoir déchiffrer certaines phrases des documents retenus dans le corpus, ce qui est particulièrement méritant pour eux. Le défi présent aux adultes en formation, c'est qu'au bout de deux semaines ils auront percé le secret de l'écriture.

Les adultes doivent apprendre à reconnaître les syllabes et les manipuler pour composer d'abord des mots et ensuite des phrases (insistons bien sur le fait qu'il s'agit de syllabes et non de lettres isolées qui n'existent pas dans la langue parlée).

➤ ***L'apprentissage de l'écriture :***

L'innovation majeure est l'utilisation exclusive de l'écriture minuscule script. Les raisons d'un tel choix : gain de temps, écriture script utilisée des figures géométriques simples, beaucoup plus faciles à maîtriser que l'écriture cursive.

L'apprentissage de l'écriture n'est possible en 74 heures que si on se limite à l'écriture de l'imprimé, de tous les imprimés. Il y a donc équivalence stricte entre l'écriture de l'affichage, du journal, ou du livre, alors que le nombre de lettres est représenté de façon différente dans l'écriture cursive et dans l'écriture d'imprimerie, ce qui est, pour un adulte qui apprend à écrire, illogique.

Il reste l'objection essentielle : comment écrire si l'on n'a pas appris la cursive ?

Ou bien tout simplement en utilisant l'écriture script. C'est une pratique courante dans des pays comme les Etats-Unis (à l'exemple de ce que fait Peace Corps) mais pas courante dans la tradition française.

➤ ***L'apprentissage du calcul :***

Prendre en compte les capacités de calcul mental qui sont déjà celles des adultes et la connaissance des chiffres écrits qui est la leur. Sur ces deux points, un constat s'impose : aucun adulte n'est analphabète en calcul et certains font preuve d'extraordinaires capacités en calcul mental. En outre, ils savent déjà comment « s'écrivent » les chiffres pour les avoir vus sur les cartes, sur les billets de banque.

– Dans un premier temps, aller avec les apprenants adultes aussi loin qu'il est possible d'aller avec le calcul mental ;

– Utilisation de la calculatrice pour éviter l'apprentissage long et des tables de multiplication ;

– Procédure à des opérations fonctionnelles tirées de la comptabilité des groupements.
Calcul de l'argent, sur la base d'une pièce de 10 Ariary.

- **Les organisations et associations œuvrant dans l'alphabétisation :**

Avec l'ouverture au partenariat pour l'action de l'alphabétisation, des Organismes étrangers, divers ONG et Associations, ont participé à l'éducation des adultes sous formes variées.

Ainsi, on peut distinguer :

- le PNUD à l'aide de programme conjoint lié à la Direction de l'Alphabétisation
- l'UNICEF en collaboration avec des Associations ou ONG
- l'UNESCO en collaboration avec les différentes Associations
- le IIZ/DVV - Le FFF *Malagasy Mahomby* - L'Appel de Tuléar ...

Mais à titre d'exemple, nous pouvons observer en détail quelques ONG ou Associations œuvrant pour la pratique de l'alphabétisation à Madagascar tel que :

A. Le IIZ/DVV :

Nous tenons compte particulièrement de IIZ/DVV dans la mesure où cet Organisme étranger a une étroite collaboration et en partenariat avec notre Ecole Normale Supérieure Université de Fianarantsoa et qui nous a appuyé à la recherche d'action d'alphabétisation dans la Commune d'Ankadinondry Sakay, lieu où nous avons fait le stage et la recherche. Cet organisme opère dans le cadre de l'Education Pour Tous. Elle suit cordialement le défi de l'Etat malagasy quant à l'éradication de l'analphabétisme à Madagascar en 2012 comme l'a souligné le MAP

(Madagascar Action Plan).

L'Antenne de l'IIZ/DVV à Madagascar ou Association Allemande pour l'Education des Adultes :

IIZ/DVV est l'abréviation en allemand de « Institut für Internationale Zusammenarbeit des Deutschen Volkshochschul-Verbandest », c'est-à-dire l'Institut pour la Coopération Internationale de l'Association Allemande pour l'Education des Adultes.

❖ **Structure :** La DVV est représentée à Madagascar depuis 1987. Depuis Mars 1996, la représentation est dirigée par une équipe nationale et dénommée « Antenne de l'II-DVV » à

Madagascar. C'est à la fois un bureau de coordination de la collaboration locale et une interface entre les partenaires malgaches et l'IIZ/DVV à Bonn (Allemagne).

❖ **Vision** : En mettant en œuvre une éducation des Adultes de qualité, rendre les adultes plus responsables dans leur vie de citoyen et plus performant dans le statut de « producteur ».

Le DVV a pour **mission** : L'Appui à l'éducation et à la formation des Adultes.

❖ **Objectif** : Renforcement d'un réseau de partenariat pour l'Education des Adultes, pour l'amélioration de la condition de vie des destinataires des actions à la base.

❖ **Approche de travail** : A partir des concepts tels que : « la participation », « le civisme », « la responsabilisation », « la décentralisation », « le genre », donner un appui technique aux entités partenaires, dans les activités suivantes :

– Conception et réalisation sous différents modes d'intervention, de programmes de formation et d'éducation des adultes ;

– Conception et diffusion de supports écrits ou audiovisuels pour appuyer l'éducation de base des adultes.

❖ **Partenaires** : En fait, l'Antenne IIZ/DVV n'est pas directement opérationnelle sur le terrain. Ce sont les organisations partenaires qui mettent les programmes convenus en œuvre, auprès des publics bénéficiaires correspondants.

❖ **Domaines d'activités** : Les activités des partenaires, en tant qu'éducation – formation des adultes « sur le terrain » et qui sont appuyées par l'Antenne-II/DVV sont principalement et sans être exhaustives :

- ✓ l'animation et l'accompagnement des groupements de base pour l'auto-promotion
- ✓ la formation-animation dans le domaine socio-organisationnel
- ✓ la formation-animation dans la structuration de la gestion des productions (création de filières, etc.)
- ✓ la formation sur la méthodologie et la pédagogie pour les différents acteurs
- ✓ l'accompagnement des responsables et élus sur la décentralisation et la gestion des biens publics
- ✓ la formation sur la démocratie, les Droits et Devoirs des citoyens
- ✓ le renforcement des capacités des entités de la Société Civile
- ✓ L'accompagnement dans l'apprentissage de la vie associative
- ✓ l'alphabétisation fonctionnelle et les activités de post-alphabétisation
- ✓ l'accompagnement des responsables locaux dans la gestion et le développement des communes.

➤ **Activités privilégiées** : Conception, expérimentation et diffusion de programme sur objectif d'éducation et de formation des adultes :

- Alphabétisation Fonctionnelle Intégrée aux Soutiens pour le Développement (AFISOD)
- Formation sur la démocratie participative et la décentralisation
- Formation de formateur sur : - l'élaboration de plan de formation, - l'ingénierie de formation, - l'élaboration et utilisation des aides à l'apprentissage, - l'élaboration des outils de suivi évaluation, conception et réalisation d'une action de formation.
- Conception, expérimentation, production et diffusion de matériels et de supports à l'apprentissage pour les adultes.

➤ **Son rôle** principal concerne la recherche sur l'éducation des analphabètes, comme il a été dit précédemment. En outre, le choix des sites d'intervention était laissé à la structure de base locale. Mais l'action de l'ONG se fait en deux temps : - la campagne d'alphabétisation ; et la campagne de post alphabétisation.

Pour ce faire, le DVV édite des matériels didactiques et pédagogiques nécessaires aux actions d'alphabétisation et à l'éducation des adultes. : des livres, des affiches, des boîtes à lettre, des boîtes à images, des cahiers, des tableaux blancs ou noirs et parfois des ardoises. Ces matériels pédagogiques sont vendus ou offerts gratuitement à la population locale cible de cette formation. Il est à signaler que parfois, beaucoup de populations apprenantes, dans les centres ou sites d'alphabétisation, en particulier dans les zones du Sud de l'île, sont dotés de vivres en compensation du temps qu'elles passent à l'apprentissage. Le DVV par contre est pour une participation volontaire sans contrepartie et matérielle. Et c'est le cas des apprenants dans les sites de la Commune d'Ankadinondry Sakay, qui ne perçoivent aucune contrepartie sous quelque forme que ce soit en dehors de la formation. Actuellement, le système « vivre contre campagne » est envisagé par DVV, mais les subventions en vivres relèvent plutôt du domaine du PAM lequel est sollicité en partenariat.

- **La méthodologie de l'alphabétisation fonctionnelle intégrée pour le soutien au développement (AFISOD) :**

AFISOD a conçu un programme pour faire acquérir à des adultes 15 ans et plus, sans distinction de sexe, identifié et s'identifiant dans une incapacité relative à déchiffrer des mots et des chiffres de manière à en comprendre le sens.

Elle consiste à rendre les apprenants à être capables, à travers **320 heures** d'apprentissage de : - Lire et écrire des mots et phrases simples, en utilisant les 21 lettres de

l'alphabet malagasy et les 14 lettres composées et en comprendre le sens ; - Lire écrire des chiffres et en comprendre le sens,

- Lire, écrire et comprendre le mécanisme des opérations simples, utilisant les quatre signes arithmétiques conventionnels : (*addition, soustraction, multiplication et division*) ; -

Composer un paragraphe d'au moins 5 lignes, utilisant toutes les lettres de l'alphabet et les lettres combinées, et respectant les règles grammaticales malgaches ; - Lire des textes en malagasy en comprenant le sens ; - Utiliser des outils de gestion simples ; -Elaborer par écrit des micros projets.

- **Objectifs spécifiques :**

Parmi les objectifs spécifiques déterminés par AFISOD nous pouvons relever :

- . La réduction du nombre d'adultes analphabètes ;
- . Le renforcement des capacités des ressources humaines pour que la population soit instruite et éduquée ;
- . Apporter une contribution au développement de Madagascar ;
- . Mettre en exergue un accroissement du taux d'analphabète.

- **Stratégies de réalisation :**

Pour atteindre les résultats attendus, aussi bien par les apprenants que par les entités organisatrices, les conditions suivantes ont été identifiées et retenues :

- . Lier l'apprentissage à des besoins locaux identifiés ;
- . Un alphabétiseur pour 25 à 30 apprenants au maximum ;
- . Catégoriser les apprenants suivant différents critères ;
- . Réaliser la première étape d'apprentissage et de même la deuxième étape en un mois et demi de chaque ;
- . Trois mois pour la post alphabétisation.

- **Mise en place de structures d'appui :**

Les structures les plus courantes sont :

- . L'Organisme Promoteur (OP)
- . Le Comité Local d'Alphabétisation ou Kaomitin'ny Laha Asa fampianarana (CLA ou KLA), qui rassemble des représentants des autorités officielles et traditionnelles, techniciens locaux et apprenants.
- . Le SLAA Structure Locale d'Appui à l'Alphabétisation ou Sampana ho Lalana sy Andrin'ny Asa fampianarana, regroupant des entités locales telles que églises, associations,

alphabétiseurs, opérateurs, responsables pédagogiques qui contribuent à la réalisation de l'alphabétisation.

- . Les alphabétiseurs répondant à un profil déterminé et ayant été formés.
- . Le responsable de suivi ayant une capacité plus élargie que l'alphabétiseur qui assure l'accompagnement du processus de l'apprentissage.
- . L'animateur du centre culturel répondant à un profil déterminé et ayant reçu une formation.
- . La **SATA** : Structure d'Appui Technique à l'Alphabétisation ou **SAmpana Teknika ho amin'ny Asa fampianarana**, qui est en général une entité opérationnelle spécialisée en alphabétisation et responsable de la conduite méthodologique de l'action.

- **La composition d'une campagne**

Elle comporte trois phases :

- **La phase de pré alphabétisation** : Elle dure trois mois environ et comprend essentiellement les activités suivantes :
 - sensibilisation générale en vue d'une mobilisation de toutes les entités pour accueillir la campagne AFISOD ;
 - l'étude du milieu spécifique à l'action d'alphabétisation qui doit aboutir par la suite : à la définition des rôles des Organismes Promoteurs (OP) ; à la formation et à la mobilisation des Organismes Promoteurs ; à la définition des objectifs de changement, de formation et d'apprentissage ; l'identification des thèmes éducatifs spécifiques ; à la mise en place des structures d'appui ; au recrutement d'alphabétiseurs ; à l'inscription des apprenants et à leur catégorisation ; à l'organisation linguistique ; à la formation des membres des structures d'appui, des alphabétiseurs, et des responsables de suivi.

✓ **La phase d'alphabétisation** : Elle correspond à la phase d'apprentissage proprement dit et adopte une approche méthodologique allant du facile vers le difficile, du concret vers l'abstrait et comprend deux étapes :

1 – apprentissage de base de la lecture, de l'écriture et du calcul en vue de l'acquisition des performances prescrites et ce en 120 heures réparties en 6 semaines non interrompues ; à raison de 5 séances par semaines, d'une durée de 4 heures par jour ;

2 – apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul à travers des thèmes et pour résoudre des problèmes liés à la vie quotidienne, en 120 heures réparties en 6 semaines non interrompues, à raison de 5 séances par semaine de 4 heures chacune. Cette étape est fixée à 3 mois.

✓ **La phase post alphabétisation** : Elle correspond à la période d'apprentissage durant laquelle les apprenants s'entraînent à l'application des acquis par l'utilisation de l'écrit dans la vie quotidienne. C'est la période pour favoriser la fonctionnalité des acquis durant la phase d'alphabétisation. Elle est également une transition vers l'éducation permanente ou continue.

- **Résultats globaux AFISOD**

Le tableau ci-dessous nous montre l'évolution annuelle du nombre d'apprenants AFISOD :

Tableau 6 : Nombre d'apprenants AFISOD

Années	2003	2004	2005	2006	2007	Total apprenants
Inscrits	504	494	1804	964	664	4430
Fin post alphabétisation	317	302	996	630	380	2634
Pourcentages	63 %	62 %	55 %	66 %	58 %	Pourcentage global 60 %

Source : II/DVV 2008

En effet, en considérant les résultats globaux menés par des apprentissages de l'alphabétisation sur toute l'île, nous observons une évolution annuelle du nombre d'apprenants AFISOD.

Les effectifs des alphabétiseurs et des Organismes Promoteurs (O.P.) AFISOD se présentent annuellement comme suit :

Tableau 7 : Effectif annuel des alphabétiseurs AFISOD

Années	2003	2004	2005	2006	2007	Total
Sites/Alphabétiseurs	17	17	65	33	24	156

Source : II/DVV 2008

Tableau 8 : Organismes Promoteurs AFISOD

OP	Nombre en 2006	Nombre en 2007
Organismes confessionnels	0	3
Associations	8	3
Administrations territoriales	1	3

Source : II/DVV 2008

Mais on peut considérer des résultats de la mise en œuvre de la méthodologie AFISOD par quelques régions et durant quelques dernières années.

Tableaux 9 : Résultats AFISOD par Région

Région Analamanga				
Années	Sites/Alphabétiseurs	Apprenants Inscrits	Apprenants ayant terminé le cycle	Pourcentages
2003	5	144	98	69 %
2004	12	319	155	49 %
2007	1	30	18	60 %
Total	18	493	271	55 %

Région Itasy				
Années	Sites/Alphabétiseurs	Apprenants Inscrits	Apprenants ayant terminé le cycle	Pourcentages
2004	2	93	58	57 %
2005	5	133	91	68 %
2006	4	113	52	46 %
2007	13	375	219	63 %
Total	24	696	420	60 %

Région Haute Matsiatra				
Années	Sites/Alphabétiseurs	Apprenants Inscrits	Apprenants ayant Terminé le cycle	Pourcentages
2003	7	234	103	44 %
2005	4	89	61	69 %
Total	11	323	164	51 %

Région Vakinakaratra				
Années	Sites/Alphabétiseurs	Apprenants Inscrits	Apprenants ayant Terminé le cycle	Pourcentages
2003	2	25	11	44 %
2005	4	32	19	59 %
2007	7	174	106	61 %
Total	13	231	136	59 %

Région Bongolava				
Années	Sites/Alphabétiseurs	Apprenants Inscrits	Apprenants ayant Terminé le cycle	Pourcentages

2003	3	101	72	71 %
2005	3	302	249	82 %
2006	3	96	63	66 %
Total	9	499	384	77 %

Région Alaotra Mangoro				
Années	Sites/Alphabétiseurs	Apprenants inscrits	Apprenants ayant terminé le cycle	Pourcentages
2004	3	82	48	59 %
2005	3	46	29	63 %
2006	5	150	75	50 %
2007	3	73	55	75 %
Total	14	351	207	59 %

Région Vatovavy Fitovinany				
Années	Sites/Alphabétiseurs	Apprenants inscrits	Apprenants ayant terminé le cycle	Pourcentages
2005	2	31	16	52 %
2006	4	79	46	58 %
Total	6	110	62	56 %

Région Atsinanana				
Année	Sites/Alphabétiseurs	Apprenants inscrits	Apprenants ayant Terminé le cycle	Pourcentages
2005	11	332	200	60 %
Total	11	332	200	60 %

Région Atsimo Atsinanana				
Année	Sites/Alphabétiseurs	Apprenants inscrits	Apprenants ayant terminé le cycle	Pourcentages
2005	26	831	476	57 %
Total	26	830	476	57 %

Région Ihorombe				
Année	Sites/Alphabétiseurs	Apprenants inscrits	Apprenants ayant terminé le cycle	Pourcentages
2005	3	38	23	61 %
Total	3	38	23	61 %

Région Amoron' i Mania				
Année	Sites/Alphabétiseurs	Apprenants Inscrits	Apprenants ayant Terminé le cycle	Pourcentages
2005	2	26	14	54 %
Total	2	26	14	54 %

Source IIZ/DVV

- **Promoteur de l'AFISOD :**

Cette approche en alphabétisation a été développée par l'Antenne de l'IIZ/DVV à Madagascar, en consortium avec les partenaires nationaux suivants, qui sont des organismes ressources ou spécialisés en alphabétisation :

- Association Fanoitra
- Projet Alphabétisation / FJKM
- Fikambanan' ny Mpamafy / Mampiely Baiboly Malagasy
- Fikambanana FFF Malagasy Mahomby– Fianarantsoa et ses sections régionales
- CRAEPFI ou Cercle de Recherche et d'Appui à l'Education Permanente – Fianarantsoa
- APPEL ou Action pour la Promotion d'un Environnement Lettré Tuléar

Les expérimentations ont été réalisées entre 1997 et 2001, par l'Association FFF Malagasy Mahomby dans le Corridor de Ranomafana/Ifanadiana, par l'APPEL à Tuléar II, par l'Association Fanoitra auprès de la Solidarité Corporative des Agriculteurs et Eleveurs (SCAE) à Sambava et Andapa, par le Département des Semeurs de la Société Biblique, par le CRAEPFI, par le Projet Alphabétisation de l'Eglise FJKM, respectivement dans des sites sélectionnés.

- ***Les étapes de conception et d'expérimentation incluses :***

- Des travaux de collectes des expériences réussies et capitalisation : Novembre 2001 à Juillet 2002
- Des travaux de mise en commun, de conception des modules de formation pour les différents acteurs, d'élaboration des manuels d'apprentissage : juillet 2002 à Juillet 2003
- Nombre de premiers sites AFISOD en **2003 : 15**
- Localisation des sites :

- ***Province d'Antananarivo :*** Commune Urbaine d'Antananarivo (2 sites), Commune rurale d'Ankadivoribe (2 sites), Commune rurale de Belobaka (1 site), Commune rurale d'Ankadinondry-Sakay (2 sites), Commune d'Ambatolampy Ville (3 sites).

. **Province de Fianarantsoa** : Commune Urbaine de Fianarantsoa (1 site), Commune rurale de Sahave (4 sites) ;

– Durée totale de la campagne : 9 mois (Mars – Novembre 2003).

Pour tous renseignements concernant la diffusion de cette approche en Alphabétisation Fonctionnelle Intégrée pour le Soutien au Développement, veuillez vous adresser à l'Antenne de l'IIZ-DVV Madagascar, siège de coordination pour le Consortium en AFISOD à Madagascar :

– **Antenne IIZ-DVV à Madagascar**

- Lot VK 17 A, Fenomanana Mahazoarivo – Antananarivo 101
- Tél. / Fax: (261 20) 24 264 09 – Tél. (261 20) 22 351 11
- E-mail : iiz.dvvmada@simicro.mg

B. La méthodologie aFi-D:

a) **L'Approche du FFF Malagasy Mahomby (promoteur de l'AFI-D) et programme conjoint en matière d'alphabétisation :**

❖ Si l'AFISOD est une méthodologie employée par le Consortium en collaboration avec le II/DVV, voici une autre méthodologie très récente employée par le FFF Malagasy Mahomby (Association promoteur de l'AFI-D).

Comme mentionnée, la stratégie nationale de réduction de la pauvreté (MAP) reconnaît l'importance capitale de l'alphabétisation des adultes un des piliers de cette stratégie. En conformité avec le MAP, le Programme Conjoint a fait de l'alphabétisation une de ses activités principales et de loin la plus ambitieuse ayant touché jusqu'ici plus de 35 000 personnes. Avant d'adopter la méthode d'alphabétisation dite « AFI-D », le Programme a procédé à une analyse approfondie de la situation du secteur et a tiré les leçons des nombreuses expériences passées sur le territoire de Madagascar. Il a par la suite décidé d'adapter cette méthode qui avait déjà été testée non seulement dans d'autres pays mais également à Madagascar dans le cadre du programme RPPMED.

b) En résumé l'AFI-D est une stratégie de développement basée sur l'alphabétisation des bénéficiaires pour pérenniser les actions de développement entreprises dans leur localité. Ses traits spécifiques sont les suivants :

○ **Fonctionnelle** : Selon les promoteurs et les acteurs de l'AFI-D, le programme est lié aux besoins en développement en relation avec la vie quotidienne des apprenants. Il prend en compte le développement de capacités comme la tenue de comptabilité et de gestion simplifiée des unités économiques, l'utilisation de l'écriture et de la lecture dans la vie quotidienne.

○ **Sélective** : L'éducation et la formation sont adaptées aux groupes de personnes, responsables, ayant les mêmes objectifs et les mêmes besoins d'écrit pour leur propre développement et celui de leur localité, voir de leur pays. La formation s'adresse souvent donc à des paysans qui sont des producteurs ayant des activités, pour la prospérité desquelles l'utilisation de l'écrit est indispensable ou à des responsables et leaders de groupements villageois.

○ **Intensive** : L'AFI-D se fait généralement d'une manière intensive, mobilisant les apprenants 8 heures par jour pendant 48 jours divisés en 4 phases de 12 jours par l'alphabétisation initiale (AI) et 36 jours divisés en trois phases de 12 jours pour la formation complémentaire de base (FCB). Les phases sont intercalées par une semaine tampon. Ces semaines tampons permettent aux apprenants de reprendre leur vie économique quotidienne, de se reposer de l'apprentissage en salle et de digérer les connaissances obtenues.

○ **Adaptée** : En théorie, la méthode peut être adaptée par rapport à la disponibilité des gens, c'est-à-dire, par rapport à leur programme d'activités quotidiennes qui pourrait ne pas permettre la pratique de 8 heures par jour. Tout en gardant le contenu et la méthode d'apprentissage, les sites peuvent pratiquer 4 heures par jour au minimum si l'alphabétisation se fait dans une période de non disponibilité des apprenants pour une raison ou une autre. Dans ce cas, la durée d'une phase n'est plus de 12 jours mais allongée selon le volume horaire effectif de cours par jour ($8 \text{ h.} \times 48 \text{ jours} = \mathbf{384}$ heures pour l'Alphabétisation Initiale et $8 \text{ h.} \times 36 = \mathbf{288}$ heures pour la Formation Complémentaire de base). Dans beaucoup de sites, les apprenants préfèrent ne pas avoir de semaines tampons en faisant 4 ou 6 heures par jour. C'est aussi une méthode adaptée, en ce qu'elle respecte les valeurs culturelles malagasy. Le contenu des manuels didactiques était conçu à partir des données obtenues lors de l'étude de milieu des sites à cibler.

c) Dans sa conception, l'AFI-D comprend 4 grandes étapes qui constituent un tout pour atteindre les objectifs d'auto promotion des bénéficiaires basée sur l'alphabétisation : la pré-alphabétisation, l'alphabétisation initiale, la formation complémentaire de base et la formation technique et activité pour le développement. Cependant le programme conjoint a séparé la dernière étape pour en faire une activité séparée bien que fonctionnellement reliée à l'AFI-D.

- **Etape 1 : pré-alphabétisation**

Cette étape comporte les actions suivantes :

- Etude de milieu (identifications des personnes analphabètes, des potentialités économiques locales, des réalités socio-culturelles...).
- Sensibilisation pour avoir l'adhésion des autorités locales et la pré-inscription des intéressés.
- Concertation avec les autorités locales, les responsables des différents services techniques locaux et les intéressés pour définir ensemble les objectifs de l'action à mener, pour étudier les paramètres pouvant influencer positivement ou négativement les résultats attendus.
- Mise en place d'un comité d'alphabétisation qui va être chargé des activités de suivi logistique pour le bon déroulement de la campagne. Le comité est composé de représentants des futurs apprenants, de notables, des opérateurs économiques locaux, des autorités locales.
- Recrutement de 2 alphabétiseurs villageois par site, proposés par l'ensemble de la population respectant les critères exigés par la méthode (ayant un niveau minimum de l'enseignement secondaire du premier cycle).
- Inscription des apprenants intéressés et volontaires et identification de leurs besoins pour la fonctionnalité de leur apprentissage durant la campagne et en post alphabétisation.
- Détermination des méthodes adaptées à la réalité (horaire journalier à adopter, période de la mise en œuvre du programme sur terrain...).
- Elaboration des manuels didactiques suivant la synthèse des besoins et des réalités locales.
- Formation des animateurs-encadreurs qui vont assurer la formation des alphabétiseurs et l'encadrement en suivi-évaluation des sites (environ un lot de 5 à 6 sites par animateur).
- Programmation de la stratégie AFI-D qui doit tenir compte de tout ce qui a été cerné pendant la pré-alphabétisation et impliquant tous les apprenants pendant la campagne.

- ***Etape 2 : Alphabétisation Initiale (A I)***

C'est l'étape d'alphabétisation initiale en termes d'apprentissage.

Elle comprend 4 phases intercalées d'une semaine dite tampon durant laquelle les apprenants interrompent la formation pour vaquer à leurs activités économiques.

Tout au long de cette étape, les apprenants devraient trouver des occasions pour rendre fonctionnels leurs acquis dans la vie quotidienne, soit pendant les semaines tampons inter phases, soit dans leurs activités journalières s'ils font 4 heures ou 6 heures par jour sans semaine tampon.

Cette étape se conclut par un final en lecture, écriture, calcul et gestion simplifiée.

- ***Etape 3 : Formation Complémentaire de base (F.C.B.)***

Cette étape consiste à consolider les compétences que les apprenants ont acquises lors de l’alphabétisation initiale.

Les apprenants qui n’ont pas atteint le niveau requis de compétences, obtiendront un cours de remise à niveau de 15 jours pour pouvoir suivre la formation complémentaire de base. Ceux qui ont ce niveau, poursuivent normalement leur apprentissage.

La formation complémentaire de base comporte 3 phases de 12 jours chacune, intercalées d’une semaine tampon en inter phases.

Le contenu d’apprentissage de cette étape est conçu à partir des intérêts exprimés par les apprenants après l’alphabétisation initiale de chaque site.

Niveaux de compétence retenue pour l’évaluation :

Quatre domaines de compétences sont visés par l’AFI-D : la lecture, l’écriture, le calcul et la gestion simplifiée. Pour chacun de ces domaines, cinq niveaux de compétence ont été définis, notamment dans le document programmatique intitulé « schéma des tests ». Dans le cadre de cette évaluation, il a été proposé de mesurer les niveaux de compétence en lecture, écriture et calcul en utilisant trois niveaux de compétence :

- Le niveau minimal en alphabétisation-calcul qui permet d’accéder de manière relativement indépendante au code de l’écrit pour ses besoins vitaux. Cette compétence implique la capacité de lire n’importe quel paragraphe écrit en caractères d’imprimerie. Elle implique en outre la capacité d’écrire, avec ces mêmes caractères, de courtes phrases d’environ quatre mots ;

- Le niveau moyen est celui qui donne à l’individu, en plus des capacités liées au niveau minimal, celles de lire plusieurs paragraphes d’un livre, d’écrire un paragraphe d’une trentaine de mots et de faire des additions et des soustractions de deux nombres sans retenue ;

- Le niveau avancé est celui qui donne à l’individu, en plus des compétences de niveau moyen, celles qui permettent d’écrire une page de texte telle qu’une lettre et de maîtriser la multiplication de deux nombres de deux chiffres, la division par un nombre de 1 à 2 chiffres et de résoudre un problème d’arithmétique de la vie quotidienne tel qu’un livre journal.

* Nous tenons à signaler que le Programme Conjoint dispose d’autres méthodologies destinées aux enfants moins de 15 ans, à savoir :

- **ASAMA** (*Action Scolaire d'Appoint pour Malgache Adolescent*) : est une méthode appliquée à un programme spécial condensant en une année scolaire, les cinq années du 1^{er} cycle de l'éducation fondamentale. Le contenu du programme ASAMA concerne toutes les disciplines recommandées par le programme national de l'éducation nationale fondamentale. La langue d'enseignement est la langue malgasy, exceptée pour l'enseignement du français qui est enseigné en tant que langue étrangère.

L'ASAMA repose sur le principe suivant : un adolescent de plus de 11 ans, même analphabète, a déjà des acquis des connaissances de par l'éducation informelle.

L'ensemble du programme primaire est ainsi couvert et le raccourci est possible de par le temps d'assimilation amoindri du fait des pré-requis structurels de l'adolescent. La méthode fait beaucoup appel à la participation de l'adolescent qui réalise lui-même son apprentissage dans le sens fort du terme.

L'action est un apprentissage intensif s'adressant à des groupes d'adolescents analphabètes de 11 à 17 ans. Chaque groupe ne doit pas dépasser 25 adolescents. Les premières six semaines sont consacrées à l'apprentissage de la lecture par la méthode **AMBOHITSORATRA** (2^e méthodologie pour les enfants moins 15 ans) ; au cours du trimestre suivant, les apprenants absorbent le programme des classes de cours préparatoire première et deuxième année (CP1 et CP2) ; ensuite le contenu de cours élémentaires (CE) est passé en revue au cours du deuxième trimestre ; et enfin le contenu des classes cours moyens première et deuxième année (CM1 et CM2) en troisième trimestre.

En ce qui concerne les animateurs de l'ASAMA, ils doivent avoir entre 20 et 45 ans, avoir une formation générale égale ou supérieure au Bac et surtout avoir une capacité de communication facile avec les adolescents. Ils bénéficient d'une formation spéciale sur la conduite de l'ASAMA. Cette formation se fait généralement en deux sessions de 10 jours.

Le caractère le plus novateur de cette méthode réside dans le fait qu'elle se propose d'amener les jeunes au niveau du **CEPE** en seulement **10 mois**. C'est-à-dire que les enfants qui réussissent ce parcours auront réalisé la prouesse d'atteindre en 10 mois seulement un niveau que les autres élèves mettent normalement 5 ans à atteindre dans le système formel traditionnel. L'objectif spécifiquement défini par le programme conjoint pour cette activité est la réussite au CEPE avec ce que cela comporte de potentialité pour les jeunes. Non seulement une partie d'entre eux envisage d'être admis en 6^{ème} du collège, mais aussi bon nombre d'emplois (ouvriers, policiers ou autres) sont accessibles avec la possession du CEPE. En conséquence, le meilleur indicateur pour évaluer les activités de l'ASAMA est le taux de réussite des participants au CEPE.

Son objectif est de donner une seconde chance de succès au CEPE, aux adolescents qui n'ont jamais été en classe ou qui ont quitté l'école après une année ou tout au plus deux années d'école primaire. Ces enfants sont souvent issus de famille en situation difficile.

La méthode pédagogique en formation fondamentale intensive consiste à réaliser le programme d'apprentissage de l'enseignement primaire en 10 mois, avec une répartition bien établie pour toutes les disciplines.

En ce qui concerne les animateurs, ils doivent avoir entre 20 et 45 ans, avoir une formation générale égale ou supérieure au Baccalauréat et surtout avoir une capacité de communication facile avec les adolescents. Ils bénéficient d'une formation spéciale sur la conduite de l'ASAMA. Cette formation se fait généralement en deux sessions de 10 jours.

- Et aussi, il existe une autre méthodologie récente pour les enfants moins de 15 ans. « **AMBOHITSORATRA** » est donc une méthode didactique fonctionnelle car l'enfant ou l'adolescent apprenant, reconnaît les lettres personnalisées et illustrées dans l'histoire et il peut s'imaginer faire partie des acteurs et à la possibilité d'en faire sa propre narration. La méthode l'aide à créer, par sa propre imagination, l'image des lettres, à imiter des personnages, à inventer des formules magiques et à poser des devinettes ou y répondre. Tout cela va générer un vécu personnel ou collectif qui donne du sens aux mots et aux phrases qui seront peu à peu introduites dans le cadre de l'apprentissage de la lecture. Pendant les séances de lecture, l'apprenant a recours à sa mémoire et aux images pour retenir les noms et les caractères des lettres qu'il a écoutés et observés pendant l'histoire d'*Ambohitsoratra*.

C'est aussi une méthode d'apprentissage de la lecture intensive, car toutes les lettres de l'alphabet peuvent être reconnues et repérées tout au long de l'écoute et de l'observation de l'histoire. En principe, la durée totale de l'apprentissage est d'un mois et demi, à raison de 40 séances de 2 heures, soit 80 heures sans compter les séances d'évaluation. L'animateur qui pilote et facilite l'apprentissage de la lecture de l'enfant ou de l'adolescent n'est pas un « maître de classe », mais plutôt, l'ami des apprenants.

La méthodologie AMBOHITSORATRA s'adresse à des enfants analphabètes pour leur apprendre à lire (2 mois), écrire (2 mois) et compter par des méthodes ludiques.

L'alphabétisation des enfants moins de 15 ans est essentiellement conçue comme des actions d'insertion scolaire/réinsertion scolaire. Les méthodologies appliquées doivent être bien définies comme étant des actions d'insertion scolaire. Quelle que soit la méthodologie, elle est limitée à une année, se rapportant autant que possible à l'année scolaire et viser un niveau d'entrer dans le cycle primaire. Une classe est dirigée et encadrée par un animateur

formé spécialement à cet effet. Des personnes ressources d'encadrement feront le suivi de ces animateurs.

- **Les niveaux visés actuellement à partir des méthodologies en cours sont :**
 - **Le niveau 2 (T2) pour *Vozama***
 - **Le niveau 3 (T3) pour *Ambohitsoratra***
 - **Le niveau 4 (T4) pour *Asama allégé***
 - **Le niveau 6 (T6) pour *Asama***

Cependant dans le cadre de la mise en place de la réforme de l'éducation malgache, ces méthodes doivent être adaptées pour arriver d'ici 2012 années d'application intégrale de la Réforme au schéma suivant :

Les enfants analphabètes ne seront considérées dans le système « non formel » qu'à partir de 9 ans. Pour la tranche d'âges 9-11 ans, ils suivront une année d'enseignement d'« *Ambohitsoratra renforcée* » pour une insertion en cours 2 (équivalent T4). Pour une tranche d'âges 12-15 ans, ils suivront une année d'enseignement « *Asama* » pour une insertion en cours 3 (équivalent T6).

1.2. ETUDE DE CAS DE LA COMMUNE RURALE D'ANKADINONDRY

1.2.1. Présentation générale de la Commune rurale:

L'implantation se rattache souvent à l'environnement physique, démographique, socio-économique et culturel de la région. En effet, la présentation générale de la commune, lieu d'implantation des sites, cibles de la recherche s'avère utile.

Pour le chef lieu de la Commune Ankadinondry-Sakay, nous voyons ci-dessous trois photos marquant une belle vue du village tel que : -Vue du quartier à l'entrée du village ; -Vue de la façade - Ouest d'Ankadinondry ; - Bâtiment Mairie de la Commune :



1. Vue de l'entrée du chef lieu de la Commune, « Ankadinondry – Sakay » :
*L'étudiant chercheur loue une bicyclette pour visiter les différents sites,
 accompagné de néo- alphabétisé éclaireur
 « 17 Décembre 2007 »*



2. Vue en façade Ouest du village Ankadinondry
*« il fait très chaud, on va goûter, des mangue et des fruits qui sont très abondants dans la région, »
 Le site d'Ambatomainty est derrière moi , « 18 Décembre 2007 »*



3. Bâtiment Mairie d'Ankadinondry :

*Au devant, les deux garçons de néo-alphabétisés étudiants
au chef lieu de la Commune avec l'étudiant chercheur de l'E. N. S. Fianarantsoa au milieu
« 18 Décembre 2007 »*

1.2.2. Situation géographique

La Commune rurale d'Ankadinondry-Sakay est située à 65 km, à l'Est du chef lieu de district de Tsiroanomandidy, région de Bongolava. Elle est traversée par la Route Nationale n°1 (RN1) et la rivière Sakay. Elle couvre une superficie de 376 km².

Elle est limitée :

- au nord par la commune rurale Ambalanirana / Anosy
- à l'est par la commune rurale Alatsinainikely / Ankanana
- au sud par la commune rurale Mahasolo / Mahavelo
- à l'ouest par la commune rurale Tsinjoarivo Imanga.

Elle est composée de 22 fokontany à savoir : Ankadinondry I, Ankadinondry II, Firaisantsoa, Mahatsinjo, Soanierana, Tsarafiraisana, Diavolana, Fanjakamandroso, Antsahatanteraka, Manarintsoa, Soamihary, Ambohimahasoa, Ihazomay Sud, Bonara, Tiafandrosoana, Tsisoahoanirery, Manjakamiadana, Andohanakivoka, Ambohitromby, Anosibe, Tsaramandroso Ibory, Ambalanirana, Ambodinondrikely et Soavimbahoaka. La rivière Sakay aborde et traverse tout au long la commune.

1.2.3. Historique

Vers la fin du 19^{ème} siècle, Ankadinondry Sakay était une zone d'élevage de bovins extensif dont le peuplement a été constitué par les maquignons des populations qui sont des migrants venant principalement des hauts plateaux centraux et du Sud-est malgache. Administrativement, Fanjakamandroso était le chef lieu de la Commune, tandis que ce dernier a été transféré à Ankadinondry – Sakay lors de l'installation de Réunionnais en 1952. Depuis ce moment là, des sociétés et des opérations ont été implantées localement à savoir :

- **1952** : **SPAS** (Société Professionnelle de l'Agriculture de Sakay) qui prenait 2^{ème} porcine du continent africain à l'époque, société réunionnaise implanté par la famille créole cultivatrice et éleveur ;

- **1960** : **SOMASAK** - (SOCIÉTÉ Malgache d'Aménagement de Sakay) en agriculture :

- **1968** : - cette société devient un lieu d'encadrement de l'émigrant malgache ;

- **1969** : **ODEMO** - grande Opération Malgache de Développement de Moyen Ouest

- Après **PAMO** (Projet d'Appui de Moyen Ouest).

Actuellement, l'Etat promet à la population cultivatrice de la Commune qui aménagera les zones ex-SPAS de donner de titre foncier après 20 ans de mise en valeur de ce terrain d'agriculture.

1.2.4. Relief, hydrographie, sols et végétation, climat

D'une vision générale, le paysage de la commune se voit presque plane, disséqué par les rivières Sakay et Ihazomay et ses affluents, sols ferrallitiques, végétation à formation principalement herbeuse et reboisement.

Quant à la climatologie, la commune a un climat tropical d'altitude à deux saisons contrastées. Premièrement : Mai à Octobre, saison sèche et fraîche et deuxièmement, Novembre – Avril, chaude et humide, pluviométrie moyenne annuelle de 1000 m, température moyenne.

On a remarqué que la partie Ouest de la Commune d'Ankadinondry était divisée en zones d'agriculture dès le temps de la SPAS jusqu'à maintenant, telles que : la Zone Girard 1, 2, 3, la Zone d'Ibory 1, 2, la Zone de Fanjakamandroso, de Marohazo d'Amparaky et d'Ambohitretiky.

De rizerie, de provenderie, de laiterie depuis 1952 à l'époque de SPAS, sont encore installées ici dans le village Ankadinondry -Sakay, chef lieu de la Commune.

1.2.5. La population

D'après les chiffres relevés au bureau de la commune d'Ankadinondry, la population est estimée à **43.927** habitants (recensement en 2004), avec une superficie de **376 km²** soit une densité moyenne de **116,83** habitants au km². Ce qui montre que cette commune est encore vaste et étendue. La population dans cette commune est cosmopolite. Ceci est dû à la migration de la population.

Nous voyons alors, la répartition de la population par fokontany, le nombre d'électeurs en 2007, la superficie, et la densité au km² et qui se présente comme suit :

Tableau 10 : Répartition de la population par Fokontany.

Fokontany	Population		Nombre d'électeur	Superficie		Densité / km ²
	Habitant	%		Km ²	%	
1. Ankadinondry I	6411	14,6	1275	01	2,60	641,1
2. Ankadinondry II	5748	13,06	1580	09	2,4	642,66
3. Firaisantsoa Mahatsinjo	3051	6,95	948	17	4,52	179,47
4. Soanierana	1777	4,05	823	20	5,32	88,85
5. Tsarafiraisana	4008	9,02	1086	36	9,57	111,33
6. Diavolana	2076	4,63	717	35	9,31	59,31
7. Fanjakamandroso	1350	3,05	471	22	5,85	61,36
8. Antahantanteraka	1878	4,24	664	19	5,05	98,84
9. Manarintsoa	953	2,17	383	15	3,99	63,53
10. Soamihary	852	1,94	365	12	3,19	71,00
11. Ambohimahasoa	761	1,73	334	08	2,13	95,13
12. Ihazomay Sud	1830	4,17	643	28	7,45	65,36
13. Bonara Tiafandrosoana	2685	6,11	860	21	5,59	127,76
14. Tsisoahoanirery	1773	4,04	471	15	3,99	117,20
15. Manjakamiadana	738	1,68	176	08	2,15	92,25
16. Andohanakivoka	1418	3,23	666	15	3,99	94,53
17. Ambohitromby	1660	3,77	848	18	4,79	92,22
18. Anosibe	1142	2,6	417	26	6,91	43,92
19. Tsaramandroso Ibory	807	1,82	666	07	1,86	115,29
20. Ambalanirana	1333	3,03	848	13	3,46	102,54
21. Ambodinondrikely	473	1,08	248	06	1,6	78,83
22. Soavimbahoaka	1169	2,06	694	16	4,26	73,06
TOTAL	43.927	100	12 975	376	100	116,83

Source : recensement commune 2004

Le tableau ci-dessus nous montre que beaucoup de Fokontany a un pourcentage de la population inférieur à 10 % de la population totale.

Alors, ci-dessous, nous verrons la répartition de la population par tranche d'âge et par sexe ;

Tableau 11 : Répartition de la population par tranche d'âge et sexe :

Age (ans)	Masculin	Féminin	Total
0 - 5	4 881	4 992	9 803
6 - 12	3 101	3 166	6 267
13 - 20	6 745	6 874	13 619
21 - 64	6 894	6 811	13 705
+ 64	269	264	533
Total	21 890	22 037	43 927

Source : Commune rurale en 2004

La commune rurale d'Ankadinondry compte 43 927 habitants dont **21 890 hommes** sont environ **49,83 %** de la population totale et **22 037 femmes** qui représentent le **50,16 %**. On remarque une prédominance des femmes. On peut dire que c'est une population très jeune. Les gens moins de **20 ans** comptent 29 689 ce qui représente une proportion de **67,50 %** de toute la population.

Ce chiffre reflète la hausse de taux de natalité due à l'absence de la planification familiale et la dominance de la population jeune. Cela se voit sur les enfants des apprenants alphabétisés dont la taille va de 2 jusqu'à 10 personnes.

1.2.6. Les activités économiques

Les activités économiques principales dans la commune se présentent par ordre d'importance.

1) – Agriculture :

Tableau 12: Superficie cultivable et irrigable (riz)

Superficie commune	Superficie cultivable	Superficie irrigable
376 km ²	26 200 ha	9 640 ha

Source : Commune rurale 2004

Tableau 13 : Production cultures vivrières

Riz irrigué				Riz pluvial		Légumeuse / céréales					
1 ^{ère} saison		2 ^{ème} saison				Pistache		Voanjobory		Mais	
Ha	T	Ha	T	Ha	T	Ha	T	Ha	T	Ha	T
2214	8756	2825	7064	1551	2328	108	85	158	247	454	763

Racine et tubercule					
manioc		Patate douce		autres	
<i>Ha</i>	<i>T</i>	<i>Ha</i>	<i>T</i>	<i>Ha</i>	<i>T</i>
505	2367	180	1421	13	254

Source : recensement commune 2004

D'après les tableaux ci-dessus, la commune rurale d'Ankadinondry est très riche en cultures vivrières tant en riz saisonnier, en légumineuses, céréales, qu'en racine et tubercule. La commune produit presque 18 418 tonnes de riz, environ 4 tonnes par ha, 1095 tonnes de légumes et céréales et 4042 tonnes de racines tuberculeuses.

Les terrains d'agriculture sont exploités par le propriétaire même. Rares sont les terrains exploités par des locataires. L'exploitation est donc dominée par le faire valoir direct.

La population de la commune rurale d'Ankadinondry pratique à la fois la riziculture irriguée et la riziculture pluviale et culture sur « tanety ». Plus de 65 % des ménages font l'exploitation rizicole sur rizière et 35 % pratiquent de la culture pluviale et sur « tanety ».

Les 50 % des produits de riz sont destinés à l'autoconsommation des ménages. Ceux-ci assurent la quantité de consommation jusqu'à la prochaine récolte mais tellement insuffisante, puis les 50 % autres sont réservés à la vente consacrée pour les travaux de la prochaine saison et le revenu de ménage, surtout de gérer la scolarisation et l'éducation des enfants. Les travaux de la prochaine saison accaparent les 10 % de ces produits. Ils sont utilisés comme repas des mains d'œuvre et qui servent en plus de semence.

Les autres produits comme légumes / céréales et les racines tuberculeuses sont destinés à l'autoconsommation et d'autres besoins financiers comme l'achat des PPN, les vêtements, les outils pour l'agriculture ainsi que le moyen de transport comme la bicyclette, charrette, et de production tels que la charrue, l'*angady* (bêche) et la herse.

Le développement des autres cultures vivrières (hors riz) est tellement pratiqué par le monde rural de la commune telles que le maïs, manioc, la pistache ; la patate douce ainsi que légume.

La culture maraîchère se place comme l'une de dernières innovations des cultures introduites dans les fokontany de la commune. Cette culture se fait sur rizières incultivables, sur les bords de la rivière ou de ruisseau pour faciliter l'arrosage des plantes. Alors la caisse féminine a l'idée d'introduire la culture de pé-tsai, de carotte, de courgette, de concombre, de pomme de terre etc, dans le cadre de l'amélioration de la nutrition des mères et enfants.

La période de soudure des ménages dure 3 à 4 mois dans l'année. En ce temps, ceux-ci achètent du riz très cher et selon le niveau du pouvoir d'achat.

2) *Elevage :*

Les gens pratiquent principalement de l'élevage de bœufs, de moutons, de porcs, et de volailles. L'élevage mené par la SPAS concernait les porcins et volailles et la population les continue à pratiquer actuellement. On y trouve encore beaucoup de ces produits vendus à Ankadinondry à chaque jour du marché.

Tableau 14 : Produit d'élevage

Elevage	tête
<i>Bovin</i>	14 861
<i>Porcin</i>	11 029
<i>Volaille</i>	54 913

Source : recensement commune 2004

Hélas, le vol de bœufs est l'ennemi de l'élevage dans la région. Comme on voyait à l'époque, presque la plupart des ménages de classes riches et moyennes en possèdent jusqu'à une centaine de têtes de bœufs sans compter les veaux. Mais à cause de ce terrible vol de bœufs, les paysans sont démotivés par la multiplication et se contentent d'élever un nombre suffisant pour l'agriculture (de 2 à 4 têtes tout simplement) et pour quelque famille. Ils sont noués à côté de la maison d'habitation tête à tête. C'est une pratique nouvellement adoptée par la population à titre de prévention face à l'agression des voleurs de bœufs. A part cela, des maladies comme l'ascaridiose, la dermatose nodulaire sont les ennemis de l'élevage de bovin. Face à cela, les paysans adoptent une technique traditionnelle pour les traiter, mais cela semble être inefficace.

Quelques ménages font recours au traitement moderne en pratiquant les produits vétérinaires. Cependant, ils n'excluent pas les bovidés à être touchés par les maladies car le coût de traitement régulier dépasse le pouvoir d'achat de la majorité des paysans éleveurs.

Les bœufs sont un recours pour les ménages en difficulté : en cas de graves maladies nécessitant des traitements et d'hospitalisation, en cas de la scolarisation des enfants. Les nouveaux alphabétisés vont jusqu'à vendre un bœuf pour le financement de l'éducation et de la scolarisation de leurs enfants.

Quant à l'élevage de porcins et volailles, malgré les opportunités de développement de ce type d'élevage par des nombreux débouchés (de vente locale vers le chef lieu de la commune le jour du marché ou d'autres régions comme Itasy et Analamanga), beaucoup de gens décident de les pratiquer.

3) *Les fruits et légumes*

La culture des arbres fruitiers (132,4 ha) et des légumes (48,05 ha) occupent une superficie assez importante de la commune.

Tableau 15 : Les fruits

Avocats		bananes		Canne à sucre		Mangues		Oranges		Ananas		Autres	
<i>Ha</i>	<i>T</i>	<i>Ha</i>	<i>T</i>	<i>Ha</i>	<i>T</i>	<i>Ha</i>	<i>T</i>	<i>Ha</i>	<i>T</i>	<i>Ha</i>	<i>T</i>	<i>Ha</i>	<i>T</i>
5	27	38	96	41	481	44	378	03	13	1,4	08	1	3

Tableau 16 : Légumes

Tomates		Carottes		Oignons		Légumes feuilles		Haricots		Autres	
<i>Ha</i>	<i>T</i>	<i>Ha</i>	<i>T</i>	<i>Ha</i>	<i>T</i>	<i>Ha</i>	<i>T</i>	<i>Ha</i>	<i>T</i>	<i>Ha</i>	<i>T</i>
5,45	8,35	0,6	5,2	5	28	10	35	14	22	13	7

Source : renseignement de la commune

Des tonnes de légumes sortent de la commune rurale d'Ankadinondry. Les paysans ont livré leurs produits au marché local de la commune.

1.2.7. **Autres activités**

On a rencontré également d'autres activités comme la menuiserie, le forge (couteaux, outils agricoles, charrette à bœufs), l'artisanat (maçon, couture, charbon, meuble), mécanique mais les pratiquants sont peu nombreux :

- Broderie : 10 groupements ;
- Coupe – couture : 06 groupements ;
- Tissage : 03 groupements ;
- Confection : « Vahy et Vovo » 05 groupements.

1.2.8. Commercialisation

La commercialisation se spécialise à des produits agricoles.

Tableau 17: Quantité de produit à commercialiser

Commercialisée		Consommation locale	
<i>Produits</i>	<i>(T)</i>	<i>Humaine (T)</i>	<i>Animal (T)</i>
<i>Riz</i>	11 267	6 881	-
<i>Mais</i>	221	21	521
<i>manioc</i>	300	-	2067
<i>Arachide</i>	205	12	53

Source : recensement commune 2005

Le Samedi, jour de marché d'Ankadinondry-sakay, chef lieu de la commune, beaucoup de gens y transportent des produits à vendre à savoir : de produits agricoles, de bovins, volailles, effets vestimentaires.

1.2.9. Réseau routier

Sur 150 km de la route de la commune, 16 km sont bitumés reliant les différents fokontany par contre 134 km sont encore en terre caillouteuse. La commune est traversée par la Route Nationale n°1, goudronnée qui relie Antananarivo au moyen Ouest du pays.

Si nous touchons les moyens de transport autres que la voiture, la commune rurale d'Ankadinondry dispose comme statistique de l'ensemble de 22 Fokontany :

- 70 brouettes ;
- 1562 bicyclettes ;
- 317 Charrettes.

1.2.10. Associations et ONG

Des associations et ONG œuvrant dans les différents domaines sont implantés au niveau de la commune. Ils regroupent des membres partageant les mêmes intérêts. Et l'effectif

des membres varie d'une association à une autre. Les actionnaires consacrent plutôt leurs activités sur leur domaine respectif (agriculture, élevage, artisan).

1.2.11. L'éducation

La commune rurale dispose actuellement **32 écoles primaires** dont 21 au secteur public (EPP), sous l'égide d'un directeur d'école chacun et du chef (ZAP) Zone Administrative et Pédagogique. En général, ce directeur d'école est à la fois responsable de l'administration de l'établissement et enseignant de classes comme CM1 et CM2, classe d'examen et les restes assurées par les maîtres FRAM.

Pendant les 3 dernières années scolaires, on a constaté une augmentation d'effectif d'élèves fréquentant l'école auprès de l'enseignement public ou école privée surtout dans l'établissement scolaire où l'on a implanté un site d'alphabétisation.

Le niveau secondaire (niveau II) la Commune possède **06 écoles** dont un CEG public. Pour le niveau III, on a compté **03 lycées** (niveau III) dans la commune : 01 Lycée public et 02 privés. Par ailleurs, on constate qu'un établissement technique en informatique bureautique est installé à Ankadinondry Sakay.

1.2.12. La santé

La commune est pourvue de 2 CSB-II à Ankadinondry et à Soamiary, un CSB-I à Diavolana et un dentiste au chef lieu de la Commune. Nous constatons que le bâtiment du Centre de santé de base II au chef lieu de la commune n'est rien d'autre que l'ancien bâtiment de la société « SPAS » depuis 1952 qui ne comprend que quelques salles pour assurer la consultation, vaccination, service de maternité et planning familial, malgré le nombre et les différentes sortes de maladies qui ravissent dans la commune.

Concernant les maladies les plus courantes, on observe 3 principales maladies prédominantes dans la commune.

- **le paludisme atteint 40% de la consultation.** Il sévit de façon permanente. Il est important durant la période chaude et pluvieuse. C'est pendant cette période que les facteurs de développement des anophèles sont très favorables.

- **Les maladies diarrhéiques occupent 20% de la consultation**, maladies dues à l'absence d'eau potable, ainsi qu'au manque d'hygiène. Ces maladies dominent durant la période de fruit cru, la saison chaude et pluvieuse. Pendant ces temps, l'eau de la rivière Sakay et ses sources sont malsaines.

En outre, la consommation d'eau insalubre chargée des matières fécales dans les rivières, pendant la saison de pluie provoque le vecteur de contamination. Par conséquent, le cas de diarrhée est en augmentation.

- **Les affections bucco- dentaires**, en particulier, l'angine tient 5% de la consultation. Les adultes sont les plus touchés. On a trouvé deux causes de transformation : l'une c'est le manque d'hygiène buccale, l'autre c'est la carence d'apport des aliments nutritifs. Ces derniers sont à la base de manioc ou autre ; celle –ci est due aux aliments non variés et non équilibrés.

- **Quand à la santé maternelle et infantile, on observe :**

- ***La planification familiale :***

Certaines femmes connaissent les méthodes contraceptives et leurs utilisations, grâce à la sensibilisation menée par les responsables de la C S B II de la commune.

Il y en a deux sortes : la méthode traditionnelle et la méthode moderne. Cette dernière est la plus employée. Parmi ces méthodes, les injections et la pilule sont les plus connues et les plus utilisées parce qu'elles sont moins chères.

- ***la vaccination***

Les mères des familles vont au CSB-II du chef lieu de la commune pour faire vacciner leurs enfants. Actuellement, dans chaque fokontany, presque les enfants sont vaccinés, parce que les vaccins sont gratuits. Ils reçoivent les cinq vaccins avant leur premier anniversaire, selon un calendrier bien déterminé.

Dans l'ensemble, la couverture vaccinale des enfants de 0 à 11 mois dans la commune est de BCG : 80,25%, Polio : 62,8%, rougeole : 60,14%, DTcoq : 59,25%, ATT : 45,13%. Ceci est un taux moyen de vaccination favorable.

Pourtant les objectifs du Ministère de la santé et du Planning familial sont de 90% de couverture vaccinale des enfants de 0 à 11 mois. Il reste encore d'effort à faire :

- ***Equipement sportif et culturel***

La commune possède les infrastructures suivantes :

- un terrain de sport communal (mauvais état)

Parfois, on a profité de la période intersaison de culture d'utiliser comme terrain de foot, une portion de terrain plane au bord du village, aux mois d'Août - Novembre de l'année. Mais pendant la saison de culture on a utilisé ce terrain pour semer du maïs, des arachides, ou de patate douce.

- Comme bibliothèque, le *CLAC* est installé à Ankadinondry Sakay aussi et il a aussi une bibliothèque scolaire pour le la Collège d'Enseignement Général.

- ***Approvisionnement en eau et type d'éclairage***

Comme approvisionnement en eau, on y trouve des puits, des pompes aux bornes fontaines dans quelques chefs lieux de fokontany et des eaux gravitaires dans d'autres villages. Dans les chefs lieux des Fokontany, la plupart de ménages disposent chacun des WC à fosse perdue, mais la population ne laisse pas les employer à cause de la tradition et des coutumes. Mais la population les laisse ouvertes que pendant la descente de personnel de la santé qui fait une sensibilisation ou en mission en matière de la santé.

Quant à l'éclairage, la population utilise de l'électricité, du pétrole lampant, de la bougie, mais pour l'éclairage public, il existe quelques poteaux de la JIRAMA avec ampoules dans le chef lieu de la Commune. Et à propos de cet éclairage, les amateurs de projection de vidéo emploient un groupe électrogène pour projeter les films.

- ***Sécurité***

La sécurité est le gage du développement d'une région. Autrement dit, il n'y a pas de développement possible si la population vit dans une atmosphère insécurisée. C'est pour cette raison que la commune rurale d'Ankadinondry dispose d'une brigade de gendarmerie, d'une brigade routière et de détachement militaire. Depuis quelques années, elle possède plus d'une centaine de quartiers mobiles presque par village de la Commune d'Ankadinondry et de groupement d'hommes qui effectuait des tours de garde pendant la nuit dans leur village respectif.

En somme, la commune d'Ankadinondry a beaucoup d'espoir d'accroître le domaine économique, socioculturel, si on parle de problème de sécurité. Les militaires projetaient des opérations « *Tsimitsitsy* » presque dans toute la région du moyen Ouest, c'est une opération de ratification et de chasse de malfaiteurs en matière de vol des bœufs, les « *Dahalo* »

Pour la commune, il lui reste à résoudre le problème de l'éducation et de la santé et de l'infrastructure routière. Mais la résolution du problème de ces besoins fondamentaux pèse sur le dos de la commune à cause du manque de personnel et techniciens responsables en la

matière. Beaucoup de gens sont encore analphabètes, tant d'enfants en l'âge scolaire n'entrent pas à l'école. La santé de la population de la Commune est tellement précaire, la plupart des routes sont encore carrossables. Ce problème d'analphabétisme nous conduit à de mettre en relief les problèmes communs d'alphabétisation.

2. Chapitre II : Problèmes communs d'alphabétisation dans le monde rural malgache

Parmi ces problèmes, nous observons quelque cas généraux:

2.1 Le manque de politique d'alphabétisation bien définie de la part de l'Etat :

Les renseignements obtenus de divers interlocuteurs durant l'entretien permet de connaître que la politique de l'Etat en matière de la lutte contre l'analphabétisme est précaire. Mais c'est à la fin de l'année 2006 que le MAP ou Madagascar Action Plan définit les engagements à tenir dans les années à venir (2007-2012) pour le développement de Madagascar. Le Défi n°6 de l'engagement n°3 (Transformation de l'éducation) est consacré à l'alphabétisation. Il s'intitule : « Mettre fin à l'alphabétisation » On peut lire dans son contenu :

➤ Objectifs

Madagascar atteindra l'Objectif de Développement du Millénaire qui consiste à réduire de moitié d'ici 2015 le taux d'analphabétisme des adolescents et des adultes par rapport à son niveau de 1990. La réduction de l'analphabétisme aura aussi un rôle à jouer pour pouvoir l'épanouissement des jeunes ruraux, développer leur esprit d'entreprise et encourager la prise de risque ainsi que le sens personnel de l'initiative.

➤ Stratégies

1. Intensifier les activités d'alphabétisation en dehors des programmes d'éducation scolaire en ciblant les jeunes et les adultes analphabètes.
2. Proposer des programmes spécifiques pour les jeunes illettrés de 11 à 17 ans de manière à leur permettre de rattraper les programmes de l'éducation formelle, en particulier par les activités ASAMA (éducation alternative).
3. Mener de grandes campagnes de sensibilisation sur la lutte contre l'analphabétisme.
4. Développer une stratégie nationale pour réintégrer dans le secteur formel les enfants n'allant pas à l'école par la dispense de formation et de conseils concernant l'alphabétisation et les aptitudes.

Les indicateurs affichés dans le MAP sont alors libellés comme suit :

	2006	2012
Taux d'alphabétisme chez les adolescents/adultes âgés de plus de 15 ans	52	80
Pourcentage de nouveaux alphabétisés ayant suivi une formation complémentaire, par exemple dans le domaine technique et professionnel	20	60

Alors actuellement, le Ministère de l'Education Nationale, ministère tutelle de l'Alphabétisation a procédé à des échanges sur la mise à l'échelle du programme. Et l'année 2008, la Direction de l'Alphabétisation auprès du Ministère de l'Education Nationale prépare une stratégie nationale de l'alphabétisation en vue d'atteindre des textes légaux et aboutir à des décrets ou arrêtés ministériels régissant la standardisation et la normalisation de l'alphabétisation.

2.1.1. Problème d'ordre organisationnel

Les bénéficiaires n'ont jamais l'objectif de suivi. On constate le manque de consolidation des acquis aux personnes nouveaux alphabétisées tel que le manque de conscientisation à la post-alphabétisation. Ce qui fait que leur connaissance n'est pas préservée.

De plus, leurs acquis (nouvelles connaissances) ne sont pas appliqués dans leur vie quotidienne : exemple, l'utilisation de l'écriture, de lecture et du calcul déjà acquis. Petit à petit, ils redeviennent analphabètes.

2.1.2. Problème de continuité de formation :

L'alphabétisation est réalisée selon la disponibilité du financement sans se soucier de continuité pour formation à plusieurs analphabètes.

On constate l'existence d'une rupture de l'alphabétisation durant beaucoup d'années qui endommage la population d'où l'augmentation du taux d'analphabètes.

A leur tour, beaucoup de gens avec qui on la fait des entretiens ont lancé leurs idées qu'il n'y a pas des structures pérennes et bien précises de la part du ministère responsable, à titre d'exemples :

- infrastructure d'accueil dans différentes communes ;
- matériels didactiques ;
- alphabétiseurs qualifiés ;
- financement suffisant.

Les structures sont strictement différentes à celle de l'éducation formelle. De plus l'inégalité de chance entre milieu rural et urbain est constatée en matière d'alphabétisation (semble nul le devant la répartition du budget du ministère et du bailleur de fonds).

Il a mis en exergue les problèmes majeurs qui empêchent la réussite de l'alphabétisation à Madagascar depuis la 1^{ère} République jusqu'à nos jours.

- **Pendant la première République** il n'y avait pas le terme « alphabétisation » mais on utilise le mot « **animation rurale** » on l'appelle action de rayonnement. Elle est assurée par le service civique (militaire) aidé par les animateurs villageois. On connaît beaucoup de progrès mais elle avait une fin politique. Nous n'avait pas de statistiques réelles.

- **Durant la deuxième République**, l'Alphabétisation était confiée au SN (service Hors Forces Armées Populaires). Il a fait 4000 sites à cette époque.

En 1987, ces centres devenaient nuls pour les raisons suivantes :

- désengagement de l'Etat, ce qui traduit par plusieurs personnes de responsabilisation de l'état ;
- politisation du corps de l'administration ;
- l'insécurité totale dans le monde rurale ;
- l'instabilité de poste ;
- l'éloignement des sites d'alphabétisation
- la mauvaise répartition de couverture de centre.

- **Pendant la troisième République**, on remarque la prise de conscience et la reprise de l'Alphabétisation. On essaie d'instaurer une alphabétisation structurée malgré que le budget réservé à celle-ci soit très faible. On confie le financement de l'alphabétisation aux divers projets des organismes étrangers et aux ONG ainsi qu'aux associations nationales

En un mot, on a constaté que les 3 Républiques qui se sont succédé depuis l'indépendance n'avaient pas de politique bien définie en matière de lutte contre l'analphabétisme, chacune faisait ce qui lui plaisait.

En somme, la lutte contre l'analphabétisme a été menée pendant beaucoup de décennies successives. Beaucoup de systèmes et politiques ne sont attaqués à ce problème sans résultat vraiment significatif sur le plan global.

On a utilisé actuellement des approches et méthodes parfois diversifiées, parfois convergentes mais les résultats sont contigus. On peut donc affirmer que de façon générale, les actions d'alphabétisation jusqu'à ce jour nous laissent sur des impressions d'échec relatif.

Au cours d'une année, l'ensemble des actions d'alphabétisation n'arrive à toucher directement qu'une très infime proportion (moins de 5%) de la population analphabète. Cette impression d'échec global peut aussi être due à un défaut d'objectif global, ce qui expliquerait l'absence d'une politique globale cohérente.

Si tel est le cadre général de la recherche et état des lieux, première partie, cette fois-ci, nous entrons dans la deuxième partie qui traitera, l'analyse des données collectées et interprétation respectives.

Deuxième partie

PARTICULARITE DE CHAQUE SITE,
ANALYSE DES DONNEES
COLLECTEES, IMPACTS ET
SUGGESTIONS

Deuxième partie : LA PARTICULARITÉ DE CHAQUE SITE, L'ANALYSE DES DONNEES COLLECTEES, LEURS IMPACTS ET LES SUGGESTIONS.

3. Chapitre III : Constats et particularités de chaque site d'alphabétisation cible de la recherche.

La commune rurale d'Ankadinondry-Sakay possède 8 sites d'alphabétisation fonctionnelle en 2006 à savoir :

- le site « **Fandrosoana**, dans le village Fiakarantsoa, fokontany Tsisoahoanirery, dirigé par l'alphabétiseur Jean Raymond RAKOTOZAFINAMANANDRAIBE.

- Le site « **fanomezantsoa** » sise dans le fokontany et village Bonara Tiafandrosoana, et ayant comme alphabétiseur Madame Arilala RAZANAMIANDRISOA

- Le site « **Tafitasoa** », dans le village de Manjakamiadana, dirigé par Jean Baptiste RAKOTOSOLOFO.

- Le site « **Tanjona** » dans le Fokontany et village d'Ambohitromby dirigé par Prosper RANDRIAMIALINJAFY.

- Le site « **Nambinina** » dans le Fokontany d'Ambatomainty dirigé par Jean Martin RAKOTONARIVO.

- Le site de **Diavolana** dans le Fokontany Soanierana

- Le site d'**Ankijana** dans le Fokontany Diavolana.

Nous allons constater particulièrement trois sites d'alphabétisation de la commune dans le cadre de la recherche et ayant pour objectif global la valorisation des bonnes pratiques d'éducation des adultes et de l'alphabétisation et en vue de connaître les impacts de la dite alphabétisation dans la scolarité des enfants dans le lieu où l'on a implanté le site.

3.1. Le site « Fandrosoana » dans le Fokontany Antanetibe Tsisoahoanirery

3.1.1. Renseignements et particularités du site :

Le site nommé « **Fandrosoana** » est situé dans le fokontany d'Antanetibe Tsisoahoanirery, à 5 km à l'Est du chef lieu de la commune, séparé d'Ankadinondry par la rivière Sakay. Ce centre est implanté dans le petit village « **Fiakarantsoa** » dans une église FJKM comme lieu de formation.

- Méthodologie d’alphabétisation pratiquée : en AI = **AFI-D** et en FCB = **AFISOD** plus un thème particulier : l’élection
- Période d’apprentissage : **Du Février au Novembre 2006**
- Thème spécifique de la FCB : **Préparation à l’élection « Zotra arahina amin’ny Fifidianana »**
- Alphabétiseur du site : **Mr. Jean Raymond RAKOTOZAFINAMANANDRAIBE.**



4. Monsieur Jean Raymond RAKOTOZAFINAMANANDRAIBE
 Alphabétiseur du site « **FANDROSOANA** » dans le Fokontany de Tsisoahoanirery
 « 13 Décembre 2007 »

La période d’apprentissage s’étendait du 17 février 2006 au 26 Mai 2006, étape première de l’apprentissage de base de lecture, de l’écriture et du calcul (Alphabétisation Initiale, A.I.) en vue de l’acquisition des performances prescrites dans la définition de l’AFI-D, avec **28 apprenants hommes et femmes.**

Son volume horaire est de : **120 heures** ; réparties en 6 semaines non interrompues, à raison de 5 séances par semaine d’une durée chacune de 4h/j. Il adaptait de programme bien défini avec 21 leçons de lecture et d’écriture et 18 leçons de calcul pour déchiffrer le nombre de (1-10) et les 4 signes d’opération (+, -, x, :).

La 2^{ème} étape, (F.C.B ; Formation Complémentaire de Base), avec **25 apprenants**, s’étend du 18 septembre 2006 au 06 novembre de même année. La formation est portait sur l’apprentissage de la lecture, de l’écriture et de calcul à travers des thèmes bien définis et pour résoudre les problèmes liés à la vie quotidienne. Les performances acquises sont décrites dans la définition de l’AFI-D et de l’AFISOD.

Les apprenants pratiquaient aussi comme thème spécifique « **la préparation de l'élection** » en vue des différentes élections aux quelles va prendre part, telle que celle du peuple Malagasy du 03 décembre 2006 : **élection présidentielle** ; juillet 2007, **élection législative, (députation)**, 12 Décembre 2007, **élection des maires et ses conseillers**. Nous avons remarqué sur place que pendant l'élection communale du 12 Décembre 2007, la plupart des membres de bureau de vote dans les Fokontany où l'on a implanté de site d'alphabétisation sont les nouveaux alphabétisés, surtout la promotion 2006.



*5. Les nouveaux alphabétisés du site « Fandrosoana » labourent la terre et à la fois sèment les grains de maïs au canal juste derrière la charrue
Accompagnés de l'alphabétiseur Jean Raymond « 12 Décembre 2007 »*

Pendant l'interview que nous avons effectuée au site Fandrosoana, les alphabétisés présents sont :

Tableau 18 : Les apprenants du site FANDROSOANA

N°	Nom et prénoms	Age	Nombre d'enfants en charge	Enfants scolarisés
1	RAKOTONDRAZAFY François	48	3	3
2	RAZAFINDRAMBOA Marie Jeannette	45	4	4
3	RAZANADRAMISA	37	2	2
4	RAZAFIMAHATRATRA Victor	30	2	2

5	RAKOTOZAFY Pierre J Claude	32	5	4
6	RAKOTONDAFARA J.D Dieu	34	5	3
7	RAZAFINDRABE Michel	27	2	1
8	RAZAFINDRATENDRY	65	6	2
9	RAKOTONDRAVELO	72	6	2
10	RANDRIAMANJATO Richard	23	2	2
11	RAZANADRAJAFY Alphine	25	2	2
12	RAZAFIMAHASOA Berthine	41	7	5
13	RAKOTONDRANAIVO Philibert	36	2	1
14	RAKOTONDRABAKO Danielson	27	2	2
15	RAMANGAZAFY Féléstine	28	5	5
16	RAVOLAHARISOA Joëlline	24	2	2
17	RAVOLAHANTA Cécile	34	4	3

Source : enquête aux apprenants / décembre 2007.

Ce tableau nous montre la participation de la majorité de femmes en matière d’alphabétisation et tous les apprenants ont des enfants scolarisés à l’établissement public et privé, étant donné que leurs propres fils sont tous déjà grands et ne fréquentent pas l’école.

L’âge des alphabétisés varie de 24 ans à 72 ans. On a remarqué que **RAKOTOARIVELO** et **RAZAFINDRATENDRY**, les deux époux, avec le mari à 72 ans et la femme 65 ans, sont chargés de ses deux petits fils qui étudient à l’école privée catholique à 900 m de village.

Les alphabétisés viennent dans de différents villages périphériques du centre. La formation commence à 14 heures et se termine à 18h.

3.1.2. Réalités rencontrées et interview dans le site :

Pour vérifier la rentabilité de la formation en alphabétisation et la participation des alphabétisés pour favoriser la scolarisation et l’éducation des leurs enfants, nous constatons quelques éléments essentiels suivants, qui prouvent l’efficacité de la dite alphabétisation, porteurs de développement local.

- **L’éducation**

Le Fokontany de Tsisoahoanirery, là où l’on implantait le site « **Fandrosoana** » possède une école primaire publique (EPP) sous l’égide de M^{me} Lantoniaina FANJANIRINA, directrice de l’école et une suppléante maître FRAM. Toutes les deux assurent les cinq classes de CP1 au CM2. En effet, le maître FRAM tient trois classes : CP2, avec 3 élèves, CE d’un

effectif de 26 élèves et Mme la directrice se charge de l'administration de l'établissement et les classes CP1 avec 53 élèves, CM1 22 élèves et le CM2 10 élèves, classe d'examen.



6. Photo de classe de l'EPP d'Antanetibe, FKT de Tsisoahonirery Avec Mme Lantoniaina, directrice de l'école, Le bâtiment Ecole est en matériaux locaux « 14 Décembre 2007 »

Tableau 19: Effectif des élèves de 2003-2004 à 2007-2008

Année scolaire	CP ₁		CP ₂		CE		CM ₁		CM ₂		TOTAL
	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	
2007-2008	24	29	14	17	8	17	13	9	4	6	142
	53		31		26		22		10		
2006-2007	15	25	15	15	10	12	10	9	6	3	114
	40		30		26		22		19		
2005-2006	40		26		16		15		6		103
2004-2005	37		30		13		10		2		92
2003-2004	35		29		12		9		0		85

Source : archive EPP.

Ce tableau nous montre **l'augmentation de l'effectif des élèves nouvellement inscrits en classe CP1** chaque année :

Année - scolaire 2003-2004 : **35 élèves**

Année - scolaire 2007-2008 : **53 élèves**,

Soit une augmentation de 66,03%

Et aussi sur l'effectif global :

Année scolaire 2003-2004 : **85 élèves**

Année scolaire 2007-2008 : **142 élèves**

Soit une augmentation de 59,85%.

Autrement dit, cette école lance un grand défi : la lutte contre l'analphabétisme et la pauvreté. Les institutrices consacrent tous leurs efforts pour sortir leurs élèves de l'analphabétisme. Elles ont fait une campagne de sensibilisation des parents d'élèves pour que leurs enfants aillent toujours à l'école surtout pendant la période de soudure où ces derniers se rendent ont du mal à trouver de quoi à manger ou dans un moment où ils ont beaucoup de travail à faire au village. L'enseignement est un devoir sacré pour la Nation dit la Directrice de l'école, et que voici notre école, en toit de paille, les murs sont battus en briques de terre rouge ainsi que les matériels à l'intérieur comme les tables – bancs sont insuffisants et la plupart des élèves prennent les cours en s'asseyant par terre. Malgré tout, les institutrices possèdent une maison charmante avec une case chacun.

Mais face à l'étroitesse de la chambre de domicile, les manguiers servent l'ombrage des individus surtout pour les enfants pendant la saison chaude, ici au moyen Ouest.



*7. La directrice de l'EPP d'Antanetibe avec ses élèves
La maison des instituteurs est sous le toit en paille*

Quant à l'âge et le sexe de ces élèves, nous le présentons dans le tableau ci-dessous.

Tableau 20 : tableau des âges par sexe, année 2007-2008

âge sexe	6	7	8	9	10	11	12	13	14	Total
G	15	8	5	6	7	6	4	7	1	59
F	30	12	9	12	8	4	4	3	1	83
Effectif	45	20	14	18	15	10	8	10	2	142

Source : EPP 2007

Ce tableau nous montre l'abondance d'effectif des élèves nouvellement recrutés de très jeunes âges qui sont au total **45 élèves** dont **30 filles soit 66,66%** et **15 garçons soit 33,34%**.

Si l'on considère la totalité, les filles aussi sont prédominantes dans cette école dont l'effectif est de **83 élèves** soit **58,45%**, contre **59 garçons** soit **41,55%**.

Mais, en observant le redoublement de classe de l'année scolaire 2006-2007, on aperçoit une diminution d'effectif, en comparant les **38 élèves** en 2005 contre les **22 élèves** redoublants en 2007 : d'après la statistique de l'école :

2004-2005 = **38 élèves**

2005-2006 = 29 élèves

2006-2007 = **22 élèves.**

Tableau 21: redoublements année scolaire 2006-2007

classe année	CP1		CP2		CE		CM1		CM2		Total	
	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F
2006-	3	7	3	5	2	2	-	-	-	-	8	14
2007	10		8		4		-		-		22	

Source : EPP 2007

Ainsi, la directrice de l'école nous a montré aussi la statistique concernant le taux de réussite à l'examen CEPE inscrit dans de registre de l'école, durant les trois dernières années présenté comme suit :

Année scolaire 2004-2005 : 30 %

Année scolaire 2005-2006 : **75%**

Année scolaire 2006-2007 : 82 %

- ***Les nouveaux alphabétisés et leur occupation économique en vue d'atteindre leur tâche pour l'éducation et la scolarisation de leurs enfants:***

La plupart des apprenants ont terminé la formation en Alphabétisation Initiale (AI) et la Formation Complémentaire de Base (FCB) durant la période d'apprentissage normale. Leur première appréciation s'introduit sur la nécessité de la formation en alphabétisation des adultes, de l'éducation en général et de l'enseignement des enfants, surtout l'utilité des acquis et du savoir, à leur vie quotidienne et leur impact au monde rural. Chez eux, la technique agricole se modernise de plus en plus et cela se traduit en écriture soit en langue étrangère ou en malagasy.

Ils sont tous cultivateurs de riz, maïs, manioc, légume et fruit, c'est-à-dire de cultures vivrières. Les femmes s'occupent le plus souvent du jardinage des légumineuses dont les produits sont destinés à vendre au marché local pour régulariser la gestion de la vie quotidienne surtout en matière de subsistance pendant la période de soudure.

La plupart des outils de travail d'agriculture sont encore en matériels archaïques, C'est-à-dire en « *angady* » ou bêche et quelquefois, les habitants utilisent la charrue et la herse pour labourer la terre à cultiver. Mais le problème se pose. Les gens hésitent d'acheter plusieurs bœufs pour tirer la charrue, la charrette et piétiner la rizière sauf 2 ou 4 têtes par ménage seulement, à cause de la peur de voleur de bœufs (*dahalo*). C'est une question d'insécurité de bien tout simplement. Car ces « *dahalo* » n'ont plus peur d'attaquer des bœufs qu'ils voyaient dans le village, dans le parc de telle ou telle personne. Donc, comme solution pour le peuple, c'est d'acheter un minimum nécessaire de bœufs pour tirer une charrette ou une charrue et à la fois des bœufs de taille moyenne et non pas de gros et gras pour que le *dahalo* ne s'y intéressent.

Et aussi, nous n'avons pas de banque ici chez nous pour épargner notre argent, disent les interlocuteurs. Nous les épargnons indirectement en achetant plusieurs bœufs et les vendons en cas de difficulté financière, ou d'urgence concernant la gestion de la vie quotidienne, la scolarisation des enfants en payant d'avance les écolages et le loyer des enfants qui étudient au chef lieu de la Commune, l'achat des fournitures scolaires à chaque période de la rentrée de classe.

Mais notre problème, disent les alphabétisés, c'est en effet la manifestation et l'agression menée par les malfaiteurs ou *dahalo*, qui sème l'insécurité publique et de biens.

- **Déroulement de la manifestation des « dahalo »**

Ici le vol de bœufs se fait en réseau et bien organisé. Arrivé au village vers 9 heures du soir, les ‘*Dahalo*’ de 4 à 8 personnes se répartissent leurs tâches bien distinctement ; les uns sifflent et crient au village, les autres font sortir tous les bœufs dans le parc et leur chef de bande tire en l’air de coups de fusil de chasse en calibre 12 ou 16, ou même avec de calachnichov. Tous les villageois ont peur et entrent tout de suite dans leur case. Les « *dahalo* » amènent les bœufs volés très loin pendant la nuit même. Les fokonolona rassemblent tous leurs efforts pour la poursuite mais parfois ceux-la n’aboutissent pas à de résultat positif. Par conséquent, nous les paysans s’appauvrissons de jour en jour, nous n’avons pas des bœufs, donc pas d’épargne efficace. D’où comme solution, nous n’achetons que 2 à 4 bœufs seulement pour la préparation de champ de culture, pour tirer la charrue et la charrette réservées au transport des produits.

➤ **Témoignage de François RAKOTONDRAZAFY, nouveau alphabétisé, sur l’importance de la formation d’alphabétisation :**

Quant à la formation d’alphabétisation et ses acquis, cela nous apporte un grand progrès au développement de notre activité dit François RAKOTONDRAZAFY. Car cela fait évoluer notre travail quotidien et aussi pour moi personnellement, cet apprentissage m’apporte des effets significatifs sur ma responsabilité en tant que « **Chef Fokonolona** » du village. S’il y a un nouveau venu ici chez nous, je tâcherai de vérifier leur passeport, leur Carte Nationale d’Identité, leur ordre de mission des passagers ici au village, comme le vôtre qui est sous mes yeux, vous, représentant de la D V V et alors ce que je lis ici est que vous êtes en mission à la recherche de « **Asa fikarohana mikasika ny Fanabeazana olon-dehibe** » ce qu’on écrit dans votre ordre de mission. Vous êtes étudiant chercheur de l’éducation des adultes de l’Ecole Normale Supérieure de Fianarantsoa.

Et puis l’acquis en alphabétisation rend facile mon travail en tant que président FRAM de l’école de nos enfants. Actuellement, dans la maison, chaque soir avant le repas, nos enfants et moi nous faisons ensemble de la révision des leçons. Ils révisent leur leçon et moi je déchiffre aussi la mienne mais avec de petit recours à mon fils de la classe de 7^e au cas où je serais bloqué à lire et à écrire ou s’il y a quelque chose de flou à ma leçon. Mais étant que père de famille, et à la fois, je joue un rôle de surveillant d’étude de mes enfants pendant ce moment-là et j’en profite pour sensibiliser les élèves pour qu’ils puissent aimer à étudier leur leçons et leur donner de la morale en disant : que « vous voyez les enfants, moi à mon âge, j’ai l’intention d’étudier, de continuer à apprendre mes leçons mais pourquoi pas vous ».

Nous souhaitons que nos enfants deviennent ingénieurs agricoles ou des docteurs vétérinaires ou des officiers de la gendarmerie pour lutter contre les malfaiteurs « dahalo » et que nous puissions avoir une bonne sécurité ici chez nous pour nous permettre de cultiver notre terre, avoir de bons produits et de l'argent pour assurer la scolarisation et l'éducation de nos enfants.

➤ **Témoignage de Victor RAZAFIMAHATRATRA nouveau alphabétisé :**

Pour Victor RAZAFIMAHATRATRA, il loue un morceau de terre à cultiver pour avoir en plus de ce qu'il l'a déjà. Il conclut leur contrat de travail avec le propriétaire du lot à raison de 2/3 de produits récoltés au bénéfice du locateur et le 1/3 au propriétaire de la terre. Il a cultivé sur ce terrain toutes sortes de semences : riz, maïs, arachide et/ou « Voanjobory » selon leur agenda respectif. Les produits sont vendus au marché au chef lieu de la Commune Rurale. Au village, le revenu se répartit au paiement d'une cotisation 500 Ar / par mois par ménage pour les soldats armés détachés à l'accomplissement de toutes sortes de sécurité à la population locale, le paiement de la cotisation au maître FRAM et le reste pour assurer la gestion du foyer, surtout le frais de la scolarisation des enfants. J'achèterai le lot de terre pour moi dit Victor à la fois je tentais d'économiser l'argent afin d'acheter de matériels modernes pour l'agriculture, pour avoir de bonnes récoltes. Je n'abandonne pas l'apprentissage en lecture, en écriture et en calcul et n'arrête pas d'approfondir la langue étrangère pour que je connaisse toutes sortes des mots techniques en matière d'agriculture. Je veillerai à l'éducation de mes enfants et les conseiller de ne pas abandonner bêtement leurs études mais de continuer jusqu'à ce qu'ils obtiennent des diplômes supérieurs et d'avoir de travail adéquat à leur diplôme. Et que mes enfants ne soient pas comme notre situation d'analphabètes d'aujourd'hui et que notre génération soit des gens intellectuels.

➤ **Témoignage des autres néo-alphabétisés présents :**

D'après nous, disent les autres interlocuteurs, le moment favorable pour apprendre l'alphabétisation au site se sera à partir du mois de Mai jusqu'au Novembre, car le calendrier cultural s'aligne toujours avec celui de la formation. Si non, nous cultivions la terre le matin jusqu'à 13 heures et après nous nous précipitons d'aller au site et nous sommes fatigués à l'école.

Nous n'allons pas bien saisir l'explication de l'alphabétiseur car nous avons envie de dormir et ne comprendrons rien. Mais malgré tout cela, notre alphabétiseur Raymond est très courageux de donner cette formation, il cherche tous les moyens et la méthode pédagogique adéquate pour finir notre programme en bonne et due forme pendant la période d'apprentissage.

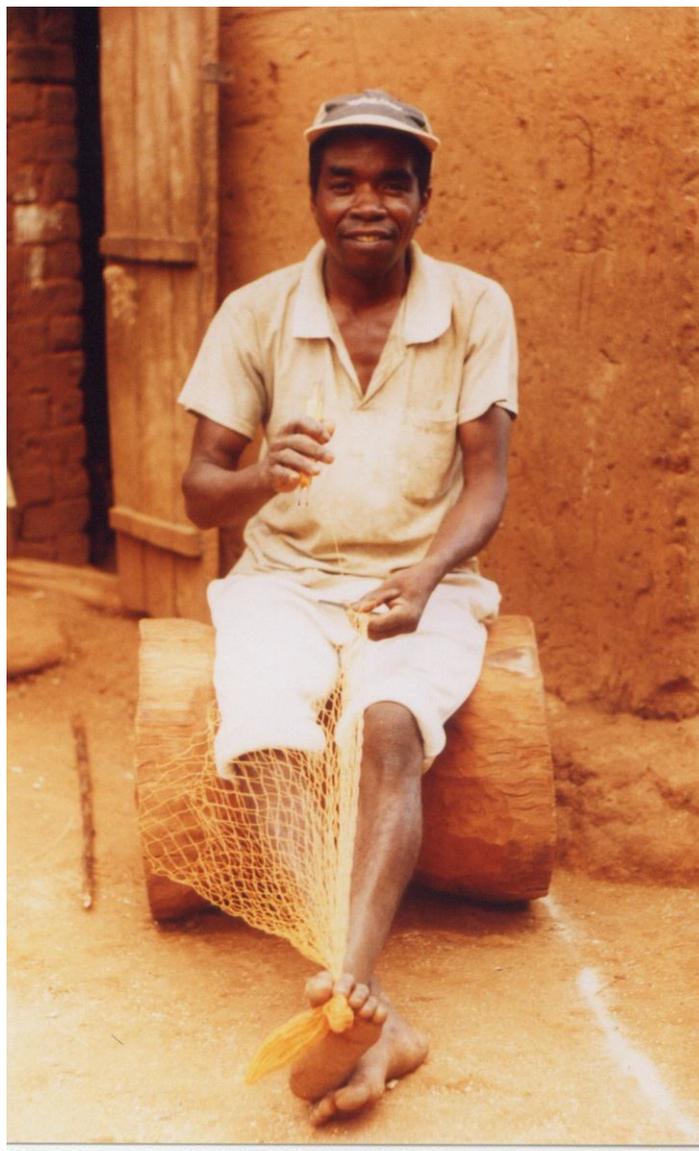
Nous, nouveaux alphabétisés, nous n'avons pas peur de faire témoignage devant tout le monde sur les acquis que nous avons obtenus sur l'apprentissage et la formation en alphabétisation. Cette formation nous apporte un grand progrès, un développement de notre vie quotidienne. Le soleil est clair pour nous actuellement. Cet apprentissage nous donne l'amour pour nos enfants, les pousser à étudier leurs leçons et de ne pas abandonner leurs études. Nous sommes prêts même à loyer la maison des étudiants au chef lieu de la Commune pour continuer les études de nos enfants en classe secondaire. Nous consacrons tous nos efforts à payer le frais de la scolarisation de nos enfants en matière d'écolage aux différentes écoles privées à Akandinondry ou dans d'autres villes, même à l'université d'Antananarivo. Comme à l'établissement scolaire « **Fanomezantsoa et Euclide** » ou d'autres écoles sises à Ankandinondry chef lieu de la Commune, les écolages aux écoles privées s'élèvent, pour la classe de 7^e et maternelle à 6 000Ar et 5000Ar pour les autres classes de l'enseignement primaire. En classes secondaires, ils augmentent à partir de 8 000 Ar. Comme organisation de l'étude de nos enfants, nous nouveaux alphabétisés, nous nous mettons ensemble par 2 ou 3 parents d'élèves de louer une maison pour les élèves au chef lieu de la Commune. Nous tâchons de transporter des provisions pour eux, et de quoi à manger à chaque fin de semaine, surtout le jour de marché le samedi, nous vendons des produits agricoles et l'argent obtenu sert à provisionner les enfants étudiants.

En y arrivant, nous n'oublions pas de discuter avec nos enfants à la résolution de petits problèmes ou de donner de petits conseils qu'ils puissent achever leurs études, car l'effort qu'ils ont effectué leur rend le progrès après, surtout dans leur vie quotidienne. Nous n'arrêtons pas de chercher des moyens pour sortir nos enfants de l'analphabétisme.



*8. Les alphabétisés du site « Fandrosoana » du petit village Fiakarantsoa
en photo de famille « 14 Décembre 2007 »*

Par contre, **Pierre Jean Claude RAKOTOZAFY**, domicilié au village Fiakarantsoa, lieu d'implantation du centre « Fandrosoana », fabrique du nasse et du filet. C'est une activité de pêche pour avoir de poissons. Il place ce matériel dans la rivière Sakay située à 200m de leur village. Chaque jour à 2 ou 3 reprises, il obtient différentes sortes de produits d'eau douce comme : les anguilles, les crevettes, les *tilapia* (*poisson d'eau douce*). Ces poissons sont réservés à l'alimentation et surtout vendre la moitié au marché. Une grosse anguille coûte de 6 500 Ar à 10 000 Ar l'une. L'argent gagné sert à payer les écolages des enfants à raison de 6 800ar /mois et à acheter toute sorte d'habillement pour la famille.



***9. Pierre Jean Claude RAKOTOZAFY, néo alphabétisé au village Fiakarantsoa, fabricant de filet et pêcheur de poissons à l'aide du nasse, et filet de pêche
« 14 Décembre 200 »***

Notre problème, disent les autres interviewés, étant donné que nous vivons dans le monde rural, nous avons peur de faire de prêt bancaire pour intensifier notre culture car cette institution financière ne nous donne pas de crédit pour l'investissement de notre agriculture car nous n'avons pas de terre titrée ou de voiture ou de maison pour l'hypothèque. Donc, si possible, nous demandons des techniciens d'agriculture soit privé ou public pour nous aider au processus de la culture moderne pour avoir de produits énormes car la terre est ici vraiment fertile mais le moyen de production moderne nous manque pour rentabiliser ces produits d'agriculture.



10. Le village Fiankarantsoa, lieu d'implantation du site « Fandrosoana »
Au devant le terrain des maïs de néo alphabétisé, propriétaire de la maison en tôle
Que nous apercevons au milieu du village « 14 Décembre 2007 »

Ensuite, d'autres problèmes aussi, notre zone est séparée du chef lieu de la commune par la rivière Sakay. Donc, nous, parents d'élèves qui habitons du côté de la rive Est, nous tâcherons de cotiser un (1) « daba » (bidon à pétrole) de riz par Ray aman-dReny, par an, pour les responsables de pirogue qui transportent nos enfants sur cette rivière.



*11. Les transporteurs en pirogue sur la rivière « Sakay »
« 15 Décembre 2007 »*

- Tandis que Cécile RAVOLOLOHANTA, est actuellement nouvellement alphabétisée, elle applique ses acquis sur la participation à la lecture de la bible ici à l'Eglise F J K M de **Fiankarantsoa**, à la fois centre de formation d'alphabétisation. Elle est aussi membre de l'Association des femmes « Dorkasy » de cette église. Elle a le désir de pratiquer une formation d'alphabétisation aux personnes analphabètes qui prient au sein de cette église F J K M, c'est-à-dire de devenir un alphabétiseur. Moi - même dit elle, je sais lire et écrire, j'arrive moi même à répondre maintenant par lettre une communication d'informations venant de l'école de mes enfants.

On a remarqué que les nouveaux alphabétisés habitent dans des maisons assez confortables par rapport à celles du milieu rural. Ils sont tous propriétaires d'une maison en toit de tôles onduleux ou en « *bozaka* » bien façonnés. Juste à coté se trouve le poulailler réservé aux élevages des volailles et aussi de veaux. Leur maison compte au moins 4 pièces avec étage et une véranda. Chaque foyer emploie du bois à brûler et du charbon de bois pour préparer le repas. Le ménage possède un poste Radio soit de la forme simple ou de la forme avec manivelle (une opération radio lancée par l'Etat au monde rural). Ils ont l'intention d'écouter les nouvelles et les informations lancées par l'émission radio locale et de chansons distractives, la chanson folklorique telle que le « *hira gasy* » et le « *vakodrazana* », la chanson traditionnelle et aussi l'émission évangélique.

La plupart des ménages, ont une bicyclette pour la communication et le transport de légumes au marché de la Commune.



*12. Un échantillon de La maison de néo-alphabétisé en toiture de tôle ondulé
Village Fiakarantsoa*

- **Association des nouveaux alphabétisés :**

Nous organisons une petite association locale d'agriculture. Nous dressons le calendrier cultural ensemble. Nous poursuivons le labourage de terrain, le repiquage des jeunes plants à tour de rôle selon ce calendrier. Chaque jour, chacun a son tour et ainsi de suite. Même au moment de la récolte de produits, nous poursuivons aussi le travail de l'association et à tour de rôle. Notre association s'occupe de 12 toits de ménage, nous faisons des échanges d'expériences sur la méthode de culture vivrière ou des échanges d'idées sur l'éducation et la scolarisation des enfants, ainsi que le déroulement de la vie quotidienne. Par exemple, comment nous pouvons pousser nos enfants pour finir leurs études tant qu'ils sont encore ici chez nous ou envoyés en ville pour continuer leurs études. Dans ce petit cercle de réflexion, nous discutons de la stratégie ou la technique de l'éducation de nos enfants pour qu'ils ne tombent pas dans le rang d'analphabétisme.

Pendant le moment de la récolte de produits, beaucoup de camions collecteurs de riz, de maïs ou d'autres produits vivriers arrivaient à Ankadinondry. Et nous transportons nos produits soit à l'aide d'une charrette de l'association ou à dos d'homme ou à la bicyclette tout au long de ces 8 km qui nous séparent du chef de lieu de la commune.



13. Les alphabétisés membres de la petite association de production d'agriculture dans le village de Fiakarantsoa : « 14 Décembre 2007 »

Si tels sont le constat et les problèmes évoqués dans le 1^{er} site d'alphabétisation, nous allons voir maintenant ce qui se passe dans le deuxième site dénommé « **Fanomezantsoa** » à Bonara Tiafandrosoana.

3.2. Le site « Fanomezantsoa » dans le Fokontany Bonara Tiafandrosoana

3.2.1. Renseignements et particularités du site:

Ce 2^{ème} site d'alphabétisation, cible de la recherche, est situé dans le fokontany Bonara Tiafandrosoana, toujours dans la partie Est de la commune rurale d'Ankadinondry. Ce fokontany compte 2685 habitants et s'étale sur une superficie de 21 km².

- Nombre : **25 apprenants** qui sont formés en AFI-D pour l'AI et AFISOD pour le 2^{ème} niveau de la formation de l'alphabétisation, FCB
- Thème spécifique de la FCB : **Préparation à l'élection « Zotra arahina amin'ny Fifidianana »**
- Nom de l'alphabétiseur du site : Mme **Arilala RAZANAMIANDRISOA**.



14. Madame Arilala RAZANAMIADRISOA, L'alphabétiseur du site « Fanomezantsoa », dans le Fokontany de Bonara Tiafandrosoana « 14 Décembre 2007 »

Les apprenants présents au moment de l'intervention sont peu nombreux, mais on peut dire que c'est suffisant pour donner la particularité du site et de discuter ensemble des problèmes concernant le monde de l'alphabétisation et surtout de valoriser, de donner les impacts de l'alphabétisation sur la scolarisation des enfants dans cette zone dont voici leurs noms :

Tableau 22: apprenants présents le jour de l'interview au village

Bonara

N°	Nom et Prénoms	Age	Nombre d'enfants en charge	Enfants scolarisés
1	RASOAMANARIVO Jacqueline	40	6	4
2	RABAKO Marie Jeannette	52	2	2
3	RASOANIRINA Bernadette	29	2	2
4	VEROMALALA Hanitra	18	1	-
5	RAZAFISOA Jeanne d' Arc	40	3	3
6	DIMBISOA Martin	36	3	3
7	RAJAO Alexis	38	5	4

Source : interview date 07.12.2007

Dans ce tableau, nous remarquons que la plupart de nouveaux alphabétisés ici présents sont toutes des femmes



15. Photo de famille de quelques nouveaux alphabétisés de Bonara Tiafandrosoana, à l'école St Jean Baptiste, lieu de formation du site « 14 Décembre 2007 »

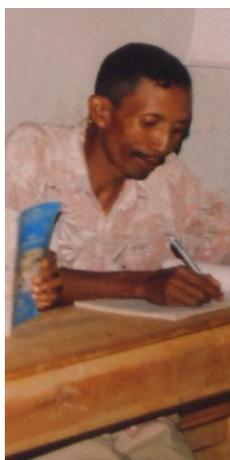
•

Particularités du site et

interview :

Les interviewés ont dit que la plupart de leurs enfants scolarisés étudient à l'école privée catholique « Saint Jean Baptiste de la salle » dans le village Bonara.

L'intervention se fait dans la maison de l'alphabétiseur Mme Arilala qui a un mari nommé **Jean Fidel RAKOTOMALALA**, Directeur de l'école St Jean Baptiste dont nous avons parlé ici.



16. Monsieur Jean Fidel RAKOTOMALALA. Directeur de l'école St Jean Baptiste au Bonara Tiafandrosoana « 14 décembre 2007 »

- **Témoignage de Monsieur Le Directeur de l'école St Jean Baptiste :**

D'abord Monsieur Le Directeur a dit que depuis l'instauration du site de formation en alphabétisation ici au village, l'effectif de nos élèves ne cesse de croître surtout durant les 3 dernières années dont voici la statistique :

Année scolaire 2005-2006 = **60 élèves**

Année scolaire 2006-2007 = **78 élèves**

Année scolaire 2007-2008 = **102 élèves** dont **52 garçons et 50 filles** avec :

CP₁ = 33

CP₂ = 25

CE = 17

CM = 08

CM₂ = 19

Total = **102**

Le taux de la réussite à l'examen CEPE s'élève aussi à

2005 : 52%

2006 : 80%

2007 : 96%

Le directeur a signalé toujours que dans 42 membres FRAM de notre école, 17 personnes sont devenus nouveaux alphabétisés dont fait partie le président du FRAM. La plupart d'entre eux sont de la religion catholique et qui sont fervents actuellement à participer aux activités religieuses ainsi qu'au membre de telle ou telle association de l'église : comme le liturgiste. Chaque dimanche, nous voyons, qu'ils sont très courageux de lire sans hésitation, même d'une façon lente, les versets de la Bible et la lecture de la Sainte Evangile pendant la messe. Et les uns sont membres de l'association dite : « Lehilahy lehibe » de la paroisse et les autres participent à l'association de « ZMM » Zanaka Masina Maria (Fille de la Sainte Vierge Marie) et il y a des alphabétisés qui sont chef de quartier de l'Eglise ou chef de secteur et APV de la paroisse.

3.2.2 : Interview avec les apprenants :

Mais face à l'intervention des apprenants, ils ont dit : nous les femmes alphabétisées du village, nous sommes membres de l'association de distributeurs d'eau potable.

Nous sommes responsables de 6 bornes fontaines ici au village Bonara Tiafandrosoana. Nous avons déjà fait une formation sur la gestion de ces bornes fontaines, distributeurs d'eau potable. Cette pompe est un projet en matière d'eau potable du Caritas de l'EKAR de Bonara, donné par le diocèse.

Nous sensibilisons la population de prendre en main la propriété du décanteur de cette pompe situé à 400 m d'ici et de nettoyer le barrage implanté à 900 m du village, à raison de une fois par mois pendant la saison sèche et 2 fois par mois pendant la saison pluvieuse. Les gens cotisent une somme de 1000 AR par an qui sert à l'achat des robinets pour provision et employés au cas où ces outils seraient usés et pour l'entretien de la clôture de chaque station de borne fontaine au cas où il mit une défaillance.

Les alphabétisés sont tous des cultivateurs. Ils pratiquent peu l'élevage des bovins et des poulets. Ils s'occupent de la culture vivrière comme le riz, maïs, manioc, et le produit légumineux. Ce qui manque pour eux c'est la sensibilisation et l'animation rurale en matière d'agriculture d'où ils se contentent seulement de la méthode traditionnelle de la culture. Ils ont vendu leurs produits agricoles au marché de la Commune. Donc, ils se mettent ensemble en petit groupe et décident l'instaurer une association d'agriculteurs pour avoir de technicien d'animation rurale par l'Etat.

Ils sont prêts pour la modernisation de la méthode d'agriculture mais ils ne s'en sortent pas à cause de l'absence d'une association formelle. Et si cette dernière est prête, espérons d'ici peu, ils ont le courage même de faire un prêt bancaire en vue de l'amélioration de leurs produits.

Leurs enfants étudient ici au village dans l'école St Jean Baptiste pour la classe primaire. Le Fokontany est dépourvu d'une école publique (EPP). Le frais de la scolarité s'élève, de 3400 Ar à 3700 Ar par mois selon la classe fréquentée par enfant à l'établissement St Jean Baptiste. Mais les alphabétisés ont le courage toujours et font tout le nécessaire pour payer l'écolage de leurs enfants. Les autres fréquentent la classe secondaire à Ankadinondry Sakay. La participation des parents face à la scolarisation de leurs enfants, disent les interviewés, est très sérieuse, car ils ont essayé de faire ensemble toute sorte de moyen pour gagner de l'argent pour chaque ménage au profit de l'éducation et de l'enseignement de leurs enfants respectifs.

Entre autres, nous voyons que ce groupe nouvellement alphabétisé est plus ou moins organisé et dynamique alors nous avons l'intention de poser une question d'intelligence pour tester ou évaluer leur compréhension concernant la vie quotidienne ou l'actualité nationale qu'ils vivent tous les jours. Et aussi nous aimerons évoquer, qu'après quelques mois de formation en alphabétisation, comment évaluer la compétence de ces personnes ? Comment ils peuvent éduquer leurs enfants en matière d'enseignement mais même ils ne savent lire et écrire que d'une petite période tout simplement ? Comment ils ont observé des choses autour d'eux dans la vie quotidienne ?

Question d'évaluation de savoir étant nouveaux alphabétisés.

« Comment s'effectue la répartition des activités entre les deux sexes ici chez vous ? ».

Réponse des néo-alphabétisés : « Passée la petite enfance, garçons et filles, très vite apprennent des tâches dévouées à leur âge et à leur sexe exemple :(culture ou petit élevage). Les filles aident leur mère à la cuisine, au sarclage des champs ou à la préparation du jardin potager. Les garçons s'initiaient au maniement de la charrue et gardent les bœufs. La répartition des tâches entre les deux sexes est en effet la règle dans toutes les activités, agricoles, domestiques et sociales. L'homme réalise les travaux exigeant une certaine force tels que le labour avec l'angady bêche ou la charrue de terrain agricole, le transport des produits au marché de la Commune à l'aide de la charrette, la préparation du sol à cultiver. Les travaux demandant un effort moins violent mais plus prolongé, sont surtout le lot des femmes : repiquage de riz, sarclage de maïs, du manioc ou d'autre.

Mais en général, seuls les hommes occupent de l'élevage des bœufs car ici chez nous, les malfaiteurs « *dahalo* » sont très redoutables et méchants. L'homme est à la fois le pilier et le chef de la famille. Il détient le pouvoir de décision au nom de cette dernière. Tandis que la femme est le « sac d'où l'on est sorti ». Ce qui se passe dans la plupart de foyer, c'est la femme qui prépare le repas et l'homme attend d'être servi.

La jeune fille va puiser de l'eau dans le puits ou à la borne fontaine, fait pilonner le riz, par contre le jeune garçon va chercher de bois à brûler, et responsable de gardien des bœufs auprès du village.

La répartition des activités dans la vie quotidienne est définie de telle sorte qu'il y a des travaux réservés à l'homme et des tâches exclusivement féminines. Dans la rizière par exemple : la division de travail est organisée de la manière suivante : l'homme laboure la rizière, la femme repique les jeunes plants de riz et les moissonne et l'homme les transporte au grenier.

Actuellement, nous parents alphabétisés, nous donnons les mêmes chances à nos enfants d'aller à l'école, filles ou garçons, de fréquenter toute sorte d'établissement scolaire, public ou privé. Le travail intellectuel n'a pas de différenciation de sexe. Beaucoup de femmes sont des techniciens et ingénieurs en agriculture ou pasteur.

Alors nous concentrons tous nos efforts de payer l'écolage et le frais de la scolarité de nos enfants pour qu'ils puissent sortir de cette misérable pauvreté. Et après, comme quoi, ils atteindront de niveaux plus élevés après plusieurs années d'études et non pas de très bas niveau d'alphabétisation comme le nôtre.

Notre tâche envers nos enfants scolarisés c'est de donner de conseil en matière de la vie quotidienne et mettre en relief le savoir, savoir vivre et savoir faire, du civisme et du moral tel que le jeune doit respecter la personne âgée, il lui est interdit de se substituer aux aînés de prendre la parole à la place des personnes âgées, de bénéficier d'un quelconque avantage avant votre parent ou d'acquérir un bien personnel.

Tout le monde reconnaît les efforts menés par l'Etat et certains projets de développement pour lutter contre l'analphabétisme qui atteignent une frange importante du monde rural, disent les apprenants de *Bonara*.

En général, les femmes dans notre communauté bénéficient des avantages apportés par l'alphabétisation, disent encore les interlocuteurs. Nous pouvons établir bien notre calendrier d'occupation dans le travail en général.

Lors de la formation, nous pouvons distinguer bien le travail quotidien au champ le matin et la séance de la formation de 14h à 18h le soir, car l'éducation ou la formation en alphabétisation est un devoir sacré pour nous. Enfants et adultes, il est nécessaire d'apprendre car cela nous mène vers le bon développement du pays

La contribution de toutes les catégories sociales aux activités de développement est alors fondamentale. Il faut que chacun assume ses responsabilités et fournisse des efforts nécessaires pour atteindre les objectifs communs. Ces activités sont de l'amélioration des conditions de vie des membres de la famille. La complémentarité de l'homme et de la femme devrait donc se prolonger, dans l'exercice partagé des responsabilités et dans la jouissance commune par les conjoints, du fruits de leurs efforts ».

Donc, voici la réponse de la question est satisfaisante et étonnante aussi car ces gens nouvellement alphabétisés devant nous, prennent part tous, à tour de rôle à répondre à la question que nous leur posons, selon leur capacité et leur connaissance. Mais nous voyons qu'ils habitent de très loin de la ville, dans le monde rural. Ou bien seulement, ils habitent

dans le village et Fokontany nommé **Tiafandrosoana**, c'est pour cela qu'ils arrivent à faire de la discussion pareille.



17. Photo de classe des alphabétisés du site Fanomezantsoa , FKT de Bonara Tiafandrosoana

*Le moment où nous discutons la question de « diversité du travail entre femmes et hommes »
14 Décembre 2007*

- **Comme témoignage : Jacqueline RASOAMANARIVO, 40 ans, mère de 6 ans enfants dont 4 scolarisés,**

Après qu'elle finit sa formation en alphabétisation, elle est apte actuellement à dresser seule par écrit la liste des achats de provision hebdomadaire à acheter au marché du village Ankadinondry-Sakay car avant l'apprentissage c'était son mari qui se charge de cette liste, elle arrive de faire la gestion destinée à leurs enfants qui étudient au CEG et Lycée d'Ankadinondry. Donc, chaque samedi jour de marché, elle s'occupe volontairement de dresser cette liste des provisions. Ainsi, elle est très contente et fière de parler cette information et d'avoir les acquis de cet apprentissage, car c'est déjà l'application de post – alphabétisation.

Mais pour Veromalala HANTRINIAINA, la benjamine de la promotion, 18 ans mère d'un enfant encore non scolarisé elle est devenue maintenant le capitaine d'équipe de foot-ball féminine du Fokontany Bonara Tiafandrosoana.



*18. Madame Veromalala HANITRINAINA néo- alphabétisée
capitaine d'équipe du foot féminine,
au milieu, entre l'alphabétiseur Arilala et Jean Fidel son mari coach du club foot féminine
et des jeunes à Bonara Tiafandrosoana
14 Décembre 2007*

Depuis son arrivée à cette association sportive, le club ne cesse de faire un match de rencontre au club voisin et au Fokontany périphérique. Et parfois le club a pris de coupe comme des canards ou des poulets à chaque victoire dit-elle. Malheureusement, cette jeune sportive n'a pas de terrain de foot permanent. Elle emprunte de terrain de culture pendant la saison sèche, mais au moment de la semence, la terre est labourée pour cultiver les produits vivriers.

L'entraîneur de ce club féminin, n'est rien d'autre que Monsieur Jean Fidèle., directeur de l'école St Jean Baptiste de la salle de la paroisse. D'ici peu, dit ce coach, les jeunes du village, filles et garçons construisent de terrain de foot, de basket et de vollet- ball.

Comme tout problème de la zone Est de la Commune, tel que les fokontany de **Tsisoahoanirery** et de **Bonara Tiafandrosoana**, cette région est dépourvue d'infrastructure routière qui le relie au chef lieu de la commune à cause de l'absence de pont sur la rivière Sakay.

D'après l'interlocution que nous avons faite avec **Jean Jacques RANDRIANARIVONY**, adjoint au Maire de la commune d'Ankadinondry, il a estimé que la construction de ce pont est évaluée à 250 000 000 d'ariary. Mais la commune n'a pas le moyen financier alloué à cette construction. Mais comme solution, nous abordons un système de partenariat au bailleur de fonds, et surtout cette zone est tellement fertile et pleine de richesses minières surtout dans le fokontany de Bonara Tiafandrosoana recensé dans la monographie de la Commune que l'or est localisé dans ce fokontany.



19. Rivière Sakay où les gents traversent en pirogues



*19. Rivière « Sakay » d'Ankadinondry, région Bongolava
15 Décembre 2007*

Pour poursuivre notre recherche, nous passons tout de suite aux sites implantés dans la zone Ouest de la commune comme Ambohitromby et Ambatomainty.

3.3. Le site d'alphabétisation « TANJONA » dans le Fokontany Ambohitromby.

3.3.1. Renseignements :

Nom : **Toby TANJONA**

FKT : **Ambohitromby**

- Méthode d'Alphabétisation adoptée : **AFI –D + AFISOD**
- Période ; **février au novembre 2006**
- Effectif : - **80 apprenants** qui pratiquent l'Alphabétisation Initiale de Février au mois de Juin 2006 + test

- **47 apprenants** qui suivent la Formation Complémentaire de Base du mois d'Août au Novembre 2006

- Lieu de formation : **Ambohitromby**
- Thème spécifique de la FCB : **Préparation à l'élection**

« **Zotra arahina amin'ny Fifidianana** »

Comme programme: Hebdomadaire de ce thème :

- I : kaopia (vakiteny soratra – kajy)
- II: karam-panondrom-pirenena
- III: lisitra ny mpifidy
- IV: biraom-pifidianana
- V : andraikitra ny birao
- VI: ny fomba fifidianana
- VII: ny fanisam-bato
- VIII: ny voka-pifidianana.



Alphabétiseur du site : **20. M. Prosper RANDRIAMIALINJAFY**

17 Décembre 2007

Les nouvel aux alphabétisés inscrits et présents le jour d'interview sont :

- **Tableau 23 : liste des apprenants participants et présents à l'intervention**

N°	Nom et prénom	Age	Nombre d'enfants	Enfants scolarisées
1	TIANJANAHARY Marcelline	19	1	-
2	RANDRIAMAHARISON Hermann Claude	31	4	2
3	RAZAFINDRAHASY Séraphine	56	9	4
4	RANDRIANIRINA Albert Gonthies	40	4	3
5	RANIVOARIMBELO Jacques	36	5	4
6	RAZAFIARISOA Marie Odette	26	4	2
7	MANOROSOA Marcie Sylveas	20	1	1
8	RAVAOARISOA Madeleine	30	3	2
9	TAHIANJANAHARY Angeline	27	3	2
10	RAZANTSOA Marcelline	53	10	2
11	RAZAFIMIANDRISOA Jean d'Arc	40	4	3
12	RASOANIRINA Victorine	39	5	4
13	EDENA Michael	25	2	1
14	RANAIVIMANANA Raymond	29	3	2
15	RAKOTONIRIN A Armand	34	3	2
16	Dera Israël	25	1	-
17	RANAIVOARISON Jean Marie	30	3	2
18	RAKOTOTIANA Jean Herve	34	2	2

19	RAHELINIRINA FRS d'Assise	38	5	4
20	RAKOTOROA Pascal	40	2	2
21	RAZANOELY Charline	29	2	1
22	RAKOTOMALALA Honoré	27	3	2
23	RAVAONIRINA Ravaoarisoa	31	2	2
24	RASOAMIEFARA Georgette	26	3	3
25	RAZAFIMANDIMBY Martin	42	4	4
26	RANDRIANASOLO Olivier	27	2	2
27	RAKOTOARISOA Njaratiana	42	3	3
28	LAINGOTIANA Fleuris	36	2	2

Source : Interview du 10.12.2007



21. Quelques représentants des apprenants d'Ambohitromby
Avec l'étudiant chercheur en photo souvenir
Du 17 Décembre 2007

Les points remarquables de ce site sont, il embrasse beaucoup d'apprenants, même à la formation du 2^{ème} niveau, ils comptent au nombre de 47 personnes. Après 2 semaines d'alphabétisation dit Prosper alphabétiseur, les gens s'inscrivent d'être apprenants jusqu'au nombre de 80 et l'alphabétiseur ne les refuse pas car c'est le moment d'alphabétiser.

Mais il organise de la méthode pédagogique avec de Kraft comme outil de formation et il emploie aussi la grande salle du Fokontany pour ce monde apprenants, comme lieu d'étude.

3.3.2. Réalités rencontrées et interview dans le site :

Les apprenants présents sont convaincus et témoignent que l'alphabétisation apporte pour eux beaucoup des résultats positifs à la vie familiale ou personnelle.

Les alphabétisés racontent qu'à l'époque, ils ont employé l'empreinte digitale qui remplace la signature mais actuellement ils signent au moment le besoin se fait sentir. Pendant l'interview, ils ont dit :

« La réussite en alphabétisation nous pousse à chercher de quoi à faire surtout sur l'amélioration de notre culture. Parmi nous, beaucoup deviennent membres de bureau de vote car l'élection est notre thème durant la 2^{ème} phase d'alphabétisation. Les uns participent comme membres de bureau à l'élection présidentielle du 3 décembre 2006, à la députation du 23 septembre 2007, municipales et conseillers du 12 décembre 2007 et d'autres jouent un rôle de délégué de parti pendant ces 3 élections.

Nous essayons de nous associer en groupe de cultivateurs. Parfois nous procédons à une récréation distractive surtout le jour de fête d'alphabétisation, « *le 08 Septembre* ». Les uns chantent une chanson traditionnelle, les autres racontent une petite histoire qu'ils veulent ou font de la poésie.

Beaucoup d'entre nous, ont des enfants scolarisés. Nous consacrons tous nos efforts pour pousser ces enfants à devenir élites de notre pays. Nous les poussons à finir le niveau primaire, secondaire et Lycée d'Ankadinondry jusqu'à l'université.

Nous devons louer une maison pour eux au chef lieu de la Commune et à chaque fin de la semaine, ces élèves arrivent ici chez nous pour s'approvisionner. Nous, parents d'élèves faisons tout le nécessaire et se débrouiller à gauche et à droite pour avoir de l'argent pour assurer la scolarisation de nos enfants.

Comme projet à moyen terme, nous rassemblons nos efforts à construire des maisons pour les élèves qui étudient à Ankadinondry pour se débarrasser de la location de la maison car les enfants qui poursuivent leurs études à ce chef lieu de la Commune augmentent de jour en jour et chaque année scolaire. Donc nous tâcherons de faire des logements pour eux. Comme quoi, ce bâtiment sert de logement des élèves qui étudient à Ankadinondry quelle que soit leur classe respective, c'est-à-dire de génération en génération en espérant.

Nous faisons ce bâtiment comme internat des élèves et en leur fournissant une personne pour assurer une responsabilité de cette maison et à la fois cuisinier de ces enfants. Nous tâcherons de le payer un salaire mensuel durant l'année- scolaire.

Donc, il y a presque, une année nous nous associons en groupement de cultivateurs ayant comme objectif de lutter contre la pauvreté. C'est pour cela que nous avons l'intention de faire un projet de construction de bâtiment à proximité des écoles des nos enfants à Ankadinondry. Nous cherchons de financement soit à l'aide de nos propres forces soit à l'aide de système de partenariat.

Jusqu'à présent, nous réalisons deux projections de vidéo en attendant le revenu de notre culture. L'argent collecté pendant cette séance de vidéo est encaissé dans le « **Tsinjolavitra** » du poste Malagasy à Ankadinondry. Notre groupement possède aussi une parcelle de terre de 7 ha pour cultiver du riz, de maïs, haricot et de poivre rouge.

Notre fokontany a de la chance d'avoir un héritage des parcelles de terre de culture de l'Ex SPAS dans la zone Girard, 1, 2, 3. Cette terre est très fertile.

Maintenant, comme activité, l'association se met en tête d'aider les membres du bureau du Fokontany d'avoir une école publique (EPP) ici Ambohitromby. Notre établissement scolaire au village est encore une école communale car nous n'avons pas encore de terrain domanial pour l'EPP.

D'autre part, nous souhaitons toujours la continuité de la formation d'alphabétisation dans notre Fokontany en vue de lutter contre l'analphabétisme car c'est malheureux de voir de personnes âgées qui ne savent ni lire et ni écrire et qui n'arrivent pas à poursuivre l'éducation de leurs enfants.

En attendant le programme de l'Etat ou de l'ONG en matière d'alphabétisation, notre association aura un projet de campagne d'alphabétisation à partir du mois de mai 2008 pour quelques analphabètes du fokontany. Dès maintenant, nous sensibilisons les futurs apprenants de parvenir même jusqu'à participer au paiement en nature ou en argent d'un alphabétiseur pour avoir du bon déroulement de cette formation en vue d'avoir de bon développement de notre région. Nous commençons des activités d'abord par notre moyen et notre force ; alors en voyant notre activité de bienfaisance et de développement, quand même, la Commune, et l'Etat sont obligés de nous aider de prendre en charge de techniciens (alphabétiseur) en formation d'adultes ou en donnant d'aide, de technicien et de matériels en matière d'agriculture.

Comme quoi, nous sortirons de la pauvreté, nous posséderons des choses de quoi à manger. Et à ce temps-là, nous aurons la possibilité de continuer notre développement et notre lutte contre l'analphabétisme tant au niveau de nos enfants et tant à notre niveau en tant

qu'adulte. Nous aurons la possibilité de prendre en main la scolarité de nos enfants jusqu'à la finition de leurs études.



*22. Les membres de l'association des nouveaux alphabétisés d'Ambohitromby avec l'encadrement de Monsieur l'alphabétiseur Prosper
17 Décembre 2007*

Dans le corps des hypothèses, nous avons avancé que l'impact de l'alphabétisation dans les centres, cibles de la recherche pourraient être les 3 faits fondamentaux suivants :

- *L'augmentation de taux des enfants d'âge scolaire qui fréquentent l'école ;*
- *L'augmentation de taux de réussite des élèves à l'examen dans l'école du village lieu où est implanté le site d'alphabétisation;*
- *Les efforts effectués par les parents d'élèves eux-mêmes quelles que soient leurs activités (soit économique ou socio-culturel le pour gagner de quoi à assurer leur responsabilité devant la scolarité des enfants), et ces néo-alphabétisés deviennent modèles de développement devant la population surtout en matière d'éducation et d'enseignement*

de leurs enfants et devant le Fokontany en matière d'activité économique pour gagner de quoi à manger pour lutter contre la pauvreté.

Alors nous poursuivons ci-dessous, une à une la confirmation de ces hypothèses en analysant les différents cas de chaque site, lieu de recherche. Les outils employés sont :

- L'observation de *l'augmentation de taux des enfants d'âge scolaire qui fréquentent l'école et le taux de réussite des élèves à l'examen* dans des écoles implantées dans le Fokontany où il y a un site d'alphabétisation ;

- L'observation des différents interviews et témoignages auprès des alphabétisés cibles de la recherche, des notables du village, et des responsables de la Commune rurale et des Fokontany

4. CHAPITRE IV : ANALYSE DES DONNEES

Nous vérifions maintenant une à une les trois hypothèses énoncées dans l'introduction qui répondent à la question du thème de la recherche : « Quels sont les impacts de l'Alphabétisation fonctionnelle, sur la scolarité des enfants et voici la première.

4.1. L'augmentation de taux de fréquentation à l'école primaire pour les enfants d'âge scolaire.

On a constaté durant notre investigation l'augmentation de taux de fréquentation à l'école primaire pour les enfants d'âge scolaire. Observons le cas de l'EPP d'Antanetibe Est, fokontany de Tsisoahoanirery, lieu d'implantation du site « Fandrosoana ». Madame Lantoniaina FANJANIRINA, directrice de l'école nous a montré l'augmentation de taux des enfants qui fréquentent cet établissement scolaire durant les années 2003- 2004 à 2007-2008.

La totalité des élèves qui fréquentent l'EPP augmentent durant les 5 années scolaires d'après le

2003 – 2004	85 élèves
2004 – 2005	92 élèves
2005 – 2006	103 élèves
2006 – 2007	114 élèves
2007 – 2008	142 élèves

On aperçoit ici une augmentation d'effectif de **85 à 142** élèves inscrits dans l'EPP durant les 5 dernières années scolaires **2003-2004** au **2007-2008**, soit un taux d'augmentation de **59.85 %**

Et en observant l'effectif des nouveaux élèves de la classe CP1 chaque année scolaire on aura l'augmentation de la statistique suivante d'après tableau 19 :

2003 – 2004	35
2004 – 2005	37
2005 – 2006	40
2006 – 2007	40
2007 – 2008	53

On aura une augmentation de **35 à 53** élèves durant les 5 dernières années scolaires qui nous rendent le taux d'effectif de **66,03%**.

Si nous poursuivons toujours l'analyse en vertu de l'augmentation de taux des enfants qui fréquentent l'école, nous allons voir aussi l'angle au niveau de deux sexes et par rapport à l'âge, lesquels ces deux sexes fréquentent activement l'établissement scolaire ?

Analysons le tableau 11 de l'Ecole Primaire Publique d'Antanetibe Est, Fokontany de Tsisoahoanireny, où l'on a implanté un site d'alphabétisation

Voir tableau 20 : tableau des âges par sexes année scolaire 2007-2008

âge sexe	6	7	8	9	10	11	12	13	14	Total
G	15	8	5	6	7	6	4	7	1	59
F	30	12	9	12	8	4	4	3	1	83
Effectif	45	20	14	18	15	10	8	10	2	142

Source : EPP d'Antanetibe 2007

Le tableau 20 nous montre l'abondance d'effectif des élèves nouvellement inscrits de très jeunes âges qui sont au total **45 élèves** dont **30 filles soit 66,66%** et **15 garçons soit 33,34%**. Mais si on considère la totalité, les filles aussi sont prédominantes dans l'EPP dont l'effectif est de **83 élèves soit 58,45%**, contre **59 garçons soit 41,55%**.

En considérant l'âge et le sexe de ces enfants, nous observons dans ce même tableau une abondance d'effectif des jeunes filles à l'âge de **6 ans** qui fréquentent l'école.

Nous observons aussi une augmentation de taux de fréquentation de l'école à **l'établissement scolaire privé** catholique Saint J. Baptiste de la salle dans le fokontany de Bonara Tiafandrosoana lieu où l'on a implanté le site d'alphabétisation « Fanomezantsoa », car d'après ce que dit le directeur précédemment, depuis les années scolaires **2005-2006 à 2007-2008**, l'augmentation des effectifs s'étend de **60 à 102 élèves** durant ces 3 dernières années soit une augmentation de **58,85%** même notre établissement est une école confessionnelle c'est-à-dire payante.

En analysant le résultat de ces deux écoles implantées dans des sites d'alphabétisation, nous remarquons qu'il y a une augmentation de taux des enfants qui fréquentent l'école à l'âge scolaire ; donc la première hypothèse est vérifiée.

Analysons ensuite la deuxième hypothèse.

4.2. L'augmentation de taux de réussite des élèves à l'examen :

Analysons d'abord la statistique de l'EPP Antanetibe Est là où l'on a implanté le site d'alphabétisation « Fandrosoana »:

D'après ce que nous voyons dans la page précédente concernant la statistique de taux de réussite à l'examen CEPE inscrite dans le registre de l'école durant les trois dernières années et qui s'élève à :

Année -scolaire 2004-2005 : 30 %

Année -scolaire 2005-2006 : 75%

Année- scolaire 2006-2007 : 82 %

Nous pouvons affirmer qu'il y a une augmentation de réussite à l'examen CEPE de 30% de l'année scolaire 2004-2005 au 82 % de l'année- scolaire 2006-2007.

Et aussi dans l'école St Jean Baptiste de la salle dans Fokontany de Bonara Tiafandrosoana où le site « Fanomezantsoa est implanté, le taux de la réussite à l'examen CEPE durant les 3 dernières années s'élève :

2005 : 52%

2006 : 80%

2007 : 96%

Ici, nous voyons une augmentation de pourcentage de taux de la réussite à l'examen CEPE.

Donc, nous pouvons dire qu'il y a une augmentation de taux de réussite à l'examen CEPE en observant le résultat de ces deux écoles situées dans le fokontany, lieu d'implantation des sites d'alphabétisation. Alors la deuxième hypothèse est vérifiée.

Donc, afin nous vérifions la troisième hypothèse telle que :

4.3. Les efforts des parents à la contribution de la scolarisation de leurs enfants :

Donc, les apprenants accomplissaient leur tâche quotidienne tel que le travail de l'agriculture et à la fois vont assister leur cours d'apprentissage d'alphabétisation au site du Février au Novembre 2006.

Les apprenants alphabétisés de ces trois sites cibles de la recherche pratiquent à la fois la riziculture irriguée et la riziculture pluviale ainsi que le « *vary antanety* ». Ils sont tous des paysans agriculteurs. Le système cultural de cette filière est encore rudimentaire. Mais ils ont fait des efforts pour avoir un rendement très élevé surtout en filière maïs, arachides, patates douces ou quelque produit qu'on peut vendre. Cette filière est donc l'une des principales sources de revenu des apprenants dans les fokontany. Et ces revenus procurés par la vente de ces produits permettent pour eux d'acheter des outils d'agriculture, des effets vestimentaires et surtout réservés à la scolarisation de leurs enfants.



23. Fils des alphabétisés, étudiants à Ankadinondry- Sakay
15 Décembre 2007

Alors, en analysant les différents témoignages de tous les nouveaux alphabétisés, nous voyons précédemment qu'ils consacrent tous leurs efforts qu'en matière économique pour avoir de l'argent nécessaire à l'éducation et socio- culturelle de prendre en charge tout le nécessaire pour la scolarisation de leurs enfants, ils arrivent jusqu'à louer de la maison à Ankadinondry pour loger leurs enfants qui étudient au chef lieu de la Commune et de leur transporter des provisions hebdomadaires chaque samedi, jour de marché de la Commune.

Ils arrivent à payer annuellement les frais de la pirogue pour transborder leurs enfants à la rivière Sakay. Ils sont fiers de se montrer devant la communauté qu'ils sont en premier rang, de devenir modèle et font tout le nécessaire en matière d'éducation des enfants dans leur Fokontany respectif.

Donc, nous en déduisons que ces nouveaux alphabétisés font tout le nécessaire et se montrent devant la population de leur Fokontany respectif qu'ils ont fait des efforts en tant que parents, à la contribution de l'éducation et la scolarisation de leurs enfants, donc la troisième et dernière hypothèse est vérifiée.

5. CHAPITRE V : IMPACTS ET SUGGESTIONS

5.1. Impacts de l'Alphabétisation fonctionnelle sur la scolarité des enfants :

D'une vision générale, d'après l'analyse précédente, nous observons par classement qu'il a :

- une augmentation de taux des enfants d'âge scolaire qui fréquentent l'école à raison de **60,78%** durant les 3 dernières années.
- Le taux de réussite à l'examen du CEPE des élèves de la classe de CM2 progresse toujours de manière positive.
- Les efforts de parents à la contribution de la scolarisation de leurs enfants n'arrêtent pas d'augmenter en matière de financement et morale.

Ces 3 hypothèses sont confirmées donc, il aura des impacts de l'alphabétisation à la scolarité des enfants. Car c'est le fruit de personnes alphabétisées.

5.2. Suggestions :

❖ Solution à long terme de la lutte contre l'alphabétisation

« *Nul n'est censé ignorer la Loi* », disait Montesquieu.

Pour mettre fin à l'analphabétisme, notre première suggestion est d'appliquer les lois et les textes en vigueur régissant le cadre juridique de l'éducation, de l'enseignement et la formation, ainsi que de l'alphabétisation à Madagascar.

D'abord, comme solution à long terme, en termes d'éradication de l'analphabétisme, il est nécessaire d'appliquer convenablement ce qu'on a inscrit dans la Constitution, premier

texte de l'Etat, qui définit la souveraineté du Peuple Malagasy, Madagascar est une Nation indépendante. A propos de l'éducation des enfants, la constitution énonce, dans leur contenu, , qui se mette en premier lieu comme lutte importante de l'analphabétisme, de même qu'on le considère aussi comme à long terme.

Il déclare :

Article 23 : *Tout enfant a droit à l'instruction et à l'éducation sous la responsabilité des parents dans le respect de leur liberté de choix.*

Tout adolescent a droit à la formation professionnelle.

Article 24 : *L'Etat organise un enseignement public, gratuit et accessible à tous.*

L'enseignement primaire est obligatoirement pour tous.

Article 25 : *L'Etat reconnaît le droit à l'enseignement privé et garantit la liberté d'enseigner sous réserve des conditions d'hygiène, de moralité et de capacité fixées par la loi.*

En effet, les principes fondamentaux et généraux à caractère constitutionnel de l'instruction, de l'éducation et de la formation sont donc : **l'égalité, la liberté, la laïcité, la gratuité et l'obligation.**

Ce sont ces principes indispensables à la vie, même de l'éducation, de l'enseignement et de la formation qu'il faut mettre en lumière.

Pour être bien claire et pour que nous comprenions profondément, pour que ces principes mettent fin à l'analphabétisme dans notre pays, nous examinons un à un ces principes qui renforcent et améliorent et mettent en relief l'éducation des enfants à Madagascar. Et que si les générations sont bien éduquées et enseignées, l'analphabétisme sera éradiqué.

➤ ***Des principes d'égalité et de liberté :***

Ces principes juridiques qui fondent le système éducatif sont tempérés par les réalités auxquelles ce système est confronté.

❖ **Le principe d'égalité** : le texte énonce, « *Tout enfant a droit à l'instruction et à l'éducation - Tout adolescent a droit à la formation professionnelle* ». [C'est le principe qui a, sans doute, le plus de consistance juridique car devant le service public, tous les usagers sont égaux. Ce principe général de droit est unanimement reconnu.

La mise en œuvre du principe : En matière d'enseignement, il s'agit de donner à tous l'égalité des chances, mais il doit être, en même temps, de qualité. L'égalité en question est l'égalité des citoyens, mais aussi l'atténuation de l'inégalité des hommes.

Elle n'est pas seulement un droit, elle devient une finalité, un objectif, une exigence. Mais la réalisation du principe d'égalité ne pourra être effective que par une grande qualification des enseignements.

L'égalité, en matière d'Education et de Formation doit être nuancée : l'Ecole ne peut abolir seule les inégalités qui marquent les conditions de vie des enfants et des jeunes, et pour assurer l'égalité et la réussite des élèves, à l'intérieur de chaque cycle, l'enseignement doit être adapté à la diversité de ceux-ci (en appliquant, par exemple, la pédagogie différenciée)].

❖ **Le principe de liberté : « Respect de la liberté de choix des parents et garantie de la liberté d'enseigner »** [Au même titre que l'égalité, la liberté de l'enseignement a un cadre juridique solidement établi. Il y a lieu de faire la distinction entre la liberté de choix de l'enseignement et la liberté d'enseigner.

- **La liberté de choix d'enseignement** : porte sur le droit de ne pas être endoctriné. Elle suppose, soit la neutralité absolue de l'enseignement, soit un pluralisme scolaire qui fait reposer la liberté sur un choix entre divers types d'établissements au sein du seul service public ou entre divers types d'établissements privés distincts par leurs projets éducatifs ou leurs attaches confessionnelles ou non confessionnelles. *Le choix public / privé est libre*. En d'autres termes, le choix des usagers entre l'école publique et l'école privée est un droit absolu. (cf. supra – article 23, alinéa 1^{er} de la Constitution).

- **La liberté d'enseigner** : Cette liberté suppose que, sous réserve de remplir certaines conditions, *il est possible soit de dispenser un enseignement, soit d'ouvrir une école primaire ou un établissement secondaire*. Deux préoccupations conduisent à limiter (cf. art. 25 de la Constitution), à savoir : - la compétence requise qui est la capacité technique ;- et l'exigence, dans l'enseignement lui-même, du respect de la morale et des conditions d'hygiène.

Le régime des libertés publiques appliqué au droit d'enseigner est celui de la déclaration préalable. Il convient d'ajouter qu'aux termes de l'art. 2 du **Décret n° 96.714 du 14 Août 1996 portant organisation des Lycées et Collèges d'Enseignement Général relevant du MEN,**

(cf. BOEN n° 9 p.205) : « *Dans chaque établissement ; les personnel, les parents et les élèves forment une communauté scolaire. Chacun doit contribuer à son fonctionnement dans le respect des personnes et des opinions* », s'il s'agit de la composition de membre de la communauté scolaire.

L'art. 7 du même Décret précise que : « *La sanction action disciplinaire à l'encontre des élèves est exercée par le chef d'établissement qui seul, peut décider des sanctions mineures. Pour les sanctions plus graves, le chef d'établissement saisit le Conseil de discipline.* » La composition de celui-ci n'est sans rappeler celle d'un tribunal

judiciaire : il est composé des membres du Conseil d'établissement, du Professeur responsable de la classe et du délégué de classe de l'élève concerné (cf.art.3) de **l'Arrêté n° 5246-96/MEN du 28 Août 1996 sur l'institution du Conseil de discipline dans les Lycées et Collèges** (BOEN n° 9, p.219 – 221).

L'art 10 de l'Arrêté sus référencié précise également que : « *Pendant sa séance, le conseil de discipline entend l'auteur de la citation et le Président demande à l'élève concerné de présenter ses moyens de défense* ». De fait, le principe des droits de la défense est d'origine constitutionnelle et l'article in fine de la Constitution stipule que « L'Etat garantit la plénitude et l'inviolabilité des droits devant toutes les juridictions et à tous les stades de la procédure y compris celui de l'enquête préliminaire, au niveau de la police judiciaire ou du parquet. » et que ; « *Nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi promulguée et publiée antérieurement à la commission de l'acte punissable.* »

Tout ce qu'on a cité dans les paragraphes ci-dessus nous marque la liberté d'enseigner.

En tout cas, il ne faut pas méconnaître que la mission de service public confiée à l'Education Nationale est une difficulté toute particulière. Le nature même de son action ainsi que sa propre histoire l'ont conduit à édifier des principes spécifiques et tout à fait originaux sans lesquels elle ne pourrait être elle-même. Tels sont les principes de laïcité, de gratuité et d'obligation.

➤ **Des principes de laïcité, de gratuité et d'obligation :**

• **Le principe de laïcité :**

L'enseignement public : la laïcité est à la fois une éthique et un ensemble de règles juridiques relatives au fonctionnement de l'Etat et des services publics dont celui de l'Education Nationale.

En effet, l'art. 22 de la Constitution affirme que « *L'Etat s'efforce de prendre des mesures nécessaires en vue d'assurer le développement intellectuel de tout individu sans autre limitation que les aptitudes de chacun.* »

Le statut laïc d'un Etat ou d'une institution suppose son indépendance à l'égard des influences, hiérarchies et organisation religieuse. La laïcité implique le respect de toutes les croyances. En ce sens, il n'y a donc point d'incompatibilité de principe entre la laïcité et le port de signes religieux à l'intérieur des établissements scolaires.

➤ **Le principe d'obligation et de gratuité :**

- ***L'obligation* :** « *L'enseignement primaire est obligatoire pour tous.* »

Le principe de l'obligation n'est que la concrétisation du principe d'égalité au sens où il doit être entendu dans une démocratie moderne qui doit donner à tous les individus une égalité de capacités ou de chances dans la vie.

L'obligation scolaire doit être conciliée avec la liberté par le fait que l'enseignement obligatoire peut être donné, soit par des institutions privées, soit par des écoles publiques.

- ***La gratuité* :** « *enseignement gratuit et accessible à tous* »

L'idée serait que l'accès à l'instruction qui est le ressort d'une Nation forte et évoluée, puisse être complètement gratuit.

Dans l'Enseignement Supérieur Public, le maintien des bourses nationales reste subordonné aux résultats universitaires (critère pédagogique) de ceux qui le perçoivent.

Le décret n° 99.497 du 30 juin 1999 portant réglementation générale des bourses nationales dans les établissements d'enseignement secondaire public et privé relevant de MINESEB (cf. BOEN n° 22, pp. 168-175) distingue deux catégories de bourses (art. 1^{er}) :

Celles attribuées aux élèves méritants et celles accordées aux cas sociaux.

Les premières sont accordées aux meilleures élèves du public et du privé admis aux examens nationaux de l'année scolaire en cours uniquement (art. 2).

Les bourses attribuées aux cas sociaux sont accordées à des élèves dont les ressources familiales ou personnelles ont été reconnues insuffisantes compte tenu des charges qui incombent à la famille (art. 3)

Le taux annuel des bourses allouées aux élèves méritants et aux cas sociaux est fixé à 100.000 FMG (art. 4).

Sans doute, la gratuité de l'enseignement constitue-t-elle une des conditions de la réalisation de la démocratie sociale. Mais une gratuité totale, ordonnée sans discernement, produit des excès et des dérives regrettables.

Le fait de ne pas rendre complémentaires la gratuité et le mérite individuel tue le sens de l'effort qui est une des valeurs fondamentales et fondatrices de l'Ecole.

Dans **le principe de rang législatif**, dans le cadre juridique de l'éducation, de l'enseignement et de la formation à Madagascar, aux termes de **l'art. 82.3 de la Constitution**, « *la loi détermine les principes fondamentaux de l'organisation ou du fonctionnement de différents secteurs d'activité juridique, économique, sociale et culturelle.* »

C'est ainsi que la loi N° 2008-011 du 25 Juillet 2008, modifiant certaines dispositions de la loi n° 2004-004 du 26 juillet 2004 (cf. JORM du 04/10/04, pp 3671-3682) portant orientation générale du Système d'Education, d'Enseignement et de Formation à Madagascar (voir en annexe 3) les détails.

Le premier caractère que présente le secteur de l'Education, le l'Enseignement et de la Formation est son appartenance aux services publics. Il s'agit de transmettre des connaissances et de faciliter, en même temps, la conduite de l'action éducative tant au niveau de l'Education et Formation Non Formelle qu'au niveau de l'Education et de la Formation Formelle.

L'Education Non Formelle est constituée de toutes les activités éducatives et des formations assurées en dehors du système éducatif formel. Elle est destinée à offrir des possibilités d'apprentissage et de formation à tous ceux qui n'ont pas bénéficié des structures du système formel.

A l'art. 27 de la loi n° 2008 – 011 du 17 juillet 2008 (voir annexe 3) – **l'Education non formelle** comprend :

1 - l'école infantile : (art. 28 à 31) qui comprend aussi :

. *Les nurseries* : qui prennent en charge les bébés de zéro à deux ans. Elles déchargent les parents de leurs bébés pour leur permettre de vaquer en toute confiance à leurs obligations familiales et professionnelles. Elles ont pour objectif la sécurité des bébés : hygiènes et soins, nourriture, jeu et socialisation.

. *Les jardins d'enfants* : qui s'occupent de la garde des enfants de deux et trois ans. Ils ont pour vocation l'éveil et la socialisation des enfants par des activités sensorielles et motrices, des activités de communication, d'expression orale, des chansons, des dessins et des récitations pour enfants.

. *et les écoles maternelles* : qui assure l'éducation des enfants de trois à cinq ans. Cette école est à vocation d'éveil et d'ouverture aux activités socialisantes et éducatives préparant au système formel.

2 – l'alphabétisation fonctionnelle (art. 33 à 35) qui est le thème de notre recherche :

Art. 33 - elle se donne pour objectif de favoriser la mobilisation des acquis en lecture, écriture et calcul au profil de la vie quotidienne, familiale et communautaire.

Art. 34 – Des partenaires sociaux – organisation non gouvernementales (ONG), organisation confessionnelle et autres associations – exécutent le programme d'**Alphabétisation Fonctionnelle** en collaboration étroite avec le Ministère de l'éducation nationale et avec les collectivités territoriales.

Art. 35 – Toute projet d’alphabétisation fonctionnelle doit se prolonger par la mise en place de programme post-alphabétisation pour la maintenance et la capitalisation des acquis.

Il doit contribuer à la création d’un environnement lettré dans des structures d’apprentissage de proximité aux métiers de base.

L’analphabétisme touche plus les femmes que les hommes. Mais quel que soit le milieu ou les régions, l’écart n’est pas très important entre les deux sexes. Le phénomène affecte presque deux fois plus le milieu rural (61 % d’analphabètes) que le milieu urbain (32 % d’analphabètes). (Source : INSTAT –RGPH. 1993- p. 15).

3 – L’éducation à la citoyenneté et au civisme (art. 36 et 37 de la loi n° 2008-011, du 25 Juillet 2008) :

Elle a pour composantes :

- l’éducation à la vie familiale et communautaire,
- l’éducation à l’hygiène et à la santé familiale et villageoise, en particulier la prévention et à la lutte contre le VIH/SIDA.

D’où l’application des ces différentes lois juridiques de l’éducation, de l’enseignement et de la formation avec ses différents articles, pourra résoudre à priori la solution de l’analphabétisme au moins avec quelques pourcentages de prêts et de façon à long terme. Et surtout si les différents principes fondamentaux à caractère constitutionnel de l’éducation et de la formation tel que l’égalité, la liberté, la laïcité gratuité et l’obligation sont adoptés par les différents responsables, et aussi si tous les enfants passent à l’école infantile tel que les jardins d’enfants et les écoles maternelles, éducation préparant au système formel, nous envisagerons que l’analphabétisme sera tellement, du moins éradiquée de la racine.

❖ **Solution à court et moyen terme de la lutte contre l’analphabétisme**

On n’aura pas de tout bref délai d’avoir de solution à court terme pour lutter contre l’analphabétisme, mais actuellement, tout le monde (acteurs sociaux et Etat) prend en charge et fait tout le nécessaire pour l’éradiquer. La dernière statistique officielle à Madagascar fait état de 48 % d’analphabètes parmi les individus âgés de plus de 15 ans, c’est-à-dire des personnes actives sur la population totale estimée à 17.730.272. Ce qu’on a dit précédemment, les femmes sont majoritaires dans cette situation d’analphabétisme.

Ainsi, l'Etat même s'engage en premier lieu, inscrit dans le M.A.P. (Plan d'Action Madagascar 2007 – 2012), un Plan audacieux pour un développement rapide, contre l'analphabétisme. **TRANSFORMATION DE L'EDUCATION, DEFI 6 : METTRE FIN à L'ANALPHABETISME** (voir *annexe2, EXTRAIT M.A.P.*).

Madagascar atteindra l'Objectif de Développement du Millénaire qui consiste à réduire de moitié d'ici 2015 le taux d'analphabétisme des adolescents et des adultes par rapport à son niveau de 1990. La réduction de l'analphabétisme aura aussi un rôle à jouer pour promouvoir l'épanouissement des jeunes ruraux, développer leur esprit d'entreprise et encourager de décision ainsi que le sens personnel de l'initiative (M.A.P =, défi 6, engagement 3).

Ainsi que les dialogues présidentiels du Novembre 2007, transformation de l'Education - Mettre fin à l'analphabétisme est mise en œuvre et la politique générale de l'Etat, (année 2008), MENRS (voir *annexe 4*) est exécutée selon l'agenda prévu, nous pensons que l'alphabétisation à Madagascar commence au bien clair devant l'Etat et le Ministère responsable.

Amélioration de l'action de l'alphabétisation :

Nous voyons qu'actuellement la rentrée de revenu et le pouvoir d'achat des ménages ruraux sont très faibles. Pour résoudre le problème d'ordre économique dû à la lutte contre la pauvreté des apprenants, lors de leur apprentissage, il serait nécessaire d'aider les paysans et surtout les apprenants en alphabétisation, en matériels satisfaisants, en période d'agriculture, afin qu'ils puissent apprendre tranquillement leurs leçons pendant la période de formation en alphabétisation. C'est-à-dire que l'alphabétisation est une affaire de multi ministère, tel que le Ministère de l'Agriculture et du Ministère de la Défense Nationale pour la sécurité contre le '*dahalo*'. Ce geste motive beaucoup les apprenants. Car leur problème pendant la période de l'apprentissage en alphabétisation est de chercher encore le matin de quoi à manger et l'après-midi, de se précipiter d'aller au site pour la formation en alphabétisation, mais à la fois ils ont le devoir d'assumer leur ménage et surtout de surveiller le déroulement de la scolarisation des enfants le soir.

En outre, les apprenants ou la population en général du *Fokontany* dans la Commune n'arrête pas de chercher des méthodes efficaces et de techniques abordables pour intensifier l'agriculture en vue d'avoir beaucoup de rendement et de revenu d'où la nécessité d'aides matérielles en agriculture. Mais l'empêchement pour eux, c'est l'absence des infrastructures routières à la zone Est de la Commune. Face à cette situation, les alphabétisés se regroupent en petite association pour transporter les produits à vendre en charrette ou à dos d'homme.

Donc, il serait nécessaire et le temps est venu de penser à une infrastructure routière dans cette zone pour résoudre leur problème de transport et leur vie quotidienne. Donc, si ces divers problèmes sont résolus, on engendrera beaucoup d'impact d'alphabétisation sur la scolarité des enfants.

Nécessité d'une politique nationale de l'alphabétisation bien claire (voir annexe 5) :

Malgré les diverses déclarations sur le rôle que devait jouer l'alphabétisation, ainsi que l'importance numérique du groupe de la population théoriquement ciblé par ce système éducatif et les différentes activités éducatives en alphabétisation menées effectivement par diverses entités, force est de constater le vide juridique et l'absence de document de référence devant présider la conduite des actions dans ce domaine. Ce vide juridique et l'absence de document de référence se traduisent nécessairement par un vide au niveau de la coordination et de la structuration des actions. L'alphabétisation s'effectue surtout en dehors de tout cadre institutionnel (éducation formelle) et normatif, favorisant l'anarchie des activités ; la carence qualitative des prestations et la déresponsabilisation de la communauté.

L'élaboration d'une Politique nationale de l'alphabétisation bien claire s'avère indispensable afin d'institutionnaliser cette approche. Elle marque ainsi l'engagement de l'Etat malgache à relever le défi majeur de « l'Education Pour Tous » et à ériger une culture commune d'inclusion et de solidarité. L'objectif étant de permettre à chacun de jouir de ses droits, d'améliorer ses conditions de vie et de participer pleinement au développement durable du pays.

– Il est aussi nécessaire de mettre en œuvre un programme d'alphabétisation intégrant ***l'approche genre*** dans le système éducatif non formel qui a **pour objectifs** de :

- . Contribuer à la réinsertion dans le système éducatif des jeunes filles analphabètes ;
- . Contribuer à l'éradication de l'analphabétisme chez les jeunes filles mères et femmes adultes analphabètes ;
- . Contribuer à l'amélioration de la santé, de la nutrition, de l'éveil des enfants en bas âge, des filles mères analphabètes ;
- . Créer les conditions d'insertion sociale et économique des jeunes et des groupes défavorisés.

Et dont la **population cible** de ce programme est les personnes ayant eu peu, ou pas du tout, contact avec le système éducatif classique et dont les besoins éducatifs et de formation ne sont pas suffisamment satisfaits, notamment :

- . Jeunes filles analphabètes en âge scolaire, non scolarisées et/ou déscolarisées précoces ;

- . Jeunes filles mères et femmes adultes analphabètes ;
- . Enfants en bas âge des filles mères analphabètes ;
- . Enfants et jeunes en situation difficile ;
- . Enfants de la rue ;
- . Personnes vivant dans les zones de grande pauvreté (zone défavorisée), notamment en milieu rural

. Autre suggestion, pour la population toute entière et les nouveaux alphabétisés pour améliorer leurs conditions de vie, il serait souhaitable de :

- Améliorer les conditions de vie des ménages dans chaque Fokontany de la Commune.
- Améliorer la sécurité alimentaire des ménages ;
- Mettre en place un grenier communautaire ;
- Améliorer la production rizicole.
 - o Faciliter les accès des paysans aux intrants agricoles
 - o Former les paysans sur les techniques modernes de défense et restauration du sol
 - o Former les paysans sur la maîtrise des techniques rizicoles améliorées
 - o Former les habitants en termes de conduite de l'élevage.
- Augmenter la production du petit élevage
 - o Développer les plantes à fougère dans les zones de pâturage
- Augmenter la production des cultures de rente et vivrière
 - o Former les paysans sur la préparation des produits
 - o Mettre en place un système local sur le marché des produits (prix, qualité, filière demandée...)
 - o Relancer les cultures de rente et vivrière autre que le riz.

Quant à la commune d'Ankadinondry - Sakay, cible de la recherche, il est préférable de :

- introduire des routes communales en vue de transporter les produits collectés par la population au marché local.
- lutter contre les « dahalo » incontournables par avoir une bonne sécurité pour la population et alors que cette dernière puisse augmenter leurs efforts en une énorme production d'agriculture et en élevage des bœufs en vue d'assurer la gestion de la vie quotidienne et la scolarisation de leurs enfants.

- Améliorer la processus de production moderne afin d'avoir une meilleure production en agriculture, en instaurant de techniques modernes et rentables et doter des outils et matériels d'agriculture normalisés.

- Améliorer l'état de santé de la population dans les fokontany pour intensifier la prévention antipaludéenne, réduire les risques diarrhéiques en période de pluie, améliorer l'état de santé buccale, la lutte contre l'IST et VIH /SIDA

- Alimenter la population en eau potable.

Pour la question d'alphabétisation :

Il est temps de:

- augmenter le pourcentage du budget d'alphabétisation au Ministère de l'Education Nationale par rapport à celui de l'éducation fondamentale, soutenable dans le temps, le Gouvernement doit consacrer au moins 3 % du budget du ministère de l'éducation nationale à des programmes d'alphabétisation des adultes conçus selon ces critères ;

- éviter toute sorte des facteurs de blocage et difficultés dans la mise en œuvre des programmes d'alphabétisation ;

- Renforcer au Ministère tutelle la qualité pédagogique et la standardisation de l'apprentissage en alphabétisation.

L'encadrement des apprenants **à la post alphabétisation** est nécessaire. Alors il est préférable qu'à chaque site d'alphabétisation pourquoi pas et Fokontany ou au moins au chef lieu de la Commune d'installer de bibliothèque villageoise ou centre de documentation où l'on peut trouver des revues ou journaux et brochures en malgache ou en français ; ceci permettrait de trouver des informations nationales ou régionales et dans le but de la conservation des acquis en lecture et aussi qu'on peut trouver des informations et de techniques adéquates à l'agriculture moderne.

- Améliorer le niveau des acquis des alphabétisés
- Promouvoir le partenariat pour le développement de l'alphabétisation.
- Renforcer l'effectif des alphabétiseurs dans les sites en place.
- Augmenter les salles ou sites de formation.
- Mettre en place des outils pédagogiques pour l'alphabétisation.

Tout cela est pour que les alphabétisés prennent une place importante au monde rural et puissent contribuer mieux à la scolarité des enfants.

Pour relever ces défis et consolider les progrès, il faut s'attacher à des domaines d'action :

Donner à l'alphabétisation des jeunes et des adultes un rang de priorité plus élevé sur les agendas de l'Etat : un engagement politique au plus haut niveau est indispensable, de même une politique nationale claire qui intègre l'alphabétisation dans les plans du secteur de l'éducation.

Concentrer l'action sur des zones plus défavorisées et non pas seulement sur des individus analphabètes.

Définir la responsabilité des pouvoirs publics dans l'alphabétisation des jeunes et des adultes. Le ministère doit définir clairement les rôles en matière d'alphabétisation des adultes, tâches souvent dispersées entre les différentes structures décentralisées et impliquant de nombreux partenariats et avec les organisations de la société civile. Un financement public adéquat est nécessaire. Les alphabétiseurs doivent être correctement formés et rémunérés.

Actuellement, la Stratégie Nationale de l'Alphabétisation existe, l'application de ce texte paraît une meilleure solution pour l'action de l'alphabétisation (voir *annexe 6*).

6. CONCLUSION

Le nombre global des analphabètes à Madagascar aussi bien en ville et en milieu rural ne cessent de grandir et viennent régulièrement grossir leur nombre. Le pourcentage des analphabètes ne cesse d'augmenter leur effectif dans notre pays.

Selon les dernières statistiques (enquête permanente des ménages 2004 : rapport principal, Janvier 2006), Madagascar compte encore plus de 48 % d'analphabètes parmi les personnes de plus de 15 ans. Ce qui représente environ 3 millions d'individus sur 17 millions d'habitants de la population malgache. Ce phénomène touche notamment le milieu rural, (le taux est de : 46,8 %), les femmes (44,5 % contre 37 % pour les hommes), les pauvres (58 % pour la quintile la plus pauvre), les exploitants agricoles, (57 %) et les régions du sud (54,9 %), celles Nord Ouest et Ouest (54,4 %), et celles de Sud Est à (49,3 %).

Sur le plan éducatif, l'enseignement primaire enregistre un taux net de scolarisation de plus de 85 %, mais son efficacité reste faible car seul 40 % des enfants entrant en première année d'étude du primaire termine le cycle. De ce fait, on compte actuellement plus d'un million d'enfants analphabètes ou très faiblement scolarisés. Ce phénomène est préoccupant pour le processus de développement.

D'après ce qu'on a déjà dit précédemment, « L'alphabétisation n'est pas une fin en soi, elle est un droit fondamental de tout être humain ». Ainsi, comme en éducation formelle, le Gouvernement malagasy a au premier chef la responsabilité de concrétiser le droit à l'alphabétisme, de définir et de diriger la politique d'alphabétisation et de dégager les ressources nécessaires. Il doit :

- Etablir des liens entre tous ces partenaires ainsi qu'au niveau des organismes étrangers et en particulier aux ONGs et Associations nationales.
- Assurer la pertinence des activités pour la vie des apprenants, en encourageant la décentralisation des budgets et des décisions concernant les programmes, les méthodes et le matériel.

Il est important d'investir dans des mécanismes permanents de retour d'informations et d'évaluation, de systématisation de données et de recherche stratégique. Les évaluations doivent se concentrer sur les applications pratiques des formations retenues et sur leur impact en faveur d'une citoyenneté active, d'une meilleure santé, de revenus plus élevés et de l'égalité entre les sexes.

Les alphabétiseurs doivent percevoir au moins l'équivalent du salaire minimum d'un enseignant de l'école primaire pour toutes les heures travaillées, (y compris les heures de formation, de préparation et de suivi). Ils doivent être des personnes recrutées localement qui reçoivent une solide formation initiale, des cours réguliers de remise à niveau et se voient offrir des occasions permanentes d'échanges avec d'autres alphabétiseurs. Le Ministère doit mettre en place un cadre de perfectionnement professionnel du secteur, et notamment des formateurs superviseurs, pleinement accessible aux alphabétiseurs (par exemple au moyen de l'éducation à distance).

Devrait s'appliquer un rapport d'au moins un alphabétiseur pour 30 apprenants et d'un formateur superviseur pour 15 groupes d'apprenants (un pour 10 dans les zones éloignées, avec un minimum une visite mensuelle de soutien). Le calendrier des cours doit s'adapter avec souplesse à la vie quotidienne des apprenants, tout en prévoyant un contact régulier et suivi

La bonne gouvernance, le développement de la démocratie, l'égalité des sexes impliquent une participation citoyenne pleine et responsable. Or, tout cela peut se faire sans un niveau minimum de compétence. En outre, pour une grande majorité, l'ouverture sur les possibilités de développement (micro crédit, lutte contre le sida, vulgarisation agricole, petit métier de base...) est quasiment impossible dans un état d'analphabétisme.

C'est ainsi que l'éducation figure parmi les priorités du Gouvernement malgache. Le MAP (Madagascar Actions Plan) qui est la nouvelle feuille de route nationale pour la réduction de la pauvreté pour les années 2007-2012 consacre la « Transformation de l'éducation » parmi les huit engagements que le Gouvernement se doit de réaliser pour rendre le pays plus compétitif sur le plan international. Il pose le défi (N° 6) de réduire significativement l'analphabétisme de 48 % à 20 % notamment à travers l'utilisation des méthodologies efficaces (AFI-D, ASAMA, Ambohitsoratra) expérimentées par le programme conjoint promotion de l'Education Pour Tous (EPT) ; appui à l'alphabétisation, qui ont fait leur preuve et donc reconnues comme référence au niveau national.

A par les activités apportées par le Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique et d'autre Ministère, beaucoup d'institutions, organismes étrangers, ONGs et Associations, consacrent tous leurs efforts sur l'éradication de l'analphabétisme à Madagascar. Par contre, cette activité demande un programme stable et standard pour l'apprentissage et sa mise en œuvre pour avoir de bon résultat.

Devant cette situation, le DVV international- Coopération inter régionale « Afrique du Sud et de l'Est » prend leur part sur la lutte contre cet analphabétisme, il instaurait des sites d'alphabétisation dans plusieurs régions de l'île ainsi que dans la Commune d'Ankadinondry-Sakay. Etant donné qu'étudiant à l'Ecole Normale Supérieure, de l'Université de Fianarantsoa, nous avons fait une recherche sur la valorisation des bonnes pratiques d'éducation des adultes.

La plupart des sites que nous avons visités dans lesquels nous ciblons la recherche, ont fini leur programme de formation en matière d'alphabétisation, qu'en Formation Initiale (AI) et en Formation Complémentaire de Base (FCB) dont leur thème spécifique est « la préparation d'une élection ». Nous voyons que les apprenants s'intéressent beaucoup sur la formation et l'apprentissage qu'ils ont faits. Ils conservent bien les acquis menés dans cette alphabétisation. Mais malheureusement leur problème est l'inexistence de post-alphabétisation, comme l'installation de la bibliothèque villageoise. Nous voyons que leur mode de vie est changée. Ils appliquent ceux qu'ils ont appris dans l'apprentissage de l'alphabétisation surtout dans la Formation Complémentaire de Base dans la vie quotidienne. C'est-à-dire, ils participent aux différentes élections qui se déroulent dans notre pays. Et aussi à la fois, ils consacrent tous leurs efforts pour sortir de la pauvreté et la lutte en l'analphabétisme. Ils visent à intensifier l'agriculture, ils pratiquent la culture avec effort et avoir de rentabilité des produits récoltés mais ce qui leur manque c'est l'encadrement technique en matière d'agriculture moderne. Grâce à leurs efforts effectués, ils ont réussi à sortir l'éducation de leurs enfants. Ils ont fait tout le moyen pour finir la scolarité de leurs enfants. Ils savent bien que leur rôle, en tant que parents, père et mère biologiques, est d'assurer leur devoir face à l'éducation de leurs enfants. On peut dire que l'alphabétisation dans cette Commune a des impacts positifs sur la scolarité des enfants de cette zone rurale. Ainsi, pour cette année, se termine la recherche du thème « les impacts de l'alphabétisation fonctionnelle (l'AFISOD et l'AFI-D) sur la scolarité des enfants » dans les différents sites, situés dans la Commune Rurale d'Ankadinondry – Sakay, Région de Bongolava.

Et aussi en guise de conclusion, pour réaliser une alphabétisation, un engagement politique au plus haut niveau est indispensable, de même que la politique nationale de l'alphabétisation bien claire et articulée selon les besoins.

ANNEXES

1. LE CADRE D'ACTION DE DAKAR
2. EXTRAIT DU MAP
TRASFORMATION DE L'EDUCATION - DEFI 6 :
METTRE FIN À L'ALPHABETISATION
3. LOI N° 2008-011 DU 17 JUILLET 2008 PORTANT
ORIENTATION GENERALE DU SYSTEME DE
L'EDUCATION, D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION
À MADAGASCAR
4. AIDE MEMOIRE DES DIALOGUES PRESIDENTIELS
/ Novembre 2007
5. POLITIQUE NATIONALE DE L'ALPHABETISATION
ET DE L'EDUCATION DES ADULTES
6. STRATEGIE NATIONALE D'ALPHABETISATION

Annexe 1

LE CADRE D'ACTION DE DAKAR

Annexe . 1

FORUM DE DAKAR

. Les 06 objectifs du cadre d'action du Forum de Dakar 2002 sur l'Education Pour Tous :

Ny tanjona enina (6) sehatr'asan'ny « Forum de Dakar » 2002 momba ny Fanabeazana Ho an'ny Rehetra

1. Développer et améliorer sous tous leurs aspects la protection et l'éducation de la petite enfance, notamment auprès des enfants les plus vulnérables et défavorables.

Mampivelatra sy manatsara amin'ny endriny rehetra ny fiarovana ny fanabfeazana ny zaza madinika, indrindra ireo marefo sy natao ankilabao.

2. Faire en sorte que d'ici à 2015 tous les enfants, notamment les filles, les enfants en difficulté et ceux appartenant à des minorités ethniques, aient la possibilité d'accéder à une enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité et de le suivre jusqu'à son terme.

Fanaovana ezaka manomboka izao ka hatramin'ny taona2015, hahatonga ny ankizy, indrindra ny zazavavy, ny ankizy sahirana sy ireo ao amin'ny sokahina mponina vitsy na'isa, hianatra amin'ny ambaratonga voalohany mahomby, izay tsy maintsy atao nefa tsy andoavam-bola, ary amin'izany dia atao koaa izay hahafahany hanoy ny fianarany haramin'ny farany.

3. Répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition des connaissances et des compétences nécessaires dans la vie courante.

Mamaly ny filana ara-panabeazan'nytanrasy ny olon-dehibe rehetre,amin'ny alaklan'ny fiantohana ny fidirany trsy miangatra amin'ny fandagaran'asa feno,izay mikendry ny hampahazo ny fahalalana sy ny fahaiea-mana ilainy aminf'ny fiainana andavanandro.

4. **Améliorer de 50 % les niveaux d'alphabétisation des adultes, notamment des femmes, d'ici équitable aux programmes d'éducation de base et d'éducation permanente.**

Fanatsarana 50% ny tahan'ny fampianarana olon-dehibe mamaky teny sy manoratra, indrindra ny vehivavy, manomboka izao ka hatramin'ny taona2015, sady sady miantoka ny fidirana tsy maingatra amin'ny fandaharam-panabeazana fototra sy fanabeazana maharitra ho an' ny olon-dehibe.

5. Eliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005 et instaurer l'égalité dans le domaine en 2015 en veillant notamment à assurer aux

filles un accès équitable et sans restriction à une éducation de base de qualité, avec les mêmes chances de réussite que les garçons.

Mandrava ny fiavakavahana eo amin'ny lahy sy ny vavy ao amin'ny fampianarana ambaratonga voalohany sy faharoa manomboka izao ka hatramin'ny taona 2015, ary mametraka ny fitoviana ao amin'io sehatra io sahy manara-maso ny fiantohana, indrindra ho an'ny tovovavy ny fidirany tsy miangatra sy tsy misy teritery amin'ny fanabeazana fototra tsara rondra ao anatin'ny fepetra mitovy hahazoana ny fahombiazana

6. Améliorer sous tous ses aspects la qualité de l'éducation dans un souci d'excellence, de façon à obtenir pour tous des résultats d'apprentissage reconnus et quantifiables, notamment en ce qui concerne la lecture, l'écriture et le calcul et les compétences indispensables dans la vie courante.

Manatsara amin'ny endriny rehetra ny endrika aman-toetran'ny fanabeazana tsara rafitra mba hahatodivana amin'ny voka-pianarana ekena sy azo tsarina ho mendrika, indrindra mikasika ny famakian-teny ny fanoratana ary ny fikajiana sy ireo fahaizana ilaina amin'ny fiainana andavanadro.

Source : UNESCO (2000b)

b) : Objectifs du millénaire pour le développement

- . **Eradiquer la pauvreté extrême et la famine** : réduire de ½ la portion de la population mondiale qui vit avec moins de 1 dollar par jour jusqu'en 2015, réduire de ½ la population mondiale qui a faim.
- . **Atteindre l'éducation primaire universelle** pour tous les enfants jusqu'en 2015.
- . **Promouvoir l'égalité des sexes et donner du pouvoir aux femmes** : élimination de l'inégalité entre garçons et filles à tous les niveaux de l'éducation jusqu'à 2015.
- . **Réduire la mortalité infantile** (> 5 de 2/3 jusqu'en 2015).
- . **Améliorer la santé maternelle** : réduire la mortalité des mères de ¾ jusqu'en 2015.
- . **Combattre le VIH/SIDA, la malaria, ainsi que d'autres maladies** : contenir et renverser la tendance jusqu'en 2015.
- . **Assurer la durabilité environnementale** : 1) stratégie pour le développement durable, protection des ressources naturelles, 2) réduction de ½ de la population sans accès à l'eau potable et à la sanitation jusqu'en 2015.
- . **Développer un partenariat global pour le développement** : commerce et système de financement libéralisés, accès aux marchés, annulation de dette, emplois pour les jeunes, accès aux médicaments à prix abordables, accès aux nouvelles technologies.

ANNEXE 2

EXTRAIT DU MAP
TRANSFORMATION DE L'ÉDUCATION - DÉFI 6 :
METTRE FIN À L'ALPHABÉTISATION

Annexe . 2
EXTRAIT DU M.A.P.

PLAN D'ACTION MADAGASCAR 2007 – 2012
Un plan audacieux pour Développement rapide

TRANSFORMARTION DE L'EDUCATION DEFI 6 : Mettre fin à l'alphabétisation

Réalité actuelle

Les Objectifs de Développement du Millénaire des Nations Unies et la Déclaration du Forum de Dakar sur l'Education Pour Tous en 2000 ont mis l'accent sur l'engagement en faveur de l'élimination de l'analphabétisme des adolescents et des adultes. En 2006, à Madagascar, environ 48 % de la population âgée de 15 ans et plus sont analphabètes. Plus d'un million de jeunes de 11 à 17 ans sont illettrés. Des méthodologies de formation telles que l'AFI-D, ASAMA et Ambohitsoratra ont donné des résultats encourageants, mais il importe d'en élargir l'envergure. Actuellement, les ressources financières provenant du budget de l'Etat et des partenaires internationaux sont limitées.

Objectifs

Madagascar atteindra l'Objectif de Développement du Millénaire qui consiste à réduire de moitié d'ici 2015 le taux d'analphabétisme des adolescents et des adultes par rapport à son niveau de 1990. La réduction de l'analphabétisme aura aussi un rôle à jouer pour promouvoir l'épanouissement des jeunes ruraux, développer leur esprit d'entreprise et encourager la prise de risque ainsi que le sens personnel de l'initiative.

Stratégies

1. Intensifier les activités d'alphabétisation en dehors des programmes d'éducation scolaire en ciblant les jeunes et les adultes analphabètes.
2. Proposer des programmes spécifiques pour les jeunes illettrés de 11 à 17 ans de manière à leur permettre de rattraper les programmes de l'éducation formelle, en particulier par les activités ASAMA (éducation alternative).
3. Mener de grandes campagnes de sensibilisation sur la lutte contre l'analphabétisme.
4. développer une stratégie nationale pour réintégrer dans le secteur formel les enfants n'allant pas à l'école par la fourniture de formation et de conseils concernant l'alphabétisation et les aptitudes.

PROJETS ET ACTIVITES PRIORITAIRES	RESPONSABLE DU PROJET
1. Former 14 000 agents d'alphabétisation par an	Ministère responsable de l'Alphabétisation
2. Produire et distribuer 750 000 matériels d'alphabétisation par an	Ministère responsable de l'Alphabétisation
3. Construire 570 salles de classe pan pour les programmes d'alphabétisation en dehors du système d'éducation formelle, tels qu'ASAMA	Ministère responsable de l'Alphabétisation
4. Mise en place de nouveaux centres d'alphabétisation et élargissement de leurs activités : programmes de nutrition, de formation technique et professionnelle de base	Ministère responsable de l'Alphabétisation
5. Mettre en œuvre la stratégie nationale pour la réintégration dans le secteur formel des enfants n'allant pas à l'école	Ministère responsable de l'Alphabétisation

INDICATEURS	2006	2012
Taux d'alphabétisme chez les adolescents/adultes âgés de plus de 15 ans	52 %	80 %
Pourcentage de nouveaux alphabétisés ayant suivi une formation complémentaire, par exemple dans le domaine technique et professionnel	20 %	60 %

ANNEXE 3

LOI N° 2008-011 DU 17 JUILLET 2008
PORTANT ORIENTATION GENERALE DU
SYSTEME DE L'EDUCATION,
D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION À
MADAGASCAR

ANNEXE - 3

LOI N° 2008-011 DU 17 JUILLET 2008 PORTANT ORIENTATION GENERALE DU SYSTEME DE L'EDUCATION, D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION À MADAGASCAR

- **Vu la réforme actuelle au niveau de l'éducation à Madagascar, la loi n° 2004-004 du 20 Juillet 2004 est modifiée par certaines dispositions par le projet de loi n° 041 / 2005 du 23 Novembre 2005.**
- Compte tenu de ce qui a été dit, le MENRS propose de porter certains amendements sur la Loi d'Orientation n°2004/04. D'une manière générale, ces propositions d'amendements concernent les aspects se rapportant au nouveau scénario, mais ils concernent certaines améliorations d'ordre purement technique. Ces amendements sont présentés dans le tableau suivant :

TEXTE	MODIFICATION	JUSTIFICATION
Art.28 – L'Ecole infantile comprend : - Les nurseries qui prennent en charge les bébés des zéro à deux ans ;	Art.28 – l'Ecole infantile comprend : - les nurseries qui prennent en charge les bébés dès leur naissance jusqu'à l'âge de deux ans ;	Le terme « zéro » prête à confusion et pourrait faire penser à l'embryon, c'est-à-dire à l'être humain simplement conçu dans le ventre de sa mère
Art.39 – L'éducation fondamentale est dispensée sur une durée de neuf ans	Art.39- L'éducation fondamentale est dispensée sur une durée de dix ans	10 ans selon le nouveau scénario
Art.40- L'éducation fondamentale a pour mission d'instruire les enfants et les jeunes et les initier à des savoirs théoriques et pratiques essentiels à leur intégration positive dans la vie active ou dans l'enseignement secondaire.	Art.40- L'éducation fondamentale a pour mission d'instruire les enfants et les jeunes et les initier à des savoirs théoriques et pratiques essentiels à leur intégration positive dans la vie active ou dans l'enseignement secondaire ou dans la formation technique et professionnelle ou dans la vie active	La formation technique et professionnelle est en effet une issue possible pour les élèves de d'éducation fondamentale
Art.41- L'éducation fondamentale comprend deux cycles : - l'éducation fondamentale du premier cycle (EF1) de cinq ans - l'éducation fondamentale du second cycle (EF2) de quatre ans	Art.41- L'éducation fondamentale comprend deux cycles : - l'éducation fondamentale du premier cycle (EF1) de sept ans - l'éducation fondamentale du second cycle (EF2) de trois ans	Selon le nouveau scénario
Art.42- L'éducation fondamentale dispensée dans les Ecoles primaires a pour objectifs spécifiques : - l'acquisition de compétences clés dans les domaines cognitifs, sensori-moteurs et socio-affectifs ; - l'initiation aux valeurs civiques et de citoyenneté et aux	Art.42- L'éducation fondamentale dispensée sur 10 ans a pour objectifs spécifiques : - l'acquisition de compétences clés dans les domaines cognitifs, sensori-moteurs et socio-affectifs ; - l'initiation aux valeurs civiques et de citoyenneté et aux exigences de vivre ensemble ; - la maîtrise de l'environnement	Réajustement des acquisitions des élèves par rapport au niveau scénario.

<p>exigences de vivre ensemble ; - la maîtrise de l'environnement technique, temporel et spatial de proximité. Elle est sanctionnée à la fin du cycle par un Certificat.</p>	<p>technique, temporel et spatial de proximité. - Le développement chez l'élève des compétences utiles dans la vie courante : lire- communiquer oralement et par écrit en langue nationale et maîtriser deux langues étrangères - Faire acquérir les connaissances et les aptitudes requises dans les domaines des mathématiques, des sciences, de la technologie, des sciences humaines, des arts et des sports et ce, afin qu'il puisse poursuivre ses études dans le cursus suivant.</p>	
<p>Art.43- L'éducation fondamentale dispensée dans collèges a pour l'objectifs de : - renforcer chez l'élève des compétences utiles dans la vie courante : lire- communiquer oralement et par écrit en langue nationale et maîtriser une langue étrangère - faire acquérir les connaissances et les aptitudes requises dans les domaines des mathématiques, des sciences, de la technologie, des sciences humaines, des arts et des sports et ce, afin qu'il puisse poursuivre ses études dans le cursus suivant. La fin du cycle est sanctionnée par un Brevet.</p>	<p>Art.43- La fin du cycle de l'éducation fondamentale du 1^{er} cycle est sanctionnée par un certificat. - La fin du cycle de l'éducation fondamentale du second cycle est sanctionnée par un brevet</p>	
<p>Art.46- L'enseignement secondaire est d'une durée de trois ans.</p>	<p>Art.46- L'enseignement secondaire est d'une durée de deux ans.</p>	<p>Selon le nouveau scénario</p>

Tel est l'objet de la présente loi.

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Tanindrazana- Fahafahana- Fandrosoana

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Loi N° 2008-011 DU 25 JUILLET 2008

Modifiant certaines dispositions de la loi n°2004-004 du 26 juillet 2004 portant orientation générale du système d'Education, d'Enseignement et de formation à Madagascar

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté en leur séance respective en date du 19 juin 2008 et du 20 juin 2008.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Décision n°12-HCC /D3 du 16 juillet 2008 de la Haute cour Constitutionnelle ;

Promulgue la loi dont la teneur suit :

TITRE PREMIER
PRINCIPES FONDAMENTAUX

Section 1
Droit à l'éducation et la formation

Article premier- L'éducation est une priorité nationale absolue, et l'enseignement est obligatoire à partir de l'âge de six ans.

Art. 2 – La République de Madagascar, conformément aux droits et devoirs économiques sociaux et culturels énoncés dans la Constitution, et fidèle aux engagements internationaux du peuple malagasy, reconnaît à toute personne enfant, adolescent et adulte- le droit à l'éducation, à l'enseignement et à la formation.

Art. 3 – L'Etat s'engage à instaurer un système d'éducation, d'enseignement et de formation capable d'assurer l'épanouissement intellectuel, physique, moral, civique et artistique de chaque individu.

Certaines valeurs culturelles spécifiques au pays, telles que les notions « *aina* » de « *fanahy maha-olona* » de *hasina* ou de « *fihavanana* » doivent être prises en considération.

Art.4 – L'éducation, l'enseignement et la formation malagasy doivent préparer l'individu à une vie active intégrée dans le développement social, économique et culturel du pays.

Pour la réalisation de cet objectif, ils doivent notamment :

- promouvoir et libérer l'initiative individuelle et des communautés de base ;
- favoriser la créativité ;
- cultiver le goût de l'effort ;
- développer l'esprit d'entreprise et de compétition, le souci de l'efficacité, le sens de la communication, la recherche de l'excellence dans le résultat ; et
- parvenir à produire des citoyens suffisamment instruits et aptes à assurer l'exploitation rationnelle des richesses naturelle potentielles, afin de hisser notre pays au rang des Nations les plus développées, tout en conservant sa sagesse légendaire.

Section 2

Pouvoir et compétences de l'Etat

Art. 5 – L'Etat garantit à toute personne ; dans les conditions définies par voie réglementaire, le respect et le bénéfice de ses droits à l'éducation, à l'enseignement et à la formation.

Art. 6 – Les Ministres chargés de l'éducation, de l'enseignement et de la formation définissent et mettent en œuvre à travers un contrat de résultat, la politique nationale en matière d'éducation, d'enseignement et formation, adoptée en Conseil de Gouvernement.

Les modes de relation entre les Ministères chargés de l'éducation, de l'enseignement et de la formation et les autres départements ministériels sont définis par voie réglementaire.

Art. 7 – Après les concertations d'usage, tant entre les départements ministériels qu'avec les partenaires et les usagers, les Ministres chargés de l'éducation, de l'enseignement et de la formation, en vue de répondre aux besoins économiques et sociaux se doivent de :

- définir les stratégies et les moyens ;
- assurer en la matière de contrôle des qualifications ;
- délivrer les diplômes et attestent l'équivalence des titres correspondants.

Art. 8- Le Ministre chargé de l'Education, de l'Enseignement et de la Formation, après avis motivé du gouvernement, peut prononcer par arrêté, l'interdiction d'exercer à l'encontre de toute personne physique ou enfants, des adolescents ou des adultes, à lui confiés. Le droit de la défense de l'intéressé est garanti devant les instances juridictionnelles compétentes.

Section 3

Pouvoirs et Compétences des Collectivités territoriales

Art. 9- Les Collectivités Territoriales administrent les affaires éducatives à elles dévolues par la loi. Après les concertations d'usage avec les partenaires et les acteurs du système d'éducation, d'enseignement et de formation de la collectivité concernée, elles élaborent et mettent en œuvre à travers un contrat de résultat, une stratégie de développement en parfaite conformité avec la politique nationale d'éducation, d'enseignement et de formation.

Les modes de relation entre le Ministère chargé de l'éducation, de l'enseignement et de la Formation les collectivités Territoriales sont définies par voie réglementaire.

Art. 10- Les services déconcentrés du Ministère chargé de l'Education, de l'Enseignement et de la Formation sont responsables du bon déroulement des actions d'éducation, d'enseignement et de la formation relevant de leur juridiction respective.

A ce titre, ils en assurent l'appui et le contrôle.

Section 4

Pouvoirs et Compétences des Partenaires

Art. 11 – L'Etat adopte comme règle dans l'exécution de sa politique d'éducation et de formation, le Partenariat Public – Privé. En conséquence, est reconnu le rôle de partenaire à part entière, aux organismes publics et privés, aux associations intéressés à la promotion et au développement du système d'éducation, d'enseignement et de formation, notamment :

- les familles, les organismes familiaux et communautaires ;
- les établissements d'enseignement privé ;
- les organisations non gouvernementales et les autres associations volontaires ;
- les institutions de recherche et les opérateurs économiques.

Les modes de relation entre le Ministère chargé de l'éducation, de l'enseignement et de la formation et les différents partenaires sont définis par voie réglementaire.

Art. 12 – Tous les partenaires privés agréés, dans les domaines de l’enseignement, de l’éducation et de formation, participent aux missions du Ministère chargé de l’éducation, de la formation et de l’enseignement.

Dans le cadre d’une convention suivis d’un contrat de résultat, ils exécutent des tâches précises conformes à la politique nationale d’éducation.

Les conditions d’attribution ou de retrait de l’agrément sont fixées par voie réglementaire.

Section 5

Des fonctions de l’école et des établissements D’enseignement et de formation

Art. 13 – Les écoles, les établissements d’enseignement et de formation assurent des fonctions d’éducation, d’enseignement et de formation assurent des fonctions d’éducatives, de formation et de qualification.

Art. 14 – L’école, des établissements d’enseignement et de formation, en collaboration et avec complémentarité des familles et de la société, veillent à inculquer aux enfants, aux adolescents et aux jeunes a les sens de la responsabilité de l’initiatives, ainsi que le respect des bonnes mœurs et des règles de bon conduite.

En outre, ils sont appelés à :

- développer en eux le sens civique et les valeurs de la citoyenneté ;
- développer la personnalité de l’individu, dans toutes ses dimensions : physique, effective, mentale et morale, en garantissant le droit à la construction de sa personne de manière à aiguïser son esprit critique et sa volonté.

Art. 15 – L’école, les établissements d’enseignement et de formation, veillent, dans le cadre de la fonction d’instruction à garantir à tous les apprenants, un enseignement et une éducation de qualité qui le permettent d’acquérir une culture générale et des savoirs théoriques et pratiques, de développer leurs dons, leurs aptitudes à apprendre par eux-mêmes et de s’insérer ainsi dans la société du savoir et du savoir –faire.

L’école, les établissements d’enseignement et de formation sont appelés essentiellement à donner aux apprenants les moyens :

- de maîtriser la langue malagasy, de par son statut de la langue maternelle et nationale ;
- de maîtriser deux langues étrangères au moins.

Ils doivent par ailleurs s’attacher à :

- développer les différentes formes d’intelligence sensible, pratique et abstraite ;
- développer les capacités de communication des élèves et l’usage des différentes formations d’expression : langagière, artistique, symbolique et corporelle ;
- leur assurer la maîtrise des technologies de l’information et de la communication et les doter de capacité d’en faire usage dans tous les domaines ;
- les préparer à faire face à l’avenir de façon à être en mesure de s’adapter aux changements et de contribuer positivement avec détermination.

Art. 16 – L’école, les établissements d’enseignement et formation veillent dans le cadre de la fonction de qualification, à développer des compétences et des savoir-faire chez les apprenants, en rapport avec leur âge et selon le cycle d’études.

Les établissements de la formation professionnelle et de l’enseignement supérieur ont la charge à consolider ces compétences.

A cette fin, l’école et les établissements de formation et d’enseignement supérieur sont appelés à fait acquérir aux apprenants l’aptitude à utiliser de savoir et le savoir-faire acquis

pour la recherche de solutions alternatives dans la résolution des problèmes auxquels ils peuvent être confrontés et ainsi à :

- s'adapter aux changements ;
- prendre des initiatives et à innover ;
- travailler en groupe ;
- Apprendre tout au long de leur vie.

Section 6

Droits et obligations de l'élève/apprenant

Art. 17 – L'élève/apprenant est au centre de l'action éducative et des activités de formation

Art. 18 – L'élève/apprenant a droit à une information diversifiée et complète sur tout ce qui a trait à l'orientation scolaire et universitaire afin qu'il puisse choisir en connaissance de cause et avec conviction son parcours scolaire et professionnel.

Art. 19- Le personnel de l'éducation et de la formation doit, en s'acquittant de leurs fonctions professionnelles, se conformer aux principes d'équité et d'égalité des chances et établir avec les élèves des rapports fondés sur l'honnêteté, l'objectivité et le respect de la personne de l'enfant et du jeune et de leurs droits.

Art. 20- Il est du devoir de l'élève/ apprenant de respecter l'enseignant/formateur et tous les membres de la communauté éducative et de s'astreindre aux exigences imposées par le respect dû à l'établissement d'éducation et de formation.

Art. 21-L'organisation de la vie scolaire, de formation et étudiante, est fixée par arrêté du Ministre chargé de l'Éducation, de l'Enseignement et de la Formation.
Le régime disciplinaire des établissements d'enseignement et de formation est fixé par arrêté du Ministre chargé de l'Éducation, de l'enseignement et de la Formation.

TITRE II

DE L'ORGANISATION DU SYSTEME D'EDUCATION, D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION

CHAPITRE I

Principes et organisations

Art. 22-La mission de l'Etat est d'assurer pour tous les Malgaches une éducation de qualité.

Le secteur de l'Éducation, de l'Enseignement et de la Formation comprend :

L'éducation et la Formation Non Formelle ;

L'éducation et la Formation formelle ;

Art. 23- La double cohérence interne et externe, les principes d'unité et de diversité, la garantie de continuité, de complémentarité, d'interdépendance et de synergie, ainsi que le souci de performance et de progrès constants fondent et structurent l'organisation du système d'éducation, d'enseignement et de formation malagasy.

Art. 24- Des objectifs et des buts terminaux déterminent l'organisation des enseignements et des formations dans les différents niveaux et types d'éducation, d'enseignement et de formation préalablement inventoriés.

CHAPITRE II

De l'éducation non formelle

Art. 25- L'éducation non formelle est constituée de toutes les activités éducatives et de formation mesurée en dehors du système éducatif formel.

Elle est destinée à offrir des possibilités d'apprentissage et de formation à tous ceux qui n'ont pas bénéficié des structures du système formel.

Elle doit permettre à des personnes de tous âges d'acquérir les connaissances utiles, les compétences professionnelles, une culture générale et des aptitudes civiques favorisant l'épanouissement de leur personnalité dans la dignité.

Elle doit permettre à tous les citoyens de d'intégrer dans la société où ils vivent, de leur donner les instruments socio -culturels nécessaires pour la développer et vivre sans complexe dans toute autre société humaine.

Elle commence dans la famille et, est continuée dans les communautés de base, puis dans les structures adaptées à chaque situation, dans les collectivités territoriales.

Art. 26- L'éducation non formelle fait partie intégrante du système éducatif global et relève du Ministère ayant en charge des activités d'éducation et de formation.

- ✓ **Art. 27** L'éducation non formelle comprend :
 - ✓ l'Ecole infantile ;
 - ✓ l'alphabétisation fonctionnelle ;
 - ✓ l'Education à la citoyenneté et au civisme.

Section 1

L'Ecole infantile

Art.28- L'école infantile comprend :

- ✚ **les nurseries** qui prennent en charge les bébés dès leur naissance jusqu' à l'âge de deux ans ;
- ✚ **les jardins** d'enfants qui s'occupent de la garde des enfants de deux et trois ans :
- ✚ **les écoles maternelles** assurant l'éducation des enfants de trois à cinq ans.

Art. 29- Les nurseries déchargent les parents de leurs bébés pour leur permettre de vaquer en toute confiance à leurs obligations familiales et professionnelles.

Elles ont pour objectif la sécurité des bébés qui leur sont confiés : hygiène et soins, nourriture, jeux et socialisation.

Art. 30- Les jardins d'enfants ont pour vocation l'éveil et la socialisation des enfants par des activités sensorielles et motrices, des activités de communication, d'expression orale, des chansons, des dessins et des récitations pour enfants.

Art. 31- L'école maternelle est une école à vocation d'éveil et d'ouverture aux activités socialisantes éducatives préparant au système formel : activités sensori-motrices, activités de communication et d'expression orale et écrite scientifiques et technique.

Art. 32- Le régime général de l'éducation et de la formation non formelle ainsi que l'organisation des toutes les activités d'éducation et de formation de ce secteur sont fixés par voie de décret.

Section 2

L'Alphabétisation fonctionnelle

Art. 33- l'alphabétisation fonctionnelle donne pour objectif de favoriser la mobilisation des acquis en lecture, écriture et calcul au profit de la vie quotidienne, familiale et communautaire.

Art. 34- Des partenaires sociaux- organisations Non Gouvernementales (ONG), organisation confessionnelles et autres associations -exécutent le programme d'Alphabétisation Fonctionnelle et collaboration étroite avec le Ministère de l'éducation et de la formation et avec les collectivités Territoriales.

Art. 35- Tout projet d'alphabétisation fonctionnelle doit se prolonger par la mise en place de programmes post alphabétisation pour la maintenance et la capitalisation des acquis. Il doit contribuer à création d'un environnement lettré dans des structures d'apprentissage de proximité aux métiers de base.

Section 3

L'éducation à la citoyenneté et au civisme :

Art. 36- L'éducation à la citoyenneté et au civisme a pour composantes :

- l'éducation citoyenne et patriotique ;
- l'éducation à la vie familiale et communautaire ;
- l'éducation au développement et à l'environnement ;
- l'éducation à l'hygiène et à la santé familiale et villageoise en particulier à la prévention e à lutte contre le VIH /SIDA.

Art. 37-L'éducation à la citoyenneté et au civisme a pour objectifs :

- d'informer, de former et d'encadrer tout citoyen sur ses droits et ses devoirs comme membre d'une famille, d'un village ou d'un quartier, d'un Collectivité Territoriale, d'une nation ;
- de développer la conscience et le respect des droits et des libertés de l'homme, la pratique de démocratie et la fierté de l'identité nationale ;
- de former le citoyen à la sauvegarde et à l'extension de l'environnement et du patrimoine national, tan culturel, matériel qu'immatériel ;
- de compléter et de parfaire des compétences et ses capacités pour en faire un citoyen poli, honnête éclairé, responsable et actif.

L'éducation à la citoyenneté et au civisme s'adresse à toutes les personnes de tous âges.

L'Office National de l'éducation de Masse et du civisme en est le fer de lance.

L'application de cet article sera définie par voie de décret

CHAPITRE III

De l'éducation formelle

Art. – 38 L'éducation formelle comprend :

- l'éducation fondamentale ;
- l'enseignement secondaire ;
- la formation technique et professionnelle ;
- l'enseignement supérieur et las formation universitaire.

Section 1

L'éducation fondamentale : Mission –Organisation- objectifs

Art. 39- L'éducation fondamentale est dispensée sur une durée de dix ans et accueille les enfants partir de l'âge de six ans.

Art. 40- L'éducation fondamentale a pour mission d'instruire les enfants et les jeunes et les initier à des savoirs théoriques et pratiques essentiels à leur intégration positive dans l'enseignement secondaire ou dans la formation technique et professionnelle ou dans la vie active.

Art. 41- L'éducation fondamentale comprend deux cycles :

-l'éducation fondamentale du premier cycle (EF1) de SEPT ans ;

-l'éducation fondamentale du second cycle (EF2) de TROIS ans.

Art. 42- L'éducation fondamentale dispensée sur dix ans a pour objectifs spécifiques :

-l'acquisition des compétences clés dans les domaines cognitifs, sensori- moteurs et socio affectifs ;

-l'initiation aux valeurs civiques et de citoyenneté et aux exigences de vivre ensemble,

-la maîtrise de l'environnement technique, temporel et spatial de proximité ;

-le développement chez l'élève des compétences utiles dans la vie courante : lire- communiquer oralement et par écrit en langue nationale et maîtriser deux langues étrangères ;

-l'acquisition des connaissances et des aptitudes requises dans les domaines des mathématiques, des sciences, de la technologie, des sciences humaines, des arts et des sports et ce, afin qu'il puisse poursuivre ses études dans le cursus suivant ou qu'il intègre les filières de la formation professionnelle ou s'insérer dans la vie active.

Art. 43- la fin du cycle de l'éducation fondamentale du 1^{er} cycle est sanctionnée par un certificat. La fin du cycle de l'éducation fondamentale du second cycle est sanctionnée par un brevet.

Art. 44- L'organisation de l'éducation fondamentale, la répartition des cours, des programmes et les méthodes d'enseignement, de suivi et l'évaluation de toutes les activités éducatives, de calendrier scolaire, sont définies par voie réglementaire.

Section 2

L'enseignement secondaire

Art. 45- L'enseignement secondaire est ouvert aux élèves ayant terminé les cycles fondamentaux.

Art. 46- L'enseignement secondaire est d'une durée de deux ans. Il vise à doter l'élève, en plus d'une culture générale solide, d'une formation approfondie qui lui donne la possibilité de poursuivre ses études dans le cycle universitaire soit d'intégrer la formation professionnelle, soit de rentrer dans la vie active.

Art.47- Le baccalauréat est l'examen de fin d'études du secondaire permet la poursuite des études dans l'enseignement supérieur.

La fréquentation du secondaire est certifiée par une attestation faisant état du niveau atteint. Le régime général du secondaire, l'organisation de l'action éducative qui y est menée, ainsi que l'évaluation par le baccalauréat, sont définis par voie réglementaire.

Section 3

La formation technique et Professionnelle

Art. 48- La formation technique et Professionnelle a pour mission de former les jeunes et adultes, selon les besoins réels et évolutifs de l'économie. Elle contribue au développement socio- culturel et économique de la famille, de la région et de la nation.

L'économie de marché, le partenariat, l'autonomie, la cohérence et l'excellence technique et professionnelle déterminent les principes généraux de l'organisation et du fonctionnement du dispositif de la Formation technique et professionnelle.

Art. 49- La formation technique et professionnelle permet à toute personne, jeune ou adulte, individuellement ou en association :

- de favoriser sa promotion sociale pour l'accès aux différents niveaux de cultures professionnelles et de qualifications par le développement de l'Apprentissage des Métiers de base (AMB) ;

- d'acquérir des compétences de base techniques, technologiques et des compétences spécifiques liées à une filière professionnelle dans une formation professionnalisante correspondant à toute catégorie d'emploi définie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur ;

- de se perfectionner, de s'adapter à l'évolution et au changement des techniques, des technologies aux conditions de travail en vue d'une reconversion ou d'un pré emploi par l'intermédiaire de la formation continue.

Art.50- le sous secteur de la formation technique et professionnelle met en place une structure adéquate en matière de :

- conseil et de concertation pour toute question de stratégie et de politiques relatives au développement de la formation technique et professionnelle ;

- élaboration, actualisation, évaluation des curricula conformément à la prévision de la demande sociale et économique ;

- orientation pédagogique et professionnelle et suivi post formation.

Art.51- La structure, la mission, les attributions des centres, établissements, instituts et de groupements d'établissements de formation technique et professionnelle publics et privés ainsi que recrutement, le régime et l'organisation généraux des examens et concours sont définis par voie réglementaire.

La fréquentation des centres et établissements de formation technique et professionnelle est certifiée par une attestation faisant état du niveau atteint.

L'équivalence des titres délivrés par les centres et les établissements de formation technique professionnelle est définie par voie réglementaire.

Section 4

De l'enseignement supérieur et des recherches scientifiques

Art.52- Pour un développement rapide et durable, le pays doit se doter d'un enseignement supérieur moderne, appuyé et alimenté par une recherche performante.

Art. 53- Des structures sont mises en place pour :

- anticiper le développement dans tous les secteurs de la vie nationale ;

- identifier les besoins du pays en ressources humaines ;

- déterminer les formations et les recherches pertinentes ;

- assurer la relève au niveau des enseignants chercheurs.

Elles sont définies par voie réglementaire.

Art.54- Un processus contractuel entre les institutions d'enseignement supérieur et de recherches les opérateurs du secteur privé est établi afin de répondre aux besoins du marché de travail et de l'économie.

Art.55- pour améliorer l'efficacité interne et externe des établissements d'enseignement supérieur est mise en place un système leur permettant de disposer des ressources propres.

La structure, la mission, les attributions des centres, établissements, instituts et des regroupements d'établissement publics et privés d'enseignement supérieur sont définies par voie réglementaire.

TITRE III DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENTS PRIVES

Art.56- Les personnes physiques et morales peuvent créer des établissements éducatifs d'enseignement privés et pourvoir à leurs dépenses après obtention d'une autorisation des autorités chargées de l'éducation, de l'enseignement et de la formation. Les conditions d'octroi de l'autorisation sont fixées par réglementaire.

Le propriétaire ainsi que le Directeur effectif d'un établissement éducatif privé doivent être nationalité malagasy sauf autorisation spéciale délivrée par le Ministre responsable.

En outre, il est exigé qu'aucune des deux personnes concernées n'ait fait l'objet d'une condamnation judiciaire pour crime ou pour délit intentionnel.

Art. 57- Les établissements d'enseignement privés doivent recruter une partie de leur personnel enseignant à plein temps. La proportion de ces enseignants est fixée par arrêté du Ministère chargé l'Education qui prend en considération la nécessité de disposer d'un personnel éducatif permanent. Ne peuvent être recrutées pour le travail ou l'enseignement dans les établissements privés des personnes ayant fait l'organisation d'une condamnation judiciaire pour crime ou pour délit intentionnel contre des personnes ou des biens.

Art. 58- Les établissements d'enseignement privés sont tenus d'appliquer les programmes officiels en vigueur dans les établissements scolaires d'enseignement public.

Peuvent être créés des établissements éducatifs privés avec des programmes et des régimes d'étude particuliers, après autorisation du Ministère chargé de l'Education.

Art. 59- Les élèves des établissements éducatifs et d'enseignement privés peuvent intégrer les établissements scolaires publics, et ont le droit de se présenter aux examens et aux concours nationaux, conformément à la réglementation en vigueur.

Art. 60- les établissements éducatifs privés sont soumis à l'inspection pédagogique, administrative et sanitaire des services des Ministères compétents en vue de vérifier l'application des conditions fixées par la présente loi et par les décrets et arrêtés y afférents.

Art. 61- en cas de manquement à l'une des obligations énoncées dans ce chapitre ou de non-respect des bonnes mœurs et des règles d'hygiène et de la sécurité dans l'établissement éducatif, le propriétaire se voit retirer, après son audition, l'autorisation citée à l'article 56 de la présente loi sans préjudice des sanctions prévues par la législation en vigueur.

Art. 62- En cas de retrait de l'autorisation prévu à l'article 61, l'autorité de tutelle peut, si l'intérêt des enfants ou des élèves l'exige, demander au juge des référés territorialement compétent de nommer un gérant parmi les membres du personnel éducatif, sur proposition de l'autorité de tutelle, qui dirige l'établissement pendant une période déterminée ne dépassant pas l'année suivante.

La fermeture totale ou partielle momentanée ou définitive d'un établissement ne peut se faire sans l'accord du Ministre de la tutelle.

TITRE IV LE PERSONNEL DU SYSTEME D'ÉDUCATION D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION

Art. 63- Le personnel éducatif est constitué des enseignants, des formateurs, des inspecteurs, des planificateurs, du personnel d'encadrement, des conseillers en formation et en orientation scolaire et universitaire, des conseillers en éducation et en formation, des surveillants et agents administratifs et techniques.

Art. 64- Tous les membres du personnel éducatif sont astreints, tout au long de leur carrière, à la formation continue qui est une nécessité dictée par les mutations qui affectent le savoir et la société et par l'évolution des métiers.

La formation des formateurs et la formation continue sont organisées au profit des membres du personnel éducatif selon les exigences dictées par l'évolution des méthodes et moyens d'enseignement et de son contenu, l'intérêt des élèves et de l'école, et les besoins liés à la promotion professionnelle.

Art. 65- Les membres de la communauté éducative assument, dans la coopération et complémentarité avec les parents, les tâches qui leur sont dévolues, dans le cadre des missions essentielles de l'école et des établissements d'enseignement.

TITRE V DE L'EVALUATION, DES RECHERCHES ET DU CONTROLE

Art. 66- Dans le cadre du développement rapide et durable de l'éducation et de la formation et, dans l'unique souci de l'intérêt général, les instances d'évaluation et de contrôle, de conseil et de planifications ont au regard de la Nation, parmi les garantes de l'efficacité et de la rentabilité du système d'éducation et de formation, ainsi que de sa fidélité aux principes fondamentaux définis par la présente loi. Toutes les composantes du système éducatif font l'objet d'une évaluation périodique et régulière.

Les différentes évaluations ont pour but de mesurer objectivement le rendement du système scolaire, celui des établissements qui en relèvent et des personnels qui y exercent, ainsi que les acquis des élèves, de manière à pouvoir introduire les correctifs et les aménagements nécessaires pour la réalisation des objectifs fixés.

Art. 67- la recherche pédagogique constitue un puissant facteur d'amélioration de la qualité de l'apprentissage, du rendement de l'école et de sa mise à niveau en vue de répondre aux normes internationales dans les domaines de l'éducation.

Art. 68- la recherche en éducation couvre le domaine de la pédagogie, les méthodes d'enseignement, les programmes, les moyens didactiques, les pratiques des enseignants, la vie scolaire, l'évaluation, ainsi que l'étude comparées dans l'éducation et l'enseignement.

Art. 69- La recherche en éducation est organisée au sein d'institutions spécialisées et en collaboration avec les centres de recherche et les institutions universitaires.

Art.70- Dans le cadre de la politique nationale de lutte contre la corruption et eu égard aux principes de bonne gouvernance, de la justice et de la transparence exigées pour le développement rapide et durable, il s'avère indispensable que la fonction de contrôle ait une place primordiale dans la gestion des affaires de l'Etat.

Le Ministère chargé de l'éducation et de la Formation ne déroge pas à ces principes. Il veille scrupuleusement à la gestion stricte de son personnel, des fonds qui lui sont alloués, des matériels mis à sa disposition et l'efficacité de l'éducation et de la formation des apprenants.

Art.71- Les contrôles hiérarchiques sont réalisés au niveau des différents organes du Ministère chargé l'éducation et de formation. Ils sont assurés par toutes les autorités responsables d'unités éducatifs formatives, et par leurs supérieurs hiérarchiques.

Les contrôles hiérarchiques doivent se faire aussi au sein des services centraux et déconcentrés.

Art. 72- Les contrôles- inspections comme les contrôles hiérarchiques, sont internes, sauf s'ils sont ordonnés directement par le Ministre responsable.

Art. 73- L'organe d'inspection est inscrit dans l'organigramme du Ministère chargé de l'Education et de Formation. Il est représenté jusqu'au niveau déconcentré.

Sa mission consiste à veiller à la bonne exécution de la politique nationale d'éducation et de formation matière de contrôle de l'excellence du travail de la personne de ce secteur et des organes rattachés ou sous tutelle indépendamment des audits externes.

Art. 74- Les performances de chaque agent sont évaluées au regard des référentiels professionnels qui concernent d'une part et, comparativement aux indicateurs de qualité, d'efficacité et de résultats du travail l'unité où il exerce, d'autres parts.

Les référentiels et les indicateurs sont portés à la connaissance de tous par voie réglementaire. Ils sont vérifiés lors des contrôles et des inspections. A part les contrôles hiérarchiques, les contrôles- inspections sont assurés par les spécialistes en la matière.

Art. 75 La mise en œuvre des actions contrôles – inspections définies par la présente loi d'orientation et la présence des moyens humains, financiers et matériels adéquats.

TITRE VI DISPOSITIONS DIVERSES ET TRANSITOIRES

Art. 76 La restructuration du système d'éducation et de formation prend effet à compter de la promulgation de la présente loi.

Art. 77- Les modalités d'application des dispositions de la présente loi sont définies par voie réglementaire.

Art.78- Toutes dispositions contraires à la présente loi sont et demeurent abrogées.

Art. 79- La présente loi sera publiée au journal Officiel de la République. Elle sera exécutée comme loi l'Etat.

Antananarivo, le 17 juillet 2008
Le président de la République,
Marc RAVALOMANANA

« POUR AMPLIATION CONFORME »

Antananarivo, le 21 juillet 2008
Le Secrétaire Général du Gouvernement,

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE
SECRETARIAT GENERAL
Service de la Législation,
De la Documentation et du Contentieux
N° 2008-355 /MEN/SG/Lég

« POUR COPIE CONFORME »
Antananarivo le 25 JUILLET 2008
Le chef du Service de la Législation,
de la documentation et Contentieux,
Signé : Linà Iarisoa RAZAFIARIVONY

ANNEXE - 4

AIDE MEMOIRE DES DIALOGUES PRESIDENTIELS /
Novembre 2007

ANNEXE - 4 :

**1 - AIDE MEMOIRE DES DIALOGUES PRESIDENTIELS /
Novembre 2007**

ENGAGEMENT 3 ==) **TRANSFORMATION DE L'EDUCATION**
DEFI 6 ==) **METTRE FIN A L'ANALPHABETISME**

Engagement	Responsable	Période
Réaliser des ateliers participatifs pour valider et mettre en oeuvre le programme national d'alphabétisation	Administration centrale	Juin-2008
Mettre en place un fonds d'alphabétisation	Administration centrale	Octobre-2008
Elaborer les textes réglementaires et les manuels de procédures afin de clarifier le cadre institutionnel, y compris les normes et la qualité	Administration centrale	Octobre-2008
Sensibiliser et collaborer avec les autorités locales – Mobilisation des Chefs de Fokontany notamment	Région, District, DREN, DIRJS, CISCO	Janvier-2008
Sensibiliser la population sur l'importance de l'alphabétisation pour l'amélioration de la qualité de vie. Sensibilisation pour l'augmentation et l'amélioration des AGR	STD-CTD Fokontany et Communes	Fin 2008
Recenser les analphabètes dans les communautés et envoyer les statistiques aux instances concernées	STD-CTD Fokontany et Communes	Fin 2008
Stimuler et accompagner les responsables étatiques et non étatiques à clarifier les normes et qualités de l'alphabétisation	Société civile	Dans 6 mois
Participer à la validation et la mise en œuvre du Programme National d'alphabétisation	Société civile	
Créer une synergie d'actions d'alphabétisation	Société civile	En 6 mois
Renforcer les capacités des STDs et CTDs en alphabétisation en vue de la pérennisation	Société civile	En 12 mois

2 - POLITIQUE GENERAL DE L'ETAT, (année 2008), MENRS :

Partenaires	Projets et activités	Indicateurs	Spécification de l'indicateur et règles de calcul	Début	Fin
ENGAGEMENT N° 3 : TRANSFORMATION DE L'EDUCATION					
Défi 6 : Mettre fin à l'analphabétisme					
PNUD, UNESCO, Dar Es Salam, Conservation, AGFUND, DVV, Société Civile, (Rotary Club, Fikambanana Mampiely Baiboly,...), Service Civique ;QMM, BFV	7) Mettre en place un cadre institutionnel et un document Stratégique pour l'alphabétisation	Testes adoptés (Stratégies, fonds d'appui..)	Mécanisme de gestion des fonds et de suivi, modalités de partenariat et standard de qualité et renforcement des capacités à tous les niveaux (du Centre jusqu'aux Communes)	01 Janvier	31 Décembre
	8) Mener des actions d'apprentissage des analphabètes	6000 enfants apprenants ciblés	Enfants ciblés par ASAMA, Ambohitsoratra et les déscolarisés du Plan EPT	01 Janvier	31 Décembre
		17000 apprenants ciblés	Alphabétisation des adultes à raison de 40 apprenants par site en moyenne tous opérateurs confondus	01 Janvier	31 Décembre

ENGAGEMENT 3 : TRANSVERSAL DEFI 6 : METTRE FIN A L'ANAPLABETISME

Engagement	Responsable	Période d'exécution 2008
Réaliser des ateliers participatifs pour valider et mettre en œuvre le programme national d'alphabétisation	Administration centrale	Jun 2008
Mettre en place un fonds d'alphabétisation	Administration centrale	Octobre 2008
Elaborer les textes réglementaires et les manuels de procédures afin de clarifier le cadre institutionnel, y compris les normes et la qualité	Administration centrale	Janvier 2008
Sensibiliser et collaborer avec les autorités	Région ; District ;	Fin 2008

locales- Mobilisation des chefs de Fokontany notamment	DREN, DIRJS, CISCO, Commune	
Sensibiliser la population sur l'importance de l'alphabétisation pour l'amélioration de la qualité de vie. Sensibilisation pour l'augmentation et l'amélioration des AGR	STD-CTD Fokontany et Communes	Fin 2008
Recenser les analphabètes dans les communautés et envoyer les statistiques aux instances concernées	STD-CTD Fokontany et Communes	Dns 6 mois
Stimuler et accompagner les responsables étatiques et non étatiques à clarifier les normes et qualités de l'alphabétisation	Société Civile	Dns 6 mois
Participer à la validation et la mise en œuvre du Programme National d'alphabétisation	Société Civile	
Créer une synergie d'actions d'alphabétisation	Société Civile	En 6 mois
Renforcer les Capacités des STD et CTDs en alphabétisation en vue de la pérennisation	Société Civile	En 12 mois

Engagements attendus	Adressé à	Période
Sensibiliser et collaborer avec les autorités locales- Mobilisation des Chefs de Fokontany	Région ; District ; DREN, DIRJS, CISCO, Commune	Janvier 2008
Assurer les transferts de compétences du pouvoir central vers les STDs et CTDs	MENRS, Présidence	Mai 2008
Introduire l'alphabétisation dans l'EPT	Primature et Présidence	Mai 2008
Fournir un appui technique et financier et Valider officiellement le programme national d'alphabétisation	Administration centrale, partenaires techniques et financiers	Février et Juillet 2008
Participer effective des partenaires techniques et financiers pour la mise en place d'un fonds à l'alphabétisation	Partenaires techniques et financiers	Octobre 2008
Assurer un appui technique et financier pour l'élaboration des textes réglementaires sur l'alphabétisation à Madagascar	Partenaires techniques et financiers	Octobre 2008

ANNEXE - 5

POLITIQUE NATIONALE DE L'ALPHABETISATION ET DE
L'EDUCATION DES ADULTES

ANNEXE - 5

POLITIQUE NATIONALE DE L'ALPHABETISATION ET DE L'EDUCATION DES ADULTES

En complément des Chapitre et articles relatifs à d'Education Non Formelle dans l'Orientation Générale du système de l'Education, d'Enseignement et de Formation à Madagascar
Loi n° 2004 - 004 du 26 Juillet 2004

JUSTIFICATION

I. *ELEMENTS DE PROBLEMATIQUE*

A. *PERTINENCE D'UNE POLITIQUE*

La Politique Nationale en matière d'Alphabétisation et d'Education des Adultes (PNAEA) est pertinente pour les raisons suivantes :

- Pour coordonner les actions, face à la disparité organisationnelle des approches de travail,
- Pour formaliser certaines procédures et compléter la loi 94 033 du 13 mars 1995 sur l'Education Nationale à Madagascar, cette loi n'a été suivie d'aucun Décret d'application concernant l'éducation non formelle des adultes,
- Pour normaliser les critères de performance. Ceci facilitera la valorisation des acquis des apprenants et leur réinsertion dans des catégories professionnelles des secteurs socio-économiques, quand cela s'avèrera nécessaire,
- Pour définir l'ancrage institutionnel de l'action d'alphabétisation et d'éducation des adultes sur le plan prise en charge,
- Pour mieux structurer le cadre de travail : concepteurs et formateurs de base.

B. *LES COMPOSANTES DE LA POLITIQUE*

Les composantes, objets des orientations sont essentiellement les suivantes :

- les acteurs apprenants ;
- les acteurs intervenants, en tant qu'entité morale (organisation) ou en tant qu'individu
(Le formateur, l'alphabétiseur) ;
- l'approche stratégique ; l'approche méthodologique ;
 - l'ancrage institutionnel ;
- la stratégie de pérennisation des acquis de l'alphabétisation.

La Politique Nationale d'Alphabétisation et d'Education des Adultes doit permettre d'avoir un ensemble de dispositifs cohérents, opérationnels et assurant un processus d'apprentissage continu et permanent des adultes.

Cette politique servira de cadre pour la mise en place des actions d'alphabétisation, dans ses étapes successives. Elle tracera les stratégies à utiliser, les modalités de mise en pratique, les mécanismes

Institutionnels mis en jeu, la situation finale attendue des bénéficiaires ainsi que les impacts attendus.

II. *SYNTHESE DE L'EXISTANT*

A. *LE FLEAU DENOMME « ANALPHABETISME »*

I. Ses causes

Particulièrement dans les pays en développement, l'analphabétisme devient un problème alarmant. En effet, parallèlement à l'explosion démographique, aux calamités naturelles et aux guerres civiles, on observe une recrudescence de l'alphabétisme, et ceci malgré les efforts réalisés tant sur l'Education Formelle que sur l'Education extra scolaire.

Ainsi, l'analphabétisme persiste et prend même actuellement plus d'ampleur. Madagascar n'est pas épargné par ce fléau.

Des études ont identifié les faits suivants comme sources principales la précarité des conditions de vies manifestées par

- La non scolarisation des enfants de certaines couches défavorisées de la population : zones marginales de grandes villes. Ces dernières vivent dans un environnement caractérisé par la pauvreté, la médiocrité de l'habitat et la ségrégation sociale et culturelle.
- La déperdition scolaire de beaucoup d'enfants qui n'ont pu achever le cycle complet de l'enseignement primaire et viennent fatalement grossir le rang des analphabètes. C'est l'analphabétisme de retour.
- L'absence d'un environnement socioculturel favorisant l'utilisation de « l'écrit ». de sorte les acquis en savoir de base chez les adultes, se perdent facilement. Les jeunes et adultes qui subissent cette situation présentent de forts pourcentages et constituent les néo-analphabètes. Ils sont victimes de l'analphabétisme de retour.
- La carence de l'information et de la mobilisation face au danger de l'analphabétisme. Ce qui entraîne l'exclusion d'une partie importante de la population active.
- L'enclavement géographique, aggravé par les problèmes de sécurité et les cataclysmes naturels tels que les cyclones, les inondations chroniques. Ces phénomènes sont à l'origine de la fermeture de beaucoup d'écoles ou même la désertion des instituteurs.

2. Contrainte due à l'analphabétisme

Les différentes initiatives de développement à Madagascar ont identifié l'analphabétisme comme facteur bloquant l'obtention de résultats concrets et rapides. Les contraintes se manifestent sous les facettes suivantes :

a) la difficulté de transmission des messages et des formations

L'adage « la parole s'envole, les écrits restent » explique bien les échecs enregistrés par les différentes actions de formation dispensées à des publics adultes en majorités analphabètes. Les études ont démontré que les adultes retiennent au maximum 25 % de ce qu'on leur transmet de manière verbale. Les soucis liés aux problèmes de survie viennent de plus annihiler le peu les groupes en situation difficile acquièrent lors des séances de formation technique sectorielle. Le risque le plus alarmant concerne les analphabètes qui agissent en complète contradiction avec les instructions techniques ou sanitaires, lesquelles sont uniquement prodiguées oralement.

b) la non implication des adultes aux différents programmes de développement

Le fait d'être analphabète renforce généralement les résistances aux changements et à l'apprentissage, et donc au progrès en général. Les réticences vis-à-vis de propositions d'initiatives pour le développement ne sont en fait que la manifestation de ces résistances, puisqu'elle offre à l'individu la possibilité de comparer des situations, et donc de choisir en connaissance de cause. Les projets de développement font de documents écrits. Les contrats avec les communautés se font de plus par écrit, ce qui n'incite pas les illettrés à s'engager. Les propositions diverses de partenariat avec les communautés auront beaucoup d'analphabètes parmi leurs membres :

c) l'analphabétisme entrave la mobilisation sociale et communautaire

Les analphabètes adoptent généralement une attitude de réticence face à des initiatives communautaires qui s'accompagnent de procédures. En effet, qui dit procédure, dit « instruction écrite », pour faire respecter certaines régulations formelles, d'ordre administratif, d'ordre civique ou d'ordre culturel.

Les adultes analphabètes se marginalisent volontairement, plutôt que d'être « dénoncés » ou apparentés à des « bon à rien ». Ils savent que leur situation d'illettrés va d'une manière ou d'une autre les conduire à l'humilité, à l'abus de pouvoir des autres, aux escroqueries sous différentes formes, voire à la corruption. Les analphabètes, surtout en milieu rural, évitent autant que possible toute forme de collecte de données par écrit. Ceci ne facilite pas les campagnes de recensement, de sensibilisation sur différentes initiatives en cours dans le pays. Ce comportement de fuite explique entre autre le non enregistrement des nouveaux nés à la mairie, le désengagement face au devoir fiscal, et la faible participation aux consultations populaires.

Avec ces défaillances, le pays souffre énormément de manque de bases de données fiables pour planifier des actions de grande envergure. Les questions relatives aux problèmes fonciers restent les sources de frustration les plus importantes pour les analphabètes à Madagascar, puisque toutes les procédures d'enregistrement des biens fonciers sont strictement assorties de formulaires à remplir. Le non maîtrise du français, qui est la langue d'usage l'administration, vient encore renforcer cette frustration.

d) l'analphabétisme freine l'introduction d'innovations techniques et technologiques

Les innovations techniques et technologiques sont toujours introduites au moyen de l'écriture (fiches d'utilisation...). La non maîtrise de l'écrit entraîne l'utilisation exclusive de l'oral ce qui engendre inévitablement une méfiance instinctive chez l'apprenant analphabète pour les données qu'il voit mais qu'il ne peut déchiffrer et/ou vérifier.

Les résistances au changement sont plus accentuées chez les personnes analphabètes, puisque l'incapacité de lire et d'écrire handicape les possibilités de se documenter et de s'informer, pour libérer les initiatives et le sens de la créativité.

L'analphabétisme favorise l'attachement au traditionalisme, et ceci est encore renforcé par la situation d'insularité à Madagascar, ou encore par l'enclavement dû à l'insuffisance des infrastructures routières et de la communication.

e) la réticence des parents pour scolariser

L'analphabétisme se répercute sur l'accès des enfants à l'école et à l'éducation, et les rapports officiels ont nettement montré que les abandons scolaires ou la non scolarisation des enfants sont moindres dans les ménages où les parents sont instruits

3. *L'absence d'une Politique en Matière d'alphabétisation et d'Education des Adultes cohérente et volontariste.*

Face à la difficulté et l'immensité de la lutte contre l'analphabétisme, les actions menées sont loin de donner le résultat escompté à savoir d'éradication de l'analphabétisme, ou tout au moins la diminution en valeur absolue de l'effectif des analphabètes dans le pays.

Une politique nationale est élaborée pour réduire et aplanir les incohérences dans la mise en œuvre d'une action. Or aucune orientation claire et aucune politique n'ont jamais vu le jour à Madagascar, en matière d'alphabétisation et d'éducation des adultes.

L'absence de la politique s'est manifestée sous les différentes facettes suivantes :

a) L'existence de pratiques variées de lutte contre l'analphabétisme

Depuis l'indépendance de Madagascar, plusieurs actions d'alphabétisations ont été menées dans le pays. Ces actions répondaient à des nécessités urgentes qui dépendent des priorités et des objectifs d'éducation et des priorités des régimes qui se sont succédés dans le pays.

Ces objectifs ont évolué de « la réduction de l'écart entre les milieux urbain et rural sous la 1^{ère} République » vers « l'éducation du citoyen pour une société socialiste moderne sous la 2^{ème} République » pour aboutir à l'éducation et la formation du citoyen pour une société pluraliste et démocratique, ouverte et capable de relever le défi du développement dans un contexte de libéralisation des adultes fait partie intégrante de l'éducation des adultes, alors chaque régime s'était efforcé d'engager « sa lutte contre l'analphabétisme ».

A Madagascar, il y eu des matières de faire des campagnes d'alphabétisation, et corollairement à cela, les pratiques variaient, moins par souci de centrer l'objectif sur le sujet apprenant, mais plus pour atteindre des objectifs plus spécifiques des médiateurs de l'action, dont l'Etat lui-même. Finalement, l'analphabétisme demeure une cause et une manifestation de la pauvreté et du sous-développement.

L'insuffisance de capitalisation des expériences et l'absence de références à des normes partagées, les variétés des pratiques d'alphabétisation se sont multipliées depuis les années 1990, mais il faut comparer la performance et la capacité de chaque pratique à celles des autres. Cela permet de les placer dans différents scénarios qui les situent chacune par rapport aux autres. Ainsi située, chaque pratique pourrait être valorisée selon sa capacité à contribuer à une alphabétisation à grande échelle qui fait partie des objectifs d'une politique nationale.

Depuis cette date plusieurs stratégies et méthodes coexistent à Madagascar. On peut citer les plus significatifs, car comportant des documents de références diffusés :

- Celles issues des pratiques du Ministère de la Population renforcées par leurs coopérations diverses entre autres avec l'organisme allemand IIZ/DVV. Ainsi une batterie de documents fut éditée en 1997-1998 comportant des livres pour apprenants et pour alphabétiseurs et divers outils comme des boîtes à images et autres matériels didactiques.
- La stratégie de la Société Biblique Malgache, dénommée « *sambatra izay mahavaky teny* » et qui est surtout utilisée le cadre des programmes de l'alphabétisation initiés par les Eglises.
- La stratégie initiée par l'appel dans la région Sud Ouest à Toliara depuis 1997, et qui intègre le parler local dans la stratégie d'alphabétisation.
- La stratégie appelée AFI-D alphabétisation fonctionnelle intensive pour le développement qui fut expérimentée par le Programme de Réduction de la Pauvreté et Promotion des Modes d'existence Durables en 1999-2000 dans le Faritany de Fianarantsoa et de Toliara et présentée le 18 Décembre 2001 comme stratégie d'alphabétisation « possible et » à Madagascar. C'est la stratégie actuellement utilisée dans le cadre du Programme conjoint Madagascar/Système des Nations Unies Promotion de l'Education de Base pour Tous les enfants malgaches et d'autres programmes.
- La stratégie initiée par la Direction de l'Alphabétisation et de l'Education des Adultes en 2001-2002 dans de l'IPPTE et expérimentée dans la région de Farafangana.
- La stratégie AFISOD, alphabétisation fonctionnelle intégrée au soutien du développement initiée en 2002-2003.

L'absence de références communes validées par une politique nationale par rapport auxquelles les différents efforts peuvent s'articuler ; est en général à l'origine des difficultés pour apprécier, relativiser et consolider les résultats de certaines pratiques dans une stratégie de continuité. Ainsi, les volumes horaires des apprentissages de la lecture, de l'écriture et du calcul pourront intégrer les niveaux de performance à acquérir. Actuellement, dans la plupart des cas, les volumes horaires sont fixés suivant la disponibilité soit des ressources (humaines, matérielles et financières), soit des apprenants eux-mêmes. L'existence pour la capitalisation des résultats à atteindre facilite la sensibilisation sur l'importance d'une durée requise d'apprentissage.

Cette existence de références permettra aussi de mieux formuler des objectifs rationnels pour les actions d'éducation des adultes et d'alphabétisation. Ce qui ouvrira la voie vers une

politique raisonnée et volontariste qui sera plus facile à évaluer, donc à soutenir par les organismes d'appui (technique et financier).

Depuis les années 1995 toutefois, en collaboration avec de rares organismes internationaux d'appui à l'éducation des adultes, quelques associations privées ont commencé à structurer leurs actions, en vue d'une approche plus systématisée et qui devra par la suite servir de référence.

Quand le moment arrive de promouvoir des actions sur des références partagées, des pré acquis sont disponibles et peuvent constituer de points de départ. Les faiblesses des acteurs intervenants et le phénomène de désengagement général n'ont pas permis de développer plus loin les réflexions faites. Les organismes et les projets d'appui au développement qui consentent à soutenir les efforts d'alphabétisation à Madagascar, se comptent sur les doigts d'une seule main, malgré l'ampleur du danger et par rapport aux possibilités dont disposent ces entités. On enregistre actuellement moins de vingt structures d'appui technique engagées professionnellement dans l'alphabétisation.

Des organisations locales existent

- Dans 4 provinces de mise en œuvre de l'AFI-D :

Avec le Programme conjoint Madagascar / Système des Nations Unies pour la promotion de l'éducation de base pour tous les enfants malgaches : Mahajunga, Fianarantsoa, Toamasina et Toliara : 400 sites au total en 2002-2003

- Avec le programme réduction de la pauvreté et promotion des modes d'existence durables :

Provinces de Toliara et de Fianarantsoa : 21 sites en 1999-2000 + 187 sites en 2001-2002

- Dans les zones d'extension de l'AFI-D :

Avec d'autres organismes dans 5 sous-préfectures des provinces de Fianarantsoa (Fianarantsoa II, Ifanadiana et Ikongo) et Antananarivo (Anjozorobe et Mianarivo)

Dans 6 régions de mise en œuvre de l'AFISOD :

Bongolava	: 3communes
Vakinakaratra	: 4 communes
Fianarantsoa	: 2 communes
Antananarivo	: 3 communes
SAVA	: 8 communes

- Dans les zones de mise en œuvre de Sambatra ny Mahavaky Teny, opérations menées par la FMBM :

15 sites actuellement

- Dans le cadre du projet alphabétisation de l'Eglise luthérienne dans diverses régions de Madagascar

- Dans plusieurs programmes d'alphabétisation liés aux Eglises

- Dans les zones de mise en œuvre du programme sud ouest (PSO) (Région sud ouest de Toliara) avec l'APPEL

A Madagascar, les organismes intervenants en alphabétisation n'ont pu développer leurs actions, cela est du particulièrement à une faiblesse de leur capacité institutionnelle et organisationnelle. La qualité des prestations varie selon la persévérance de chaque acteur. Les résultats les plus satisfaisants sont localisés chez ceux qui ont réussi à conquérir une dynamique locale et mobiliser par la suite des appuis locaux.

A travers la planification qui est devenue une règle de base précédant toute gestion dans les communes (Plan Communal de Développement), des diagnostics et différentes identifications de problèmes s'imposent. L'alphabétisation s'avère être, de plus en plus, comme un besoin prioritaire à satisfaire, pour rendre les adultes plus réceptifs aux innovations et pour rendre les autres discours plus efficaces. En dépit de ces identifications, très rares encore sont les communes qui intègrent l'action d'alphabétisation dans leur plan de

développement comme activité à réaliser, donc à budgéter. De même aucune subvention spécifique de la part de l'Etat Central, pour des actions d'alphabétisation, n'est jusqu'ici enregistrée, même si des communes s'apprêtent à lutter concrètement contre le fléau d'analphabétisme.

Le déséquilibre de la couverture géographique des actions existantes

L'exploitation des données sur le contexte socio-éducatif à Madagascar révèle nettement qu'il existe des régions avec les taux les plus élevés d'analphabétisme, et où l'on ne repère toutefois aucune intervention en matière d'alphabétisation. D'autres zones sont pourtant favorisées par l'implantation et l'action de plusieurs promoteurs d'alphabétisation. Quatre provinces sont particulièrement favorisées par l'AFI-D : Mahajanga, Toamasina, et surtout Toliara et Fianarantsoa.

L'enclavement est, dans le cas général, la raison pour laquelle le fléau persiste et s'aggrave. De ce fait, s'il n'y a pas d'initiatives locales pour entamer et appuyer la lutte par une approche endogène, les prestataires extérieurs préfèrent intervenir dans les zones facilement accessibles.

B. RESOLUTION

L'analyse de ce contexte conduit à la nécessité de mise en cohérence des éléments de la Politique Nationale d'Alphabétisation et d'Education des Adultes, à savoir l'approche à adopter, les différents niveaux d'action, les entités directement concernées.

1. L'approche à adopter

L'alphabétisation et l'éducation des adultes se situent dans le cadre de l'éducation formation. Il convient aussi en premier de les situer et de les analyser dans un tel contexte. Les actions d'éducation et de formation sont approchées au moyen du concept de « curriculum ». le mot 'curriculum' ou 'curricula' définit l'itinéraire de l'action parcourue par l'apprenant et désigne la description de deux éléments :

- d'une part l'état initial d'ignorance relative de l'apprenant et la situation améliorée qu'il souhaite,
- d'autre part le processus d'apprentissage par lequel la situation escomptée est atteinte.

Le curriculum intègre non seulement la relation purement pédagogique mais aussi l'insertion de l'action de formation éducation dans un contexte plus général. En effet l'action d'éducation ne peut pas et ne donne pas être considérée comme une action isolée sur l'individu apprenant. De plus si les actions à la base sont les plus visibles, elles ne peuvent être réalisées que si d'autres actions à différents niveaux se réalisent en même temps.

Trois entités sont concernées directement par ce développement de curricula : l'apprenant, les ressources humaines intervenants et l'organisme intervenant.

L'apprenant doit être encadré psychologiquement et matériellement si le besoin se fait sentir, pour accroître de façon permanente sa motivation pour apprendre. En effet, désirer se faire alphabétiser ne va pas toujours de soi, mais les expériences ont montré qu'avec un entourage favorable à son apprentissage (famille, communauté), la résistance de l'adulte peut largement être réduite. Les ressources humaines intervenantes sont appelées à conduire leur prestation suivant les règles de l'art de la formation des jeunes et des adultes. La formation des formateurs doit être impérative et incontournable.

L'organisme intervenant en matière d'alphabétisation doit assurer la mise en application d'une vision multisectorielle et systémique de l'action. Les impacts de l'apprentissage doivent s'enregistrer dans le développement de la communauté toute entière. Les entités étatiques en charge de l'alphabétisation figurent parmi les premiers responsables pour assurer une conduite efficace de l'action.

2. Les différents niveaux d'action

a) Les actions au niveau de la base

Les activités d'alphabétisation et d'éducation des adultes visent la promotion socio-économique et culturelle des personnes cibles et entraînent la mise en contact direct de ces personnes avec divers intervenants. Cette mise en contact se réalise le plus souvent autour d'un lieu appelé communément « centre d'alphabétisation et d'éducation des adultes ». Un tel centre peut être complété par une bibliothèque villageoise pour assurer le maintien des acquis. La vision réductrice accordée très souvent au terme d'alphabétisation et d'éducation des adultes, qui se limite à la simple acquisition et pérennisation des capacités à la lecture, à l'écriture et au calcul, amène à proposer d'autres appellations à ces centres. L'idée de 'centre de ressources polyvalentes' intègre l'idée d'intégration des actions d'éducation formation, et donc d'alphabétisation au contexte et aux attentes de la réalité socio-économique.

Ces activités à la base exigent pour leur efficacité les actions suivantes :

- L'analyse, qui permet de déterminer le contenu des actions à entreprendre en tenant compte du contexte local, des attentes et besoins du public cible et des ressources disponibles ;

- La planification, qui permet de définir les résultats attendus avec des indicateurs mesurables, et d'avoir une programmation dans le temps et dans l'espace avec une identification des ressources à mobiliser, ainsi que leur répartition judicieuse et équitable ;

- L'exécution, qui assure la bonne réalisation des programmations faites et qui ne concerne pas seulement l'aspect technique mais aussi l'administration, la gestion des ressources et la supervision

- Le suivi et l'évaluation, qui permet à tout instant de situer le niveau de réalisation des actions par rapport aux résultats attendus, afin d'apporter éventuellement des ajustements de planification.

b) Les appuis techniques des actions à la base

En tant qu'activité d'éducation formation, les activités d'alphabétisation et d'éducation des adultes exigent la mise en place d'un dispositif de conception, fabrication, production - diffusion et maintenance de matériels didactiques, ainsi que d'autres équipements éducatifs et pédagogiques. A ce stade, les organismes qui conduisent des actions d'alphabétisation eux-mêmes doivent concevoir et réaliser les matériels dont ils ont besoin. La recherche de la qualité, d'une meilleure efficacité et d'une efficience demande une spécialisation dans ce domaine. Cette spécialisation tiendra compte des spécificités locales des activités d'alphabétisation, de l'existant actuel dans le domaine de réalisation de matériels didactiques et pédagogiques, et du dispositif correspondant de l'éducation formelle comme le CNAPMAD ou autres.

c) Les niveaux de gestion et de pilotage

La Constitution de la République de Madagascar dans ses articles consacrés à la répartition de compétences relatives à la décentralisation, confie le social et le culturel aux collectivités territoriales décentralisées (CTD). Ces collectivités dont la Commune est l'émanation à la base sont ainsi les premiers responsables de développement des activités d'alphabétisation et d'éducation des adultes. Des actions doivent ainsi être faites pour traduire l'effectivité de cette responsabilité.

Les relations entre les structures décentralisées et déconcentrées doivent être bien clarifiées dans un souci de répartition des compétences, afin d'éviter les empiétements et mieux promouvoir l'alphabétisation et l'éducation des adultes.

Par ailleurs, la prise en compte du volet alphabétisation et éducation des adultes dans le développement d'un système d'information aux fins de gestion (SIG) doit être effective ; le SIG est consacré à l'éducation formation et aidera à la prise de décision opportune et

appropriée pour réussir les programmes d'alphabétisation et d'éducation des adultes dans le pays.

Le souci d'équité et d'égalité de tous les citoyens du pays nous incite à mieux coordonner au niveau national la répartition géographique des activités d'alphabétisation. Ainsi une carte intégrée de l'alphabétisation et d'éducation des adultes sera établie sur la base des demandes, des besoins et d'un consensus entre toutes les parties concernées. Cette carte actualisée régulièrement servira de référence pour toute nouvelle action d'alphabétisation et d'éducation des adultes.

d) Les niveaux de la recherche

La politique nationale d'alphabétisation et d'éducation des adultes développe et encourage toutes les initiatives de recherche dans ce domaine. La complexité de la question exige des solutions locales, appropriées et originales.

Les instances nationales, comme l'Institut de l'Education Non Formelle, chargées de recherche développement en alphabétisation et éducation des adultes doivent ainsi être encouragées. Les recherches doivent être capitalisées par une structure appropriée qui étudiera leur mise en application et leur diffusion aux différents acteurs.

3. les entités directement concernées

a) l'Adulte apprenant et Jaune analphabète

L'alphabétisation et l'éducation des adultes visent le changement de comportement du sujet adulte apprenant pour le transformer en acteur

b) les ressources humaines intervenantes

c) l'engagement des autres personnes volontaires

d) les structures intervenantes

Les structures intervenant dans l'action d'alphabétisation et d'éducation des adultes doivent répondre à des critères de professionnalisme, dont la description est la suivante :

- Organisme disposant des ressources humaines qualifiées ou formées en alphabétisation, et ayant un personnel d'appui technique pour la gestion, le suivi et l'évaluation,

- Organisme utilisant des supports d'apprentissage,

- Organisme capable d'assurer une gestion efficace de ses ressources, donc compétent dans la planification et la mise en œuvre d'actions planifiées.

-

PRINCIPES ET OBJECTIFS

I. PRINCIPES

La Politique Nationale d'Alphabétisation et d'Education des Adultes donne à la Nation malgache un cadre et des directives afin de mieux assurer l'efficacité des actions entreprises dans les domaines de l'alphabétisation et de l'Education des Adultes, pour réduire la pauvreté et répondre aux besoins éducatifs fondamentaux tel que ceux-ci sont définis dans les instances de référence nationale et internationale.

La professionnalisation des actions et des acteurs directs constitue un choix stratégique important de cette politique.

Tout en restant un cadre assorti de directives indicatrices, la Politique Nationale se doit d'être l'émanation des différentes organisations qui œuvrent et œuvreront dans le domaine de l'alphabétisation et l'éducation des adultes. Son adaptation souple n'exclut à priori aucune approche et méthodologie de réalisation mais donne des repères et des balises permettant des lectures comparatives des ces différentes méthodes.

Les actions entreprises dans le cadre de l'alphabétisation et de l'Education des adultes doivent considérer en premier lieu la pérennisation des acquis par leur mise en œuvre et leur valeur valorisation. Celles-ci doivent être le souci majeur dès la conception de l'action et de tout au long de sa réalisation.

La Politique Nationale d’alphabétisation et d’éducation des adultes place d’emblée ces deux concepts dans son environnement socio-économique et culturel. L’alphabétisation et l’éducation des adultes ne doivent pas être considérées de façon isolée mais considérées et analysées par rapport à son contexte de réalisation.

L’alphabétisation en particulier et l’Education des adultes en général sont à considérer comme étant des priorités nationales et pour cette raison doivent bénéficier de l’attention des différents responsables, notamment étatiques, et de moyens spécifiques et pérennes.

L’alphabétisation ne pourra être vaincue que s’il fait l’objet d’une lutte intensive de la part des instances de décision et d’action de la commune, de la Région, de la Province ET DU Pays tout entier, renforcée par un partenariat élargi au niveau local, régional, national et international

II. OBJECTIFS

A. OBJECTIFS GENERAUX

Cette politique, dont l’élaboration est fortement recommandée par le DSRP, doit se situer sans l’optique du développement humain durable et de la lutte contre la pauvreté. Elle repose sur trois points essentiels :

Une politique de mutation de la société en matière de rapport de production ;

- Une volonté de délibérer toutes les initiatives de manière à faire participer l’individu à la conduite des affaires de la cité ;
- Une capacité à mobiliser les énergies et les moyens nécessaires pour la mise en œuvre des stratégies des programmes adaptés.

De façon plus précise, les objectifs de changement visés cette la politique sont :

- Alphabétiser 57% des analphabètes recensés jusqu’en 2015, selon la référence Dakar 2000, reprise par le gouvernement malagasy. Les groupes prioritaires se répartissent en deux tranches d’âge : les analphabètes de]9, 14] ans et ceux de]15,44] ans, priorité étant donnée à la force productive pour l’insertion et la réinsertion professionnelles

Etendre l’accès et améliorer l’accessibilité des programmes d’alphabétisation et d’éducation des adultes au maximum d’individus du groupe concerné ;

- Proposer des conditions efficaces pour le contexte et la réussite des apprentissages ;
- Doter le pays de capacités institutionnelles en vue d’un pilotage efficace et efficient des programmes, des actions et des activités relatives à l’alphabétisation et d’éducation des adultes ;
- Rendre les programmes d’alphabétisation et des d’éducation des adultes pertinents par rapport à l’économie, à l’emploi et au développement intégral de l’économie malgache ;
- Promouvoir la synergie des différents acteurs en faveur d’une véritable d’alphabétisation pour le développement.

–

B. OBJECTIFS SPECIFIQUES DE LA POLITIQUE

Les objectifs spécifiques de cette politique sont les suivants :

- Définir les cadres de la réalisation des actions de l’alphabétisation et de l’éducation des adultes pour que ces actions soient facilement accessibles aux citoyens qui en ont besoins et visent leur promotion socio-économique dans leur milieu et à partir de leur milieu,
- Définir et créer les bases institutionnelles de réalisation des actions d’alphabétisation et d’éducation des adultes, pour qu’elles puissent répondre pleinement et de façon efficace et efficiente aux objectifs de développement de l’éducation de base et de réduction de la pauvreté,

- Doter le pays de structures de coordination et pilotage efficaces et opportunes afin de minimiser les coûts, augmenter les capacités de résultats des différents organismes et structure œuvrant dans le domaine,
- Compléter et renforcer les dispositifs textuels et réglementaires actuels notamment par des décrets d'application concernant d'éducation non formelle, des adultes, tout en portant un éclairage sur les liens et l'articulation avec l'éducation formelle,
- Normaliser les cadres d'action des intervenants en alphabétisation et d'éducation des adultes, ainsi que les critères de progression et de performance des apprenants.

ORIENTATIONS STRATEGIQUE

I ORIENTATIONS GENERALES

A. MISE EN PLACE D'UN CADRE INSTITUTIONNEL

1. Analyse de la situation

a) Constats

Les différents constats réalisés actuellement font état de la faiblesse structurelle, institutionnelle et fonctionnelle de la structure actuelle désignée pour être en charge de l'alphabétisation. Cette faiblesse est un reflet de la considération actuelle apportée aux actions d'alphabétisation et d'éducation des adultes. L'institution en charge de l'alphabétisation n'a jamais été dotée des vraies ressources nécessaires. L'éducation des adultes n'a pas l'ancrage institutionnel stable.

Il y a une absence effective des structures de base d'encadrement. La difficulté qu'ont les responsables communaux, à mettre en évidence le problème d'analphabétisme est le signe de cette absence. Il manque à ces responsables la capacité de faire un recensement plus précis des analphabètes. L'approche faite par Plan Communal de Développement est déjà un acquis à Madagascar. Mais pour identifier les besoins éducatifs, des structures d'encadrement à la base faciliteront et amélioreront cette tâche au niveau local.

Le peu de considération accordé aux organismes internes de manière professionnelle, manifeste le manque d'intérêt en ce domaine. La compensation pour les alphabétiseurs est souvent dérisoire ou quelquefois même oubliée. La gestion du plan de carrière du personnel en alphabétisation n'est pas reconnue de façon formelle.

b) Résolution

Considérer l'alphabétisation et l'éducation des adultes comme une composante très importante de l'éducation non formelle suppose la prise en charge de l'alphabétisation par une structure stable et dotée de toutes les ressources exigées par sa mission.

Cette institution officielle et pérenne prendrait en charge l'action, résoudrait les problèmes de reconnaissance et d'homologation des acquis.

2. Orientations d'actions

- Une institution officielle en charge d'action, sera mise en place et dotée des ressources matérielles et financiers exigées par sa mission. Le renforcement des capacités en ressources humaines, tant sur l'effectif que sur la compétence pour assumer la mission figure parmi les priorités de cette institution.

- La mission, les objectifs ainsi que le cahier de charge de cette structure seront redéfinis pour améliorer le futur des actions de l'alphabétisation et d'éducation des adultes. L'élaboration de ce cahier de charge définira de façon claire les rôles respectifs de l'Etat et des autres privés.

- Cette mise en place tiendra compte de l'évaluation des capacités de mobilisation de la structure actuelle.

B. RENFORCEMENT DE CAPACITES

1. Analyse de la situation

a) Constats

La qualité des actions et des résultats n'est pas satisfaisante. Celle-ci est due non seulement à l'insuffisance des capacités formatives et organisationnelles, mais aussi au manque de compétence à mobiliser des ressources.

On a observé jusqu'à maintenant des actions sans effets vraiment mesurables et durables. Les actions d'alphabétisation et d'éducation des adultes se heurtent à la difficulté de fixer des programmes éducatifs adaptés aux groupes d'apprenants selon leur spécificité. Les collectes de données ont révélé que les durées fixées pour les apprentissages sont très variables et ne permettent pas d'apprécier exactement leur performance acquise par les apprenants. La non compensation des prestations des alphabétiseurs provoque leur démotivation et l'abandon du processus par les apprenants s'ensuit très facilement

b) Résolution

– Les intervenants en alphabétisation et en éducation des adultes conduisent des actions professionnalisées, coordonnées sur le plan méthodologique et organisationnel.

- Des référentiels pour les niveaux de performance sont mis en place.
- La capitalisation des acquis et des expériences réussies sont à renforcer.

2. Orientations d'actions

– Les expériences existantes sont valorisées par des rencontres de mise à niveau et d'échanges ; ces rencontres sont institutionnalisées en vue de remise à jour performante de la pertinence des approches.

– Des référentiels sont élaborés à partir des capitalisation des expériences existantes : collecte des pratiques couronnées de succès, appui à leur capitalisation et à leur diffusion

– Les capacités des acteurs sont renforcées pour une alphabétisation et une éducation des adultes de qualité en formant des formateurs et des relais

III. ORIENTATIONS SPECIFIQUES

A. PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS

1. Analyse de la situation

a) Constats

L'effectif des alphabétiseurs est insuffisant pour répondre aux besoins et la qualité de leur prestation est insatisfaisante.

Le recrutement des alphabétiseurs locaux est confronté à un problème de profit .des personnes venant à peine d'être alphabétisées sont parfois désignées pour alphabétiser les autres. la formation des alphabétiseurs, en général, a toujours été insuffisante

b) Résolution

Les métiers d'alphabétiseur, sont professionnalisés.

2. Orientations d'action

a) concernant les alphabétiseurs

- Le statut d'alphabétiseur, en tant que reconnaissance par le corps social d'exigences de compétences particulières et différenciées, doit être institutionnalisé.

- Le travail d'alphabétiseur est un travail à temps plein et un alphabétiseur est chargé d'un nombre limité d'apprenants.

Le profil des alphabétiseurs est défini comme suit :

- Avoir au moins 18 ans,
 - Etre résident de préférence dans la localité,
 - Avoir fait des études du premier cycle de l'enseignement secondaire ou équivalent,
 - Etre formé en alphabétisation et ayant des notions pédagogiques et andragogiques, ainsi que des notions en communication sociale,
 - Avoir une vision systémique du développement, être engagé et militant pour l'alphabétisation et éducation des adultes
- Un plan de carrière pour les alphabétiseurs doit être formalisé.

- Le « pur bénévolat » doit être limité mais le volontariat est à encourager et des mesures adéquates de rémunération doivent être adoptées.

b) Concernant les formateurs d'alphabétiseurs

- Des structures de formation et des écoles d'alphabétiseurs et d'éducateurs d'adultes sont mises en place et sont opérationnelles.

- La formation horizontale entre acteurs doit être renforcée. Les formateurs sont disponibles auprès de diverses entités intervenant, ils ne sont pas difficiles à identifier dans la phase transitoire, puisque les organismes de rattachement sont connus.

Le profil des formateurs d'alphabétiseur est défini comme suit :

- . Avoir plus de 21 ans,
- . Avoir fait le second cycle de l'enseignement secondaire ou équivalent,
- . Avoir suivi une formation de formateur initiale et une formation d'alphabétiseur formateur,
- . Avoir une vision systémique du développement,
- . Avoir le sens de la communication sociale ou ayant été formé en la matière.

- Les normes de la formation vont être définies par un comité Technique appelé dans la phase transitoire « Groupe de travail thématique sur l'Alphabétisation et Education des adultes », qui est censé à terme, faire partie intégrante d'une section de l'Institut de l'Education Non Formelle.

- La formation peut être organisée par la structure officielle en charge de l'alphabétisation, mais réalisée de façon opérationnelle, conjointement avec les organismes non gouvernementaux qui ont pu capitaliser leur méthode d'intervention.

Avec la mise en place du Système d'information aux fins de Gestion, l'identification des formateurs devra encore être facilitée.

C. COORDINATION DES ACTIONS

1. Analyse de la situation

a) constats

L'éparpillement et la multiplicité des actions actuelles prouvent un manque manifeste de coordination de ces actions.

Des zones avec des taux d'analphabétisme élevés ne sont pas encore touchées par l'alphabétisation. Les capacités de production de matériels d'apprentissage ont besoin d'un renforcement significatif. Les innervations auprès de certains groupes spécifiques d'illettrés, à savoir : jeunes déscolarisés, femmes, élus, militaires, sont insuffisantes

b) Résolutions

- Les pratiques des échanges entre les acteurs doivent être internalisées
- Une bonne réparation des appuis existants devrait être soutenue.

3. Orientations d'action

- L'instance de coordination à chaque niveau : national, régional et provincial doit être clairement désignée et le rôle les attributions de cette instance doivent être diffusées aux différentes acteurs et aux divers échelons.
- Chaque instance de coordination doit être dotée des ressources exigées pour la réalisation de sa mission.
- Un appui doit être apporté pour une répartition des rôles entre les acteurs vis-à-vis de groupes cibles spécifiques, en définissant au besoin des groupes cibles prioritaire

C -PROFESSIONNALISATION DES ACTIONS

1. Analyse de la situation

a) Constats

Actuellement, il n'y a pas de procédures et de mesures pour reconnaître les performances acquises en alphabétisation et éducation des adultes. Il n'y a pas davantage de structure d'homologation des produits de l'alphabétisation.

Des difficultés sont observées pour une réinsertion des alphabétiseurs dans des catégorisations socioprofessionnelles. Après une période d'enthousiasme au début, les apprenants et les acteurs sont ensuite démotivés par manque de reconnaissance de leurs capacités.

b) résolution

Une reconnaissance des performances et des compétences issues de l'apprentissage et de la réalisation de formation éducation pour les alphabétiseurs et les formateurs doit être établie dans le système non formel.

2. Orientations d'action

- Un appui à la professionnalisation de l'action d'alphabétisation doit être mis en place
- Des procédures pour l'intégration des produits de l'alphabétisation et de l'Education des adultes doivent être établies
- L'équivalence des performances acquises par l'apprentissage et la dispense en alphabétisation par voie de procédures est formalisée. (un processus d'équivalence de compétence en alphabétisation est mis en route)

D. INTEGRATION DES ACTIONS

1. Analyse de la situation

a) Constats

Les actions de formations sectorielles et autres mesures éducatives sont souvent bloquées en raison de l'analphabétisme. L'utilisation de fiches techniques ou de document de soutien est inhérente aux sessions de formation destinées aux adultes et aux jeunes, mais ces outils ne peuvent pas être des supports pertinents à l'apprentissage pour un public apprenant en alphabète.

L'importance de l'alphabétisation est souvent sous-estimée par les acteurs de développement. Des promoteurs de formation substituent les supports écrits par des séries d'image. Cette alternative a une certaine efficacité, toutefois la dimension « adulte » dans le processus d'apprentissage se trouve réduite et la contextualisation des acquis dans le monde de l'écrit n'est pas effective. La valorisation des actions de formation n'est pas toujours assurée, si les apprenants n'ont pu retenir les conseils techniques transmis uniquement de façon verbale et la capitalisation ainsi que l'appropriation réelle sont pratiquement hors de portée

b) Résolution

L'alphabétisation opportune et adapté apportera une amélioration des résultats des autres actions de développement pour accélérer la réduction de la pauvreté

2. Orientations d'action

- L'intégration de l'alphabétisation dans toutes les actions de développement doit être décrétée. Pour éviter un gaspillage des ressources, l'alphabétisation doit être intégrée et rendue fonctionnelle dans les autres actions de formation, pour améliorer l'efficacité et l'efficience de celles-ci ;
- Une conscientisation permanente des promoteurs des actions de développement doit être menée, pour avoir leur adhésion aux causes de l'alphabétisation.

E. MOBILISATION ET RATIONALISATION DES RESSOURCES FINANCIERES

1. Analyse de la situation

Constats

En l'an 2000, 625.60 milliards de FMG ont été alloués au système d'Education formelle, dont 200 milliards dans la rubrique Investissement. Les ressources financières manquent à toutes les instances et à tous les niveaux d'intervention pour l'alphabétisation et l'éducation des adultes. L'extension et la qualité de l'action souffrent de cette insuffisance. Il est impossible de suivre et d'évaluer les acquis. Les matériels d'apprentissage sont insuffisants en qualité et en quantité.

Résolutions

Les actions éducatives dans le système non formel sont complémentaires de celles du système formel, elles doivent être rationalisées de façons égales. Des ressources financières et des infrastructures pour leur réalisation doivent être attribuées au système éducatif non formel. Des allocations financières sont prévues pour les pratiques d'alphabétisation conformes aux références communes.

2. Orientations d'action

- Les ressources financières existantes doivent être rationalisées.
- Un schéma incitatif de financement de l'alphabétisation doit être étudié et mis en œuvre
- L'intégration du financement des actions de l'alphabétisation doit être décrétée dans le budget des différents ministères.
- Le financement de l'alphabétisation comme un passage obligé avant d'investir dans des projets de développement à Madagascar doit être établi comme préalable par l'Etat.

F. AMELIORATION DE PARTENARIAT

1. Analyse de la situation

a) Constats

Les différents acteurs sont ignorants du blocage entraîné par l'alphabétisme, ceci explique en partie leur manque d'engagement en faveur de l'action d'alphabétisation. L'implication des différentes entités est insuffisante. Le comportement général reste au niveau de la simple sensibilité vis-à-vis du phénomène d'analphabétisme. L'engagement qui se traduit par des participations concrètes à l'action reste encore très limité.

b) résolutions

- Tout le monde devient partenaire pour l'alphabétisation et l'éducation des adultes.
- toutes les forces vives de la nation et les partenaires dans les coopérations, extérieures entrent en synergie dans la lutte contre l'analphabétisme.

2. Orientation d'actions

Faire un plaidoyer permanent et solliciter les différents acteurs du développement pour des actions concrètes et complémentaires. Une grande campagne de sensibilisation et de mobilisation de lutte contre l'analphabétisme est régulièrement organisée.

G. DEVELOPPEMENT DE L'ALPHABETISATION ET DE L'EDUCATION DES ADULTES

1. Analyse de la situation

a) Constats

Il n'y a pas d'évaluation des résultats obtenus par Madagascar, concernant les dispositions internationales de l'Education Pour Tous

Il manque de références disponibles et fiables pour planifier un redémarrage ou une poursuite des actions. Les risques de retomber dans les mêmes lacunes sont imminents.

La gestion déséquilibrée du système éducatif formel et non formel persiste.

b) Résolutions

L'Education pour tous, avec la contribution de l'alphabétisation et l'éducation des adultes en tant que composante importantes de l'éducation non formelle à Madagascar est une réalité : 57 % des adultes illettrés sont rendus alphabétisés en 2015.

2. Orientation d'actions

- L'alphabétisation et l'éducation des adultes sont conformes aux objectifs de l'éducation pour tous contenus dans le cadre d'action de Dakar en avril 2000 et au rapport du sommet de Johannesburg en 2002.

- Les ressources nécessaires seront attribuées à la promotion de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes.

- Les actions menées en alphabétisation et éducation des adultes sont intensifiées, normalisées et coordonnées. L'Etat assure et le financement, le suivi de l'utilisation et toute initiative visant à inciter et favoriser les actions en faveur de l'alphabétisation.

- Les intervenants privés assurent l'exécution opérationnelle à la base en collaboration avec les Collectivités avec territoriales Décentralisées.

ACTIONS URGENTES ET PRIORITAIRES

1. ANALYSE DE LA SITUATION

La politique en la matière entraîne la planification de deux composantes :

Une composante « remise à niveau général » ou plus précisément : placer au centre de la situation la prise de responsabilité des détenteurs d'intérêt, leurs aspirations et inspirations, leur enthousiasmes, leurs engagements, leurs apports, bref leur participation

Une composante « mise en œuvre à grande échelle d'actions intensifiées, et normalisées d'alphabétisation »

2. AXES D'INTERVENTION

A. COMPOSANTE « REMISE A NIVEAU GENERAL »

- Elle consiste à faire acquérir aux intervenants le profil professionnel défini par la politique. Pour cela, une révision de l'approche de recrutement des alphabétiseurs et des différents responsables de l'action s'impose. Néanmoins il ne s'agit pas d'arrêter les actions en cours, ni d'exclure les intervenants antérieurs, mais il importe de renforcer davantage leur capacité aussi bien en matière pédagogique qu'organisationnelle. L'objectif est de construire le terrain propice pour passer de la situation actuelle à la situation souhaitée dans le futur.

Durant cette étape, on procèdera à une remise à niveau général des indicateurs de performance que doivent atteindre les apprenants, pour leur réinsertion dans les domaines socio-économiques et professionnels. Ce sera donc une période de processus de conception d'éléments concrets, à mettre dans les normes stipulées par la politique.

Le SIG ou Système d'Information aux fins de Gestion doit être mis en place à partir de cette étape, en présentant les données de base initiales, qui permettront par la suite un meilleur pilotage de toutes les actions d'Education Pour Tous, y compris celles d'alphabétisation et d'éducation des adultes.

Le mécanisme institutionnel pour la prise en charge officielle de l'action d'alphabétisation dans le pays doit être mis en place. L'ancrage institutionnel comprend l'ensemble des deux dispositifs qui permettront la mise dans un mécanisme de complémentarité : le dispositif de mise en œuvre conceptuel et celui de renforcement des actions opérationnelles. L'appui institutionnel prévu pour les entités intervenantes est mis en place, ainsi que le système de suivi et d'évaluation de cet appui. Il doit admettre une période d'expérimentation pour permettre d'évaluer l'efficacité de toutes les mesures d'orientation définies par la politique.

La première phase de planification tient compte des priorités suivantes :

- L'état des lieux avec la mise en place du Système d'Information aux fins de Gestion de l'éducation,
- L'organisation d'une rencontre nationale avec la participation des détenteurs d'intérêt. L'objectif sera à ce stade, de composer le Comité Mixte Ad Hoc pour élaborer les critères techniques d'éligibilité des projets à utiliser par le Fonds d'Appui à l'éducation non formelle, dans l'octroi des subventions venant de ce fonds.
- L'organisation pour la gestion des actions suivantes :
 - le financement,
 - l'administration,
 - le personnel,
 - l'information,
 - la construction institutionnelle,
 - la mobilisation sociale,
 - le renforcement des acteurs (formateurs, alphabétiseurs,)
 - le développement de curriculum,
 - la dispense,
 - l'apprentissage et les matériels.
- la mise en cohérence de l'alphabétisation, de l'éducation des adultes, de la formation continue et de l'éducation tout au long de la vie, pour :
 - l'amélioration de la vie (post-alphabétisation),
 - l'appui technique pour la professionnalisation,
 - l'accompagnement suivi évaluation.

En plus un décret d'application de la loi 94 033 concernant l'éducation des adultes et l'éducation non formelle doit être établi par les autorités compétentes en concertation avec les parties concernées.

COMPOSANTES « MISE EN ŒUVRE A GRANTE ECHELLE D' ACTIONS INTENSIFIEES D'ALPHABETISATION »

1. Principe

Quand tous les dispositifs seront mis en place à travers la composante remise à niveau général, les intervenants pourront s'atteler à des actions concrètes, optimisées d'alphabétisation.

Comme la composante remise à général, cette étape doit également s'appuyer sur les bases suivantes :

- Passer des objectifs généraux de la PNAEA aux objectifs spécifiques de chaque composante. Les objectifs doivent préciser les éléments de réalisation, en particulier, les professionnels capables de mettre la PNAEA en œuvre.
- Les intervenants sont situés par rapport au partage des tâches, aux institutions, à la PNAEA et au contexte. Ce qui doit modeler le plan.
- Les ressources conceptuelles institutionnelles, matérielles, personnelles, sont identifiées. Un mécanisme qui assure la circulation et la redistribution des moyens financiers et des autres ressources est fonctionnel.

- Les échéances temporelles sont fixées.
- L'implication de toutes les entités qui appuient en œuvre est précisée.

Il s'agit de procéder à l'alphabétisation et à l'éducation des adultes à grande échelle pour faire de Madagascar un pays alphabétisé, ou les citoyens auront acquis l'éducation et la formation de base, leur permettant une participation effective au processus culturel, social, économique et politique pour la reconstruction du pays.

2. La réalisation des actions

a) Les structures d'interventions

La création des centres

- La mise en place de différentes structures nouvelles est indispensable afin de faciliter la collaboration aux niveaux centraux, régional, local. Ces structures appellent une coopération horizontale et/ou transversale entre les différents ministères et les autres entités intervenant dans le système éducatif.

- Une institution officielle mixte (Etat et Privé) assurera le financement, la supervision et le renforcement des capacités en ressource (humaines et matérielles) des centres d'alphabétisation.

- Une structure régionale d'appui technique sera implantée pour résoudre les problèmes afférents aux stratégies d'alphabétisation adaptées localement : formation, dotation en matériels informations.

- Des Centres de Ressources polyvalentes offriront au Comité Technique local un éventail d'expériences auquel ce dernier peut s'inspirer pour sensibiliser la communauté locale, pour élaborer une stratégies communément consentie et pour faire fonctionner le centre d'alphabétisation et d'éducation des adultes. Ces centres assureront aussi le maintien des acquis

La méthodologie d'approche

L'objectif est de trouver une approche qui suscite l'adhésion volontaire de toutes les couches sociales dans le système éducatif.

Il convient donc aux CTD de déclencher un choc psychologique susceptible de mobiliser les plus indifférents et de persuader les plus indécis.

L'écoute attentive des demandes exprimées par les bénéficiaires eux-mêmes constitue la base de la méthodologie d'approche. Ces demandes émanent des priorisations de leurs besoins et la satisfaction à ces besoins et la satisfaction à ces besoins incitera les analphabètes à participer activement à leur propre formation. Il faut donc créer des conditions favorables à ce que le processus se mette en place dans un environnement propice à un changement social :

- par la sensibilisation et la responsabilisation des communautés locales.
- Par l'adhésion volontaire des notables et des chefs des groupements villageois.
- Par la motivation des enseignants et apprenants.

La formation des formateurs

Les formateurs comprennent d'une part les alphabétisations et d'autre part les formateurs des alphabétiseurs. Mais un profil est respectivement défini pour ces deux catégories. L'alphabétisation au même titre que les actions d'alphabétisation doit bénéficier des ressources humaines suffisantes : d'où la possibilité de recruter des cadres d'alphabétisation.

Avant l'ouverture des centres, la formation de ces formateurs doit être terminée. L'idéal à atteindre est de créer une école de formateurs en alphabétisation afin de produire un modèle uniformisé et efficace tout en respectant les méthodes de l'andragogie. Une autre alternative est d'organiser et de réaliser des sessions régulières de formations ou de recyclage- comme il est pratiqué actuellement et qu'il faut continuer jusqu'à l'existence de(s) l'école(s), sous

l'égide du département étatique en charge de l'alphabétisation, et selon les plans fixés dans les normes.

La priorité de la formation repose surtout sur la motivation des alphabétiseurs, l'acquisition des connaissances usuelles afférentes au programme adopté et l'aptitude à savoir communiquer

b) Le fonctionnement des centres

Programmes

Les programmes différents d'un site à un autre, et d'une région à une autre. Ils sont les fruits d'une concertation de toute la communauté locale concernée. Ils doivent tenir compte de la connaissance du cadre géographique et socio-économique, sans pourtant minimiser, sans pourtant minimiser le cadre culturel.

Selon la disponibilité des apprenants et les contraintes de la conduite pédagogique choisie, les programmes varient de 40 jours à jours et même plus, étant donné que la maîtrise du temps n'est pas toujours évident.

L'alphabétiseur doit maîtriser une technique d'alphabétisation (lecture- écriture- calcul) avec l'appropriation de la manipulation du matériel didactique correspondant, pour mieux assurer sa mission et mener son programme à terme. Le but à atteindre est de former un individu libéré de toute forme d'avertissement et capable d'agir sur son monde, en vue d'assurer des changements culturels et structurels.

Le suivi

Le centre d'alphabétisation doit faire l'objet d'un suivi méthodique pour

- Contrôler pédagogiquement la méthodologie appliquée,
- Apprécier la progression des apprenants,
- Vérifier l'assiduité,
- Estimer le niveau des acquis,
- Appréhender les problèmes.

Une remise à niveau régulière permet de recycler les alphabétiseurs afin de maintenir au niveau et améliorer leur compétence

ANNEXE - 6

STRATEGIE NATIONALE D'ALPHABETISATION

Annexe 6



Repoblikan'i Madagasikara



MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE STRATEGIE NATIONALE D'ALPHABETISATION

Contexte globale :

Dans le contexte de l'éducation pour tous et de la définition des objectifs du millénaire, il est anticipé qu'à l'horizon de l'année 2015 les pays, dont Madagascar, atteignent la couverture universelle de l'enseignement primaire jusqu'à la dernière année du cycle. Les arguments pour soutenir la volonté de réaliser cet objectif sont certes de l'ordre des droits fondamentaux de la personne mais concernent aussi de façon claire les bénéfices économiques et sociaux avérés associés à la scolarisation primaire. Mais cet objectif d'une part est daté pour l'année 2015, et d'autre part, concerne les jeunes générations en laissant de côté une population de jeunes et d'adultes qui n'ont pas pu bénéficier d'une scolarisation primaire complète ou n'ont jamais été scolarisés pendant leur jeunesse. Une proportion assez substantielle de cette population est analphabète, et ceci est identifié comme handicapant de façon substantielle i) l'amélioration des conditions de vie des individus et notamment les plus pauvres ainsi que ii) les progrès économiques et sociaux futurs des pays. C'est la raison pour laquelle la communauté internationale a pris des engagements pour une réduction significative de la proportion des jeunes et des adultes analphabètes, notamment d'ici la date de référence de 2015¹, et qu'elle a inclus les activités d'alphabétisation pour le financement dans le cadre de l'IMOA-EPT (Fast-Track Initiative).

La formulation de la déclaration de Dakar concernant l'analphabétisme est généralement interprétée par un objectif cible de réduction de moitié de la proportion des analphabètes dans la population adulte d'ici 2015, en particulier au bénéfice des femmes.

- Estimer le nombre des analphabètes

Les enquêtes de ménages conduites de façon récente dans le pays (EDS 2003 et EPM 2005) permettent d'identifier la population analphabète. Mais la définition de la variable qui nous intéresse ici, le savoir lire notamment, diffère entre ces deux enquêtes. En effet, dans l'EPM on dispose d'une déclaration individuelle binaire (oui/non) séparément sur le savoir lire, écrire et compter, alors que dans l'EDS l'information est certes limitée au savoir lire, mais d'une part elle est étayée sur la base de la lecture effective d'une carte portant un texte très simple et d'autre part introduit une dimension qualitative intéressante qui distingue ceux qui ne savent pas lire du tout, ceux qui peuvent lire mais avec difficulté et ceux qui peuvent lire

¹. Depuis 2000, des progrès significatifs ont été faits par un certain nombre de pays pour progresser vers l'achèvement universel du primaire; mais assez peu a en fait été accompli au cours de cette période pour l'objectif concernant l'alphabétisation des adultes.

de façon aisée. Les distributions obtenues pour la population comprise entre 15 et 45 ans sont proposées dans le tableau ci-après.

Tableau 1 : statistique de la situation d'analphabétisme par sexe :

document	sexe		Ne sait pas lire	Sait lire sans difficulté	Total
EDS	Hommes	Nombres	1 494 315	2 266 731	3 761 046
		%	39,7	60,3	100,0
	Femmes	Nombres	1 622 862	2 501 668	4 124 531
%		39,4	60,7	100,0	
	Ensemble	Nombres	3 117 177	4 768 399	7 885 577
		%	39,5	60,5	100,0

(Source : EDS de 2005)

La statistique montre qu'il existe environ 3 millions d'analphabètes (dans la classe d'âge de 15 à 45 ans, représentant 40 % de la population de cette même classe d'âge.

La proportion de personnes analphabètes varie peu selon les régions. Le tableau 2 présente le taux d'alphabétisation des individus de 15 ans et plus, par région et milieu.

Tableau 2 : Taux d'alphabétisation des individus de 15 ans et plus, par région, milieu.

Région	Urbain	Rural	Ensemble Unité %
Analamanga	85,3	88,5	87,0
Vakinankaratra	85,0	64,9	69,1
Itasy	79,8	70,9	72,1
Bongolava	66,7	60,4	61,7
Mahatsiatra Ambony	85,5	67,5	70,7
Amoron'i Mania	79,3	70,9	72,1
Vatovavy Fitovinany	58,8	41,6	44,3
Ihorombe	45,5	39,1	41,6
Atsimo Atsinanana	68,8	38,8	43,3
Atsinanana	80,0	57,5	63,4
Analanjirifo	69,0	53,5	55,8
Alaotra Mangoro	82,4	65,6	68,3
Boeny	85,7	63,4	71,9
Sofia	74,8	54,0	56,0
Betsiboka	61,0	55,6	57,2
Melaky	45,0	36,5	40,2
Atsimo Andrefana	54,7	30,0	35,0
Androy	24,6	22,9	23,3
Anosy	69,4	35,4	41,8
Menabe	80,8	53,2	58,6
Diana	81,3	59,8	66,0
Sava	80,6	65,4	66,9
Ensemble	75,9	58,9	62,9

(Source : INSTAT/DSM/EPM2005)

Toutes les régions ont un taux d'analphabétisme de plus de 25%, mais il est à noter que 07 régions ont des taux d'analphabétisme catastrophiques de plus de 55% (Anosy, Atsimo Andrefana, Androy, Melaky, Atsimo Atsinanana, Ihorombe et Vatovavy Fitovinany).

Généralement, dans tous les cas, le milieu rural est plus affecté par l'analphabétisme que le milieu urbain. Par contre, pour le cas de la région Analamanga un taux d'analphabétisme de 14,7%, en milieu urbain contre 11,5 en milieu rural.

Les plus forts taux d'alphabétisation se rencontrent chez les ménages de cadres ou de salariés, dépassant les 80% dans ces catégories. A l'inverse, le taux ne dépasse pas les 60% chez les ménages d'agriculteurs.

Les données présentées par des études d'état des lieux aussi montrent que si le genre fait des différences, les différenciations sont moins prononcées que dans de nombreux autres pays ; la proportion d'analphabètes chez les femmes est tout de même près de 5 points plus élevée que celle des hommes (respectivement 27,2 et 22,5 %). Comme par ailleurs le nombre des femmes est un peu plus grand que celui des hommes, il s'ensuit qu'en termes quantitatifs, le nombre des femmes analphabètes dans le pays (1,1 million) est assez nettement plus élevé que celui des hommes analphabètes (849 000); les femmes représentent environ 57 % du nombre total des individus analphabètes dans le pays, le nombre des femmes analphabètes étant de 32 % plus élevé que celui des hommes.

Quand on parle d'alphabétisation des adultes, il ne s'agit plus de réintégration vers le système éducatif formel mais, en prenant acte que des individus ne disposent pas de certains éléments importants pour leur vie adulte (le savoir lire, écrire et compter), de leur conférer ces compétences de base qui sont de nature à la faciliter.

Un point essentiel à considérer est que la population des adultes analphabètes est notablement hétérogène avec à la fois des individus qui n'ont jamais fréquenté l'école, et d'autres qui l'ont fréquenté pendant un temps plus ou moins long et qui, dans la situation présente, ont déjà des éléments du savoir lire; ils sont certes insuffisants mais pas inexistantes, sachant qu'il existe aussi une hétérogénéité notable au sein de cette dernière population. Compte tenu de ce degré élevé d'hétérogénéité, il sera difficile, même avec des méthodes pédagogiques adaptées, de ne pas différencier le service offert.

Mais comme on souhaite que les individus de la population cible aient tous acquis le bagage minimum défini en fin d'intervention, il est alors commode d'organiser l'action en deux sessions séquentielles : la première session («alphabétisation de base»), réservée aux individus dont les acquis visés sont inexistantes ou très faibles², permet à cette population d'acquérir les savoirs premiers; la seconde session («post alphabétisation») permet à la fois de consolider et de poursuivre les acquisitions pour les individus qui ont suivi la première session et aussi d'incorporer les individus qui avaient été évalués comme possédant déjà ces acquis dans l'évaluation initiale. Examinons de façon un peu plus précise comment ces deux sessions («alphabétisation de base» et «post alphabétisation») pourraient être définies, sachant que si elles se distinguent nécessairement, elles partagent aussi des caractéristiques communes et coordonnées.

- **Processus d'élaboration de la stratégie d'alphabétisation :**

Face au contexte flagrant d'analphabétisme touchant une proportion assez élevée de population et pour la réalisation des objectifs de l'Education Pour Tous de Dakar en 2000 et de l'engagement du MAP en 2006 concernant la lutte contre l'analphabétisme, une stratégie d'action globale d'alphabétisation s'avère incontournable. L'objet du présent document est donc de proposer une telle stratégie globale.

Les principales références sur lesquels ce document repose sont :

². Sur la base d'une évaluation rapide des compétences des individus.

- Document technique n°6 : Alphabétisation et Education des Adultes élaboré dans le cadre de préparation du « Programme d'Education de Base Pour Tous les Enfants Malgaches » en 1999 ;
- Document de Politique Nationale d'Alphabétisation et d'Education des Adultes en 2003 ;
- Référentiel commun sur l'alphabétisation élaboré lors de l'Atelier de rencontre des opérateurs d'alphabétisation et des techniciens du Ministère en Décembre 2005 ;
- Proposition de programme national intégré sur l'alphabétisation, présenté techniquement aux instances publiques et aux partenaires au mois d'Octobre 2007, et discuté lors de la rencontre sur l'alphabétisation à Antananarivo au mois de Décembre 2007.

Objectifs et cibles :

Finalités de l'alphabétisation :

Réduction de la pauvreté, satisfaction des besoins fondamentaux en éducation

Objectifs de l'alphabétisation :

La politique globale de développement de Madagascar déterminée par le MAP fixe que :

- Madagascar atteindra l'Objectif de Développement du Millénaire qui consiste à réduire de moitié d'ici 2015 le taux d'analphabétisme des jeunes adolescents et des adultes par rapport à son niveau de 1990.
- La réduction de l'analphabétisme aura aussi un rôle à jouer pour promouvoir l'épanouissement des jeunes ruraux, développer leur esprit d'entreprise et encourager la prise de risque ainsi que le sens personnel de l'initiative.

Résultats escomptés de l'alphabétisation sur la période 2009-2015

- Ramener le taux d'analphabétisme adulte à 27,5% en 2015.
- Toucher 861 647 adultes de la tranche d'âge 15 - 45ans et 287 216 adolescents de moins de 15 ans

Répartition temporelle et spatiale :

Ces résultats devraient couvrir tout le Pays dans un temps bien précis. Ce qui nécessite une répartition dans le temps et dans l'espace.

Répartition temporelle

La répartition temporelle consiste à répartir l'ensemble des personnes à toucher sur la période de 2008-2015 :

- La première année (2008) est une année de démarrage donc l'effectif est petit et augmente chaque année.
- La répartition temporelle permet d'avoir le coût par année une fois que le coût unitaire des apprenants est connu par rapport à des coûts de référence stable

Voici un exemple de répartition pour l'alphabétisation des adultes de plus de 15ans avec une cible de 861647 à toucher d'ici 2015. Cet exemple est la proposition présentée en Octobre 2007 lors de l'exercice sur la mise en place d'un programme national d'alphabétisation.

Tableau 3 répartition temporelle 2008 -2015

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Somme
--	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

apprenants	17 382	39 730	74 494	99 325	124 157	148 988	173 819	183 752	861 647
% du total	2,02	4,61	8,65	11,53	14,41	17,29	20,17	21,33	
Sites	695	1 589	2 980	3 973	4 966	5 960	6 953	7 350	
Animateurs	87	199	372	497	621	745	869	919	
Superviseurs	7	17	31	41	52	62	72	77	

Ce programme prévoit une première année de réalisation essentiellement consacrée à la mise en place avec un petit nombre d'effectifs touchés. Un doublement chaque année les trois premières années et une augmentation progressive des personnes touchées durant les années suivantes.

Répartition spatiale

Pour différentes raisons dont des raisons politiques mais aussi parfois économiques. La Politique de répartition spatiale doit alors trouver une juste mesure entre les deux principes d'équité et de justice en donnant relativement plus de poids au principe de justice. Le tableau ci après donne la répartition suivante.

Tableau 4. Répartition sur les 22 régions

REGIONS	Apprenants 2008-2015	Apprenants 2008	Sites (approximatifs) en 2008
ANALAMANGA	10236	206	8
BONGOLAVA	16595	335	13
ITASY	6245	126	5
VAKINANKARATRA	24893	502	20
DIANA	11107	224	9
SAVA	17829	360	14
AMORON'I MANIA	7153	126	5
ATSIMO ATSIANANA	63218	1275	51
MATSIATRA AMBONY	20176	407	8
IHOROMBE	32342	652	26
VATOVAVY FITOVINANY	116074	2342	94
BETSIBOKA	20113	406	16
BOENY	5994	121	5
MELAKY	23829	481	19
SOFA	63500	1281	51
ALAOTRA MANGORO	20822	420	17
ANALANJIROFO	36761	742	30
ATSIANANA	45705	922	37
ANDROY	92290	1862	74
ANOSY	67720	1366	54
ATSIMO ANDREFANA	132581	2675	107
MENABE	26463	534	21
	861647	17382	

Les Régions théoriquement prioritaires

Par souci d'équité et de justice entre toutes les Régions, la stratégie nationale d'alphabétisation se doit de définir des Régions prioritaires. Ce sont les Régions les plus touchées par l'analphabétisme. Par « prioritaire », on entend le fait que ces Régions doivent

être touchées en premier en cas d'insuffisance de financement. Celles-ci devraient faire le souci d'une attention particulière plus que d'autres.

Ces Régions, dont le taux d'analphabétisme adulte dépasse les 55% sont (par ordre de priorité), avec une mention particulière pour les deux premières dont la situation tranche avec le reste du Pays :

1. *Androy*,
2. *Atsimo Andrefana*,
3. *Melaky*,
4. *Ihorombe*,
5. *Anosy*,
6. *Atsimo Atsinanana*,
7. *Vatovavy Fitovinany*

Dans la répartition spatiale, ci-dessus, le faible nombre de population fait que les chiffres correspondant à Ihorombe et Melaky semblent faibles. Mais le souci de justice fait que ces régions demeurent prioritaires.

Les partenaires d'alphabétisation doivent être incitées et encouragées à travailler plus particulièrement dans ces Régions.

Répartition des rôles et des responsabilités

Les responsabilités des charges de l'alphabétisation devront être réparties entre les entités suivantes :

- Les collectivités décentralisées (régions et communes)
- Les communautés locales
- L'Etat et ses services déconcentrés (STD)
- Les différents partenaires nationaux
- La communauté internationale
- Les bénéficiaires

Les Collectivités décentralisées (Région, Commune)

La Constitution version 2007 fait des Collectivités territoriales décentralisées le principal responsable du développement de leur territoire. Par rapport à ceci elles devraient être les maîtres d'ouvrage des actions d'alphabétisation. Un maître d'ouvrage est le principal responsable de la réalisation de l'action. Il a la responsabilité décisionnelle de l'action à savoir :

- Définition de l'action à entreprendre et de l'opportunité de l'opération, localisation
- Responsabilité des choix
- Décision sur le montage financier de la réalisation,
- Décision sur l'enveloppe financière,
- Contractualisation de la mise en œuvre (études et travaux) avec les maîtres d'œuvre et autres acteurs de terrain contractualisés
- Responsabilité de la réalisation et de la pérennisation des acquis

Par rapport à cela les Collectivités territoriales décentralisées devraient traduire cette responsabilité par un engagement financier. Elles devraient inscrire dans leurs dépenses des rubriques alphabétisation et prendre en charge des actions suivant leur niveau de capacités. Il est primordial que les Collectivités territoriales manifestent par un engagement budgétaire cette responsabilité.

Les Collectivités territoriales décentralisées sont relayées au niveau des sites par les « Communautés locales »

L'Etat et les services déconcentrés

Utilisant la politique Partenariat Public Privé, l'Etat et ses services déconcentrés ont la charge de faciliter la réalisation des actions d'alphabétisation, en tant que porte d'entrée pour un développement local effectif. Ils assurent ainsi :

- La conformité de la logique des actions d'alphabétisation à la politique générale de développement de l'Etat fixée par le MAP (engagement 3 : transformation de l'Education ; défi)
- Le transfert de compétences pour l'effectivité de la maîtrise d'ouvrage des actions d'alphabétisation au niveau des communes et régions en tant que pôles de développement socioéconomique territoriaux. (transfert de compétences en décision et choix des sites en fonction des priorités, choix des firmes réalisateurs, appui à la bonne gouvernance pour l'absorption et la gestion des financements, ...)
- L'appui à la fonctionnalité des acquis des apprenants en collaboration avec les CTD et les organisations de réalisation, pour l'amélioration de leurs conditions de vie socio économique
- L'appui des CTD pour favoriser la promotion de la participation citoyenne des apprenants pendant et à l'issue de l'apprentissage
- Le droit à l'Education pour Tous de qualité (contrôle à priori et à posteriori du respect des normes et référentiels de l'action d'alphabétisation)
- La garantie de la qualité de la formation des acteurs (intervenants : formateurs, encadreurs, animateurs, alphabétiseurs ;)
- La conception et la mise en place d'un système de suivi évaluation de l'action entraînant l'implication effective des CTD's et des communautés locales par le biais des comités locaux de gestion ;
- La conduite des études d'impact des actions d'alphabétisation en tant que stratégie de développement ;
- L'accessibilité des données consolidées des différents programmes d'alphabétisation sur la base des rapports fournis par les services déconcentrés et les instruments mis à leur disposition ;
- Le développement de différents partenariats nationaux et internationaux ainsi que la synergie des acteurs concernés par les actions d'alphabétisation.
- La recherche et la promotion de divers financements autour de l'alphabétisation

Les différents Partenaires nationaux

Les actions d'alphabétisation doivent être considérées comme étant sous la responsabilité non seulement de l'Etat et des Collectivités territoriales décentralisées mais aussi de différentes autres structures évoluant au niveau national, en synergie et en collaboration avec les structures de l'Etat. L'alphabétisation constitue en effet un préalable au développement, elle doit être une responsabilité et une action des différents opérateurs de développement du Pays. Ces partenaires nationaux sont à part l'Etat et ses services déconcentrés :

- Les différents Responsables nationaux
- Les Programmes et Projets de développement
- Les Opérateurs économiques nationaux
- Les Associations ONG's
- Les Centres de recherche et de formation

La responsabilité des actions au niveau national concerne plus particulièrement :

- La sensibilisation et la mobilisation du public sur l'alphabétisation
- L'identification et coordination des actions à réaliser
- La valorisation et le ciblage des acquis dans un but bien déterminé

- L'étude et la définition des différentes actions de renforcement et d'exploitation des acquis
- La définition et la mise en place du cadrage structurel
- La mise au point de méthodes et leur amélioration au fil des temps
- L'élaboration et la diffusion de documents
- La formation des différentes personnes ressources
- La validation des compétences des personnes ressources
- L'encadrement national et la conduite de l'action
- La conduite des différentes actions de plaidoyer pour le financement des actions d'alphabétisation

La Communauté internationale

L'alphabétisation est reconnue comme étant un devoir international. La déclaration mondiale de l'Education Pour Tous de Jomtien en 1990 renforcée par la Déclaration de Dakar de 2000 le confirme. La Communauté internationale a ainsi un rôle et une responsabilité dans les actions d'alphabétisation.

Cette communauté locale se répartit comme suit :

- Organismes de coopération multilatérale (Système des Nations Unies...)
- Organismes de coopération bilatérale (Différents Pays partenaires de Madagascar...)
- Centres de formation et de recherche évoluant au niveau international
- Experts et personnes ressources évoluant au niveau international

Les apports de la Communauté internationale, effectués suite à des demandes des autorités et structures nationales, dans le domaine de l'alphabétisation concernent essentiellement les domaines suivants :

- Appui aux structures nationales dans la définition des axes prioritaires
- Appui à la mise au point des méthodes et de contenus de l'alphabétisation et de l'Education Non Formelle
- Appui à l'élaboration de différents documents sur l'alphabétisation
- Appui à la réalisation de l'action et expertises diverses
- Formation de personnes ressources à l'extérieur
- Appui financier à la réalisation
- Appui aux participants à l'alphabétisation (vivres...)
- Plaidoyer pour l'apport de divers financements

Les Communautés locales

Le terme « communautés locales » est un terme générique pour désigner les populations autour du site d'alphabétisation. Il n'a pas d'existence juridique mais une forte existence sociale. Ainsi dans le terme de « communautés locales » on intègre automatiquement :

- La famille et les personnes proches des apprenants
- Les Organisations locales à la base
- Les opérateurs et acteurs économiques locaux,
- Les programmes de développement intervenant au niveau local
- Les différents Responsables locaux administratifs, sociaux et traditionnels
- Les Personnes ressources locales
- Les Structures implantées localement (Ecoles, Eglises...)
- Les Autorités locales : Commune, Fokontany, autorité traditionnelle
- Les Associations et ONG's évoluant localement

Les actions d'alphabétisation mettent en place un Comité local d'alphabétisation qui fait fonction de maître d'ouvrage délégué de l'action au niveau du site. Les communautés locales sont responsables de la sensibilisation des apprenants et des autorités locales pour la prise en

charge des logistiques de base pour l'alphabétisation. La mise à disposition de centres d'alphabétisation est à la charge des communautés locales.

Mais pour ceci peut aussi être pris en charge par les Collectivités territoriales décentralisées. L'alphabétisation est une action « ponctuelle » dans un site, donc il n'est pas besoin de prévoir des locaux spéciaux (constructions de salle par exemple).

Les communautés locales ont la charge de :

- mettre en place des comités locaux de gestion de l'action,
- proposer des alphabétiseurs locaux répondant au profil requis par les normes de la PNAE
- collaborer avec la CTD et SDT pour le suivi évaluation de l'action (suivi de l'assiduité des apprenants, gestion des conflits éventuels pendant la conduite de l'action ; exemple : conflits entre alphabétiseurs et apprenants...)

Les Communautés locales veillent aussi éventuellement aux actions suivantes

- Accompagnement psychologique et sociologique des apprenants
- Appui à la subsistance
- Appui logistique
- Réalisation effective dans le cas de carence d'autres acteurs
- Ciblage des acquis dans un but bien déterminé
- Valorisation des acquis
- Adaptation des contenus et méthodes aux réalités locales
- Encadrement continu
- Légitimation sociale

Les bénéficiaires

Les bénéficiaires des actions d'alphabétisation ont un rôle important dans la réalisation des actions et surtout dans l'atteinte des résultats. Ces responsabilités se situent essentiellement au niveau.

- Apprentissage : ils doivent faire l'effort de suivre correctement les apprentissages : apprendre implique des contraintes et en acceptant de suivre des cours d'alphabétisation. Même si les horaires sont « négociés », il faut s'attendre à ce que les actions se fassent sous une certaine contrainte qu'il faut accepter.
- Application pour la fonctionnalité des acquis : l'alphabétisation est fonctionnelle, les apprenants doivent donc s'efforcer d'appliquer les acquis des séances d'alphabétisation ;
- Contribution à l'amélioration des situations socio économiques de leur environnement immédiat en particulier (familles, villages, communes) et des régions et du pays en général). L'amélioration des conditions de vie devrait être l'un des objectifs d'action d'alphabétisation.

A part la disponibilité « temporelle » car l'alphabétisation demande une contrainte « temps », en tenant compte de leurs possibilités, des participations pourront être demandées aux alphabétiseurs (allant des fournitures de base qu'ils utilisent comme les stylos, cahiers... à des participations volontaires au financement de l'alphabétisation)

Les financements des actions d'alphabétisation

Les actions d'alphabétisation ne peuvent se réaliser sans un « minimum » de financement. Ce financement concerne au minimum la formation et la gestion de ressources humaines, les actions de mise en place, de conduite et de suivi, les matériels didactiques ainsi que les différents appuis aux apprenants pour la réalisation de l'action.

Le financement de la préparation, de la conduite et du suivi de l'action, ainsi que de l'évaluation d'impacts fait intervenir en même temps divers partenaires locaux, nationaux et

internationaux. Ce qui doit exploiter toutes les ressources possibles de financement des actions tant au niveau local, national qu'international.

Les financements au niveau local :

- sponsoring local
- participation de bénéficiaires
- produits de différentes activités réalisées au niveau local pour financer les actions d'alphabétisation
- inscription budgétaire des Communes et/ou des Régions
- taxes spéciales ou parafiscalité pour l'alphabétisation

Les financements au niveau national :

- inscription au budget de l'Etat par l'intermédiaire des Ministères de tutelle
- inscription au Programme d'Investissements Publics (PIP)
- subvention spéciale étatique
- financement divers au niveau national (secteur privé ou autres.....)
- produits de différentes activités réalisées au niveau national pour financer les actions d'alphabétisation
- taxes spéciales ou parafiscalité pour l'alphabétisation
- Sponsoring national

Les financements au niveau international :

Ce sont des contributions des divers Partenaires techniques financiers ou de différents fonds privés au niveau international, dont les fonds ont diverses modalités de gestion :

- Programmes mis en place par des conventions avec l'Etat
- Actions d'ONG's ou structures étrangères ayant des accords de siège à Madagascar
- Actions par l'intermédiaire d'ONG's ou structures locales sur financement extérieur
- Subvention directe aux intervenants venant de l'extérieur.

L'Etat devrait appuyer les différentes demandes en mettant l'alphabétisation et l'Education non Formelle parmi les priorités d'action au niveau social dans le Pays.

Chaque action identifiée et programmée devrait faire l'objet d'un plan de financement négocié dans lequel interviennent l'Etat et les CTD. Divers scénarios peuvent se présenter selon les contextes et les opportunités. La mise en place d'un Fonds d'Appui à l'Alphabétisation devrait faciliter l'élaboration de ce plan. Pour les acteurs à la base (alphabétiseurs) le dossier sur l'alphabétisation présente les différents schémas suivants

La rétribution des acteurs de base

La nécessaire " rétribution "

La promotion de l'alphabétisation et de l'Education des Adultes ne peut se faire sans une valorisation des personnes acteurs qui en assurent la réalisation. Cette valorisation passe à la fois par une amélioration des compétences et une augmentation de la reconsidération sociale, deux choses qui sont parfois liées entre elles. Une amélioration des compétences entraîne nécessairement une attente de la part des personnes d'une reconsidération sociale entraînée par cette amélioration. Peut-on penser que la faiblesse tant en termes quantitatifs que qualitatifs des futurs alphabétiseurs des formations dispensées tiennent à l'impossibilité de revaloriser comme il faut les compétences acquises? On ne peut pourtant améliorer la pratique de l'alphabétisation qui est très dépendante des contingences locales sans une augmentation des compétences des ressources humaines, c'est à dire une reconsidération des différentes actions de formation. Ce qui ne peut être envisagé de façon réaliste sans une révision du statut de ces praticiens de base

Les limites d'un " pur bénévolat "

En effet, le fonctionnement, l'animation et le développement de ces centres de base reposent essentiellement sur les " alphabétiseurs ". Vu les limites du bénévolat constaté un peu partout, la question de rémunération de ces alphabétiseurs se pose. Mais si cette rémunération doit être envisagée, elle ne doit pas non plus constituer un blocage du système. Le principe de paiement (salarial) de ces personnes de base n'est pas très " populaire " surtout qu'elles évoluent dans un milieu où il n'y a pratiquement pas de salariés permanents et que l'image de " salarié " se réduit souvent à celui du " fonctionnaire " qui n'est pas très valorisante au point de vue travail.

Recherche d'une forme adéquate de rémunération des acteurs de base

Si le principe d'une rémunération doit être acceptée, elle doit être relative et correspondre au niveau du travail, elle ne doit pas être fixe à priori mais modulable....Elle doit être vue comme une sorte d'indemnité compensatrice et conforme aux pratiques existantes localement. Elle n'est pas forcément en numéraire. Elle doit être élaborée en communauté et acceptée par le plus grand nombre. La forme n'est donc pas forcément la même pour tous les centres. Voici quelques idées à partir des pratiques vues ailleurs :

- Prise en charge par les collectivités décentralisées (communes) mais ceci risque d'alourdir les charges qui pèsent sur chaque habitant ;
- participation des habitants à des travaux de culture sur les champs des personnes praticiens de base ;
- réalisation d'activités communautaires génératrices de revenus permettant de dégager des surplus pour les praticiens de base ;
- négociation avec des associations ou ONG's comme pour le PNVA dans le cadre de ses agents vulgarisateurs de base (AVB) qui sont des salariés d'ONG's ;
- mise en place de façon progressive d'une sorte de "Fonds national" alimenté par l'effort national et une contribution volontaire de citoyens et structures qui serviront à suppléer à des insuffisances locales au point de vue de cette compensation ;
- encouragement de mise en place de "Greniers communautaires villageois" (GCV) auprès de chaque centre permettant de dégager des " bénéfices " ;
- développement de l'idée de " prestations de service " auprès de chaque Centre ;
- mise en place d'une possibilité d'accès à un crédit avec des avantages palpables pour les acteurs de base (exemple: crédit sans intérêt avec un moratoire de remboursement de une année et renouvelable tant que la personne continue à remplir les fonctions d'alphabétiseur) ;

Le recours à des personnes relativement "sous-employées" et déjà affectées à d'autres tâches ou retraitées peut aussi servir, mais même à ce niveau une rétribution minimale, sous quelque forme que ce soit, est parfois nécessaire pour assurer une certaine pérennisation.

Processus d'alphabétisation

L'alphabétisation est fonctionnelle si elle est basée sur la vie quotidienne des bénéficiaires. L'alphabétisation fonctionnelle répond aux aspirations, aux besoins de formation et au

développement souhaité par les apprenants et leur communauté au sein de laquelle les activités sont réalisées.

Le souci de fonctionnalité est traduit par l'intégration « obligatoire » de diverses autres activités dans une action d'alphabétisation. L'alphabétisation doit être conçue comme un « tout » et ne peut se limiter à la simple acquisition des mécanismes de lecture écriture.

Une action d'alphabétisation est une « action intégrée ». Il ne devrait plus y avoir de différenciation dans le langage de pré alphabétisation, alphabétisation, post-alphabétisation

Les stratégies d'action

Les stratégies se traduisent souvent en campagne d'alphabétisation. Le mot « campagne » se réfère à des actions « militaires » qui sous entendent la concentration des forces, focalisées sur des points précis pendant un temps limité est habituellement utilisé pour définir des actions bien précises. Mais il serait plus approprié d'utiliser le mot « cycle » pour définir un processus complet d'action d'alphabétisation au niveau d'un site.

Les stratégies d'action se différencient selon les groupes d'âges des bénéficiaires : les plus de 15 ans et les enfants et adolescents de moins de 15 ans.

Pour les adultes de plus de 15 ans :

La mise en œuvre d'un cycle d'alphabétisation à Madagascar respecte au minimum les éléments de base communs suivants :

Un cycle d'alphabétisation comporte ainsi trois grandes étapes à respecter, à savoir

La phase préparatoire (pré alphabétisation) :

C'est la phase de l'étude et la préparation de la mise en place des centres d'alphabétisation. Tous les concernés prennent part aux activités de cette phase pour le succès et la pérennisation des actions éducatives correspondant au développement préconisé dans le site :

- Identification et préparation des ressources humaines nécessaires à la réalisation de la campagne entière ;
- Identification et mobilisation des ressources spatiales d'implantation du site pour : la salle de classe, de la bibliothèque ou du centre culturel ;
- Identification et mobilisation des Ressources financières nécessaires à la réalisation de la campagne entière ;
- Préparation des ressources matérielles et infrastructures nécessaires à la réalisation de la campagne entière ;
- Préparation et détermination des Ressources Temporelles : heure, jour et mois pour constituer le calendrier d'apprentissage.

Le Programme national d'alphabétisation ne détaille pas les contenus à mettre dans les activités préliminaires à l'apprentissage. En comptabilisant les temps de travail calculés, on peut seulement dire qu'il est prévu un temps par « site » pour cette phase préliminaire.

Phase d'Alphabétisation ou phase d'apprentissage :

C'est la période réservée à la mise en œuvre des points suivants :

- Transmission de la lecture, de l'écriture, du calcul, de l'éducation suivant un programme d'apprentissage et éducatif bien définis pour permettre aux apprenants adultes d'améliorer leurs conditions de vie ;
- Suivi – évaluation et capitalisation des expériences.

La transmission de ces matières suit des méthodes et techniques appropriées relatives aux :

- Contenus pédagogiques et éducatifs ;
- Apprenants ;
- Alphabétiseurs.

L'étape d'apprentissage devrait ainsi comporter deux (sous)-étapes bien distinctes :

- un apprentissage de base
- une application.

L'approche intensive est préconisée dans la réalisation des activités. L'apprentissage doit durer au minimum 320 heures étalées sur une période de 4 à 7 mois. Ce minimum de 320 heures **correspondrait** à l'apprentissage de base précité.

L'apprentissage de base est une étape « obligatoire » qui doit se faire en tronc commun. A la suite de ceci, la participation des apprenants à l'étape d'application est « variable » et doit ainsi être « adaptée ».

Il n'y a pas de forme unique de méthodologie d'apprentissage. Ce référentiel est établi à partir des méthodologies actuelles. Mais quel que soit la méthodologie adoptée, des outils didactiques sont nécessaires. Au minimum, on prévoit deux livres de lecture par apprenant (niveau de base et niveau avancé) mais pour le calcul, un livre pour deux suffit. Il faut alors prévoir la fabrication d'outils didactiques. Mais à terme dans un souci d'efficacité, on pourrait envisager des « outils communs » utilisables par les différentes méthodologies.

Phase de post alphabétisation ou Phase de consolidation et d'entretien des acquis.

Les actions de post alphabétisation doivent être codifiées et intégrées dans les actions d'alphabétisation. Ainsi l'alphabétisation comprend une deuxième étape que l'on peut considérer à la fois comme action de capitalisation et de pérennisation des acquis et des actions de développement des acquis pour une amélioration de conditions de vie.

Dans ce cadre voici ce qui est prévu dans le Programme comme contenus de ce qu'on appelait auparavant « post-alpha » :

- Une dotation d'une « malle pédagogique » comportant une quarantaine de livres pour le groupe d'apprenants de base qui a suivi le cours d'alphabétisation.
- Un approfondissement des connaissances spécifiques pour tous les apprenants
- Des formations particulières d'apprentissage particulier s'adressant aux jeunes
- Exceptionnellement des formations ou des formations-actions plus « lourdes » constituant de véritables « projets sociaux »
- Des applications de mise en situation qui consiste à favoriser l'intégration sociale des alphabétisés dans le milieu dans lequel ils vivent
- Des accompagnements à la lecture (lecture active)
- Des exploitations des dispositifs sociaux pour développer les connaissances utiles (ex : CSBI ou II, centre agricole...)
- Des initiatives pour l'accès au microcrédit

(L'une et l'autre des activités généralement répertoriées dans ce qu'on appelle « post-alpha » figurent dans l'une des listes ci-dessus).

Remarques : La mise en place d'une bibliothèque villageoise est une activité entièrement autre car son fonctionnement dépasse en temps le cadre de réalisation de l'alphabétisation.

Le terme de post-alphabétisation maintes fois utilisé est inapproprié car il peut induire en erreur des personnes non averties en pensant que la « post-alpha » ne fait pas partie de l'« alpha ».

Un cycle d'alphabétisation dure en moyenne douze mois et comporte ainsi trois étapes indissociables.

- Une étape de mise en place correspondant à ce qu'on appelle communément pré-
alphabétisation d'une durée moyenne de deux mois:
- Une étape de base (correspondant à ce qu'on appelle communément alphabétisation
actuellement) de durée moyenne de cinq mois

- Une étape de consolidation (correspondant à ce qu'on appelle post alphabétisation) d'une durée moyenne de cinq mois

Quelques définitions du mot « alphabétisé »

Un consensus a été établi sur le sens à donner au mot « alphabétisé ». On entend par « alphabétisés » les apprenants adultes qui ont la capacité de :

- lire : dans la langue maternelle, apte à lire ce dont ils ont besoin dans la vie quotidienne, comprendre et se faire comprendre par sa lecture ;
- écrire : dans la langue maternelle, apte à écrire ce dont ils ont besoin dans la vie quotidienne, comprendre et se faire comprendre par son écriture ;
- calculer : dans la langue maternelle, apte à calculer ce dont ils ont besoin dans la vie quotidienne, comprendre et se faire comprendre par son calcul, et utiliser ces compétences dans l'amélioration de leur qualité de vie.

Cette définition d'être alphabétisée reste à développer et à consolider, surtout à instrumenter. Ceci constituera sûrement une des actions prioritaires à développer.

Actuellement, chaque méthodologie a une pratique de validation des acquis. Il faut traduire la définition ci-dessus par une grille compréhensible et adaptable à toutes les méthodologies appliquées.

En ce qui concerne l'alphabétisation des moins de 15ans :

L'alphabétisation des enfants et adolescents est essentiellement conçue comme des actions d'insertion scolaire/réinsertion scolaire. Les méthodologies appliquées doivent être bien définies comme étant des actions d'insertion scolaire. Quelle que soit la méthodologie, elle est limitée à une année, se rapportant autant que possible à l'année scolaire et viser un niveau d'entrée dans le cycle primaire. Une classe est dirigée et encadrée par un animateur formé spécialement cet effet. Des personnes ressources d'encadrement feront le suivi de ces animateurs.

Les niveaux visés actuellement à partir des méthodologies en cours sont :

Le niveau 2 (T2) pour Vozama : un programme d'éducation de 02 ans appliqué pour les enfants de moins de 10 ans et prévoit l'insertion en T.2 (2^{ème} année de l'éducation fondamentale)

Le niveau 4 (T4) pour Ambohisoratra : un programme d'apprentissage de lecture, de écriture, de calcul avec les autres disciplines de l'Education fondamentale pour l'insertion des enfants de 09 à 12 ans en T.4 (4^{ème} année du primaire)

Le niveau 5 (T5) pour Asama allégé : un programme d'apprentissage ASAMA pour insertion en T.5 ou 5^{ème} année de l'Education fondamentale, pour les enfants de 12 à 15 ans qui ne peuvent pas suivre l'ASAMA pour insertion T.6 par déficience intellectuelle.

Le niveau 6 (T6) pour Asama : un programme d'apprentissage pour les enfants et adolescents de 12 à 17 ans, pour accès au CEPE et l'insertion en T.6 ou 6^{ème} de l'éducation fondamentale.

Dans le cadre de la mise en place de la réforme de l'éducation, ces méthodologies doivent être adaptées pour arriver d'ici 2012, année d'application intégrale de la Réforme au schéma suivant :

- Les enfants analphabètes ne seront considérés dans le système « non formel » qu'à partir de 9ans.
- Pour la tranche d'âge 9-11ans, ils suivront une année d'enseignement d'« Ambohisoratra renforcée » pour une insertion en cours 2 (équivalent T4).
- Pour une tranche d'âge 12-15ans, ils suivront une année d'enseignement « Asama » pour une insertion en cours 3 (équivalent T6)

Les principaux outils d'alphabétisation

Actuellement il existe différents outils utilisables et utilisés dans les stratégies actuelles. Des efforts doivent être menés pour une standardisation des outils. L'utilisation d'outils pédagogiques communs et d'outils pédagogiques pour chaque apprenant adulte durant les trois phases de l'alphabétisation est souhaitée.

Ceci stipule l'existence d'outils pédagogiques communes et d'outils individuels pour les apprenants. Le programme prévoit que chaque apprenant doit être muni de : 2 stylos, 2 cahiers, 1 règle, 1 livre de lecture niveau 1, 1 livre de lecture niveau 2, 1 livre de calcul (1 pour deux), 1 ardoise, 1 éponge, 20 craies, un accès à des journaux à lire, tandis qu'au niveau du centre, celui-ci devrait être équipé de : tableau noir, lampe pour apprentissage de soir, une boîte à image ou autre matériel pédagogique, un jeu d'affiche.

Parallèlement à ces outils pour apprenants, l'utilisation d'outils pédagogiques par les Alphabétiseurs et les Encadreurs / Responsables Pédagogiques / Animateurs de sites est aussi indiquée. Ainsi différents guides doivent être réalisés, pour chaque catégorie de personnes ressources. Ces guides devraient contenir des tronc communs qui correspondent à ce qu'est l'alphabétisation et des points spécifiques aux apprentissages qui doivent s'adapter au contexte local.

Un effort particulier doit être fait pour les outils de collecte de données. Ces outils auront comme base des fiches d'enquête mais la question reste posée sur les structures qui seront touchées pour le remplissage de ces fiches. On peut exploiter deux pistes qui peuvent être complémentaires :

- une piste « opérateurs », qui permettra surtout d'identifier les actions et les contenus de ces actions
- une piste « structures déconcentrées (Chef ZAP et Responsable des Fokontany) qui permettra surtout d'identifier les « besoins » et d'avoir une deuxième lecture des réalités au niveau de la base.

Les acteurs

A ce niveau on spécifie aussi l'alphabétisation des adultes (plus de 15ans) de celle des enfants-adolescents.

En ce qui concerne les adultes de plus de 15ans

Différents types d'acteurs sont concernés par l'alphabétisation. On distingue généralement les personnes ressources et les structures de réalisation :

Les **structures de réalisation** sont :

Le Comité local de l'alphabétisation

Un Comité d'alphabétisation est mis en place au niveau local. Il a pour mission d'assister la réalisation de l'alphabétisation au niveau du site ; sans en avoir la délégation formelle, c'est le comité qui fait pratiquement fonction de maître d'ouvrage délégué. Son existence est spécifiée dans tous les documents mais sa « prise en charge » ou la « valorisation de sa fonction » ne sont pas comptabilisés dans le programme d'alphabétisation. Ses activités font ainsi partie des participations « locales » à l'action d'alphabétisation.

Les Firmes ou Organismes Promoteurs qui apportent appui conseil, appui financier, appui matériel

Les actions d'alphabétisation sont conduites par des firmes (partenaires sociaux). Ces partenaires sociaux sont des Organismes de la Société Civile (Associations, ONG's, structures sociales ayant une existence légale,..). Comment choisir ces firmes ? Des normes préalables doivent être faites pour ces firmes. On pourrait par exemple faire un appel à manifestation d'intérêt comme le font les autres agences comme FID ou PSDR et faire une présélection. On pourrait donner deux « labels » aux firmes : firme « d'alphabétisation » et firme « confirmée en alphabétisation ». L'attribution du label se fera par l'intermédiaire d'un

Comité ad hoc mis en place et comprenant des représentants du Ministère et de la Plate forme des opérateurs. Les critères de classification porteraient sur l'expérience en alphabétisation, l'expérience de travail avec des partenaires, les personnes ressources permanentes, les personnes ressources mobilisables. De plus la firme devrait au moins avoir une année d'existence « formelle ». Une firme est déclarée d'abord firme d'alphabétisation. Une firme ne peut être confirmée en alphabétisation qu'après avoir travaillé au moins pendant deux « campagnes » avec au moins deux « partenaires financiers ». Comme l'alphabétisation est une action de formation et que le financement est souvent préalable, la classification des firmes est un préalable. Une firme d'alphabétisation devrait être capable de gérer au moins 8 sites (compétences d'un animateur) tandis que pour une firme confirmée, elle devrait être capable de gérer au moins 96 sites (compétences d'un superviseur). Les personnes ressources impliquées dans la réalisation de l'alphabétisation sont :

Les personnes ressources :

Les intervenants locaux :

Les alphabétiseurs : hommes ou femmes, âgés de 18 ans et plus, percevant des indemnités, ayant le niveau de la classe de 3^o de l'enseignement secondaire ou équivalent, endogène et ayant suivi une formation spécifique en alphabétisation.

Le Programme ne pose pas de niveau particulier en plus pour l'alphabétiseur. Mais il fixe une durée temporelle à 10mois dont 5mois pour l'apprentissage de base et 5mois pour l'apprentissage de niveau II. Ceci signifie que le rôle de l'alphabétiseur n'est plus cantonné au seul rôle d'apprentissage de base au niveau d'un site. Néanmoins l'alphabétiseur reste « villageois ».

Les alphabétiseurs sont les personnes ressources directement responsables de la conduite des actions sont sous la responsabilité directe des firmes/organismes promoteurs. Leur choix devrait cependant se faire sous l'aval du Comité d'alphabétisation. Les alphabétiseurs sont recrutés pour 10mois au cours d'une « campagne » au niveau d'un site. Ces dix mois couvre la période d'apprentissage et de post-apprentissage

Les encadreurs / Responsables Pédagogiques / Animateurs de sites : âgés de 21 ans et plus, percevant des indemnités, ayant le niveau de la classe Terminale, ayant reçu une formation spécifique en alphabétisation et en suivi - évaluation et capitalisation des expériences en alphabétisation.

D'après le programme National, cette personne dont les dénominations varient d'une méthodologie à une autre constitue le premier niveau d'encadrement de l'alphabétiseur. A ce niveau l'encadrement est essentiellement pédagogique et l'animateur est surtout doté d'une capacité pédagogique en alphabétisation. Un encadreur a en charge 5 à 8 sites selon la concentration géographique des sites soit 5 à 8 alphabétiseurs. L'encadreur doit « visiter » chaque site au moins une fois tous les quinze jours mais normalement une fois par semaine. Son temps de travail sur une campagne est fixé à 12mois soit 2mois de plus que pour un alphabétiseur. Ce temps supplémentaire correspond essentiellement aux actions de mise en place de l'action d'alphabétisation.

En plus de l'alphabétiseur et animateur, deux autres types de personnes ressources sont prévus :

- Les encadreurs/animateurs de site sont actuellement « gérés » de diverses façons. Ils sont soit des personnes sous la responsabilité des firmes d'alphabétisation, soit sous la responsabilité directe des structures de pilotage de l'alphabétisation. Dans un souci de division et de répartition des responsabilités, il serait souhaitable que les encadreurs/animateurs de site ne soient pas sous la responsabilité des firmes mais plutôt des structures de pilotage ou mieux de l'Etat dans le cadre de la mise à l'échelle voulue. Ils travaillent 12mois au niveau d'un site car ce sont eux qui réalisent avec le

Comité d'alphabétisation et éventuellement les Firmes de réalisation les actions préalables

- Le superviseur : Comme son nom l'indique il « supervise » la réalisation des actions d'alphabétisation. Son rôle est donc essentiellement un rôle de « pilotage » (planification, problèmes pratiques de réalisation,.....). Un superviseur suit le travail d'au plus 12 animateurs soit au maximum 96 sites d'alphabétisation. Le superviseur doit au moins visiter un site d'un animateur deux fois par cycle (apprentissage de base et apprentissage d'application). Pour un cycle, le « superviseur » est retenu 12 mois soit autant que les « animateurs ».

Ces superviseurs seront de deux sortes : il y a les superviseurs des firmes dont le nombre dépend des organisations des firmes, il y a les superviseurs qui relèvent des administrations de l'alphabétisation qui a une compétence territoriale (ZAP, Cisco ou région suivant le nombre de sites et donc des animateurs)

Les personnes ressources « nationales » :

Ce sont les techniciens qui sont en charge de l'appui à la réalisation au niveau national : ces personnes ressources appartiennent aux domaines suivants : pédagogique, suivi-évaluation, statistiques et études, communication. Le nombre de ces personnes ressources n'est pas déterminé mais ce sont des personnes contractées au niveau central (contrat permanent à salaire fixe mensuel ou consultants individuels à contrat indépendant)

Ces personnes sont des personnes ressources compétentes théoriquement pour les différentes méthodologies en alphabétisation. Par exemple les « pédagogiques » ne devraient pas être « collées » à une méthode mais devraient être capables d'améliorer des méthodes, les faire évoluer....

Les personnes ressources centrales seront identifiées et inscrites sur une base de données au niveau de la Direction de l'Alphabétisation. Leur utilisation dépend à la fois des opportunités, des besoins mais relève en principe de la Direction de l'Alphabétisation au niveau central.

En ce qui concerne l'alphabétisation des moins de 15ans

Les animateurs : ils gèrent directement l'action « sur terrain », ce sont les personnes qui conduisent au niveau des centres les actions d'apprentissage. Ils doivent avoir entre 20 et 45 ans, avoir une formation générale égale ou supérieure au Bac et surtout avoir une capacité de communication facile avec les enfants et adolescents en situation difficile. Une bonne santé physique et une capacité de maîtrise émotionnelle sont fortement conseillées. Ils doivent maîtriser les contenus de l'enseignement primaire et bénéficier d'une formation spéciale sur la conduite des actions. Un test de connaissances préalable sera fait avant cette formation. Cette formation se fait généralement en une session initiale de formation/recyclage de 10 jours suivie de deux réunions de six jours chacun

Les animateurs sont formés par *des superviseurs-formateurs*. Ces personnes ressources ont une formation académique préalable de niveau de Bacc + 3 au moins et subissent un test de connaissances sur la psychologie et la pédagogie des enfants adolescents. A cette issue, ils suivent une formation spéciale de un mois sur l'appropriation des méthodes et suivent un « stage » de une année au moins avant d'être nommés superviseurs-formateurs. Ce sont ces personnes qui forment les animateurs et effectuent le suivi des classes. Une classe devrait être suivie au moins une fois tous les trois mois..

Les animateurs dépendent des structures de réalisation (firmes ou centres) tandis que les superviseurs formateurs sont « rattachés » aux structures déconcentrées de l'Etat responsables de la qualité de la réalisation.

La détermination des coûts :

La détermination des coûts reste le moyen de référence pour définir de façon précise les conditions de réalisation des actions d'alphabétisation. Elle est très importante et sert une référence commune pour toutes les actions –

La détermination des coûts passe par la détermination des éléments de coûts.

En ce qui concerne les adultes de plus de 15ans

Les éléments de coûts concernent d'abord :

- a. les ressources humaines permanentes :
 - alphabétiseurs (un par site/centre pendant 10mois avec une indemnisation en moyenne de l'ordre de par mois)
 - encadreur/animateur (un pour 5 à 8sites) pendant 12mois pour un cycle, donc de façon permanente avec une indemnisation moyenne de Ar et un forfait déplacement mensuel de
 - superviseur (au maximum pour 12 animateurs) pendant 12mois pour une « campagne », donc de façon permanente avec une indemnisation moyenne de Ar et un forfait déplacement mensuel de Pour des problèmes de déplacement de longues distances, il est indiqué de doter le superviseur de matériel roulant individuel (ex. petite moto).
 - Les personnes ressources « centrales » sont des personnes ayant les compétences prouvées. Ces compétences se répartissent en quatre domaines :
 - statistiques/études essentiellement pour la collecte des données pédagogique pour la réalisation des formations des superviseurs et des animateurs ainsi que pour l'établissement des curricula ;
 - suivi-évaluation pour le suivi des apprentissages ;
 - communication pour la communication institutionnelle, la mobilisation des ressources et la sensibilisation.

Ces personnes peuvent être des « fonctionnaires » (donc indemnisés mensuellement) ou des « personnes ressources individuelles » (donc indemnisés à la tâche). L'idéal dans une stratégie de mise à l'échelle est que ces personnes soient des « fonctionnaires » (au moins en ce qui concerne les statistiques/études, le suivi-évaluation et la communication qui sont pratiquement des activités permanentes). L'expérience montre que cela n'est pas toujours possible pour les « pédagogiques » du fait de l'insuffisance des ressources et aussi du fait que les activités de formation sont limitées dans le temps et dans l'espace.

- b. Les autres personnes ressources autre que les personnes permanentes, participant aux actions de suivi-évaluation. : Personnels des structures déconcentrées et des structures décentralisées (au moins une visite de un jour par campagne et par site pour les responsables déconcentrés et décentralisées. Ces visites de suivi-évaluation sont importantes pour l'appropriation de l'alphabétisation par ces structures.
- c. Les diverses charges des formations en sachant que les formations des animateurs encadreurs et superviseurs ne se font pas à chaque campagne, mais ceci devrait être le cas pour les alphabétiseurs. La question des formations des acteurs sera développée plus bas. Autres intrants : formations, matériels de bureau et matériels roulants
- d. Les différents matériels didactiques tels qu'ils ont été spécifiés dans la « standardisation des actions: matériels didactiques par apprenant par site, matériels par sites, matériels pour animateur, matériels pour superviseur, matériels pour alphabétiseur.

Pour déterminer le coût, il faut spécifier la durée de chaque étape, le nombre de groupe d'apprenants et surtout l'unité de référence par rapport au coût.

En ce qui concerne l'alphabétisation des moins de 15ans

La gestion de l'action s'apparente à la gestion d'une classe « particulière » de l'Ecole primaire. Les éléments de coûts sont :

- a. les personnes ressources dont :
 - L'animateur (un par centre) avec une indemnisation pendant 12 mois en moyenne de Ar par mois.
 - le superviseur sur la base d'un superviseur pour au plus 12 animateurs (12 centres) rémunéré pendant une durée de 12 mois avec une rémunération moyenne de..... Ar par mois
- b. Les charges de fonctionnement du centre ainsi que les fournitures tant pour les animateurs que les superviseurs. De même on inclut ici les matériels didactiques des apprenants qui seront référenciés avec le coût unitaire des matériels didactiques de l'Ecole primaire formelle
- c. Les charges de formation des personnes ressources, sachant que les superviseurs sont formés en une seule fois tandis que la formation recyclage des animateurs se fait chaque année.
- d. Des charges de « cantine », en effet il est fortement conseillé de mettre en place une « cantine » scolaire pour ces centres

Le choix de coût unitaire et d'unité de référence

Le principe de la détermination de coût est de pouvoir ramener le coût à un coût unitaire par apprenant. Mais si on prend le coût unitaire par apprenant, comme les données importantes sont les « alphabétisés » et non les « apprenants », il faut donc majorer un peu le calcul des coûts unitaires. Généralement 75% des apprenants réussissent au test de validation des connaissances et sont déclarées « alphabétisées », si on ramène le coût aux alphabétisés, il faudrait donc multiplier le coût par apprenant par 100/75 soit 1,33.

A part cela, l'unité de coût doit être une unité stable par rapport au temps. Les unités les plus utilisés dans le monde sont : le dollar EU avec année de référence (ex : Dollar EU 2006). Mais ceci est parfois considéré comme un chiffre absolu qui n'est pas relié avec le niveau du Pays. Et comme le choix d'un coût unitaire de référence est de pouvoir faire des comparaisons entre différents pays et que c'est l'effort fourni par chaque pays qui est considéré comme étant le plus important, alors on opte aussi pour l'unité de coût qui est le pourcentage de PNB/hab. Le tableau ci-dessous donne un exemple estimatif de coût d'un apprenant suivant différentes options de conduite de l'alphabétisation.

Tableau 5. *Calcul du coût unitaire par apprenant pour alphabétisation des adultes de plus de 15ans*

Durée du cycle d'apprentissage	5 mois
Durée du cycle de capitalisation	5mois
Dont moyenne des actions ciblées de capitalisation	20 jours
Taille des groupes en cycle d'apprentissage	25
Coût unitaire en rapport de PIB/hab. (2007)	0,157

GESTION ET SUIVI DES ACTIONS

La détermination et la formation des acteurs

Les personnes ressources « centrales »

Ces personnes ressources ont des domaines de compétences requérant des formations ou des expertises particulières. Leur rôle est d'appuyer les structures déconcentrées dans la réalisation des actions d'alphabétisation :

- *Collecte de données et statistiques* : mise en place de stratégie et formation des agents

- *Suivi des actions : mise en place de stratégie, élaboration d'outils et de fiches de traitement des outils, formation des agents*
- *Evaluation des actions : élaboration des outils d'évaluation, suivi de réalisation*
- *Pédagogique : recherche et formation : formation des superviseurs et des animateurs, élaboration des programmes de formation et des méthodologies de réalisation*
- *Communication : élaboration de stratégie de communication et développement de plaidoyer autour de l'alphabétisation*

Les personnes ressources seront identifiées sur appel à manifestation d'intérêt et comptabilisées au niveau de la Direction d'Alphabétisation. Elles seront utilisées et rémunérées à la « tâche ». Mais pour le cas où leur utilisation demande une mobilisation « permanente », elles seront contractualisées pour une certaine durée par la Direction de l'Alphabétisation.

Les superviseurs pour alphabétisation des adultes

Les superviseurs sont les principaux responsables de la bonne mise en place et de la conduite des actions d'alphabétisation. Ils supervisent le travail des animateurs mais ont des attributions qui dépassent le seul travail pédagogique. Ils ont donc des compétences en pédagogie, planification et organisation d'activités, animation de communautés,

Le superviseur relève des structures techniques déconcentrées avec l'aval des collectivités décentralisées. Il est théoriquement responsable d'une zone géographique avec douze animateurs au plus. Mais il est surtout déterminé par la zone géographique.

Théoriquement le chef de service d'alphabétisation de la Direction Régionale de l'Education nationale (DREN) assure ce rôle de superviseur dans le cas où l'ensemble des centres d'alphabétisation au niveau d'une région ne nécessite pas de recrutement de superviseurs particuliers.

Un superviseur est formé par les personnes ressources centrales. Comme ses compétences sont multiples, sa formation requiert l'ensemble de ces personnes ressources.

Chaque firme d'alphabétisation devrait aussi avoir en son sein un « superviseur » pour coordonner les actions d'alphabétisation qu'elle conduit.

Les superviseurs pour alphabétisation des enfants adolescents

Ce sont des personnes compétentes essentiellement en pédagogie d'alphabétisation des enfants adolescents. Elles sont aussi inscrites sur un tableau de compétences inscrit au niveau de la Direction de l'Alphabétisation. Leur recrutement se fait sur étude de dossiers et ils reçoivent après une formation de 30 jours sur les théories et pratiques de l'alphabétisation des enfants adolescents.

Ils sont appelés à former les animateurs des centres d'alphabétisation pour enfants et adolescents, à réaliser les suivis pédagogiques. En principe un superviseur a la responsabilité de douze (12) animateurs.

Ils sont identifiés par « DREN » et sont rémunérés à la tâche en tant que personne ressource. Dans le cas où le nombre de centres au niveau d'une zone géographique est égal à douze, leur utilisation devient permanente.

Les encadreurs/animateurs pour alphabétisation des adultes

Les encadreurs animateurs sont les principaux pivots de la bonne marche de l'alphabétisation. Ils relèvent de la Direction de l'Alphabétisation qui est responsable de la qualité de l'alphabétisation. Suivant la densité des sites au niveau « terrain », ils travaillent, en tant que

personne ressource, sous la responsabilité des Chefs ZAP's, des Chefs CISCO's ou des DREN's.

Les encadreurs animateurs sont identifiés et contractualisés par la Direction de l'alphabétisation. Ils ne sont cependant pas des « fonctionnaires ou assimilés » à cause du caractère temporaire et éphémère du travail d'alphabétisation.

Cet encadrement technique de l'alphabétisation est une tâche nouvelle pour les services techniques déconcentrés du Ministère de l'Education Nationale. Un délai d'appropriation technique peut s'avérer nécessaire. Dans ce cas la gestion des encadreurs animateurs peut être **provisoirement** confiée à des « firmes » suivis par la Direction et les services déconcentrés. Une telle attribution ne peut dépasser les trois premières années. Une « firme » responsable de la conduite des animateurs encadreurs ne peut pas être firmes de réalisation dans la zone d'intervention de ces animateurs.

Les encadreurs animateurs sont recrutés :

- soit de façon prioritaire parmi les alphabétiseurs remplissant les conditions requises de niveau académique ;
- soit après un test de sélection portant des connaissances demandées sur les pré-requis en alphabétisation ouvert à des personnes ayant satisfait aux conditions académiques demandées.

L'encadreur animateur suit une formation recyclage de 3fois 10 jours au cours d'une campagne : au début de l'action et après chaque étape. Ils ont besoin de compétences en pédagogie, suivi de classe, animation de groupes et sont formés par les personnes des structures centrales essentiellement celles qui s'occupent de la pédagogie et du suivi-évaluation.

Les encadreurs animateurs forment les alphabétiseurs ou assistent la formation des alphabétiseurs, dans le cas où les firmes d'alphabétisation ont leurs propres « formateurs d'alphabétiseurs ». Ils suivent de façon rapprochée le travail des alphabétiseurs avec 1 encadreur animateur pour 8 Centres d'alphabétisation

Les alphabétiseurs

Ce sont eux qui conduisent les activités d'alphabétisation au niveau des Centres et sont mobilisés durant toute la « campagne » composée des phases de préparation, d'apprentissage et de capitalisation des acquis. L'alphabétiseur est une personne ressource de proximité, recrutée, pour une campagne, par la firme responsable de l'alphabétisation au niveau du site mais avec l'aval du Comité local d'alphabétisation. Ils doivent satisfaire à un minimum de conditions académiques mais aussi social.

Généralement on identifie deux alphabétiseurs par centre dont un titulaire et un suppléant. Mais il arrive pour éviter les « conflits et concurrences malsains » entre deux personnes dans une situation de pression sur les emplois disponibles, il n'existe qu'un seul alphabétiseur opérationnel par site.

L'alphabétiseur a des compétences essentiellement en pédagogie de l'alphabétisation et en gestion de groupe en formation. Il est formé et recyclé par les encadreurs animateurs.

Ces encadreurs animateurs doivent assister les formations des alphabétiseurs dans le cas où ceux-ci sont formés par des formateurs « particuliers » des firmes d'alphabétisation.

L'animateur de Centre d'alphabétisation des enfants adolescents

Les animateurs sont recrutés sous la responsabilité des Centres d'alphabétisation. Ils doivent cependant répondre à des critères minima de conditions académiques et de prédisposition psychologique et physique. Ces animateurs suivent une formation faite par les superviseurs des animateurs d'alphabétisation des jeunes adolescents. Avant de suivre la formation, un test de niveau sera effectué.

Calendrier indicatif de formation pour la mise en place de la stratégie

Dans la mise en place de la nouvelle stratégie, le calendrier suivant est donné à titre indicatif pour mettre en place le pool de personnes ressources :

- Déterminer et compléter la formation des personnes des structures centrales
- Former les superviseurs
- Former les animateurs
- Former les alphabétiseurs
- Identifier, former et informer les firmes sur les processus de réalisation

Les structures de réalisation

Sur les firmes de réalisation

La loi actuelle requiert le recours aux partenaires sociaux (Associations, ONG's...) pour réaliser l'alphabétisation. Une première classification de firmes sera faite suite à des appels à manifestation d'intérêt.

Il y aura deux types de firmes d'alphabétisation :

1. les firmes de niveau 1
2. les firmes de niveau 2

Un Comité ad hoc sera mis en place par la Direction de l'Alphabétisation pour donner l'agrément aux firmes. Ce Comité ad hoc verra la participation des éléments de la Société Civile, des Partenaires techniques et financiers et des représentants des opérateurs de développement. La procédure d'agrément sera déterminée par voie réglementaire. L'agrément donné à une firme est révisable toutes les deux années

Des grilles de classification doivent être établies pour les « firmes » et diffusés suffisamment pour information.

- Une firme pour être agréée de niveau 1 doit avoir une existence formelle d'au moins une année et avoir des compétences en alphabétisation.
- Une firme pour être agréée de niveau 2 doit avoir une expérience pratique concluante d'au moins deux années en alphabétisation et avoir travaillé avec au moins deux Partenaires différents dans ce domaine.

En plus les firmes doivent montrer des capacités techniques de gestion des activités d'alphabétisation et des capacités de « reporting ». Les firmes d'alphabétisation agréées sont **prioritaires** dans la réalisation des actions d'alphabétisation.

Pour réaliser les actions d'alphabétisation, une firme doit avoir un (ou plus) « superviseur » (suivant le nombre de sites et de Régions touchées) désigné pour la gestion des activités sur terrain. La référence est de un superviseur pour 96 sites ou moins mais ceci dépend aussi de la configuration géographique des sites. A part le superviseur, il appartient à la firme d'avoir en son sein toutes personnes ressources estimées nécessaires à la bonne réalisation des actions

Des formations informations doivent être organisées et faites par l'intermédiaire des structures techniques déconcentrées pour que des firmes de proximité puissent satisfaire à ces grilles. Ces formations sont faites par les personnes ressources « centrales ».

Provisoirement jusqu'à l'effectivité des services techniques déconcentrés, la conduite et gestion des animateurs encadreurs d'alphabétisation peut être confiée à des firmes d'appui technique qui appuieront les structures techniques déconcentrées dans la réalisation de leurs fonctions.

Sur les comités locaux d'alphabétisation

Ils sont mis en place pour appuyer localement les centres d'alphabétisation. Leur mise en place relève d'une action de sensibilisation à la base réalisée conjointement par les autorités locales et les firmes d'alphabétisation. Cette mise en place est validée par les autorités locales (Fokontany et/ou Commune). Ces Comités locaux font fonction de « maître d'ouvrage délégué » de l'action, la firme étant le maître d'œuvre. Ils veillent ainsi au bon déroulement de l'action et valident le recrutement de l'alphabétiseur de site. A chaque début de campagne une réunion de formation d'information est faite à l'endroit de ces Comités pour qu'ils soient capables de répondre aux attentes mises en eux. Ces formations sont faites par les encadreurs animateurs responsables du site.

La gestion des actions d'alphabétisation

Le mécanisme de pilotage :

La Politique nationale de l'Alphabétisation et de l'Education des Adultes définit en ces termes les attributions du mécanisme de pilotage :

« L'Institution de pilotage assurera les activités d'alphabétisation et d'éducation des Adultes. Il veillera à l'exécution des grandes lignes de la Politique et servira de principal interlocuteur à toutes personnes concernées de façon directe par les activités d'alphabétisation. Les différentes politiques sectorielles de développement de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes devront être répertoriées et reconnues au niveau de cet organe.

En tant que structure de pilotage, l'Institution devra répertorier toutes les actions d'alphabétisation et d'éducation des adultes en cours dans le Pays. Elle conduira, avec la participation consensuelle des parties concernées, la définition des différentes normes nécessaires et relatives à la réalisation d'activités d'alphabétisation efficace. Elle veillera à la délivrance d'agrément aux différentes structures, œuvrant dans l'alphabétisation et l'Education des adultes à partir de l'observation de critères basés sur les normes préétablies.

La structure étatique en charge de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes assurera l'appui technique de l'Institution de Pilotage qui devra se référer à lui pour toutes questions d'ordre technique et pédagogique, concernant l'alphabétisation et l'Education des adultes.

L'Etat mettra à disposition de cet organe un Fonds d'appui à partir des divers financements des partenariats extérieurs, ainsi que les produits fiscaux ou parafiscaux à créer relativement à l'alphabétisation. L'Institution utilisera ce fonds pour appuyer les activités d'alphabétisation à partir de procédures bien définies respectant les exigences de qualité, de compétences d'équité et de transparence. L'Institution rendra compte de l'utilisation de ce fonds à la structure inter ministérielle représentative et délibérante de supervision. »

Le pilotage des actions d'alphabétisation fait intervenir les entités suivantes

- Départements ministériels
- Associations et opérateurs travaillant dans le domaine de l'Alphabétisation
- Structures techniques d'appui à la réalisation
- Fonds d'Appui à l'Alphabétisation et à l'Education Non Formelle

Comme il est indiqué dans le Document de Politique, une Institution de pilotage des actions d'alphabétisation est mise en place par les soins de la Direction de l'Alphabétisation et verra la participation de ces entités.

Cette institution est présentée dans le Document de Politique comme suit :

« L'organe principal chargé de l'exécution des actions d'alphabétisation et d'éducation des Adultes devra-t-il refléter le système tripartite : Etat – Collectivités Territoriales

Décentralisées – Société Civile. Cet organe, dont les délimitations de compétences ainsi que les règles de composition et de fonctionnement seront établies par décret, jouira d'une certaine autonomie d'action par rapport au pouvoir déconcentré. Ses relations avec la structure étatique en charge de l'alphabétisation et de l'Education des Adultes sont à établir. La structure étatique aura entre autres à prendre à charge les compétences dévolues à l'Etat comme le suivi au nom de l'Etat des activités sur terrain, le respect de la réglementation et surtout la mobilisation de ressources et le développement des relations avec les grands organismes financiers, pour une recherche de financement au niveau international. »

Cette Institution définira ainsi suivant la Politique générale de l'Etat et les priorités du Gouvernement les grandes lignes d'action d'alphabétisation au début de chaque année. En plus cette Institution sera aussi un lieu de concertation et d'échanges pour les actions.

Jusqu'à la mise en place de cette Institution, le Document de Politique prévoit la mise en place d'un comité ad hoc par les soins de la Direction de l'Alphabétisation. A ce comité ad hoc participent des départements ministériels concernés par l'alphabétisation, des opérateurs et des structures ressources.

Le volet « administratif » :

Le volet « administratif » de gestion de l'alphabétisation à Madagascar relève de la Direction de l'alphabétisation au niveau du Ministère de l'Education Nationale. La Direction est le lieu de « coordination » des actions d'alphabétisation à Madagascar. Elle est responsable de la bonne marche de l'alphabétisation.

Comme l'alphabétisation et l'éducation non formelle en général est une action transversale dans laquelle interviennent plusieurs départements ministériels, le rôle de la Direction concerne d'abord la mise en cohérence des actions et le développement des partenariats. Conformément aux tâches dévolues aux départements ministériels par le Document de Politique, la Direction de l'Alphabétisation possède deux services qui se rapportent à ces principaux attributs :

1. Le service de développement de la stratégie de l'Alphabétisation
2. Le service de développement et de coordination des partenariats

Le Service de développement de la stratégie est chargé de veiller à la bonne « réalisation » des actions d'alphabétisation à Madagascar, pour la collecte des données. Il travaille avec les services spécialisés du Ministère. De façon plus détaillées, ses compétences se rapportent aux tâches suivantes :

- Suivi et Contrôle des actions d'alphabétisation à Madagascar
- Elaboration de normes et Contrôle du respect des normes
- Identification des besoins et collecte de données sur l'alphabétisation
- Identification de besoin et de sites (avec les Collectivités territoriales décentralisées)
- Elaboration des outils pédagogiques, de tableaux de bord et des outils de suivi et de contrôle
- Elaboration de stratégies, intensification d'action d'alphabétisation
- Evaluation et élaboration de programmes d'alphabétisation
- Elaboration de budgets d'alphabétisation

Le Service de développement du partenariat est chargé de promouvoir et développer le partenariat. De façon plus détaillées, ses compétences se rapportent aux tâches suivantes :

- Mobilisation de ressources
- Communication autour de l'alphabétisation

- Communication et plaidoyer
- Circuits d'information, détermination de zones d'implantation
- Renforcement de capacités et Formation autour de l'alphabétisation
- Organisation des échanges et communication inter acteurs

En ce qui concerne les répartitions de rôles entre les services centraux et les services déconcentrés sur la pratique de l'alphabétisation, le tableau suivant en présente les grandes lignes :

Tableau 6. Répartition des rôles en suivi d'action d'alphabétisation :

Activités	Responsabilités Dalpha	Responsabilités DREN	Responsabilités CISCO	Responsabilités ZAP
Assurer la qualité de la formation des différentes personnes ressources	Personnes ressources qualifiées			
Former et recycler les personnes ressources en formation dans l'alphabétisation des jeunes et des adultes	Organiser les séances de formation et assurer le suivi post formation	Proposer des personnes susceptibles d'être formateurs		
Mettre à jour les textes régissant les cadres en alphabétisation des jeunes et des adultes	Promulguer les textes et leurs applications sur le statut des personnes	Informar les principales personnes concernées sur les textes et veiller à leurs applications	Informar les principales personnes concernées sur les textes et veiller à leurs applications	Informar sur les "bonnes applications" (conformité) aux textes
Former les animateurs/encadreurs et les animateurs/alphabétiseurs en alphabétisation des jeunes et des adultes	S'assurer de la conformité des formations réalisées	Organiser les formations des encadreurs/animateurs avec la Dalpha	Superviser la formation des animateurs/alphabétiseurs	Informar sur les déroulements réels des formations
Assurer l'alphabétisation des enfants et des adultes	Personnes ressources qualifiées			
Identifier les besoins en formation en alphabétisation des jeunes et adultes	Classer les priorités des besoins recensés au niveau de la base	Capitaliser les différents besoins recensés par les différents partenaires	Classer les besoins recensés au niveau de sa circonscription	Informar sur les réalités des besoins à la base
Assurer l'alphabétisation des enfants descolarisés/non scolarisés	Planifier les actions à réaliser et assurer leurs conformités aux textes	Participer à l'identification des acteurs et suivre les actions	Participer à la réalisation et à l'encadrement des actions d'alphabétisation	Informar les autorités sur le bon déroulement des actions
Réaliser les actions intégrées d'alphabétisation des adultes : pré alphabétisation, alphabétisation et post alphabétisation	Participer à la planification des actions et assurer leurs conformités aux textes	Participer à l'identification des firmes d'alphabétisation, initier les actions au niveau DREN	Superviser les actions au niveau de la circonscription et informer les autorités des problèmes	Informar le déroulement sur le bon déroulement des actions à la base
Réaliser et diffuser les outils didactiques	P.R qualifiées			
Recenser et analyser les outils didactiques utilisés actuellement en alphabétisation des	Participer au recensement des outils existants et promouvoir une	Participer à l'évaluation des outils existants dans leur	Participer au recensement des outils utilisés dans les pratiques	Participer au recensement des outils utilisés dans les pratiques

jeunes et adultes	analyse permanente	application pratique	d'alphabétisation	d'alphabétisation
Concevoir et réaliser les outils didactiques en alphabétisation des jeunes et des adultes	Appuyer la conception et la réalisation des différents outils didactiques en alphabétisation	S'assurer de l'adaptabilité des outils aux réalités locales	Participer au pre-testing des outils proposés en alphabétisation	
Diffuser les outils didactiques en alphabétisation des jeunes et des adultes	Organiser la diffusion des outils didactiques	Participer à la formation pour l'utilisation des outils.	Veiller à la bonne diffusion des outils et à leur bonne utilisation	Participer à la diffusion des outils
Assurer une bonne gouvernance du système d'alphabétisation	Personnes ressources qualifiées			
Mettre à jour les textes régissant le système d'alphabétisation	mettre à jour les textes et les promulguer en planifiant des actions de vulgarisation			
Assurer une diffusion et une formation sur les textes d'alphabétisation	Planifier les actions de vulgarisation et de diffusion des textes d'alphabétisation	Planifier des actions de vulgarisation des textes	Faire connaître les contenus des textes au niveau de la circonscription	Informersur une bonne compréhension des textes à la base
Mettre en place et assurer un système de monitoring des actions d'alphabétisation	Mettre en place un système de monitoring (base de données, alimentation, tableau de bord....	S'assure au niveau de sa circonscription du bon fonctionnement du système	S'assure au niveau de sa circonscription du bon fonctionnement du système	Participer à la collecte des informations à la base et à leur diffusion

Le volet technique

Conformément au Document de Politique une Cellule d'appui technique à l'Alphabétisation est mise en place au sein de la Direction de l'Alphabétisation.

Jusqu'à la mise en place de l'Institut de l'Education Non Formelle, cette cellule est chargée de veiller, avec le concours des services techniques de la Direction de l'Alphabétisation, à ce que les fonctions dévolues à l'Institut soient assurées avec la participations des différentes Institutions existantes et des structures et opérateurs privés dans le cadre promu du PPP : Partenariat Public-Privé.

La Document de Politique définit les rôles de l'Institut :

« L'Institut est alors chargé de :

1. la collecte de toutes les informations sur chaque groupe concerné
2. le traitement et l'analyse des données et des questionnements
3. la communication des résultats des études et recherches
4. l'analyse des réponses et leur traduction en action,
5. la facilitation les échanges entre intervenants,
6. l'appui aux capitalisations des expériences,
7. la réalisation des recherches opérationnelles.

(...) les rôles et attributions sont concrètement :

- Collecte, traitement, et proposition de validation à des données,
- traduction des (différentes) demandes émises dans le domaine de l'alphabétisation en conceptions techniques et en produits pour la diffusion,

- *élaboration et validation des références normatives utiles pour garantir la qualité des actions,*
- *élaboration et validation des procédures d'homologation des performances, aussi bien des bénéficiaires que des acteurs intervenants,*
- *élaboration des outils de suivi et d'évaluation à mettre en œuvre, selon les références,*
- *conception de la stratégie de diffusion des produits. »*

Les points suivants feront l'objet des préoccupations permanentes de cette cellule :

Dans le domaine pédagogique

Relations entre opérateurs de développement, départements ministériels (services déconcentrés de l'Etat) et des Institutions de formation et de recherche du côté pédagogique : développement des curricula, formation des différents acteurs.

L'acuité de la question de l'alphabétisation exige que toutes les initiatives de méthodologies d'approche et de réalisation pour résoudre la question de l'analphabétisme soient encouragées et exploitées. Elles doivent cependant respecter un référentiel minimum défini par des « standards communs » (définition des différentes étapes, encadrement, durée des apprentissages, validation des apprentissages.....). De plus les méthodologies ne doivent pas être « figées » mais en évolution d'amélioration constante par rapport aux réalités locales, nationales mais aussi par rapport aux évolutions des méthodologies au niveau international.

Pour valider le niveau des acteurs d'alphabétisation qui demandent une compétence technique particulière et reconnue (animateurs encadreurs, formateurs notamment), un protocole d'accord sera élaboré entre la Direction de l'Alphabétisation et une Institution appropriée de formation et de recherche qui veillera au niveau académique des apprentissages et validera avec la Direction de l'Alphabétisation les compétences de ces acteurs.

Le circuit des documents pédagogiques :

Les rapports de réalisation administrative font l'objet de circuits bien déterminés par la gestion administrative de l'alphabétisation. Des circuits de même ampleur doivent être définis pour le suivi pédagogique de l'alphabétisation. Les rapports doivent être traités et étudiés pour apporter des améliorations sur la réalisation de l'action.

Dans le domaine «matériels didactiques »

L'alphabétisation est un domaine d'action réalisée depuis plus d'une quarantaine d'année. Il convient donc de recenser les différentes méthodologies et stratégies existantes et les types de matériels didactiques utilisés : affiches, livres de lecture, livres d'approfondissement. Ce recensement se fait dans un souci d'information, de mise à disposition de documents pour tout promoteur de méthodes mais aussi de base à exploiter dans un souci permanent d'amélioration des pratiques.

Les analyses faites actuellement font un constat sur le manque de matériels didactiques utilisables: ceci concerne surtout les livres à lire adaptés aux différentes régions et contextes, les documents existants se réfèrent souvent aux apprentissages et à l'acquisition des mécanismes de lecture. Des efforts conséquents doivent être faits pour les lectures de post-alphabétisation. Ceci entraîne les actions essentielles suivantes :

- la promotion des auteurs locaux pour une production de textes simples au niveau local
- la promotion des éditions locales pour favoriser à des coûts gérables la production de livres de petite quantité au niveau régional

L'impression et surtout la distribution des matériels constituent un domaine de préoccupation. Les sites d'alphabétisation se trouvent hors des circuits habituels des distributeurs et des stratégies adaptées doivent être conçues pour l'acheminement des matériels de leurs points de réalisation à leurs points de destination. Pour cela, des efforts doivent être faites pour

l'intégration des circuits d'alphabétisation dans les circuits déjà existants de l'éducation fondamentale.

Dans le domaine de la formation et l'appui technique aux structures de pilotage

Actuellement, il n'existe pas encore de cadres spécifiques et de centres de formation sur l'alphabétisation. Cette carence fait que la reconnaissance des compétences se fait essentiellement à travers des formations ponctuelles et du fait des structures et/ou personnes ressources qui réalisent ces formations. Cette situation est normale dans le cas d'activités « pilotes » mais dans le cadre d'une mise à l'échelle des actions d'alphabétisation, des échelles de compétences validées et légalement reconnues sont nécessaires pour la promotion d'actions de qualité et leur reconnaissance sociale.

On constate aussi une évolution rapide des idées et des pratiques d'alphabétisation dans le monde. Cette évolution résulte de la reconnaissance au niveau mondial de la nécessité du développement du niveau de la population à la base. Les différentes réunions organisées par le monde sur cette question attestent de cette évolution. Ceci entraîne la nécessité d'une formation « permanente » et d'un « appui technique » des structures de pilotage, formation qui touche à la fois le domaine de la formation « initiale » et le domaine de la formation « continue ».

La mise en place d'un tel cadre valable et reconnu de formation doit être un souci. Valable signifie que les personnes formées sont compétentes dans leur domaine et dans l'atteinte des résultats confiés à eux. Reconnu signifie qu'ils soient acceptés dans leurs compétences non seulement par les acteurs de l'alphabétisation mais aussi par différents acteurs de la Société.

A cet effet, une première action est la reconnaissance de toute formation ou reconnaissance de ressources humaines affectées à l'alphabétisation devrait être validée par les services de l'Etat responsable de l'alphabétisation.

Exemple : Chefs Cisco via éventuellement les Chefs ZAP pour les alphabétiseurs, Direction de l'alphabétisation éventuellement via les DREN (Chefs Service alphabétisation pour les animateurs encadreurs et les animateurs de centres d'alphabétisation des enfants adolescents, Direction de l'Alphabétisation pour les superviseurs et les personnes ressources centrales dont notamment les formateurs en alphabétisation).

A chaque fois le choix se pose entre le recours à des expertises ponctuelles ou à la référence à un centre permanent de formation pour la reconnaissance « sociale » et « technique » des compétences. Le recours à une Institution de formation publique ou privée reconnue par l'Etat est recommandé pour la reconnaissance des compétences professionnelles spécifiques et utilisables sur une certaine durée comme celles des animateurs encadreurs, des animateurs des centres d'alphabétisation des enfants adolescents et des formateurs en alphabétisation des structures évoluant dans le niveau central. Ce passage par une Institution de formation reconnue est une pratique sociale usuelle pour une reconnaissance technique et sociale des compétences. L'Institut de l'Education Non Formelle jouera ce rôle. En attendant la Direction de l'Alphabétisation peut mettre en place un protocole

- soit avec un des Instituts de formation dépendant directement du Ministère
- soit avec un Institut d'enseignement Supérieur public ou privé ayant des compétences établies dans le domaine de l'éducation non formelle et du développement.

La formation ne concerne pas seulement les formations initiales, une stratégie de formation continue doit être mise en place et exploitée. Cette formation continue s'adresse à des alphabétiseurs, animateurs/encadreurs, superviseurs d'alphabétisation.

A part les différentes formations, la cellule aura à exécuter les tâches suivantes :

Traduction opérationnelle des rôles et attributions des différents niveaux de structures déconcentrées et décentralisées :

- a. les services déconcentrés : directions régionales, Cisco's, Fokontany en tant que délimitation territoriale à la base

- b. les collectivités décentralisées : Régions et communes : les 02 niveaux de la décentralisation à Madagascar
- Délimitation des compétences entre STD et CTD pour éviter les empiètements, sources de « conflit »
 - Diagnostic pour des actions de renforcement de capacités des STD et CTD pour la bonne conduite des actions d’alphabétisation
 - Elaboration et mise en place d’un système de suivi évaluation pour une gestion orientée vers les impacts attendus (les engagements, défis, objectifs et activités concernant les actions d’alphabétisation du MAP)
 - Faciliter la mise en place des Plates formes et Fédérations d’associations œuvrant dans le domaine de l’éducation non formelle

La mise en place des structures d’appui a la réalisation

Le système de suivi

Les types de suivi :

Suivi administratif : le suivi administratif consiste à faire état de la réalisation de ce qui existe. Il consiste à valider des rapports faits sur les réalisations faites et à apporter une vision complémentaire sur ce qui existe : est ce que les sites fonctionnent, est ce qu’il y a des alphabétiseurs ?....

Suivi technique : le suivi technique et pédagogique concerne le suivi des réalisations techniques, son but est d’appuyer techniquement les intervenants à la base, son objet n’est pas de « contrôler » mais d’appuyer pour que de solutions adéquates puissent être apportées dace à des problèmes spécifiques observés sur terrain. L’objet essentiel du suivi est d’apporter à temps ces solutions pour qu’il n’y ait pas de constatations de décès. Les personnes effectuant le suivi technique doivent être des personnes spécialement formées à cet effet

Suivi socio-organisationnel : le suivi socio- organisationnel concerne les structures de réalisation de l’alphabétisation. Son objet est d’apporter un regard sur le fonctionnement des structures et des mécanismes de gestion de l’alphabétisation afin d’améliorer leur fonctionnement

Les outils de suivi :

Le suivi sur la base de :

- fiches ordinaires de suivi d’actions réalisées de façon régulière pour avoir une histoire sur le déroulement des actions
- fiches d’observation pour les visites sur terrain
- fiche d’ informations préalables pour avoir des situations sur les éléments de départ de l’action sans lesquelles il est pratiquement impossible d’avoir des informations fiables sur les évolutions
- rapports périodiques de différentes entités suivant des grilles prédéfinies pour améliorer leur traitement

L’élaboration de tableau de bord et l’utilisation de l’outil informatique favorise et rend plus efficace les suivis.

Les fréquences de suivi

Les outils de suivis comme les fiches et les rapports... ont des modes d’utilisation bien prédéfinies à respecter suivant les stratégies d’alphabétisation. Ces périodicités doivent être respectées. Le traitement de ces outils relève des entités qui gèrent l’alphabétisation.

Des visites des responsables sur terrain sont nécessaires à la fois pour discuter avec les acteurs que pour s’assurer du bon fonctionnement de ces outils.

Les visites de suivi sont aussi importantes pour les apprenants : les conseiller, les reconforter sont très importantes surtout pour ces personnes adultes qui sont revenus à l'école. L'idéal est donc qu'une visite de suivi au moins se fait par étape de l'alphabétisation.

Tableau 7. Les structures de réalisation de suivi :

	<i>Suivi administratif</i>	<i>Suivi technique</i>	<i>Suivi socio organisationnel</i>
Structures techniques déconcentrées	ZAP/Cisco/DREN/Dalpha	Sce Alpha DREN/SOM DAlpha/encadreurs animateurs	Sce Alpha DREN/SOM DAlpha/superviseurs/encad reurs animateurs
Collectivités territoriales décentralisées	CTD		Responsables alphabétisation des Régions et des Communes
Firmes de réalisation	superviseurs	Personnes ressources firmes	Superviseurs
Autres entités (Partenaires financiers et Société Civile)	Visite de sensibilisation et de mobilisation		

Le mécanisme d'évaluation

Un système d'évaluation sera mis en place. Il comprend :

Une évaluation périodique du système à partir des outils de suivi et des rapports. Ce traitement des suivis fera l'objet d'un rapport global annuel de la Direction de l'alphabétisation et portera essentiellement sur une évaluation périodique du fonctionnement du système.

Ce rapport sera validé lors d'une réunion du Comité de pilotage de l'alphabétisation et servira de base à des changements pour une amélioration du fonctionnement du système.

Une évaluation complète des actions devra être effective au moins tous les trois ans. Elle portera surtout sur la performance du système (évaluation des effets) et l'atteinte des résultats. Une telle évaluation est nécessaire à la fois comme outil de communication et outil de mobilisation de ressources.

Une autre question à résoudre concerne les Structures compétentes pour la validation des actions d'alphabétisation elles-mêmes. En général les firmes qui réalisent l'alphabétisation réalisent un test final des apprenants pour valider l'atteinte ou non des objectifs d'alphabétisation. On peut toujours confier aux firmes la passation et la correction de ces tests. Mais dans un souci de respect de la qualité, les contenus des tests devraient être validés par les STD responsables de cette qualité et mise aux normes.

Le mécanisme et la gestion de financement

- On constate que très peu de ressources sont attribuées à l'alphabétisation jusqu'à maintenant, mais que beaucoup de mobilisation de ressources en faveur de l'alphabétisation sont observées depuis quelques années, sans que les résultats ne soient encore significatifs. Les efforts faits actuellement de « normalisation » de programmes et de procédures ont aussi comme objet d'améliorer des critères de qualité qui figurent parmi les conditions d'éligibilité des grands financements.

Depuis les efforts de mobilisation effectués ces dernières années, on constate l'existence de différents donateurs de divers ordres (micro, petit, moyen, grand) qui n'ont pas toujours le moyen ou la volonté de gérer leurs propres financements. Ceci implique la nécessité de mise en place d'un mécanisme souple et pratique ; ce qui est d'ailleurs déjà proposé dans la Politique : la mise en place d'un Fonds d'Appui à l'alphabétisation.

La mise en place effective de ce fonds nécessite la clarification de procédures techniques de gestion de l'alphabétisation qui sont déjà présentées dans ce domaine : Identification des acteurs, Contrôle et suivi des acteurs, Répartition et gestion des dépenses, Contrôle des dépenses (audits et rapportage), Circuits et validation des rapports, Gestion et résolution des litiges. Ces clarifications devraient être apportées par les équipes techniques de gestion des Fonds mais en restant dans les lignes des actions de l'alphabétisation à Madagascar.

BIBLIOGRAPHIE

I – Lois et règlement :

1. Constitution
2. Loi n° 2008-011 du 17 Juillet 2008, modifiant certaines dispositions de la Loi 2004-004, portant orientation générale du système d'éducation, d'enseignement et de Formation à Madagascar.
3. Extrait M.A.P 2007-2012 ; transformation de l'éducation, défi 6 : Mettre fin à l'analphabétisme.
4. Stratégie Nationale d'Alphabétisation, Décembre 2008, Ministère de l'Education Nationale.

II – Ouvrage général :

UNESCO 2006. L'alphabétisation un enjeu vital, Education pour tous. Publié en 2006 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. 7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, 463 pages.

DVV International. Education des adultes et Développement. Heribert Hinzen, Bonn ISSN 0935-8161, 247 pages.

III- Ouvrages spécifiques :

1. Réunion internationale, Le cadre d'action de Dakar, en, 2000
2. Réunion à Iavoloha, dialogues présidentiels, Transformation de l'éducation, Défi 6 : Mettre fin à l'analphabétisme : Novembre 2007.
3. PNUD et Gouvernement Malagasy ; Politique nationale de l'alphabétisation et de l'Education des Adultes, une des composantes de la Politique nationale de l'éducation non formelle. 36 pages.
4. IIZ DVV, antenne Madagascar, Vision – Mission- Objectifs ; lot VK 17 A, Fenomanana Mahazoarivo Antananarivo 101, Tél/Fax (261 20) 24 264 09- Tél : (261 20) 22 351 11 ; e mail : ii.dvvmada@simicro.mg. 6pages.
5. IIZ DVV, AFISOD ; II Z-DVV Madagascar, Association Allemande pour l'éducation des Adultes. Fikambanana Alemana misahana Fanabeazana Olon-dehibe, BP 2481 – Anananarivo e-mail : iiz.dvvmada@simicro.mg. 13 pages
6. Programme conjoint, Projet de mise en œuvre d'action d'alphabétisation intégrant l'approche genre dans le système éducatif non formel, novembre 2007, 12 pages.
7. Programme conjoint Madagascar : Système des nations Unies, Educations de base pour tous, Résultats et Conclusions, rapport de l'évaluation à mi-parcours (Mai-juin 2004) 57 pages.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION :.....	1
Première Partie : CADRE GENERAL DE LA RECHERCHE ET ETAT DES LIEUX	7
1. Chapitre I : DONNEES GENERALES :.....	7
1.1. Eléments constitutifs des données générales :.....	7
1.1.2. Situation d’alphabétisation en général à Madagascar :	10
1.1.3. Politiques et pratiques d’alphabétisation à travers les trois Républiques à Madagascar	12
1.1.4. L’action d’alphabétisation : La didactique de l’alphabétisation	20
1.2. ETUDE DE CAS DE LA COMMUNE RURALE D’ANKADINONDRY	37
1.2.1. Présentation générale de la Commune rurale:	37
1.2.2. Situation géographique	39
1.2.3. Historique.....	40
1.2.4. Relief, hydrographie, sols et végétation, climat	40
1.2.5. La population	41
1.2.6. Les activités économiques.....	42
1.2.7. Autres activités	45
1.2.8. Commercialisation	46
1.2.9. Réseau routier	46
1.2.10. Associations et ONG	46
1.2.11. L’éducation	47
1.2.12. La santé.....	47
2. Chapitre II : Problèmes communs d’alphabétisation dans le monde rural malgache	50
2.1 Le manque de politique d’alphabétisation bien définie de la part de l’Etat :	50
2.1.1. Problème d’ordre organisationnel	51
2.1.2. Problème de continuité de formation :	51

Deuxième partie : LA PARTICULARITÉ DE CHAQUE SITE, L'ANALYSE DES DONNEES COLLECTEES, LEURS IMPACTS ET LES SUGGESTIONS.....54

3. Chapitre III : Constats et particularités de chaque site d'alphabétisation cible de la recherche.....54

3.1. Le site « Fandrosoana » dans le Fokontany Antanetibe Tsisoahoanirery.....54

3.1.1. Renseignements et particularités du site :54

3.1.2. Réalités rencontrées et interview dans le site :.....57

3.2. Le site « Fanomezantsoa » dans le Fokontany Bonara Tiafandrosoana70

3.2.1. Renseignements et particularités du site:.....70

3.3. Le site d'alphabétisation « TANJONA » dans le Fokontany Ambohitromby.80

3.3.1. Renseignements :.....80

3.3.2. Réalités rencontrées et interview dans le site :.....83

4. CHAPITRE IV : ANALYSE DES DONNEES.....87

4.1. L'augmentation de taux de fréquentation à l'école primaire pour les enfants d'âge scolaire.87

4.2. L'augmentation de taux de réussite des élèves à l'examen :89

4.3. Les efforts des parents à la contribution de la scolarisation de leurs enfants :89

5. CHAPITRE V : IMPACTS ET SUGGESTIONS91

5.1. Impacts de l'Alphabétisation fonctionnelle sur la scolarité des enfants :91

5.2. Suggestions :91

6. CONCLUSION103